

Contribution de l'OEIL à la mise en œuvre d'indicateurs de suivi de la Biodiversité

2010

Stratégie Nationale Biodiversité en Nouvelle-Calédonie

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Maël IMIRIZALDU

Remerciements

L'ensemble des personnes avec qui j'ai pu échanger à de nombreuses reprises tout au long de l'année, a grandement participé à la réalisation de cette étude. Je les en remercie et souhaite que ce document leur soit utile.

Je remercie l'équipe de l'OEIL – Matthieu Juncker, Fabien Albouy, Cécile Dupuch, Anaïs Paëten – qui ont activement participé à la rédaction de ce rapport par leurs nombreux conseils tout au long de l'étude et leurs nombreuses relectures. Merci aux Observateurs !

Enfin, merci à tous ceux qui ont bien voulu consacrer un peu de leur temps à la relecture des fiches indicateurs. Ils ont contribué à améliorer la qualité de ce document.

Ce rapport est cité comme suit :

Imirizaldu M., 2010 – Contribution de l'OEIL à la mise en œuvre d'indicateurs de suivi de la biodiversité en Nouvelle-Calédonie. Rapport d'étude réalisé par l'OEIL pour le service d'état à l'agriculture, la forêt et l'environnement (DAFE). Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 262pp.

SOMMAIRE

« Une préoccupation commune à l'humanité »	p1
• Un enjeu mondial	p1
• Une stratégie nationale	p2
• Une spécificité locale	p2
« Des indicateurs de biodiversité ? »	p3
• Quels objectifs ?	p3
• Aide à la lecture	p4
Thème 1 : protection des espèces	p6
• Indicateur Th1_7 : « Evolution du nombre d'espèces inscrites sur la liste rouge mondiale de l'UICN »	p7
• Indicateur Th3_24 : « Prise en compte des espèces de la liste rouge dans les protections d'espèces »	p25
• Indicateur Th3_25 : « Nombre d'espèces des catégories les plus menacées de la liste rouge faisant l'objet d'un plan de gestion »	p46
Thème 2 : protection des biotopes	p64
• Indicateur Th3_22 : « Surface en aires protégées »	p65
• Indicateur Th3_23 : « Efficacité des aires protégées en terme de conservation de la biodiversité »	p86
Thème 3 : mesures de contrôles	p106
• Indicateur Th2_16 : « Infractions aux frontières (CITES) »	p107
• Indicateur Th3_27 : « Suivi des procès-verbaux »	p119
Thème 4 : Pressions anthropiques	p130
• Indicateur Th2_13 : « Qualité de l'eau »	p131
• Indicateur Th2_17 : « Pression de pêche »	p139
• Indicateur Th2_18 : « Impact du changement climatique »	p156
Thème 5 : valorisation de la biodiversité	p171
• Indicateur Th3_19 : « Financement de la connaissance et de la conservation de la biodiversité »	p172
• Indicateur Th3_20 : « Nombre d'articles et de rapports publiés sur la biodiversité locale »	p186
• Indicateur Th3_21 : « Nombre de manifestations de communication et d'éducation organisées »	p200

Annexe 1 – Fiche de synthèse type (3 pages)

Annexe 2 – Sources (1 page)

« Une préoccupation commune à l'humanité »

Un enjeu mondial

Le concept de biodiversité (Lovejoy, 1980) est défini par « la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes - **art. 2 de la Convention sur la diversité biologique, 1992.*** ». La diversité biologique ou « biodiversité » décrit l'ensemble des caractéristiques du monde vivant. Elle représente l'importance du nombre d'espèces animales et végétales présentes dans un ou plusieurs habitats mais aussi la diversité génétique au sein d'une même espèce ou d'une même population. Au-delà, la biodiversité évoque la diversité des écosystèmes au travers des habitats et des espèces qui les constituent mais aussi des interactions existantes entre tous ces compartiments de la vie.

Façonnée par un ensemble de processus naturels sur plusieurs milliards d'année, la biodiversité constitue la « toile de vie » dont l'Homme fait partie intégrante et de laquelle il dépend. Elle joue un rôle fondamental dans les grands équilibres planétaires. Si cette variété du vivant est encore aujourd'hui très mal connue - seules 1,7 million d'espèces seraient décrites sur une estimation de plus de 15 millions qui existeraient (PNUE – Programme des Nations Unies pour l'Environnement) - les menaces qui pèsent sur elle, sont en revanche désormais manifestes.

En l'espace d'une centaine d'années, les actions de l'Homme ont modifié durablement et parfois de manière irréversible la diversité de vie sur la terre (Millenium Ecosystem Assessment, 2005). De nombreux écosystèmes, le vivant qui leur est associé et indirectement l'ensemble des services et des biens desquelles dépendent nos sociétés, ont été exposés à de nombreuses pressions telles la dégradation des habitats, la pollution, la surexploitation ou les changements climatiques. Hors, l'appauvrissement de la diversité biologique mondiale peut être considéré aujourd'hui comme une menace globale d'égale importance à celle liée au changement climatique.

Face à l'urgence de la situation, en 1992, la plus grande réunion de dirigeants mondiaux de l'histoire a eu lieu à Rio De Janeiro, au Brésil, à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Une série d'accords, d'importance historique, a été signés lors de ce « Sommet de la Terre » dont notamment, un accord juridiquement contraignant : **La Convention sur la Diversité Biologique (CDB)***. Sa portée est si vaste et traite d'une question si vitale pour l'avenir de la planète qu'elle marque un véritable tournant dans le droit international et les politiques environnementales puisqu'est reconnu pour la première fois, la conservation de la biodiversité comme « une préoccupation commune à l'humanité » et une partie intégrante au processus de développement dans lequel l'Homme s'inscrit pleinement. Ratifiée par 193 pays, la **CDB** fixe des objectifs de conservation, d'utilisation durable de la biodiversité et de partage équitable des avantages issus de l'exploitation des ressources. Elle favorise la mise en place de plans d'actions et de stratégies nationales et initie le développement d'un jeu d'indicateurs de suivi de la biodiversité au niveau mondial. L'accord demande aux parties signataires – dont la France - de développer à leur tour des indicateurs nationaux, selon un cadre fixé par la Convention afin de suivre l'évolution de

leur patrimoine vivant. L'objectif final de cette initiative était de stopper ou tout du moins ralentir d'ici 2010, la perte mondiale de biodiversité.

Suivant cette dynamique, l'Agence Européenne de l'Environnement lance en 2004 le « Streamlining European 2010 Biodiversity Indicators » (SEBI 2010). Ce programme, d'envergure européenne, cherche à évaluer les progrès effectués par les pays européens signataires de la CDB vis-à-vis des objectifs fixés et à identifier un ensemble d'indicateurs qui puisse s'inscrire aussi bien dans un cadre international qu'à un niveau communautaire. La France, signataire de la CDB et membre de l'Union Européenne intègre donc cette dynamique et élabore en 2004 une Stratégie.

Une stratégie nationale

Responsable d'un patrimoine naturel exceptionnel par sa diversité biologique et paysagère sur son territoire et plus particulièrement à l'Outre-mer, la France via le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, du Transport et des Logements (MEDDTL), adopte la même année (2004) la **Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB)** et reprend de la CDB, les grands objectifs de conservation. Son but principal est de mesurer les étapes qui restent à franchir pour enrayer l'érosion de la biodiversité.

Bâtie en large consultation avec tous les départements ministériels et tous les partenaires nationaux concernés, La SNB offre pour la première fois un cadre strict et défini pour développer un jeu d'indicateurs national structuré sur le modèle Etat-Pressions-Réponses. Sa mise en œuvre s'appuie sur un ensemble de plans d'actions sectoriels qui intègre dans une démarche de développement durable, la gestion du vivant, le maintien et la valorisation de sa diversité.

A une échelle internationale, cette stratégie s'inscrit dans la continuité de la CDB. A l'échelle nationale, elle constitue un volet de la Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD) et intègre, dans ses 10 plans d'actions opérationnels, les engagements du Grenelle de l'environnement.

Une spécificité locale

L'Outre-mer français est pourvu d'un patrimoine biologique naturel extraordinaire du fait de son étendue sur des provinces biogéographiques variées et de son caractère majoritairement îlien qui favorise l'endémisme. Cette richesse se retrouve dans chacune des collectivités : Neuf d'entre elles sont situées dans un des 34 points chauds de la biodiversité mondiale. Sur 17 des écorégions françaises identifiées par le WWF international, 14 sont des collectivités d'outre-mer (Plan d'action Outre-mer, 2^e période de programmation 2008/2010). A cette remarquable diversité, s'ajoute un ensemble de particularités géographiques, humaines, économiques et culturelles.

La Nouvelle-Calédonie présente la seconde plus grande barrière de corail du monde avec une superficie dépassant les 40 000 km². Seulement quelques kilomètres carrés de ce récif contiennent plus d'espèces marines que toutes celles présentes sur les côtes non seulement françaises mais européennes (Salvat B. (2010). « Un rappel prosaïque de la biodiversité de notre pays », Le Courrier de la Nature, 249 : 26-29pp.). Le domaine terrestre présente quant à lui un taux d'endémisme de

flore et de faune équivalent à celui de toute l'Europe continentale avec quelques groupes frôlant les 100% d'endémisme.

Cette forte diversité constitue un capital essentiel pour le développement durable de nos sociétés. Elle est aujourd'hui fortement menacée par les activités anthropiques (pollutions urbaines, pollutions chimiques, exploitation minière, érosion, aménagements touristiques, espèces invasives, changement climatique...).

Au vu de ces spécificités, il est apparu nécessaire d'adapter les indicateurs nationaux au contexte ultramarin. En 2006-2007, une démarche a été initiée afin de développer un jeu d'indicateurs à la fois adapté aux particularités propres à chacun de ces territoires mais aussi transversal afin de permettre des comparaisons à l'échelon régional.

Suite à cette expertise, 27 indicateurs ont pu être identifiés pour suivre l'évolution du patrimoine naturel et l'efficacité des mesures de conservation dans les collectivités d'Outre-mer. Le Service d'Etat de l'Agriculture de la Forêt et de l'Environnement (DAFE) en charge de la mise en œuvre de la SNB a confié à un ensemble d'acteurs de l'environnement le renseignement des 27 indicateurs. L'Observatoire de l'environnement en Nouvelle-Calédonie (OEIL) se charge de renseigner 13 de ces indicateurs.

« Des indicateurs de biodiversité ? »

Quels objectifs ?

Les indicateurs développés doivent être considérés comme des outils d'aide à la décision permettant d'appréhender de manière synthétique et accessible à tous, des phénomènes parfois complexes. Construits pour répondre aux exigences du Ministère, ils tiennent aussi compte du contexte et des particularités locales pour être fonctionnels et utiles aux acteurs de l'environnement néo-calédonien. Les résultats proposés offrent donc des clés de réflexion à l'usage des chercheurs, des gestionnaires, des professionnels de l'environnement, voire du grand public.

L'étude réalisée en 2010 visait à définir les bases nécessaires à la construction et la pérennisation des 13 indicateurs regroupés en 5 thèmes :

Thème 1 : protection des espèces

- Indicateur Th1_7 : « Evolution du nombre d'espèces inscrites sur la liste rouge mondiale de l'UICN »
- Indicateur Th3_24 : « Prise en compte des espèces de la liste rouge dans les protections d'espèces »
- Indicateur Th3_25 : « Nombre d'espèces des catégories les plus menacées de la liste rouge faisant l'objet d'un plan de gestion/restauration/conservation »

Thème 2 : protection des biotopes

- Indicateur Th3_22 : « Surface en aires protégées »
- Indicateur Th3_23 : « Efficacité des aires protégées en terme de conservation de la biodiversité »

Thème 3 : mesures de contrôles

- Indicateur Th3_27 : « Suivi des procès-verbaux »
- Indicateur Th2_16 : « Infractions aux frontières (CITES) »

Thème 4 : Pressions anthropiques

- Indicateur Th2_17 « Pression de pêche »
- Indicateur Th2_18 « Impact du changement climatique »
- Indicateur Th2_13 « Qualité de l'eau »

Thème 5 : valorisation de la biodiversité

- Indicateur Th3_19 « Financement de la connaissance et de la conservation de la biodiversité »
- Indicateur Th3_20 « Nombre d'articles et de rapports publiés sur la biodiversité locale »
- Indicateur Th3_21 « Nombre de manifestations de communication et d'éducation organisées »

L'ensemble des indicateurs présentés dans ce document ne bénéficie pas du même état d'avancement. Une grande majorité des indicateurs est finalisé et fournit des résultats fiables et pertinents. Certains indicateurs devront être améliorés en 2011, notamment par une définition plus précise des paramètres suivis ou une plus grande exhaustivité des sources de données retenues. Enfin, trois indicateurs nécessiteront une phase de construction plus importante en raison de leur complexité ou du manque de données actuellement disponibles.

Aide à la lecture

Les indicateurs sont présentés sous formes de fiches synthétiques. On y trouve cinq sections qui offrent l'ensemble des éléments nécessaires à une bonne compréhension des résultats proposés :

- La section « Présentation de l'indicateur » définit les termes de l'indicateur et présente globalement le contexte dans lequel il s'inscrit et les objectifs visés.
- La section « Acquisition de l'information » informe des sources sollicitées et des modalités d'accès à l'information.
- La section « Production de l'indicateur » décrit la méthodologie employée pour aboutir aux résultats proposés.
- La section « Interprétation – Utilisation » offre des clés importantes de lecture, nécessaires à une meilleure interprétation des résultats.

- La section « Perspective » offre des pistes d'amélioration de l'indicateur et des références documentaires pour approfondir le sujet traité.

Selon l'information recherchée par le lecteur, deux niveaux de lecture sont proposés :

- Les lecteurs souhaitant rapidement accéder aux résultats peuvent simplement consulter les sections « Présentation de l'indicateur », « Interprétation – Utilisation ». Ce niveau minimum de lecture est conseillé. Il permettra au lecteur de comprendre la problématique soulevée par l'indicateur, et d'interpréter rapidement et correctement les résultats avancés.
- Les lecteurs souhaitant approfondir la lecture du document et disposer d'informations sur les modalités de construction de l'indicateur pourront en plus, consulter les sections « Acquisition de l'information » et « Production de l'indicateur ». Ce niveau de lecture avancé est nécessaire au lecteur souhaitant 1) mieux comprendre les résultats proposés, 2) réaliser une étude similaire ou 3) contribuer à l'étude en y apportant des suggestions pour améliorer ou optimiser l'indicateur.

La fiche présentée en Annexe 1 est proposée pour faciliter la lecture des documents. Elle détaille l'ensemble des informations que l'on trouve dans chacune des sections des fiches « indicateur ».

Thème 1

-

Protection des espèces

2010

Stratégie Nationale
Biodiversité
en Nouvelle-Calédonie



Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

**Th1-7. Evolution du nombre d'espèces inscrites sur
la liste rouge mondiale de l'UICN**

Evolution du nombre d'espèces inscrites sur la liste rouge mondiale de l'UICN	Etat et évolution des composantes de la Biodiversité	Th1 - 7
Statut d'espèces menacées		

Présentation de l'indicateur

Type	Etat d'avancement	Fiabilité
Etat		

Définitions	<p>La liste rouge de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) est un système simple et compréhensible par tous pour classer les espèces menacées à l'échelle mondiale.</p> <p>L'inscription d'une espèce sur cette liste et l'attribution d'un statut sont des processus évolutifs, soumis à révisions qui prennent en compte les menaces pesant sur l'espèce concernée et les mesures de conservation existantes. Cette inscription n'a aucune valeur réglementaire mais témoigne d'un statut jugé préoccupant.</p>
Objectif	<p>Au-delà du nombre global d'espèces menacées, l'indicateur permet d'évaluer, pour chaque grand groupe animal ou végétal, la proportion des espèces néo-calédoniennes dont le statut est jugé préoccupant à l'échelle mondiale. Il offre une vision globale de l'état de la biodiversité spécifique néo-calédonienne.</p>
Echelle de Biodiversité	Espèce

Acquisition de l'information

Données sources	<ul style="list-style-type: none">• Liste rouge de l'UICN (Version 2010.2) pour les espèces de Nouvelle-Calédonie.• Inventaire de la faune et de la flore d'eau douce de Nouvelle-Calédonie.• Inventaire de la faune terrestre de Nouvelle-Calédonie.• Inventaire de la faune et de la flore marine de Nouvelle-Calédonie.• Inventaire de l'avifaune de Nouvelle-Calédonie.• Inventaire de la flore de Nouvelle-Calédonie.• Inventaire National du Patrimoine Naturel (Museum National d'Histoire Naturelle).
Localisation de l'Information	<ul style="list-style-type: none">• <u>Liste rouge UICN (Version 2010.2) :</u> La liste d'espèces évaluées pour la Nouvelle-Calédonie est disponible sur le site internet « The IUCN Red List of Threatened Species » (http://www.iucnredlist.org/).• <u>Inventaire de la faune terrestre de Nouvelle-Calédonie :</u> L'atlas de la faune néo-calédonienne est disponible à l'UMR 022 (Centre de biologie et gestion des populations) de l'Institut de Recherche et de Développement (IRD) de Nouvelle-Calédonie. Constitué sous forme de base de données par Mr Chazeau (Chercheur Zoologiste) et Mr Jourdan (Chercheur entomologiste, IRD), il devrait être mis en ligne d'ici 2011/2012.<ul style="list-style-type: none">- H. Jourdan & J. Chazeau (2010). Atlas de la faune terrestre néo-calédonienne. IRD, <i>in press</i>.• <u>Inventaire de la faune et de la flore d'eau douce de Nouvelle-Calédonie :</u> L'inventaire des espèces d'eau douce est disponible dans le rapport final de l'analyse éco-régionale réalisée par l'ONG World Wide Fundation (WWF).<ul style="list-style-type: none">- C. Flouhr & N. Mary (2006). Synthèse des données sur la biodiversité des écosystèmes d'eau douce de la Nouvelle-Calédonie. Word Wild Fundation (WWF) and Conservation International (C.I), Rapport final, 199 pp.

<p>Localisation de l'Information</p>	<ul style="list-style-type: none">• <u>Inventaire de la faune et de la flore marine de Nouvelle-Calédonie :</u> <p>L'inventaire des espèces marines néo-calédoniennes est disponible en version papier au centre documentaire de l'Institut de Recherche et de Développement (IRD) dans la version 2007 du Compendium des espèces marines.</p> <ul style="list-style-type: none">- E. Payri & B. Richer De Forges (2007). Compendium of marine species from New Caledonia. IRD, Doc. Sci. Tech. II7, 435 pp. <p>La version numérique est, quant à elle, disponible sur le site internet du forum "Biodec" de l'IRD (http://www.ird.nc/biodec/synthese_generale.html).</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Inventaire de l'avifaune de Nouvelle-Calédonie :</u> <p>L'inventaire des oiseaux de Nouvelle-Calédonie est disponible dans une publication scientifique disponible auprès de la Société Calédonienne d'Ornithologie (SCO) :</p> <ul style="list-style-type: none">- N. Barré & al (2009). Troisième complément à la liste des oiseaux de Nouvelle-Calédonie. Société d'études Ornithologique de France, Muséum National d'Histoire Naturelle, Alauda 77 (4) : 287-302. <p>Un inventaire similaire est disponible sur le site internet de l'Organisation Non Gouvernementale « Bird Life International» (http://www.birdlife.org/datazone/species/index.html) - (Cette liste est à considérer avec prudence car elle liste un ensemble d'espèces rencontrées accidentellement en Nouvelle-Calédonie qui ne doivent pas être prises en considération dans l'inventaire de l'avifaune néo-calédonienne).</p>
---	--

Localisation de l'Information	<ul style="list-style-type: none">• <u>Inventaire de la Flore de Nouvelle-Calédonie :</u> <p>Une liste détaillée de l'ensemble des espèces végétales néo-calédoniennes est disponible au centre documentaire de l'IRD</p> <ul style="list-style-type: none">- T. Jaffré, P. Morat & All. (2001). Composition et caractérisation de la flore indigène de Nouvelle-Calédonie. IRD, Doc. Sci. Tech. II4, 121 pp. <p>La version numérique est, quant à elle, disponible sur le site internet de l'UMR 123 (botanique et bioinformatique de l'Architecture des Plantes) (http://www.ird.nc/activites/drv_s084.htm)</p> <p>L'atlas de la flore vasculaire néo-calédonienne constitué sous forme de base de données par Mr Jaffré (IRD) et Mr Morat (Museum National d'Histoire Naturel – MNHN) devrait être mise en ligne dans le courant de l'année 2011.</p> <ul style="list-style-type: none">- T. Jaffré, P. Morat & All. (2010). référentiel taxonomique de la flore vasculaire néo-calédonienne. IRD, Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), <i>In Press</i>. <ul style="list-style-type: none">• <u>Inventaire National du Patrimoine Naturel :</u> <p>L'inventaire n'est pas encore finalisé. La liste incomplète des espèces recensées en Nouvelle-Calédonie est disponible dans le référentiel TAXREF sur le site internet du Service du Patrimoine Naturel (http://inpn.mnhn.fr) à la rubrique « TAXREF » > « Téléchargements » > « Référentiels espèces ».</p>
--------------------------------------	--

**Modalité
d'acquisition de
l'information**

- Liste Rouge UICN :

La liste de l'UICN est en accès libre mais nécessite une recherche avancée (Other Search Option) selon des filtres clairement définis : Niveau taxonomique, Localisation / Catégorie d'espèce (placées dans le même filtre), Catégorie de menace UICN, Année d'évaluation.

Taxa to show – Le niveau espèce « Species » est sélectionné

Location – « Land Regions » > Oceania > New Caledonia.

Toutes les catégories d'espèces sont sélectionnées (« Native » - espèces endémique ; « Introduced » - espèces introduites) hormis la catégorie « incertain » pour laquelle un doute existe quant à la présence des espèces sur le territoire.

Assessment – Categories – Toutes les catégories (**CR**, CRitically endangered (Danger critique d'extinction) ; **EN**, ENdangered (En danger); **VU**, VUlnerable (Vulnérable) ; **LR**, Lower Risk (Risques mineurs); **NT**, Near Threatened (Quasi menacé) ; **LC**, Least Concern (Préoccupation mineure) sont sélectionnées. Seules les catégories « DD – Data Deficient » pour laquelle le manque de données ne permet pas de statuer sur l'état de menace de l'espèce et « EX – EXtinct (Eteinte) » ne sont pas prises en compte.

Assessment – Assessment Years – Toutes les années sont sélectionnées

La liste obtenue peut être ensuite exportée sous format exploitable (format .csv ou .xml). L'utilisateur doit au préalable s'inscrire sur le site de l'UICN.

- Inventaire de la faune terrestre de Nouvelle-Calédonie :

L'inventaire a été recueilli sous forme de tableau synthétique lors d'un entretien organisé pendant la phase prospective de construction de l'indicateur.

**Modalité
d'acquisition de
l'information**

- Inventaire de la Faune et de la Flore d'eau douce de Nouvelle-Calédonie :

Le document est accessible sur demande.

- Inventaire de la Faune et de la Flore marine de Nouvelle-Calédonie :

Téléchargement libre.

Le document papier peut également être acheté au centre documentaire de l'IRD.

- Inventaire de l'avifaune de Nouvelle-Calédonie :

La publication scientifique est accessible sur demande.

La liste « Bird Life International » est en téléchargement libre mais nécessite une recherche avancée (Other Search Option) selon des filtres clairement définis :

Region : le filtre « Australasia » doit être sélectionné.

Country/Territory : le filtre « New Caledonia (to France) » doit être sélectionné.

- Inventaire de la Flore de Nouvelle-Calédonie :

Téléchargement libre.

Le document papier peut également être acheté au centre documentaire de l'IRD.

- Inventaire National du Patrimoine Naturel :

Un formulaire de demande doit être renseigné. Un courriel est ensuite reçu proposant un lien vers le site de TAXREF ainsi qu'un identifiant pour accéder librement au référentiel taxonomique.

Le référentiel taxonomique (au format .zip) ainsi qu'un guide d'utilisation et une liste des sources utilisées pour renseigner le référentiel (au format .pdf) y sont téléchargeables librement.

Structuration des données

- Liste rouge UICN : fichier au format .csv exporté au format .xls.

Kingdom	Phylum	Class	Order	Family	Genus	Species	Red List status
ANIMALIA	CNIDARIA	ANTHOZOA	SCLERACTINIA	ACROPORIDAE	Acropora	microclados	VU
ANIMALIA	CNIDARIA	ANTHOZOA	SCLERACTINIA	ACROPORIDAE	Acropora	yongei	LC
ANIMALIA	CHORDATA	AVES	ANSERIFORMES	ANATIDAE	Anas	rhynchotis	LC
PLANTAE	TRACHEOPHYTA	CONIFEROPSIDA	CONIFERALES	ARAUCARIACEAE	Araucaria	biramulata	NT
PLANTAE	TRACHEOPHYTA	MAGNOLIOPSIDA	FABALES	LEGUMINOSAE	Cassia	artensis	EN
ANIMALIA	CHORDATA	MAMMALIA	SIRENIA	DUGONGIDAE	Dugong	dugon	VU
ANIMALIA	CHORDATA	ACTINOPTERYGII	PERCIFORMES	SERRANIDAE	Epinephelus	ongus	LC
ANIMALIA	CNIDARIA	ANTHOZOA	SCLERACTINIA	OCULINIDAE	Galaxea	acrhelia	VU
ANIMALIA	CNIDARIA	ANTHOZOA	HELIOPORACEA	HELIOPORIDAE	Heliopora	coerulea	VU
ANIMALIA	CHORDATA	AVES	PASSERIFORMES	MELIPHAGIDAE	Myzomela	cardinalis	LC
PLANTAE	TRACHEOPHYTA	MAGNOLIOPSIDA	SAPINDALES	RUTACEAE	Oxanthera	fragrans	EN
ANIMALIA	CNIDARIA	ANTHOZOA	SCLERACTINIA	AGARICIIDAE	Pavona	gigantea	LC
ANIMALIA	CNIDARIA	ANTHOZOA	SCLERACTINIA	PECTINIIDAE	Pectinia	alcicornis	VU
PLANTAE	TRACHEOPHYTA	MAGNOLIOPSIDA	RHIZOPHORALES	RHIZOPHORACEAE	Rhizophora	apiculata	LC
ANIMALIA	CNIDARIA	ANTHOZOA	SCLERACTINIA	POCILLOPORIDAE	Seriatopora	caliendrum	NT
ANIMALIA	CHORDATA	AVES	CHARADRIIFORM	LARIDAE	Sterna	bergii	LC
ANIMALIA	CNIDARIA	ANTHOZOA	SCLERACTINIA	MUSSIDAE	Symphyllia	agaricia	LC
ANIMALIA	CNIDARIA	ANTHOZOA	SCLERACTINIA	MUSSIDAE	Symphyllia	valenciennesii	LC

- Inventaire des espèces néo-calédoniennes tous milieux, tous groupes taxonomiques confondus :

Milieu	Règne	Phylum	Classe	Ordre	Famille	Genre	Espèce	Gen_Sp
Marin	ANIMALIA	Arthropoda (Arthropode)	Crustacea (Crustacés)		CYMOTHOIDAE	Nerocila	excisa	Nerocila excisa
Marin	ANIMALIA	Mollusca (Mollusques)	Gastropoda (Gastéropodes)		CYPRAEIDAE	Nesiocypraea	lisetae	Nesiocypraea lisetae
Marin	ANIMALIA	Arthropoda (Arthropode)	Crustacea (crustacés)		PANDARIDAE	Nesippus	crypturus	Nesippus crypturus
Marin	ANIMALIA	Arthropoda (Arthropode)	Crustacea (crustacés)		PANDARIDAE	Nesippus	tigris	Nesippus tigris
Eau douce	ANIMALIA	Arthropoda (Arthropode)	Insecta (Insectes)	Dipteres	Blephariceridae	Nesocurupira	sp	Nesocurupira sp
Marin	ANIMALIA	Chordata (Cordés)	Aves (oiseaux)	Procellariiformes	Hydrobatidae	Nesofregetta	fuliginosa	Nesofregetta fuliginosa
Eau douce	PLANTAE	Chlorophyta (Algues vertes)	Zygomyceteae	Zygnematales	Mesotaeniaceae	Netrium	digitus	Netrium digitus
Eau douce	PLANTAE	Chlorophyta (Algues vertes)	Zygomyceteae	Zygnematales	Mesotaeniaceae	Netrium	digitus elegans	Netrium digitus elegans
Eau douce	PLANTAE	Chlorophyta (Algues vertes)	Zygomyceteae	Zygnematales	Mesotaeniaceae	Netrium	digitus naegelii	Netrium digitus naegelii
Eau douce	ANIMALIA	Arthropoda (Arthropode)	Crustacea (Crustacés)	Hydrachnidia	Unionicolidae	Neumania	lacustris	Neumania lacustris
Eau douce	ANIMALIA	Arthropoda (Arthropode)	Crustacea (Crustacés)	Hydrachnidia	Unionicolidae	Neumania	nodosa	Neumania nodosa
Eau douce	ANIMALIA	Arthropoda (Arthropode)	Insecta (Insectes)	Odonates	Libellulidae	Neurothemis	stigmatizans	Neurothemis stigmatizans
Marin	PLANTAE	Rhodophyta (Algues rouges)	Florideophyceae		RHODOMELACEAE	Neurymenia	fraxinifolia	Neurymenia fraxinifolia
Marin	ANIMALIA	Ectoprocta (Bryozoaires)	Stenolaemata		FILISPARSIDAE	Nevianipora	pulcherrima	Nevianipora pulcherrima
Marin	ANIMALIA	Ectoprocta (Bryozoaires)	Stenolaemata		FILISPARSIDAE	Nevianipora	sp	Nevianipora sp
Marin	ANIMALIA	Arthropoda (Arthropode)	Crustacea (crustacés)	SESSILIA	TETRACLITIDAE	Newmanella	vitata	Newmanella vitata
Marin	ANIMALIA	Cnidaria (Cnidaires)	Alcyonacea (Coraux mous)	GORGONACEA	ELLISELLIDAE	Nicella	carinata	Nicella carinata

Fréquence de mise à jour

Les listes rouge de l'UICN sont mises à jour chaque année entre les mois d'avril et mai.

L'ensemble des inventaires utilisés pour constituer cet indicateur est constitué d'études ponctuelles sans mises à jour régulières. L'indicateur devra donc en plus, être actualisé lors de chaque nouvel inventaire.

Accessibilité

Localisation (7 Sources)

Délais d'acquisition

Production de l'indicateur

Modèle de construction	<ul style="list-style-type: none">• <u>Organisation des données :</u> <p>L'hétérogénéité des formats de données retenus nécessite un important effort d'organisation. Les inventaires utilisés sont inégalement renseignés au niveau taxonomique. Le traitement et la présentation des résultats nécessitent le regroupement des espèces au niveau de la Classe ou du Phylum. Il est donc nécessaire de compléter les listes en y ajoutant ces informations pour chacune des espèces citées.</p> <p>Une même espèce peut être listée dans deux inventaires différents. Pour exemple : l'inventaire des espèces d'eau douce liste un ensemble d'espèces de poissons que l'on trouve au stade juvénile en rivière mais qui passent ensuite le reste de leur vie en mer où ils sont recensés par le compendium des espèces marines. Il en est de même pour certains végétaux ou oiseaux. Un travail de comparaison est nécessaire afin d'éliminer les doubles-comptes.</p> <p>La mention «sp» est fréquemment rencontrée dans les inventaires spécifiques utilisés pour cet indicateur. Cette mention indique que l'espèce listée n'a pas encore été décrite sur un plan taxonomique et n'est donc pas référencée au sens des codes de nomenclatures. Cependant, on peut considérer que dans un inventaire de référence, cette mention indique clairement que l'espèce en question est distincte de toute autre espèce déjà recensée. Les espèces mentionnées « sp » seront très probablement amenées à être décrites un jour. Elles ont donc été prises en compte dans les calculs de l'indicateur.</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Traitement des données :</u> <p>Sont calculés pour chacun des grands groupes taxonomiques identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le pourcentage total d'espèces néo-calédoniennes évaluées par l'IUCN. Le calcul est effectué pour chacun des grands groupes taxonomiques identifiés.- Les pourcentages d'espèces évaluées dans chacune des catégories UICN concernées (CR, EN, VU, NT, LC). Le calcul est effectué pour chacun des grands groupes taxonomiques identifiés.- Les pourcentages d'espèces non évaluées par l'IUCN. Le calcul est effectué pour chacun des grands groupes taxonomiques identifiés.
Unité	Les valeurs sont exprimées en pourcentage d'un nombre total d'espèces.

<p>Type de représentation</p>	<p>Les pourcentages d'espèces néo-calédoniennes inscrites sur la liste rouge de l'UICN sont représentés sous formes de barres de secteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les secteurs représentent la part d'espèces évaluées par l'UICN (bleu) par rapport au nombre total d'espèces du même groupe taxonomique recensées en Nouvelle-Calédonie (gris). • Les barres représentent la répartition des espèces évaluées dans chacune des catégories UICN. <p>Chaque graphique est accompagné d'un tableau présentant le nombre d'espèces inscrites dans chacune des catégories de l'UICN et le nombre total d'espèces évaluées.</p>
<p>Effort de production</p>	<p style="text-align: center;">Organisation des données</p> <p style="text-align: center;">Traitement des données</p>

Interprétation – Utilisation

<p>Aide à l'interprétation</p>	<p>L'indicateur permet d'évaluer l'état de la biodiversité néo-calédonienne en se basant sur des critères internationaux définis par l'UICN.</p> <p>L'interprétation des résultats présentés nécessite au préalable la prise en compte de plusieurs considérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les données des graphiques sont affichées en pourcentages. Les valeurs proposées ne correspondent donc pas à un nombre d'espèces mais à un ratio. Pour exemple : 100% des espèces d'Amphibiens néo-calédoniennes sont inscrites sur la liste rouge de l'UICN. Ce ratio ne concerne en réalité <u>qu'une seule</u> espèce d'Amphibien. En revanche, plus de 94% des espèces d'oiseaux néo-calédoniennes sont inscrits sur la liste rouge de l'UICN ce qui correspond à <u>161 espèces évaluées</u>. • Le nombre d'espèces recensées dans un groupe taxonomique donné se veut le plus exhaustif possible. En revanche le nombre d'espèces évaluées par l'UICN ne correspond qu'à un échantillon réduit de ce groupe. Pour exemple : le groupe des « mollusques » est constitué en Nouvelle-Calédonie de 2486 espèces réparties dans cinq classes (bivalves, céphalopodes, gastropodes, polyplacophores et scaphopodes). En revanche, seules 14 espèces réparties dans deux classes (bivalves, gastropodes) ont été évaluées par l'UICN. C'est ce ratio qui est calculé dans les graphiques proposés. <p>La lecture du tableau synthétique permet une meilleure compréhension des graphiques.</p>
---------------------------------------	--

Aide à l'interprétation	<p>Sont considérées comme « menacées » les espèces inscrites dans les catégories CR, EN et VU.</p> <p>La catégorie CR (CRitically endangered (Danger critique d'extinction)) est attribuée à un taxon lorsque les meilleures données disponibles indiquent qu'il est confronté à un risque extrêmement élevé d'extinction à l'état sauvage selon des critères définis par l'UICN.</p> <p>La catégorie EN (ENdangered (En danger)) est attribuée à un taxon lorsque les meilleures données disponibles indiquent qu'il est confronté à un risque très élevé d'extinction à l'état sauvage selon des critères définis par l'UICN.</p> <p>La catégorie VU (VUlnérable (Vulnérable)) est attribuée lorsque les meilleures données disponibles indiquent que le taxon est confronté à un risque élevé d'extinction à l'état sauvage selon des critères définis par l'UICN.</p> <p>La catégorie NT (Near Threatened (Quasi menacé)) concerne les espèces dont les populations présentent clairement des signes de perturbations mais qui ne remplissent pas suffisamment de critères pour pouvoir être considérées comme « menacées ».</p> <p>La catégorie LC (Least Concern (Préoccupation mineure)) concerne les espèces évaluées par l'UICN mais dont le statut n'est pas jugé préoccupant. Dans cette catégorie sont donc inclus les taxons largement répandus et abondants.</p>
Lien avec d'autres indicateurs	<p>Cet indicateur est à mettre en relation avec les indicateurs Th3_24 « Prise en compte des espèces des listes rouges dans les protections d'espèces » et l'indicateur Th3_25 « Nombre d'espèces des catégories les plus menacées des listes rouges faisant l'objet d'un plan de gestion/restauration/conservation ». Les 3 indicateurs liés offrent une vision complète des mesures locales mise en place pour préserver la biodiversité des espèces calédoniennes menacées en cohérence avec les dynamiques internationales.</p>

Avantages	Limites actuelles
<p>L'indicateur s'appuie sur un système d'évaluation de l'état de conservation des espèces standardisé et utilisé internationalement. La liste rouge de l'UICN s'appuie sur une série de critères précis pour évaluer le risque d'extinction de milliers d'espèces et de sous-espèces. Ces critères s'appliquent à toutes les espèces et à toutes les parties du monde.</p> <p>Fondée sur une base scientifique, la liste rouge de l'UICN est un outil de référence pour estimer sur l'état de la diversité biologique spécifique.</p> <p>Par ailleurs, dans une perspective à long terme, ce système est amené à évoluer continuellement en exhaustivité, rendant l'indicateur de plus en plus fiable.</p> <p>L'indicateur une fois construit apporte deux informations pertinentes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Il permet d'évaluer globalement l'état de la biodiversité néo-calédonienne et notamment de mesurer la proportion d'espèces menacées.- Il permet d'estimer l'effort d'évaluation fourni par les experts de l'UICN et met notamment en avant les groupes pour lesquels une évaluation plus poussée serait nécessaire.	<p>Les critères de classifications à l'UICN sont régulièrement remis en question par la communauté scientifique car les critères de classification entre autres, apparaissent dans de nombreux cas comme limitant ou inadaptés. par exemple, une espèce relativement commune peut perdre une partie de sa diversité génétique par l'anéantissement d'une ou plusieurs de ses populations, sans pour cela être considérée en danger d'extinction suivant les critères de l'UICN (Comm pers. T.Jaffré).</p> <p>Par ailleurs, l'évaluation et l'inscription d'une espèce sur les listes rouges de l'UICN dépend d'un ensemble de critères stricts qui nécessitent l'acquisition de nombreuses informations par différents groupes d'experts. De ce fait, la représentativité de l'indicateur est limitée puisqu'elle ne reflète qu'un nombre réduit d'espèces évaluées.</p> <p>Un nombre important d'espèces non évaluées par l'UICN peut donc être menacées sans que l'indicateur ne puisse le refléter.</p> <p>L'indicateur se base sur un nombre important d'inventaires dont la mise à jour n'est pas systématique et qui nécessite un important effort de prospection et de production. L'ensemble de ces conditions représente autant de difficultés pour produire un indicateur robuste, fiable et reposant sur des données valides.</p> <p>La liste des espèces néo-calédoniennes élaborée pour l'indicateur est compilée à partir de documents validés scientifiquement. Cette liste, aussi exhaustive et précise soit-elle, ne bénéficie pas à ce jour de système de contrôle en lien avec les bases de données internationales type « Catalogue of Life » « SeaLife », « Fishbase »...</p>

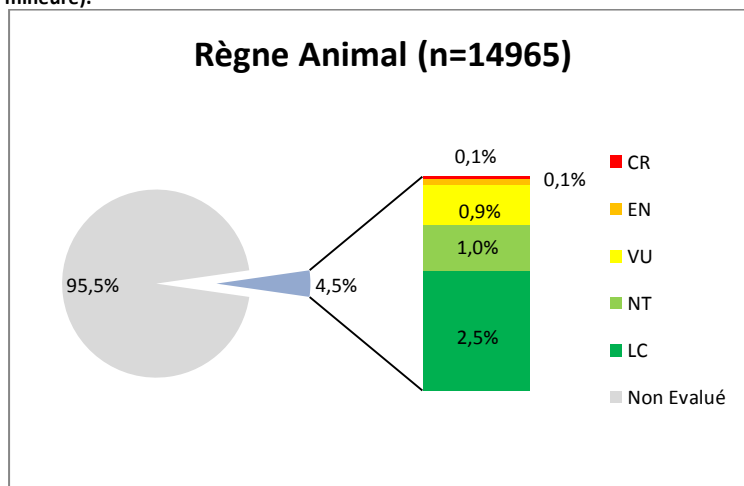
Perspectives

Optimisation	<p>A plus long terme, l'Indicateur devra s'appuyer sur une source unique et valide d'informations : l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN). Ce projet porté par le Muséum National d'Histoire Naturelle associe les scientifiques, les administrations, les collectivités territoriales, les naturalistes et les associations de protection de la nature en vue d'établir un inventaire à grande échelle du patrimoine naturel français et ultra-marin.</p> <p>Cet inventaire encore incomplet, bénéficie de systèmes de contrôles et de validations standardisés sur les critères des bases de données internationales type « catalogue of life ».</p> <p>Aucune information n'est pour le moment disponible concernant la fréquence de mise à jour de cet inventaire.</p>
Références bibliographiques	<ul style="list-style-type: none">- UICN. 2001. Catégories et Critères de l'UICN pour la liste rouge 3.1. UICN, Gland, Suisse.- UICN. http://www.iucnredlist.org/. Version 2010.2.- C. Flouhr & N. Mary (2006). Synthèse des données sur la biodiversité des écosystèmes d'eau douce de la Nouvelle-Calédonie. Word Wild Fundation (WWF) and Conservation International (C.I), Rapport final, 199 pp.- E. Payri & B. Richer De Forges (2007). Compendium of marine species from New Caledonia. IRD, Doc. Sci. Tech. II7, 435 pp.- N. Barré & al (2009). Troisième complément à la liste des oiseaux de Nouvelle-Calédonie. Société d'études Ornithologique de France, Muséum National d'Histoire Naturelle, Alauda 77 (4) : 287-302.- T. Jaffré, P. Morat & All. (2001). Composition et caractérisation de la flore indigène de Nouvelle-Calédonie. IRD, Doc. Sci. Tech. II4, 121 pp.

- RESULTATS -

Règne Animal

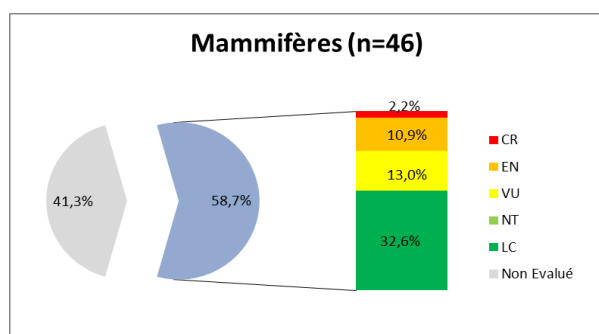
Figures. Pourcentage d'espèces néo-calédoniennes inscrites dans chacune des catégories UICN. CR, Critically Endangered (Danger critique d'extinction) ; EN, Endangered (En danger); VU, Vulnerable (Vulnérable) ; LR, Lower Risk (Risques mineurs); NT, Near Threatened (Quasi menacé) ; LC, Least Concern (Préoccupation mineure).



CR	8	EN	18	VU	129
NT	146	LC	377		
Total	678				

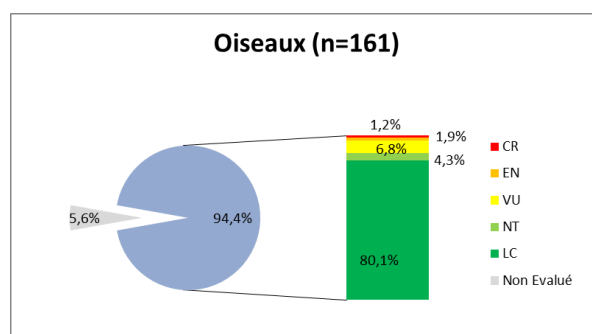
Tableaux. Nombre d'espèces inscrites sur les listes rouge de l'UICN pour chacune des catégories identifiées. Les secteurs représentent la part d'espèces évaluées par l'UICN (bleu) par rapport au nombre total d'espèces du même groupe taxonomique recensées en Nouvelle-Calédonie (gris).

Mammalia



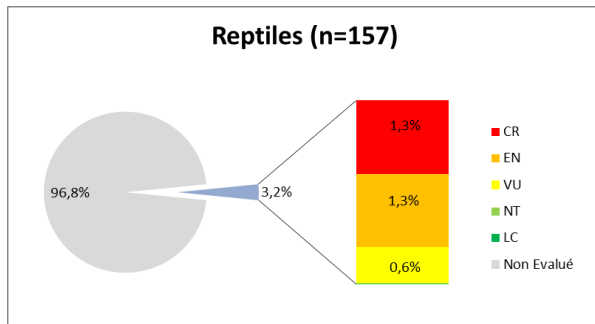
CR	1	EN	5	VU	6
LC	15	Total	27		

Aves



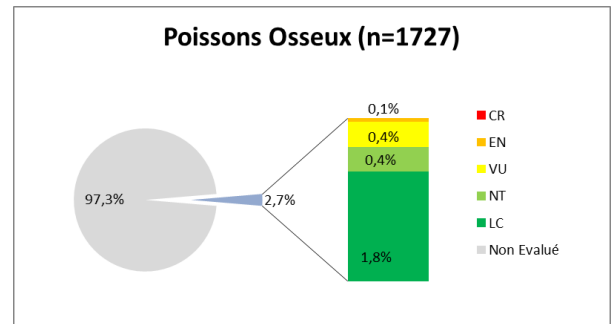
CR	2	EN	3	VU	11
NT	7	LC	129		
Total	152				

Reptilia



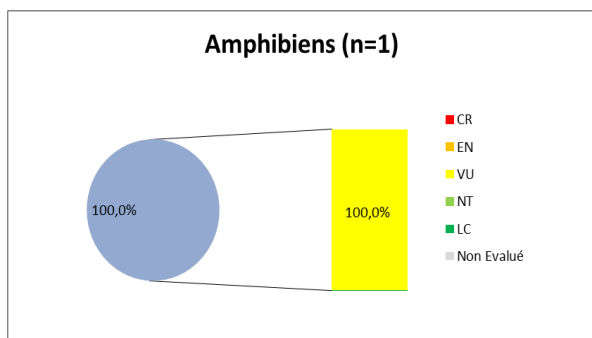
CR	2	EN	2	VU	1
Total		5			

Actinopterygii



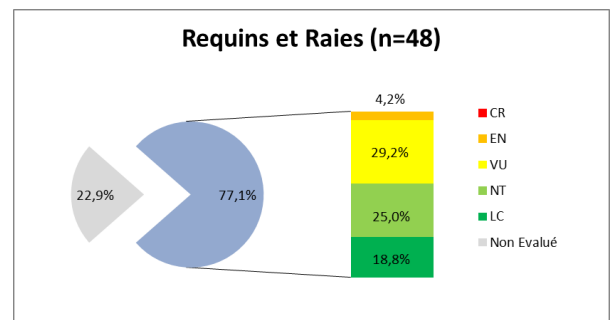
EN	1	VU	7
NT	7	LC	31
Total		46	

Amphibia



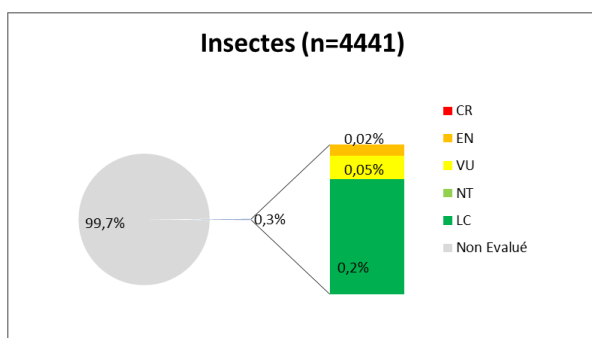
VU	1	
Total		1

Chondrichthyens



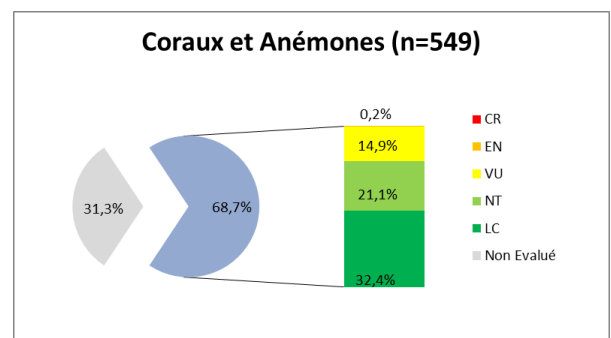
EN	2	VU	14
NT	12	LC	9
Total		49	

Insecta



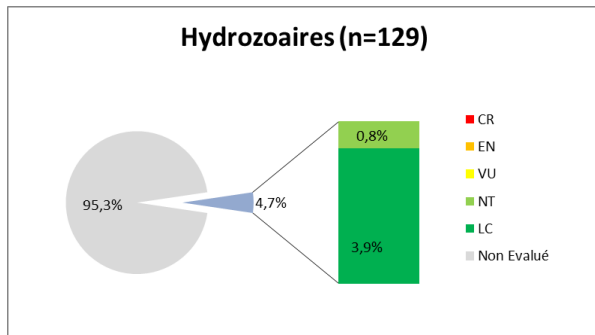
EN	1	VU	2
LC	10		
Total		13	

Anthozoa



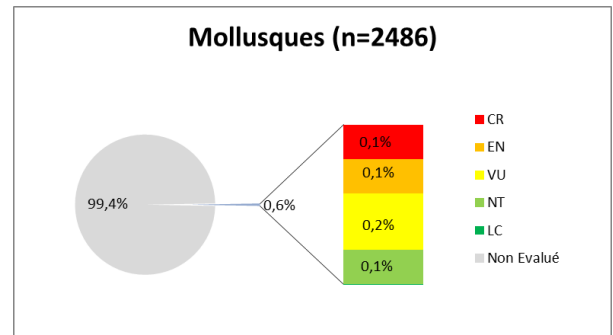
EN	1	VU	82
NT	116	LC	178
Total		377	

Hydrozoa



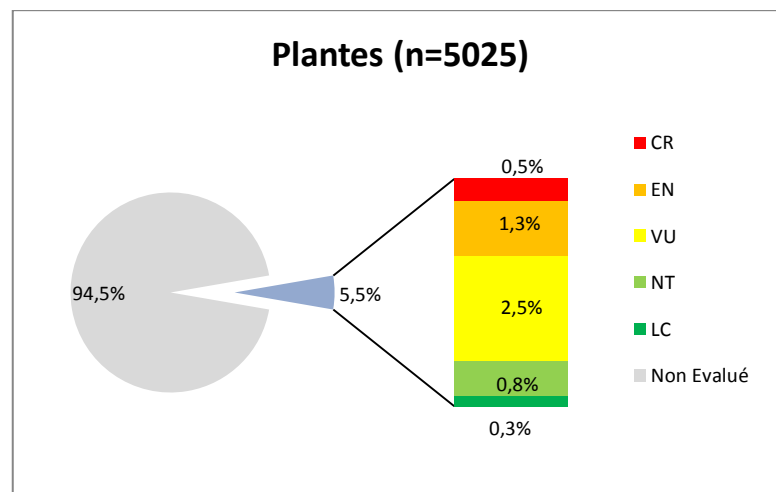
NT	1	LC	5
Total	6		

Mollusca



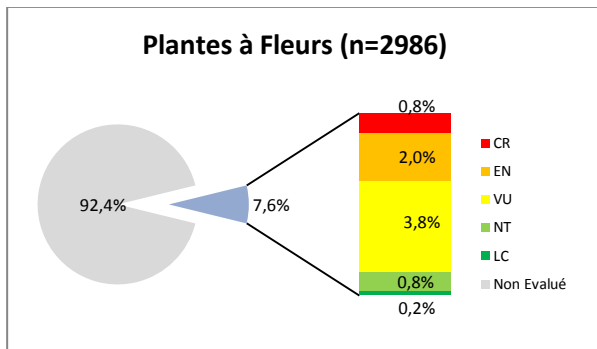
CR	3	EN	3	VU	5
NT	3				
Total	14				

Règne Végétal



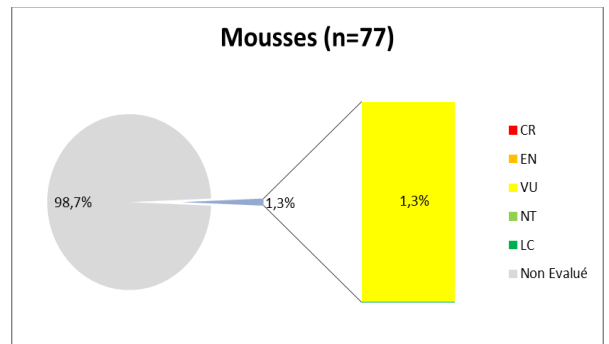
CR	27	EN	66	VU	123
NT	41	LC	17		
Total	274				

Angiosperma



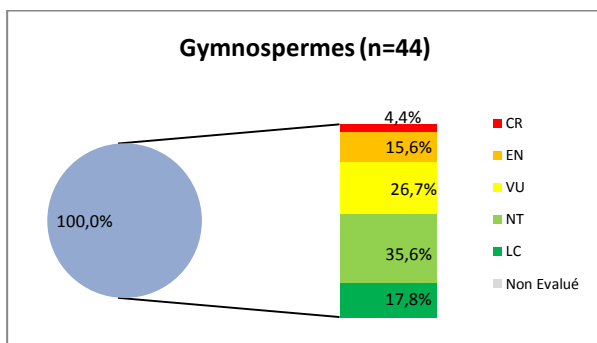
CR	25	EN	59	VU	114
NT	25	LC	5		
Total	228				

Bryophyta



VU	1
Total	1

Gymnosperma



CR	2	EN	7	VU	8
NT	16	LC	12		
Total	45				

**Th3-24. Prise en compte des Espèces de la liste rouge UICN
dans les protections d'espèces**

Prise en compte des espèces de la liste rouge dans les protections d'espèces	Réponses	Th3 - 24
Gestion et protection des espèces		

Présentation de l'indicateur

Type	Etat d'avancement	Fiabilité
Réponse		

Définitions	<p>La liste rouge de l'UICN (Union International pour la Conservation de la Nature) est un système simple et compréhensible par tous pour classer les espèces menacées à l'échelle mondiale. L'inscription d'une espèce sur ces listes n'a aucune valeur réglementaire mais témoigne d'un statut jugé préoccupant.</p> <p>La protection d'une espèce en Nouvelle-Calédonie est déterminée par délibération de l'assemblée et s'inscrit dans un texte réglementaire (code de l'environnement) territorial ou provincial.</p> <p>Selon l'article 20 de la loi organique du 19 mars 1999, "<i>chaque province est compétente dans toutes les matières qui ne sont pas dévolues à l'État ou à la Nouvelle-Calédonie par la présente loi, ou aux communes par la législation applicable en Nouvelle-Calédonie</i>". Les provinces ont donc par défaut la compétence en matière d'environnement (réglementation, police, gestion) et sont libres d'édicter leurs propres textes en la matière (à l'exception des textes relatifs à la pollution marine).</p> <p>La protection des espèces en province des Îles est réglementairement régie par quelques textes territoriaux relatifs à l'environnement. Ces textes ont été adoptés en concertation avec les autorités coutumières afin de fonder dans une même approche l'acceptation de la règle orale et de la règle écrite. Seule une espèce est à l'heure actuelle protégée par délibération de l'assemblée territoriale : le dugong.</p> <p>Les mêmes textes territoriaux relatifs à l'environnement couvrent l'ensemble de la Zone Economique Exclusive et réglementent principalement la pêche et la chasse.</p>
--------------------	---

Objectif	L'objectif est de connaître la proportion d'espèces inscrites à l'UICN bénéficiant d'un statut de protection réglementaire en Nouvelle-Calédonie. L'indicateur permet d'évaluer la cohérence entre les mesures de protections locales établies pour les espèces de Nouvelle-Calédonie vis-à-vis des menaces qui pèsent sur leurs populations estimées à une échelle mondiale.
Echelle de Biodiversité	Espèce

Acquisition de l'information

Données sources	<ul style="list-style-type: none">• Liste rouge de l’UICN (Version 2010.2) pour les espèces de Nouvelle-Calédonie.• Liste des espèces protégées en province Sud.• Liste des espèces protégées en province Nord.
Localisation de l'Information	<ul style="list-style-type: none">• <u>Liste rouge UICN (Version 2010.2) :</u> La liste d’espèces évaluées pour la Nouvelle-Calédonie est disponible sur le site internet « The IUCN Red List of Threatened Species » (http://www.iucnredlist.org/).• <u>Liste des espèces protégées en province Sud :</u> La version numérique du code de l’environnement en province Sud est disponible sur le site internet de la province Sud à la rubrique « Environnement » > « Code de l’Environnement » (http://www.province-sud.nc/images/stories/pdf/environnement/Code.pdf).• <u>Liste des espèces protégées en province Nord :</u> La version numérique du code de l’environnement province Nord est disponible sur le site internet de la province Nord à la rubrique « Une Institution » > « délibérations et documents administratifs » > « Direction du Développement Economique et de l’Environnement » (http://www.province-nord.nc/institution/connaitre_documents.asp?id_rubrique=1).

**Modalité
d'acquisition de
l'information**

- Liste Rouge UICN :

La liste de l'UICN est en accès libre mais nécessite une recherche avancée (Other Search Option) selon des filtres clairement définis : Niveau taxonomique, Localisation / Catégorie d'espèce (Placées dans le même filtre), Catégorie de menace UICN, Année d'évaluation.

Taxa to show – Le niveau espèce « Species » est sélectionné

Location – « Land Regions » > Oceania > New Caledonia.

Toutes les catégories d'espèces sont sélectionnées (« Native » - espèces endémique ; « Introduced » - espèces introduites) hormis la catégorie « incertain » pour laquelle un doute existe quant à la présence des espèces sur le territoire.

Assessment – Categories – Toutes les catégories (**CR**, CRitically endangered (Danger critique d'extinction) ; **EN**, ENdangered (En danger); **VU**, VUInerable (Vulnérable) ; **LR**, Lower Risk (Risques mineurs); **NT**, Near Threatened (Quasi menacé) ; **LC**, Least Concern (Préoccupation mineure) sont sélectionnées. Seules les catégories « DD – Data Deficient » pour laquelle le manque de données ne permet pas de statuer sur l'état de menace de l'espèce et « EX – EXtinct (Eteinte) » ne sont pas prises en compte.

Assessment – Assessment Years – Toutes les années sont sélectionnées

La liste obtenue peut être ensuite exportée sous format exploitable (format .csv ou .xml). L'utilisateur doit au préalable s'inscrire sur le site de l'UICN.

- Liste des espèces protégées en province Sud :

Téléchargement libre.

Une convention entre le Haut-commissariat de la République et la province Sud en cours de formalisation assurera la pérennité de l'indicateur par l'accès régulier aux mises à jour du code sous format exploitable.

- Liste des espèces protégées en province Nord :

Téléchargement libre.

Une convention entre le Haut-commissariat de la République et la province Nord devra être établie pour assurer la pérennité de l'indicateur par l'accès régulier aux mises à jour du code sous format exploitable.

Structuration des données

- Liste rouge UICN : fichier au format .csv exporté au format .xls

Kingdom	Phylum	Class	Order	Family	Genus	Species	Red List status
ANIMALIA	CNIDARIA	ANTHOZOA	SCLERACTINIA	ACROPORIDAE	Acropora	microclados	VU
ANIMALIA	CNIDARIA	ANTHOZOA	SCLERACTINIA	ACROPORIDAE	Acropora	yongei	LC
ANIMALIA	CHORDATA	AVES	ANSERIFORMES	ANATIDAE	Anas	rhynchotis	LC
PLANTAE	TRACHEOPHYTA	CONIFEROPSIDA	CONIFERALES	ARAUCARIACEAE	Araucaria	biramulata	NT
PLANTAE	TRACHEOPHYTA	MAGNOLIOPSIDA	FABALES	LEGUMINOSAE	Cassia	artensis	EN
ANIMALIA	CHORDATA	MAMMALIA	SIRENIA	DUGONGIDAE	Dugong	dugon	VU
ANIMALIA	CHORDATA	ACTINOPTERYGII	PERCIFORMES	SERRANIDAE	Epinephelus	ongus	LC
ANIMALIA	CNIDARIA	ANTHOZOA	SCLERACTINIA	OCULINIDAE	Galaxea	acrhelia	VU
ANIMALIA	CNIDARIA	ANTHOZOA	HELIOPORACEA	HELIOPORIDAE	Heliopora	coerulea	VU
ANIMALIA	CHORDATA	AVES	PASSERIFORMES	MELIPHAGIDAE	Myzomela	cardinalis	LC
PLANTAE	TRACHEOPHYTA	MAGNOLIOPSIDA	SAPINDALES	RUTACEAE	Oxanthera	fragrans	EN
ANIMALIA	CNIDARIA	ANTHOZOA	SCLERACTINIA	AGARICIIDAE	Pavona	gigantea	LC
ANIMALIA	CNIDARIA	ANTHOZOA	SCLERACTINIA	PECTINIIDAE	Pectinia	alcicornis	VU
PLANTAE	TRACHEOPHYTA	MAGNOLIOPSIDA	RHIZOPHORALES	RHIZOPHORACEAE	Rhizophora	apiculata	LC
ANIMALIA	CNIDARIA	ANTHOZOA	SCLERACTINIA	POCILLOPORIDAE	Seriatopora	caliendrum	NT
ANIMALIA	CHORDATA	AVES	CHARADRIIFORM	LARIDAE	Sterna	bergii	LC
ANIMALIA	CNIDARIA	ANTHOZOA	SCLERACTINIA	MUSSIDAE	Symphyllia	agaricia	LC
ANIMALIA	CNIDARIA	ANTHOZOA	SCLERACTINIA	MUSSIDAE	Symphyllia	valenciennesii	LC

- Liste des espèces protégées en Province Sud et Province Nord : fichier au format .xls

Province	Kingdom	Phylum	Class	Order	Family	Genus	Species
Nord	ANIMALIA	Chordata (Cordés)	Aves (Oiseaux)	Anseriforme	Anatidae	Anas	rhynchotis
Nord	ANIMALIA	Chordata (Cordés)	Aves (Oiseaux)	Anseriforme	Anatidae	Anas	superciliosapelewensis
Sud / Nord	PLANTAE	Magnoliophyta (Plantes à Fleur)	Liliopsida	Asparagale	Orchidaceae	Anoectochilus	sp
Sud / Nord	ANIMALIA	Chordata (Cordés)	Aves (Oiseaux)	Charadriiforme	Laridae	Anous	minutus
Sud / Nord	ANIMALIA	Chordata (Cordés)	Aves (Oiseaux)	Charadriiforme	Laridae	Anous	stolidus
Nord	PLANTAE	Magnoliophyta (Plantes à Fleur)	Magnoliopsida	Apiale	Araliaceae	Apiopetalum	velutinum
Sud	ANIMALIA	Chordata (Cordés)	Aves (Oiseaux)	Passeriforme	Sturnidae	Aplonis	striata
Sud	PLANTAE	Pinophyta (Conifères)	Coniferopsida	Coniferales	Araucariaceae	Araucaria	luxurians
Sud	PLANTAE	Pinophyta (Conifères)	Coniferopsida	Coniferales	Araucariaceae	Araucaria	nemorosa
Sud / Nord	PLANTAE	Pinophyta (Conifères)	Coniferopsida	Coniferales	Araucariaceae	Araucaria	rulei
Sud / Nord	PLANTAE	Pinophyta (Conifères)	Coniferopsida	Coniferales	Araucariaceae	Araucaria	scopulorum
Nord	PLANTAE	Pinophyta (Conifères)	Coniferopsida	Coniferales	Araucariaceae	Araucaria	sp
Nord	PLANTAE	Magnoliophyta (Plantes à Fleur)	Magnoliopsida	Fabales	Mimosaceae	Archidendropsis	glandulosa
Nord	PLANTAE	Magnoliophyta (Plantes à Fleur)	Magnoliopsida	Fabales	Mimosaceae	Archidendropsis	lentiscifolia

Fréquence de mise à jour

Les listes rouge de l'UICN sont mises à jour chaque année entre les mois d'avril et mai.

L'actualisation des codes de l'environnement, bien que régulière, n'est pas effectuée à échéances fixes.

Il est recommandé de mettre à jour l'indicateur lors de l'actualisation annuelle de la liste rouge UICN afin d'éviter de multiples mises à jour en cours d'année, sources potentielles d'erreurs ou de doublons.

Accessibilité

Localisation (3 sources)

Délais d'acquisition

Production de l'indicateur

<p>Modèle de construction</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Organisation des données :</u> <p>Les listes d'espèces citées dans les codes de l'environnement sont renseignées jusqu'au niveau taxonomique de la Famille. Le traitement et la présentation des résultats nécessitent le regroupement des espèces à un niveau supérieur : Classe ou Phylum. Il est donc nécessaire de compléter les listes en y ajoutant ces informations pour chacune des espèces citées.</p> <p>Pour certains Genres, l'ensemble des espèces est protégé. Les codes de l'environnement le présente alors ainsi : « Genre : <i>Emoia</i> ; Espèce : All ». Lors de la compilation des données, il est impératif de lister l'ensemble des espèces du Genre présentes en Nouvelle-Calédonie.</p> <p>Les différents codes de l'environnement provinciaux ne protègent pas tout à fait les mêmes espèces. Ces listes doivent donc être fusionnées et les doublons supprimés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Traitement des données :</u> <p>Sont calculés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les pourcentages d'espèces néo-calédoniennes inscrites sur la liste rouge de l'UICN et bénéficiant d'un statut de protection réglementaire en Nouvelle-Calédonie. Le calcul est effectué pour chacun des grands groupes taxonomiques identifiés et par catégories de menaces UICN.
<p>Unité</p>	<p>Les valeurs sont exprimées en pourcentage d'un nombre d'espèces.</p>
<p>Type de représentation</p>	<p>Les pourcentages d'espèces inscrites à l'UICN et protégées en Nouvelle-Calédonie sont représentés sous forme d'histogrammes. Chaque barre correspondant à une catégorie UICN.</p> <p>Chaque histogramme est accompagné d'un schéma présentant dans un cercle rouge le nombre d'espèces inscrites sur les listes de l'UICN, dans un cercle vert le nombre d'espèces protégées en Nouvelle-Calédonie, et à l'intersection des deux cercles, le nombre d'espèces inscrites à la fois à l'UICN et protégées en Nouvelle-Calédonie. La lecture des graphiques est ainsi facilitée.</p>
<p>Effort de production</p>	<p style="text-align: center;">Organisation des données</p> <p style="text-align: center;">Traitement des données</p>

Interprétation – Utilisation

Aide à l'interprétation

L'indicateur permet d'évaluer la cohérence qui existe entre les menaces pesant sur les espèces évaluées par l'UICN et les réponses apportées localement par voie de protection réglementaire.

L'interprétation des résultats nécessite au préalable la prise en compte de plusieurs considérations :

- Les données des graphiques sont affichées en pourcentages. Les valeurs proposées ne correspondent donc pas à un nombre d'espèces mais à un ratio.
Pour exemple : 100% des espèces de mammifères en danger critique (UICN) sont protégés en Nouvelle-Calédonie. Ce ratio ne concerne en réalité qu'une seule espèce de Chiroptère. En revanche, 100% des espèces de plantes à fleurs en danger critique (UICN) sont protégées en Nouvelle-Calédonie ce qui correspond à 25 espèces évaluées.
- L'ensemble des groupes taxonomiques inscrits à la fois à l'UICN mais aussi dans les codes de l'environnement est présenté ici. L'absence de valeur dans les graphiques pour certaines catégories peut refléter :
 - L'absence de mesures de protection réglementaire pour des espèces évaluées par l'UICN.OU
 - L'existence de mesures de protection réglementaire locales pour certaines espèces non évaluées par l'UICN.

La lecture du tableau synthétique en complément de chaque graphique est importante pour une meilleure évaluation de la situation.

Sont considérées comme « menacées » les espèces inscrites dans les catégories CR, EN et VU.

La catégorie CR (CRitically endangered (Danger critique d'extinction)) est attribuée à un taxon lorsque les meilleures données disponibles indiquent qu'il est confronté à un risque extrêmement élevé d'extinction à l'état sauvage selon des critères définis par l'UICN.

La catégorie EN (ENdangered (En danger)) est attribuée à un taxon lorsque les meilleures données disponibles indiquent qu'il est confronté à un risque très élevé d'extinction à l'état sauvage selon des critères définis par l'UICN.

La catégorie VU (VUInerable (Vulnérable)) est attribuée lorsque les meilleures données disponibles qu'il est confronté à un risque élevé d'extinction à l'état sauvage selon des critères définis par l'UICN.

L'analyse par catégories UICN met en avant les situations pouvant être jugées comme satisfaisantes et celles pour lesquelles il est nécessaire de prendre des mesures effectives en termes de « réponse » vis-à-vis de la protection de la biodiversité.

L'analyse par groupes taxonomiques cible les différents compartiments de la biodiversité et met notamment en avant les groupes pour lesquels des lacunes existent.

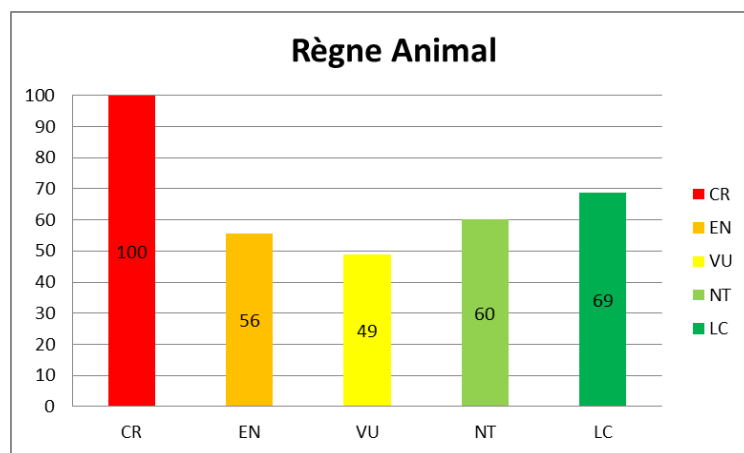
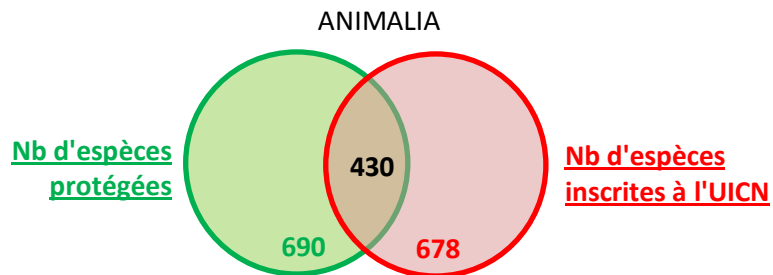
Lien avec d'autres indicateurs	Cet indicateur est à mettre en relation avec les indicateurs Th1_7 « Evolution du nombre d'espèces inscrites sur la liste rouge mondiale de l'UICN» et l'indicateur Th3_25 « Nombre d'espèces des catégories les plus menacées de la liste rouge faisant l'objet d'un plan de gestion/restauration/conservation ». Les trois indicateurs liés offrent une vision complète des mesures locales mises en place pour préserver la biodiversité des espèces néo-calédonienne menacées, en cohérence avec les dynamiques internationales.
<p style="text-align: center;">Avantages</p> <p>L'indicateur s'appuie sur un système d'évaluation de l'état de conservation des espèces standardisé et utilisé internationalement. La liste rouge de l'UICN s'appuie sur une série de critères précis pour évaluer le risque d'extinction de milliers d'espèces et de sous-espèces. Ces critères s'appliquent à toutes les espèces et à toutes les parties du monde. Fondée sur une base scientifique, la liste rouge de l'UICN est un outil de référence pour estimer sur l'état de la diversité biologique spécifique.</p> <p>Par ailleurs, dans une perspective à long terme, ce système est amené à évoluer continuellement en exhaustivité, rendant l'indicateur de plus en plus fiable.</p> <p>L'indicateur ainsi construit offre rapidement une vision globale sur l'effort de protection des espèces mené en Nouvelle-Calédonie et permet de cibler les compartiments potentiellement prioritaires.</p>	<p style="text-align: center;">Limites actuelles</p> <p>Les critères de classifications à l'UICN sont régulièrement remis en question par la communauté scientifique car les critères de classification entre autres, apparaissent dans de nombreux cas comme limitant ou inadaptés. par exemple, une espèce relativement commune peut perdre une partie de sa diversité génétique par l'anéantissement d'une ou plusieurs de ses populations, sans pour cela être considérée en danger d'extinction suivant les critères de l'UICN (Comm pers. T.Jaffré).</p> <p>Par ailleurs, l'évaluation et l'inscription d'une espèce sur les listes rouges de l'UICN dépendent d'un ensemble de critères stricts qui nécessitent l'acquisition de nombreuses informations par différents groupes d'experts. De ce fait, la représentativité de l'indicateur est limitée puisqu'elle ne reflète qu'un nombre réduit d'espèces évaluées.</p> <p>Un nombre important d'espèces non évaluées par l'UICN (n=568) n'apparaissent pas dans cet indicateur alors qu'elles bénéficient d'un statut de protection en Nouvelle-Calédonie.</p>
<p>A l'inverse, quelques espèces inscrites à l'UICN ne sont pas protégées localement. L'indicateur reflètera ici un manque de cohésion entre l'UICN et les mesures de protection locales alors que les données disponibles et la connaissance des experts locaux permettent parfois de juger d'un état satisfaisant ne nécessitant pas particulièrement de mesures de protection.</p> <p>Pour une meilleure évaluation de la situation, l'indicateur doit donc être utilisé en complément des autres indicateurs listés plus haut.</p> <p>La gestion coutumière est très présente sur l'ensemble du territoire calédonien. Hors il est difficile à l'heure actuel d'estimer quelles espèces sont concernées par un statut « tabu » (interdit) et bénéficient donc d'une protection coutumière.</p>	

Perspectives

Optimisation	<p>La prochaine mise à jour de l'indicateur pourrait intégrer au traitement des données un graphique présentant l'évolution du pourcentage d'espèces inscrites à l'UICN et protégées en Nouvelle-Calédonie pour les deux règnes (Animal ; Végétal) sous forme de courbes. Cette représentation permettra d'appréhender rapidement les efforts fournis au cours du temps pour accorder les mesures de protection réglementaire locale au statut des espèces considérées comme menacées par l'UICN.</p> <p>Un nombre important d'espèces est protégé en Nouvelle-Calédonie mais ne bénéficie d'aucun statut UICN. Or, la mise en place de mesure de protection à l'échelle locale témoigne d'une nécessité concrète de conservation. Il semble donc pertinent d'ajouter à cet indicateur une analyse du pourcentage d'espèces protégées en Nouvelle-Calédonie qui bénéficient d'une évaluation UICN. Cette analyse complémentaire devrait contribuer à améliorer l'adéquation entre les deux systèmes.</p> <p>De plus, chaque année, une liste d'espèces néo-calédoniennes à inscrire sur la liste rouge de l'UICN est soumise par les spécialistes locaux au comité UICN France. Cette liste se base sur des connaissances fiables d'acteurs impliqués dans la recherche scientifiques ou la conservation de la biodiversité néo-calédonienne. Il serait intéressant d'évaluer chaque année le nombre d'espèces proposées et le nombre d'espèces réellement ajoutées à l'UICN. Cette analyse permettrait d'évaluer la cohésion entre les dynamiques locales et internationales.</p> <p>Enfin, il serait pertinent d'évaluer quelles espèces bénéficient d'une protection coutumière en Nouvelle-Calédonie. Par exemple, le requin (au sens large) bénéficie d'un statut symbolique dans la culture mélanésienne puisqu'il représente un élément de la nature qui perpétue la présence protectrice de l'ancêtre. A ce titre, « le requin appelé ancêtre du clan a droit à des égards particuliers » (Le mythe dans la société Kanak, J.M. Tjibaou). Cette étude permettrait une évaluation plus complète des mesures existantes en Nouvelle-Calédonie pour protéger les espèces.</p>
Références bibliographiques	<ul style="list-style-type: none">- UICN. 2001. Catégories et Critères de l'UICN pour la liste rouge 3.1. UICN, Gland, Suisse.- UICN. http://www.iucnredlist.org/. Version 2010.2- province Sud. 2010. Code de L'Environnement de la Province Sud. Nouméa, Nouvelle-Calédonie.- province Nord. 2008. Code de L'Environnement de la Province Nord. Koné Nouvelle-Calédonie.

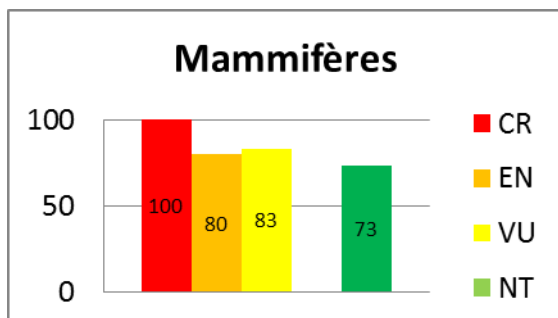
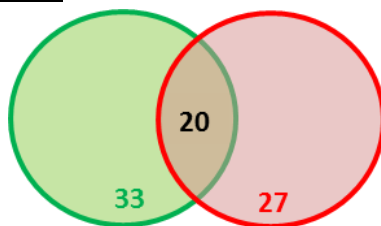
- RESULTATS -

Règne Animal

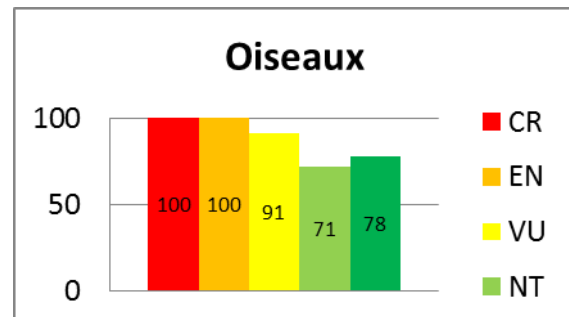
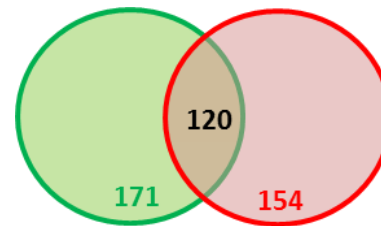


Figures. Pourcentage d'espèces néo-calédoniennes inscrites dans chacune des catégories IUCN et bénéficiant d'un statut de protection local. CR, Critically Endangered (Danger critique d'extinction) ; EN, Endangered (En danger); VU, Vulnerable (Vulnérable) ; LR, Lower Risk (Risques mineurs); NT, Near Threatened (Quasi menacé) ; LC, Least Concern (Préoccupation mineure)

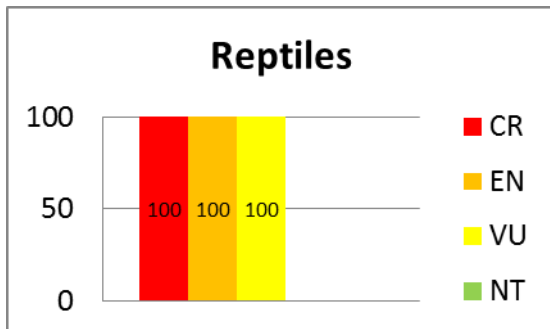
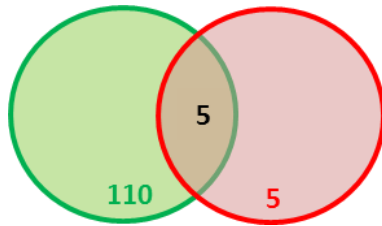
Mammalia



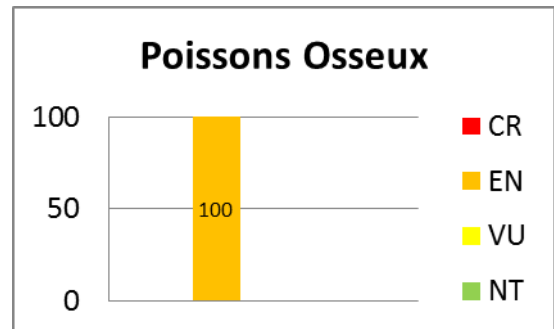
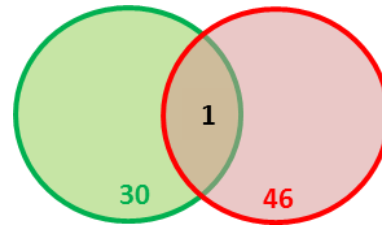
Aves



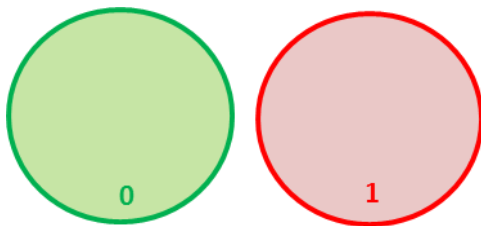
Reptilia



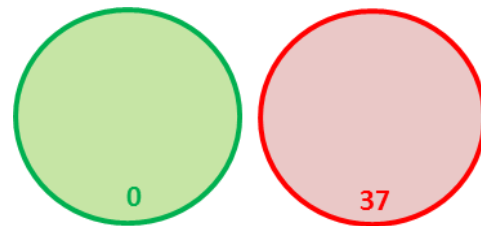
Actinopterygii



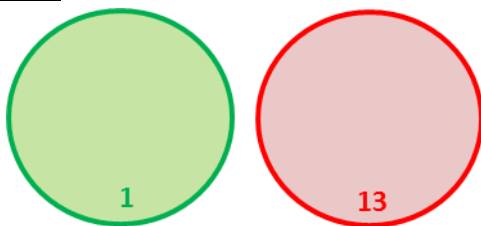
Amphibia



Chondrichthyens



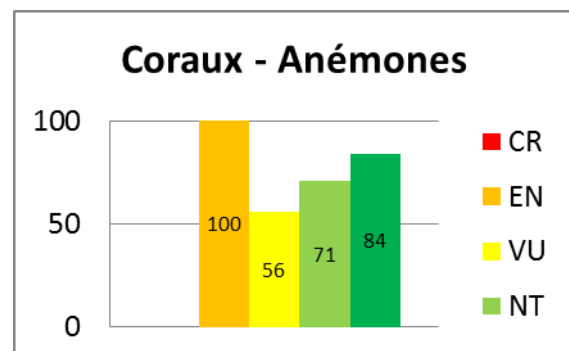
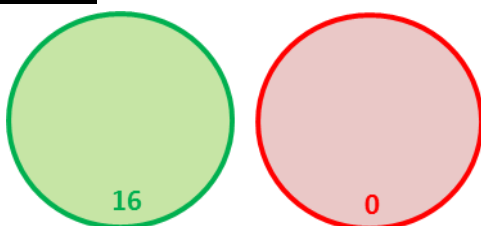
Insecta



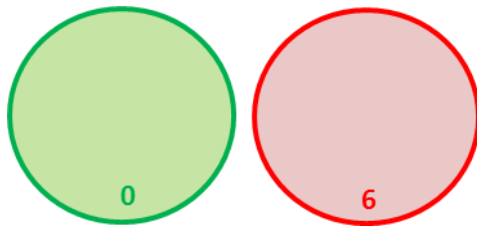
Anthozoa



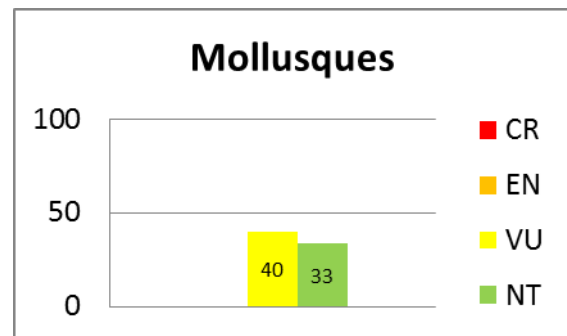
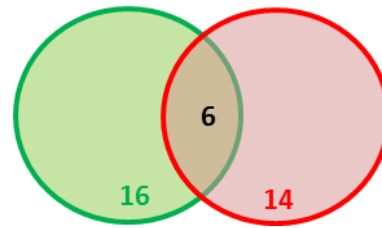
Crustacea



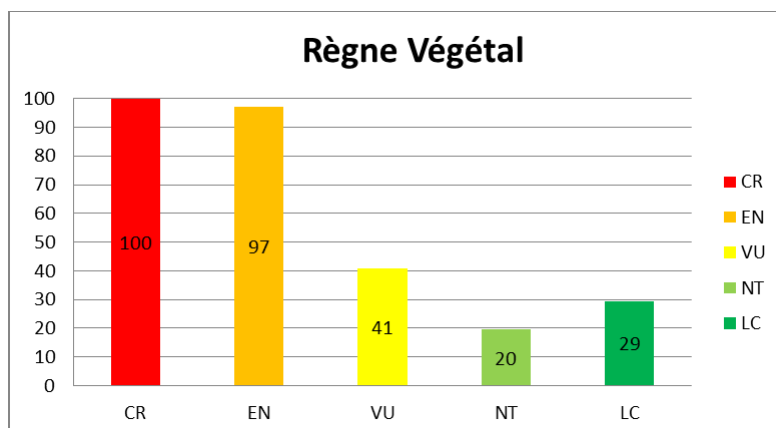
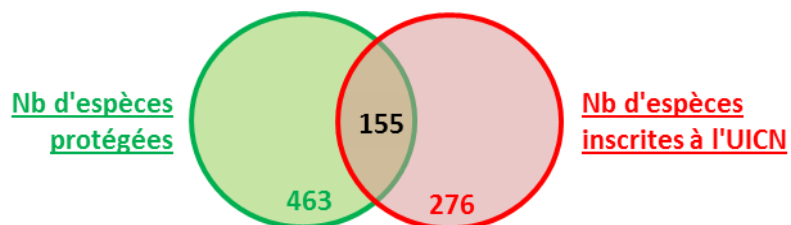
Hydrozoa



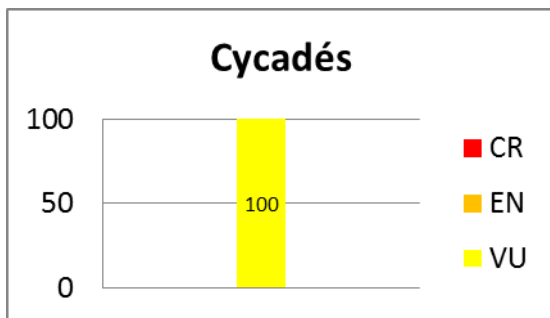
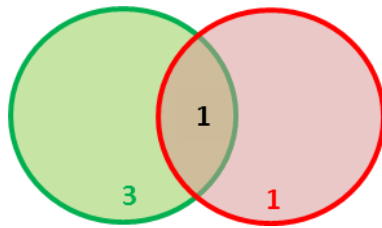
Mollusca



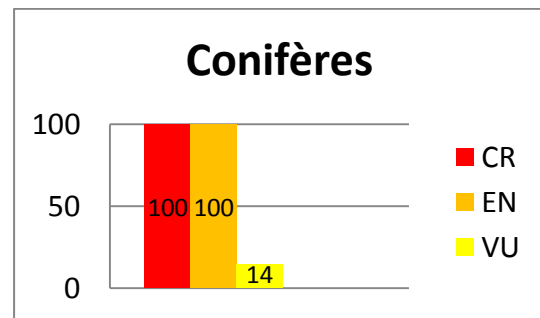
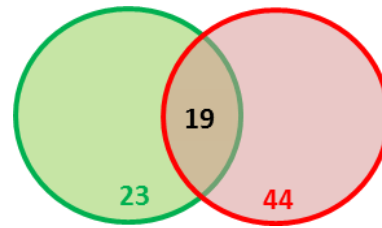
Règne Végétal



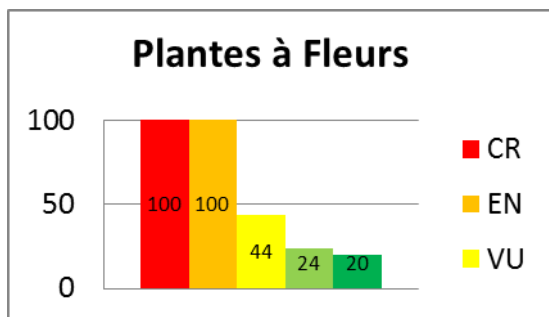
Cycadophyta



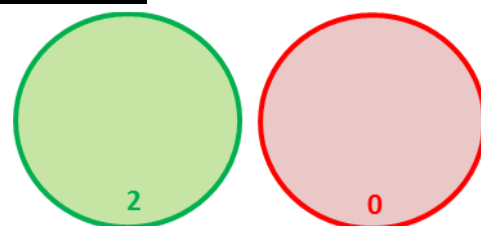
Pinophyta



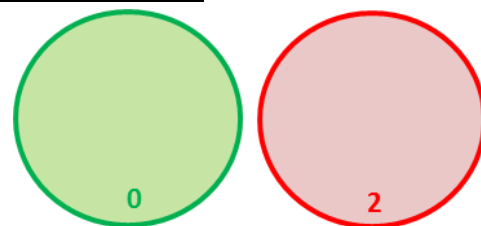
Magnoliophyta



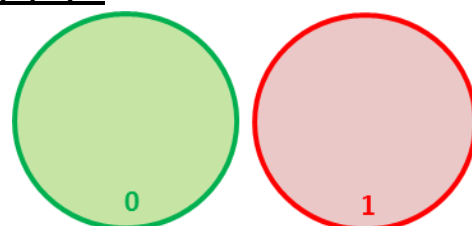
Pteridophyta



Marchantiophyta



Bryophyta



- ANNEXE 1 -

Liste des espèces
inscrites sur les listes de l'UICN
et bénéficiant d'un statut de protection local

ANIMALIA	430		
Chordata (Cordés)	146		
Actinopterygii (Poissons osseux)	1		
EN	1	LC	
Cheilinus undulatus	1	Macronectes giganteus	1
Aves (Oiseaux)	120	Megalurulus mariei	1
CR	4	Myiagra caledonica	1
Aegotheles savesi	1	Myzomela caledonica	1
Charmosyna diadema	1	Nycticorax caledonicus	1
Gallirallus lafresnayanus	1	Oceanites oceanicus	1
Gymnomyza aubryana	1	Pachycephala caledonica	1
EN	3	Pachycephala rufiventris	1
Botaurus poiciloptilus	1	Pandion haliaetus	1
Eunymphicus uveaeensis	1	Pelecanus conspicillatus	1
Rhynchotos jubatus	1	Phaethon lepturus	1
LC	99	Phalacrocorax carbonovaehollandiae	1
Actitis hypoleucos	1	Phalacrocorax melanoleucos	1
Anas gracilis	1	Phalacrocorax sulcirostris	1
Anas rhynchotis	1	Philemon diemenensis	1
Anous minutus	1	Platalea regia	1
Anous stolidus	1	Plegadis falcinellus	1
Aplonis striata	1	Pluvialis fulva	1
Arenaria interpres	1	Pluvialis squatarola	1
Artamus leucorhynchus	1	Porzana cinerea	1
Aythya australis	1	Pterodroma heraldica	1
Bubulcus ibis	1	Pterodroma nigripennis	1
Butorides striata	1	Ptilinopus greyii	1
Cacomantis flabelliformis	1	Puffinus lherminieri	1
Calidris acuminata	1	Puffinus pacificus	1
Calidris alba	1	Rhipidura verreauxi	1
Calidris ferruginea	1	Scythrops novaehollandiae	1
Calidris ruficollis	1	Stercorarius parasiticus	1
Calidris tenuirostris	1	Stercorarius pomarinus	1
Chalcophaps indica	1	Sterna albifrons	1
Charadrius bicinctus	1	Sterna anaethetus	1
Charadrius leschenaultii	1	Sterna bergii	1
Charadrius mongolus	1	Sterna dougallii	1
Chrysococcyx lucidus	1	Sterna fuscata	1
Circus approximans	1	Sterna sumatrana	1
Clytorhynchus pachycephaloides	1	Sula dactylatra	1
Collocalia esculenta	1	Sula leucogaster	1
Columba vitiensis	1	Sula sula	1
Coracina caledonica	1	Tachybaptus novaehollandiae	1
Coracina novaehollandiae	1	Todiramphus sanctus	1
Corvus moneduloides	1	Trichoglossus haematodus	1
Dendrocygna arcuata	1	Tringa nebularia	1
Egretta novaehollandiae	1	Turdus poliocephalus	1
Egretta sacra	1	Tyto longimembris	1
Eopsaltria flaviventris	1	Vanellus miles	1
Erythrura psittacea	1	Xenus cinereus	1
Falco cenchroides	1	Zosterops lateralis	1
Falco peregrinus	1	Zosterops xanthochroa	1
Fregata ariel	1	NT	5
Fregata minor	1	Accipiter haplochrous	1
Gallinula tenebrosa	1	Coracina analis	1
Gerygone flavolateralis	1	Drepanoptila holosericea	1
Gygis alba	1	Ducula goliath	1
Haematopus finschi	1	Pseudobulweria rostrata	1
Haliastur sphenurus	1	VU	9
Heteroscelus brevipes	1	Cyanoramphus saissetti	1
Heteroscelus incanus	1	Diomedea epomophora	1
Hirundapus caudacutus	1	Eunymphicus cornutus	1
Hirundo neoxena	1	Nesofregatta fuliginosa	1
Lalage leucopyga	1	Pterodroma brevipes	1
Larus novaehollandiae	1	Pterodroma cervicalis	1
Lichmera incana	1	Pterodroma leucoptera	1
Limosa lapponica	1	Pterodroma solandri	1

VU		LC	
Sterna nereis	1	Astreopora listeri	1
Mammalia (Mammifères)	20	Astreopora myriophthalma	1
CR	1	Astreopora ocellata	1
Nyctophilus nebulosus	1	Barabattoia amicorum	1
EN	3	Blastomussa merleti	1
Balaenoptera borealis	1	Caulastrea furcata	1
Chalino lobus neocaledonicus	1	Coeloseris mayeri	1
Miniopterus robustior	1	Coscinaraea columna	1
LC	11	Coscinaraea exesa	1
Balaenoptera acutorostrata	1	Coscinaraea wellsii	1
Delphinus delphis	1	Ctenactis crassa	1
Grampus griseus	1	Ctenactis echinata	1
Megaptera novaeangliae	1	Cyphastrea chalcidicum	1
Miniopterus australis	1	Cyphastrea microphthalma	1
Peponocephala electra	1	Cyphastrea serailia	1
Pteropus tonganus	1	Echinophyllia aspera	1
Stenella attenuata	1	Echinophyllia echinata	1
Steno bredanensis	1	Echinophyllia orpheensis	1
Tursiops truncatus	1	Echinopora gemmacea	1
Ziphius cavirostris	1	Echinopora hirsutissima	1
VU	5	Echinopora lamellosa	1
Dugong dugon	1	Favia fava	1
Notopteris neocaledonica	1	Favia pallida	1
Physeter macrocephalus	1	Favia rotumana	1
Pteropus ornatus	1	Favia speciosa	1
Pteropus vetulus	1	Favites pentagona	1
Reptilia (Reptiles)	5	Fungia concinna	1
CR	2	Fungia cyclolites	1
Dermochelys coriacea	1	Fungia fragilis	1
Eretmochelys imbricata	1	Fungia granulosa	1
EN	2	Fungia horrida	1
Caretta caretta	1	Fungia moluccensis	1
Chelonia mydas	1	Fungia paumotensis	1
VU	1	Fungia repanda	1
Lepidochelys olivacea	1	Fungia scabra	1
Cnidaria (Cnidaires)	278	Fungia scruposa	1
Anthozoa (Anémones_Coraux)	278	Fungia scutaria	1
EN	1	Fungia sinensis	1
Cantharellus noumeae	1	Fungia vauhani	1
LC	149	Gardineroseris planulata	1
Acanthastrea echinata	1	Goniastrea aspera	1
Acropora abrotanoides	1	Goniastrea australensis	1
Acropora bushyensis	1	Goniastrea edwardsi	1
Acropora cerealis	1	Goniastrea pectinata	1
Acropora chesterfieldensis	1	Goniastrea retiformis	1
Acropora clathrata	1	Goniopora djiboutiensis	1
Acropora cytherea	1	Goniopora fruticosa	1
Acropora elseyi	1	Goniopora norfolkensis	1
Acropora gemmifera	1	Goniopora pandoraensis	1
Acropora grandis	1	Goniopora somaliensis	1
Acropora latistella	1	Goniopora stutchburyi	1
Acropora longicyathus	1	Goniopora tenuidens	1
Acropora microphthalma	1	Halomitra pileus	1
Acropora pulchra	1	Herpolitha limax	1
Acropora robusta	1	Heterocyathus aequicostatus	1
Acropora samoensis	1	Heteropsammia cochlea	1
Acropora sarmentosa	1	Hydnophora rigida	1
Acropora subglabra	1	Leptastrea pruinosa	1
Acropora subulata	1	Leptastrea purpurea	1
Acropora tortuosa	1	Leptastrea transversa	1
Acropora valenciennesi	1	Leptosera explanata	1
Acropora valida	1	Leptosera foliosa	1
Acropora yongei	1	Leptosera gardineri	1
Alveopora tizardi	1	Leptosera hawaiiensis	1
Anacropora forbesi	1	Leptosera mycetoseroides	1
Astreopora gracilis	1	Leptosera scabra	1

LC		NT		
	Lithophyllum mokai	1	Acropora hyacinthus	1
	Lobophyllia corymbosa	1	Acropora loripes	1
	Lobophyllia hataii	1	Acropora lutkeni	1
	Lobophyllia hemprichii	1	Acropora millepora	1
	Merulina ampliata	1	Acropora monticulosa	1
	Merulina scabricula	1	Acropora nasuta	1
	Montastrea curta	1	Acropora secale	1
	Montipora aequituberculata	1	Acropora selago	1
	Montipora danae	1	Acropora tenuis	1
	Montipora digitata	1	Alveopora catalai	1
	Montipora floweri	1	Alveopora spongiosa	1
	Montipora grisea	1	Astreopora expansa	1
	Montipora hispida	1	Blastomussa wellsii	1
	Montipora hoffmeisteri	1	Ctenactis albitentaculata	1
	Montipora informis	1	Cynarina lacrymalis	1
	Montipora millepora	1	Diploastrea heliopora	1
	Montipora mollis	1	Echinopora horrida	1
	Montipora spongodes	1	Euphyllia glabrescens	1
	Montipora spumosa	1	Favia laxa	1
	Montipora tuberculosa	1	Favia lizardensis	1
	Montipora turgescens	1	Favia maritima	1
	Montipora verrucosa	1	Favia matthaii	1
	Mycedium elephantotus	1	Favia rotundata	1
	Oxypora glabra	1	Favia stelligera	1
	Oxypora lacera	1	Favites abdita	1
	Pachyseris speciosa	1	Favites chinensis	1
	Pavona clavus	1	Favites complanata	1
	Pavona explanulata	1	Favites flexuosa	1
	Pavona maldivensis	1	Favites halicora	1
	Pavona varians	1	Favites russelli	1
	Platygyra daedalea	1	Fungia fungites	1
	Platygyra pini	1	Galaxea fascicularis	1
	Platygyra sinensis	1	Goniastrea favulus	1
	Plesiastrea versipora	1	Goniastrea palauensis	1
	Pocillopora damicornis	1	Goniopora columna	1
	Pocillopora meandrina	1	Goniopora lobata	1
	Pocillopora verrucosa	1	Goniopora minor	1
	Pocillopora woodjonesi	1	Goniopora stokesi	1
	Podabacia crustacea	1	Hydnophora exesa	1
	Polyphyllia talpina	1	Hydnophora microconos	1
	Porites australiensis	1	Leptastrea inaequalis	1
	Porites lichen	1	Leptoria phrygia	1
	Porites lutea	1	Lobophyllia pachysepta	1
	Porites rus	1	Montastrea annuligera	1
	Porites solida	1	Montastrea magnistellata	1
	Porites vaughani	1	Montastrea valenciennesi	1
	Psammocora haimeana	1	Montipora efflorescens	1
	Sandalolitha robusta	1	Montipora effusa	1
	Scapophyllia cylindrica	1	Montipora foliosa	1
	Scolymia australis	1	Montipora foveolata	1
	Seriatopora hystrix	1	Montipora incrassata	1
	Stylocoeniella armata	1	Montipora nodosa	1
	Stylocoeniella guentheri	1	Montipora peltiformis	1
	Symphyllia agaricia	1	Montipora undata	1
	Symphyllia radians	1	Montipora venosa	1
	Symphyllia recta	1	Oulophyllia crispa	1
	Symphyllia valenciennesii	1	Pavona minuta	1
		82	Pectinia paeonia	1
			Platygyra lamellina	1
			Plerogyra simplex	1
			Plerogyra sinuosa	1
			Pocillopora eydouxi	1
			Polyphyllia novaehiberniae	1
			Porites cylindrica	1
			Porites lobata	1
			Porites murrayensis	1

NT		VU	
Psammocora contigua	1	Placostylus fibratus	1
Psammocora digitata	1	PLANTAE	155
Pseudosidastrea tayami	1	Cycadophyta (Cycadées)	1
Scolymia vitiensis	1	Cycadopsida	1
Seriatopora caliendrum	1	VU	1
Stylophora pistillata	1	Cycas seemannii	1
Trachyphyllia geoffroyi	1	Magnoliophyta (plantes à fleur)	137
Turbinaria radicalis	1	Liliopsida	14
VU	46	CR	4
Acanthastrea bowerbanki	1	Cyphophoenix nucele	1
Acropora aculeus	1	Clinosperma macrocarpa	1
Acropora acuminata	1	Pandanus verecundus	1
Acropora aspera	1	Pritchardiopsis jeanneneyi	1
Acropora dendrum	1	EN	2
Acropora donei	1	Kentiopsis oliviformis	1
Acropora echinata	1	Pandanus lacuum	1
Acropora horrida	1	NT	3
Acropora kirstyae	1	Actinokentia huerlimannii	1
Acropora listeri	1	Basselinia porphyrea	1
Acropora microclados	1	Cyphokentia cerifera	1
Acropora paniculata	1	VU	5
Acropora polystoma	1	Basselinia glabrata	1
Acropora solitaryensis	1	Basselinia iterata	1
Acropora spicifera	1	Basselinia tomentosa	1
Acropora vaughani	1	Basselinia vestita	1
Acropora verweyi	1	Cyphophoenix elegans	1
Alveopora allingi	1	Magnoliopsida	123
Alveopora fenestrata	1	CR	21
Alveopora verrilliana	1	Albizia guillainii	1
Anacropora puertogalerae	1	Canarium whitei	1
Catalaphyllia jardinei	1	Captaincookia margaretae	1
Caulastrea curvata	1	Cleidion lemorum	1
Caulastrea echinulata	1	Diospyros veillonii	1
Euphyllia cristata	1	Dysoxylum pachypodium	1
Galaxea astreata	1	Gmelina lignum-vitreum	1
Heliofungia actiniformis	1	Pycnandra goroensis	1
Leptoseris yabei	1	Neisosperma thiollierei	1
Montipora australiensis	1	Oxanthera undulata	1
Montipora caliculata	1	Pittosporum brevispinum	1
Montipora crassituberculata	1	Pittosporum taniumum	1
Montipora turtlensis	1	Sarcomelicope glauca	1
Pachyseris rugosa	1	Stenocarpus villosus	1
Pavona cactus	1	Terminalia cherrieri	1
Pavona decussata	1	Trigonostemon cherrieri	1
Pavona venosa	1	Xanthostemon glaucus	1
Pectinia alvicornis	1	Xylosma capillipes	1
Pectinia lactuca	1	Xylosma grossecrenatum	1
Physogyra lichtensteini	1	Xylosma peltatum	1
Porites nigrescens	1	Xylosma pininsulare	1
Turbinaria bifrons	1	EN	55
Turbinaria mesenterina	1	Acropogon veillonii	1
Turbinaria patula	1	Baloghia pininsularis	1
Turbinaria peltata	1	Thiollierea kaalaensis	1
Turbinaria reniformis	1	Thiollierea lenormandii	1
Turbinaria stellulata	1	Bocquillonia arborea	1
Mollusca (Mollusques)	6	Bocquillonia castaneifolia	1
Bivalvia (Bivalves)	1	Bocquillonia longipes	1
NT	1	Canacomyrca monticola	1
Hippopus hippopus	1	Casearia kaalaensis	1
Gastropoda (Gastéropodes)	5	Cassia artensis	1
CR	3	Celtis hypoleuca	1
Draparnaudiida anniae	1	Cerberiopsis neriifolia	1
Draparnaudiida subnectata	1	Croton cordatulus	1
Leucocharis pancheri	1	Cupaniopsis glabra	1
VU	2	Cupaniopsis mouana	1
Placostylus eddystonensis	1	Cupaniopsis rosea	1

EN		VU	
Cupaniopsis rotundifolia	1	Ficus mutabilis	1
Cupaniopsis squamosa	1	Hunga gerontogea	1
Cupaniopsis subfalcata	1	Hunga guillauminii	1
Cupaniopsis tontoutensis	1	Kermadecia pronyensis	1
Eugenia daenikeri	1	Pycnandra petiolata	1
Homalium betulifolium	1	Meryta sonchifolia	1
Homalium buxifolium	1	Montrouziera cauliflora	1
Homalium juxtapositum	1	Oxanthera brevipes	1
Homalium mathieuanum	1	Pittosporum artense	1
Homalium polystachyum	1	Pittosporum collinum	1
Homalium rubrocostatum	1	Pittosporum paniense	1
Hunga cordata	1	Psydrax paradoxa	1
Lasiochlamys hurlimannii	1	Pycnandra kaalaensis	1
Pycnandra gatopensis	1	Streblus sclerophyllus	1
Litsea imbricata	1	Tristaniopsis minutiflora	1
Neisosperma sevenetii	1	Weinmannia ouaiemensis	1
Niemeyera blanchonii	1	Xylosma bouldinae	1
Oxanthera fragrans	1	Xylosma kaalense	1
Oxanthera neocaledonica	1	Xylosma molestum	1
Pittosporum aliferum	1	Xylosma serpentinum	1
Pittosporum gatopense	1	Zieria chevalieri	1
Pittosporum gomonenense	1	Pinophyta (Conifères)	17
Pittosporum muricatum	1	Coniferosida	17
Pittosporum ornatum	1	CR	2
Pittosporum stenophyllum	1	Araucaria nemorosa	1
Planchonella brevipedicellata	1	Dacrydium guillauminii	1
Planchonella contermina	1	EN	7
Planchonella danikeri	1	Araucaria luxurians	1
Planchonella kaalaensis	1	Araucaria rulei	1
Planchonella pinifolia	1	Araucaria scopulorum	1
Psychotria deverdiana	1	Callitris sulcata	1
Schefflera veitchii	1	Libocedrus chevalieri	1
Semecarpus riparia	1	Podocarpus longifoliolatus	1
Stenocarpus heterophyllum	1	Retrophyllum minor	1
Tristaniopsis polyandra	1	LC	4
Tristaniopsis yateensis	1	Dacrycarpus vieillardii	1
Vitex evoluta	1	Falcatifolium taxoides	1
Xylosma inaequinerium	1	Prumnopitys ferruginoides	1
Zygogynum oligostigma	1	Retrophyllum comptonii	1
LC	1	NT	3
Nepenthes veillardii	1	Acmopyle pancheri	1
NT	2	Austrotaxus spicata	1
Apiopetalum velutinum	1	Libocedrus austrocaledonica	1
Casearia coriifolia	1	VU	1
VU	44	Neocallitropsis pancheri	1
Alphitonia erubescens	1		
Archidendropsis glandulosa	1		
Archidendropsis lentiscifolia	1		
Archidendropsis paivana	1		
Arytera nekoroensis	1		
Boronella koniamboensis	1		
Celtis balansae	1		
Cerberiopsis obtusifolia	1		
Cleidion lochmios	1		
Cleidion veillonii	1		
Cocconerion minus	1		
Cossinia trifoliata	1		
Cyclophyllum tenuipes	1		
Dutailleya amosensis	1		
Emmenosperma pancherianum	1		
Endiandra lecardii	1		
Eugenia ericoides	1		
Eugenia gatopensis	1		
Eugenia kaalensis	1		
Eugenia mackeeana	1		
Eugenia virotii	1		
Euroschinus aoupiniensis	1		
Euroschinus jaffrei	1		

Th3-25. Nombre d'espèces des catégories les plus menacées de la liste rouge faisant l'objet d'un plan de gestion/restauration/conservation

Nombre d'espèces des catégories les plus menacées de la liste rouge faisant l'objet d'un plan de gestion/restauration/conservation	Réponses	Th3 - 25
Gestion et protection des espèces		

Présentation de l'indicateur

Type	Etat d'avancement	Fiabilité
Réponse		

Définitions	<p>La Liste rouge de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) est un système simple et compréhensible par tous pour classer les espèces menacées à l'échelle mondiale. L'inscription d'une espèce sur cette liste n'a aucune valeur réglementaire mais témoigne d'un statut jugé préoccupant.</p> <p>Les espèces considérées comme « menacées » sont d'après les critères de l'UICN celles inscrites dans les catégories «CR- CRitically endangered (Danger critique d'extinction)», « EN-ENdangered (En danger) », « VU-VUlnerable (Vulnérable)».</p> <p>Un plan de gestion est un document écrit, présentant une chronologie à long terme, d'actions à mettre en œuvre pour atteindre des objectifs de conservation ou de restauration clairement identifiés initialement.</p>
Objectif	<p>Complémentaire de l'indicateur Th3-24, cet indicateur permet d'évaluer les efforts fournis pour gérer la biodiversité et notamment préserver les espèces les plus menacées. La lecture des indicateurs TH1-7, Th3-24 et Th3-25 offre une vision relativement complète des enjeux liés à la préservation de la biodiversité des espèces calédoniennes et des moyens mis en œuvre pour la protéger.</p>
Echelle de Biodiversité	Espèce

Acquisition de l'information

Données sources	<ul style="list-style-type: none">• Liste rouge de l'UICN (Version 2010.2) pour les espèces de Nouvelle-Calédonie• Liste des espèces concernées par des plans de gestion ou des actions de conservations en Nouvelle-Calédonie :<ul style="list-style-type: none">- Bilan d'activités 2009 de l'Institut Agronomique Calédonien.- Actions de conservation de l'association Bwara tortues marines- Actions de conservation de l'Association pour la Sauvegarde de la Perruche d'Ouvéa / Direction de l'Équipement et de l'Aménagement – Service de l'Environnement – province des Îles Loyauté.- Plans de gestion élaborés par la Société Calédonienne d'Ornithologie / Direction de l'ENVironnement - province Sud- Plan de gestion élaboré par l'Agence des Aires Marines Protégées / la Direction de l'ENVironnement - province Sud- Actions de conservation du Parc zoologique et Forestier de la province Sud (Comm. Pers).- Bilan des plantations 2009 du Programme Forêt Sèche.
Localisation de l'Information	<ul style="list-style-type: none">• <u>Liste rouge UICN (Version 2010.2) :</u> La liste d'espèces évaluées pour la Nouvelle-Calédonie est disponible sur le site internet « The IUCN Red List of Threatened Species » (http://www.iucnredlist.org/).• <u>Bilan d'activités 2009 de l'Institut Agronomique Calédonien (IAC)</u> L'ensemble des informations détaillant les actions de conservation / restauration de l'IAC concernant les bulimes, roussettes et espèces végétales de la forêt sèche est disponible dans les bilans d'activités de l'IAC. La version numérique des documents est disponible sur le site de l'IAC (http://www.iac.nc/index.php?option=com_content&view=article&id=18&Itemid=37).• <u>Association Bwara tortues marines</u> L'ensemble des informations détaillant les actions de conservation / restauration concernant la tortue « grosse-tête » est disponible auprès de l'association Bwara tortue. Les coordonnées de l'association sont indiquées sur son site internet (http://www.bwara-tortues-marines.nc).

Localisation de l'Information

- Association pour la Sauvegarde de la Perruche d'Ouvéa (ASPO) / Direction de l'Équipement et de l'Aménagement (DEA)– Service de l'Environnement – province des Îles

L'ensemble des informations détaillant les actions de conservation / restauration concernant la perruche d'Ouvéa est disponible auprès de l'ASPO. L'association n'étant pas joignable, les informations ont été recueillies en 2010 auprès de la Direction de l'Équipement et de l'Aménagement (DEA) de la province des Îles Loyauté.

- Société Calédonienne d'Ornithologie

Les détails concernant la conservation du Cagou sont disponibles dans le PASC « Plan d'Action pour la Sauvegarde du Cagou ». Ce document ainsi que l'ensemble des informations concernant l'élaboration du plan de gestion pour la conservation du Méliophage noir sont disponibles auprès de la SCO. Les coordonnées de l'association sont sur le site internet (<http://www.sco.asso.nc/trans/contact.php>).

- Agence des Aires Marines Protégées (AAMP)

Les détails concernant l'élaboration d'un plan de gestion pour la conservation du Dugong sont disponibles auprès de l'AAMP. Le plan de gestion « Dugong » est en cours d'élaboration par l'AAMP et ses partenaires (Direction de l'environnement en province Sud, Direction du Développement Economique et de l'Environnement en province Nord, Direction de l'équipement et de l'Aménagement en province des îles, Service de la Marine Marchande et des Pêches Maritimes (Gouvernement), l'Association Opération Cétacés).

- Parc zoologique et Forestier de la province Sud

L'ensemble des informations détaillant les actions de conservation / restauration de l'espèce végétale *Pittosporum tanianum* est disponible auprès du Parc Zoologique et Forestier de la province Sud. (Standard : +687 27.89.51).

- Bilan des plantations 2009 du Programme Forêt Sèche

L'ensemble des informations détaillant les actions de conservation / restauration de l'espèce végétale *Emmenosperma pancherianum* est disponible auprès des coordinateurs du programme (foretseche@iac.nc).

**Modalité
d'acquisition de
l'information**

- Liste Rouge UICN :

La liste de l'UICN est en accès libre mais nécessite une recherche avancée (Other Search Option) selon des filtres clairement définis : Niveau taxonomique, Localisation / Catégorie d'espèce (Placées dans le même filtre), Catégorie de menace UICN, Année d'évaluation.

Taxa to show – Le niveau espèce « Species » est sélectionné

Location – « Land Regions » > Oceania > New Caledonia.

Toutes les catégories d'espèces sont sélectionnées (« Native » - espèces endémique ; « Introduced » - espèces introduites) hormis la catégorie « uncertain » pour laquelle un doute existe quant à la présence des espèces sur le territoire.

Assessment – Categories – Seules les catégories (**CR**, CRitically endangered (Danger critique d'extinction); **EN**, ENdangered (En danger) et **VU**, VUlnerable (Vulnérable) sont sélectionnées.

Assessment – Assessment Years – Toutes les années sont sélectionnées.

La liste obtenue peut être ensuite exportée sous format exploitable (format .csv ou .xml). L'utilisateur doit au préalable s'inscrire sur le site de l'UICN.

- Bilan d'activités 2005-2009 de l'Institut Agronomique Calédonien (IAC)

Téléchargement libre.

- Association Bwara tortues marines

Les informations ont été recueillies lors d'un entretien organisé pendant la phase prospective de construction de l'indicateur.

- Association pour la Sauvegarde de la Perruche d'Ouvéa (ASPO) / Direction de l'Équipement et de l'Aménagement (DEA)– Service de l'Environnement – province des Îles

Les informations ont été recueillies lors d'un entretien organisé pendant la phase prospective de construction de l'indicateur.

- Société Calédonienne d'Ornithologie / Direction de l'ENVironnement - province Sud

Le Plan d'Action pour la Sauvegarde du Cagou et les informations concernant le plan de gestion «Méliphage noir» sont accessibles sur demande.

**Modalité
d'acquisition de
l'information**

- Agence des Aires Marines Protégées (AAMP)

Information recueillie auprès de la DENV et confirmée par l'AAMP.

- Parc Zoologique et Forestier de la province Sud

Les informations ont été recueillies lors d'un entretien organisé pendant la phase prospective de construction de l'indicateur.

- Bilan des plantations 2009 du Programme Forêt Sèche

Les informations ont été recueillies sous forme de tableur, sur demande auprès du Programme Forêt Sèche.

Une convention a été établie entre le Haut-commissariat de la République et le Programme Forêt Sèche pour l'actualisation annuelle des listes d'espèces concernées.

Structuration des données

- Liste rouge UICN : fichier au format .csv exporté au format .xls

Kingdom	Phylum	Class	Order	Family	Genus	Species	Red List status
ANIMALIA	CNIDARIA	ANTHOZOA	SCLERACTINIA	ACROPORIDAE	Acropora	microclados	VU
ANIMALIA	CNIDARIA	ANTHOZOA	SCLERACTINIA	ACROPORIDAE	Acropora	yongei	LC
ANIMALIA	CHORDATA	AVES	ANSERIFORMES	ANATIDAE	Anas	rhynchotis	LC
PLANTAE	TRACHEOPHYTA	CONIFEROPSIDA	CONIFERALES	ARAUCARIACEAE	Araucaria	biramulata	NT
PLANTAE	TRACHEOPHYTA	MAGNOLIOPSIDA	FABALES	LEGUMINOSAE	Cassia	artensis	EN
ANIMALIA	CHORDATA	MAMMALIA	SIRENIA	DUGONGIDAE	Dugong	dugon	VU
ANIMALIA	CHORDATA	ACTINOPTERYGII	PERCIFORMES	SERRANIDAE	Epinephelus	ongus	LC
ANIMALIA	CNIDARIA	ANTHOZOA	SCLERACTINIA	OCULINIDAE	Galaxea	acrhelia	VU
ANIMALIA	CNIDARIA	ANTHOZOA	HELIOPORACEA	HELIOPORIDAE	Heliopora	coerulea	VU
ANIMALIA	CHORDATA	AVES	PASSERIFORMES	MELIPHAGIDAE	Myzomela	cardinalis	LC
PLANTAE	TRACHEOPHYTA	MAGNOLIOPSIDA	SAPINDALES	RUTACEAE	Oxanthera	fragrans	EN
ANIMALIA	CNIDARIA	ANTHOZOA	SCLERACTINIA	AGARICIIDAE	Pavona	gigantea	LC
ANIMALIA	CNIDARIA	ANTHOZOA	SCLERACTINIA	PECTINIIDAE	Pectinia	alcicornis	VU
PLANTAE	TRACHEOPHYTA	MAGNOLIOPSIDA	RHIZOPHORALES	RHIZOPHORACEAE	Rhizophora	apiculata	LC
ANIMALIA	CNIDARIA	ANTHOZOA	SCLERACTINIA	POCILLOPORIDAE	Seriatopora	caliendrum	NT
ANIMALIA	CHORDATA	AVES	CHARADRIIFORM	LARIDAE	Sterna	bergii	LC
ANIMALIA	CNIDARIA	ANTHOZOA	SCLERACTINIA	MUSSIDAE	Symphyllia	agaricia	LC
ANIMALIA	CNIDARIA	ANTHOZOA	SCLERACTINIA	MUSSIDAE	Symphyllia	valenciennesii	LC

Structuration des données

- Liste des espèces protégées en province Sud et province Nord : fichier au format .xls

UICN	Règne	Genre	Espèce	Nom vernaculaire	Année dél	Source	Mesures de gestion
EN	ANIMALIA	Caretta	caretta	Tortue Grosse Tête	2005	Bwara	Actions de Conservations
VU	ANIMALIA	Dugong	dugon	Dugong	2010	Province Sud	Plan de Gestion en projet
VU	PLANTAE	Emmenosperm	pancherianum		2009	Programme Forêt S	Actions de Conservations
VU	PLANTAE	Eugenia	noumeensis		2010	IAC	Actions de Conservations
EN	ANIMALIA	Eunymphicus	uveaeensis	Perruche d'Ouvéa	1997	ASPO	Actions de Conservations
CR	ANIMALIA	Gymnomyza	aubryana	Méliphage noir	2010	SCO	Plan de Gestion en projet
VU	ANIMALIA	Notopteris	neocaledonica	Roussette à queue	2004	IAC	Actions de Conservations
CR	PLANTAE	Pittosporum	tanium		2007	Parc Forestier	Actions de Conservations
VU	ANIMALIA	Placostylus	eddystonensis	Bulime	2004	IAC	Actions de Conservations
VU	ANIMALIA	Placostylus	fibratus	Bulime	2004	IAC	Actions de Conservations
VU	ANIMALIA	Placostylus	porphyrostomus	Bulime	2004	IAC	Actions de Conservations
VU	ANIMALIA	Pteropus	ornatus	Roussette rousse	2004	IAC	Actions de Conservations
VU	ANIMALIA	Pteropus	vetulus	Roussette des roches	2004	IAC	Actions de Conservations
EN	ANIMALIA	Rhynochetos	jubatus	Cagou	2009	SCO	Plan de Gestion existant
EN	PLANTAE	Semecarpus	riparia		2010	IAC	Actions de Conservations

Fréquence de mise à jour

Les listes rouges de l'UICN sont mises à jour chaque année entre les mois d'avril et mai. Concernant les espèces bénéficiant de plans de gestions ou soumises à des actions de conservations, le nombre important des sources rend difficile la mise à jour programmée de l'indicateur. Il semble judicieux de recommander une actualisation de l'indicateur au premier trimestre de chaque année. Le premier trimestre correspond généralement à une période où la collecte d'information est facilitée par la publication des bilans d'activités de l'année précédente et la programmation des actions pour l'année en cours.

Accessibilité

Localisation (8 Sources)

Délais d'acquisition

Production de l'indicateur

Modèle de construction	<ul style="list-style-type: none">• <u>Organisation des données :</u> <p>L'organisation des données ne nécessite pas ici un effort trop important. En revanche, pour rendre l'indicateur pertinent, notamment dans le contexte néo-calédonien, il est nécessaire de prendre en considération les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Plan de gestion : le renseignement de l'indicateur rend rapidement compte du fait qu'il n'existe que très peu de plans de gestion proprement définis pour les espèces néo-calédoniennes menacées. En revanche de nombreuses actions de conservation existent, produisent des résultats significatifs et sont à prendre en compte pour refléter l'effort de préservation de la biodiversité en Nouvelle-Calédonie. La distinction entre ces différents niveaux de mesure doit être clairement définie et doit s'appuyer sur des critères simples, fiables et reproductibles. Sur un modèle élaboré par l'ONG BirdLife International, il a été choisi de mettre en place le système de classification suivant : <ol style="list-style-type: none">(1) Un plan de gestion complet, détaillé et approprié existe et vise à conserver ou restaurer les populations de l'espèce considérée au travers de mesures de conservation clairement définie.(2) Un plan de gestion existe mais les mesures de conservations sont incomplètes ou limitées par le manque de ressources (économiques ou humaines) et le plan nécessite une optimisation pour atteindre les objectifs fixés initialement.(3) Aucun plan de gestion n'existe encore mais un projet est en cours d'élaboration.(4) Aucun plan de gestion n'existe encore mais des actions de conservation ou de restauration, inscrites dans une dynamique pluriannuelles sont recensées. <p>Chacune des espèces choisies pour renseigner l'indicateur doit pouvoir être associée à l'une de ces quatre catégories.</p> <ul style="list-style-type: none">- Le nombre d'espèces végétales concernées par des mesures de gestion étant relativement faible, il a été choisi pour une meilleure lisibilité de ne pas distinguer le règne végétal du règne animal. Un tableau annexe est en revanche joint à la fiche indicateur afin de permettre l'identification des différentes espèces bénéficiant de mesures de conservations.
-------------------------------	---

<p>Modèle de construction</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Traitement des données</u> : <p>Sont calculés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les pourcentages d'espèces inscrites sur la liste rouge de l'UICN (NC) bénéficiant de mesures de conservation en Nouvelle-Calédonie. Le calcul est effectué pour chacune des catégories « menacées » de l'UICN (CR, EN, VU) en distinguant les mesures de conservations (1), (2), (3) et (4). Le calcul est effectué par année. - Le nombre d'espèces nouvelles bénéficiant chaque année de mesures de conservations en Nouvelle-Calédonie et le nombre d'espèces nouvelle inscrites chaque année à l'UICN.
<p>Unité</p>	<p>Les valeurs sont exprimées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En pourcentage d'un nombre d'espèces. - En nombre d'espèces.
<p>Type de représentation</p>	<p>Un tableau synthétique présente, pour chacune des catégories UICN retenues, le nombre d'espèces concernées par une mesure de conservation par rapport au nombre total d'espèces inscrites à l'UICN pour l'année évaluée. Le tableau est accompagné d'un graphique sous forme de barres de secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le secteur représente la part d'espèces évaluées par l'UICN (gris) par rapport au nombre total d'espèces bénéficiant de mesures de conservation (bleu). • Les barres représentent la répartition des différentes mesures de conservation pour les trois catégories UICN. <p>Un autre graphique est proposé pour évaluer l'évolution au cours du temps du nombre d'espèces bénéficiant de mesures de protection au regard des menaces qui pèsent dessus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une première échelle propose une série de courbes présentant l'évolution temporelle du nombre d'espèces bénéficiant des différentes mesures de gestion. Une distinction est faite entre les espèces inscrites à l'UICN et celles qui ne le sont pas. • <u>Une seconde échelle</u> beaucoup plus grande, présente en comparaison le nombre d'espèces ajoutées chaque année à la liste rouge de l'UICN.
<p>Effort de production</p>	<p style="text-align: center;">Organisation des données</p> <p style="text-align: center;">Traitement des données</p>

Interprétation - Utilisation

Aide à l'interprétation

L'indicateur permet d'évaluer **la cohérence** qui existe entre les menaces pesant sur les espèces évaluées par l'UICN et les réponses apportées en termes de conservation.

L'interprétation des résultats nécessite au préalable la prise en compte de plusieurs considérations :

- La distinction doit être claire entre les quatre types de mesures de conservation pris en compte. Comme précisé dans le « modèle de construction », une distinction claire est faite entre un plan de gestion à proprement parler (se référer à la partie « définition ») et des actions de conservation, inscrites dans un cadre moins complexe mais dont les résultats à long terme peuvent être tout aussi significatifs. En Nouvelle-Calédonie, seule une espèce est concernée à ce jour par un véritable plan de gestion. En revanche, une soixantaine d'espèces bénéficient de mesure de conservation. L'indicateur, pour être pertinent, doit donc prendre en compte l'ensemble de ces mesures.
- L'indicateur comme défini dans la Stratégie Nationale pour la Biodiversité ne s'intéresse qu'aux espèces inscrites dans les catégories considérées comme « menacées » à savoir CR, EN et VU. Les résultats ne reflètent donc pas :
 - l'ensemble des espèces bénéficiant de mesures de conservation et inscrites dans les autres catégories UICN (NT-Near Threatened et LC-Low Concerned) (six espèces)
 - l'ensemble des espèces non évaluées par l'UICN (39 espèces).
- Les données du graphique de secteur sont affichées en pourcentages. Les valeurs proposées ne correspondent donc pas à un nombre d'espèces mais à un ratio.
Pour exemple : 0,3% des espèces inscrites dans la catégorie CR de l'UICN bénéficient d'actions de conservation. Ce ratio ne correspond en réalité qu'à une seule espèce sur les 37 évaluées par l'UICN.
La lecture du tableau synthétique en complément du graphique est importante pour une meilleure interprétation.

Aide à l'interprétation	<p>Le graphique 1 apporte une vision globale des efforts fournis en Nouvelle-Calédonie en terme de « réponse » pour préserver la biodiversité notamment au niveau des espèces pouvant être considérées comme prioritaires.</p> <p>Le graphique 2 est un « tableau de bord » qui permet d'évaluer au cours du temps, l'effort fourni pour conserver la biodiversité compte-tenu des menaces qui pèsent dessus.</p>
Lien avec d'autres indicateurs	<p>Cet indicateur est à mettre en relation avec les indicateurs Th1_7 « Evolution du nombre d'espèces inscrites sur la liste rouge mondiale de l'UICN » et l'indicateur Th3_24 « Prise en compte des espèces de la liste rouge dans les protections d'espèces ». Les trois indicateurs liés offrent une vision complète des mesures locales mises en place pour préserver la biodiversité des espèces néo-calédonienne menacées, en cohérence avec les dynamiques internationales.</p>

Avantages

L'indicateur s'appuie sur un système d'évaluation de l'état de conservation des espèces standardisé et utilisé internationalement. La liste rouge de l'UICN s'appuie sur une série de critères précis pour évaluer le risque d'extinction de milliers d'espèces et de sous-espèces. Ces critères s'appliquent à toutes les espèces et à toutes les parties du monde.

Fondée sur une base scientifique, la liste rouge de l'UICN est un outil de référence pour estimer sur l'état de la diversité biologique spécifique.

Par ailleurs, dans une perspective à long terme, ce système est amené à évoluer continuellement en exhaustivité, rendant l'indicateur de plus en plus fiable.

L'indicateur ainsi construit permet rapidement d'estimer l'ampleur des efforts qu'il reste à fournir pour répondre au mieux à la nécessité de préserver le patrimoine naturel. En complément des autres indicateurs évoqués, il offre des éléments utiles à la mise en œuvre de mesures de conservation pour les espèces qui pourront être considérées comme prioritaires tant d'un point de vue international que d'un point de vue local.

L'indicateur reflètera ici un manque de cohésion entre l'UICN et la gestion locale des espèces alors que dans certains cas, la connaissance de l'espèce par les experts locaux basée sur les données disponibles permet de juger d'un état satisfaisant ne nécessitant pas d'actions particulières de conservation.

Pour une meilleure évaluation de la situation, l'indicateur doit donc être utilisé en complément des autres indicateurs listés plus haut.

Limites actuelles

Les critères de classifications à l'UICN sont régulièrement remis en question par la communauté scientifique car les critères de classification entre autres, apparaissent dans de nombreux cas comme limitant ou inadaptés. Par exemple, une espèce relativement commune peut perdre une partie de sa diversité génétique par l'anéantissement d'une ou plusieurs de ses populations, sans pour cela être considérée en danger d'extinction suivant les critères de l'UICN (Comm pers. T.Jaffré).

Par ailleurs, l'évaluation et l'inscription d'une espèce sur les listes rouges de l'UICN dépendent d'un ensemble de critères stricts qui nécessitent l'acquisition de nombreuses informations par différents groupes d'experts. De ce fait, la représentativité de l'indicateur est limitée puisqu'elle ne reflète qu'un nombre réduit d'espèces évaluées.

Un nombre important d'espèces non évaluées par l'UICN et donc non prises en compte par l'indicateur, bénéficie de mesures de conservation en Nouvelle-Calédonie.

De même, les espèces inscrites dans les catégories NT et LC de l'UICN ne sont pas prises en compte par l'indicateur alors que plusieurs bénéficient de mesures de conservation locales. A l'inverse, quelques espèces inscrites à l'UICN ne bénéficient pas de mesures de conservation

Perspectives

Optimisation	<p>L'indicateur s'intéresse uniquement aux catégories les plus menacées de l'UICN. Or cette liste est censée évaluer au mieux, l'état du vivant en appuyant sa mise à jour sur les avis d'experts. Les mesures de conservation mises en place localement reflètent une réalité sur l'état de la biodiversité spécifique locale et il semble donc nécessaire de prendre aussi en compte les espèces inscrites dans les autres catégories UICN bénéficiant de mesures de gestion. Le traitement de l'information ne sera pas alourdi par ces considérations.</p> <p>Un nombre important d'espèces bénéficient de mesures de conservation en Nouvelle-Calédonie mais ne bénéficient d'aucun statut UICN. Or, la mise en place de ces mesures à l'échelle locale témoigne d'une nécessité concrète de préservation. Il semble donc pertinent d'ajouter à cet indicateur une analyse du pourcentage des espèces néo-calédoniennes bénéficiant de telles mesures mais qui ne sont pas évaluées par l'UICN. Cette analyse complémentaire devrait contribuer à améliorer l'adéquation entre les deux systèmes.</p>
Références bibliographiques	<ul style="list-style-type: none">- UICN. 2001. Catégories et Critères de l'UICN pour la liste rouge 3.1. UICN, Gland, Suisse.- UICN. http://www.iucnredlist.org/. Version 2010.2.- BirdLife International. http://www.birdlife.org. 2010.- Plan d'Action pour la Sauvegarde du Cagou (plancagou@sco.asso.nc) hébergé par la Société Calédonienne d'Ornithologie (2009).- Institut Agronomique Calédonien (2010). Rapport d'activité 2009. Ed. IAC, Juin 2010, 178p.

- RESULTATS -

Mesures de conservation existantes pour les espèces inscrites dans les catégories les plus menacées de l'UICN en Nouvelle-Calédonie

	CR	EN	VU
	Nombre d'espèces concernées par une mesure de conservation / Nombre d'espèces inscrites à l'UICN dans la catégorie concernée		
Plan de gestion existant	0/37	1/84	0/254
Plan de gestion à optimiser	0/37	0/84	0/254
Plan de gestion en projet	1/37	0/84	1/254
Actions de conservation	1/37	3/84	8/254

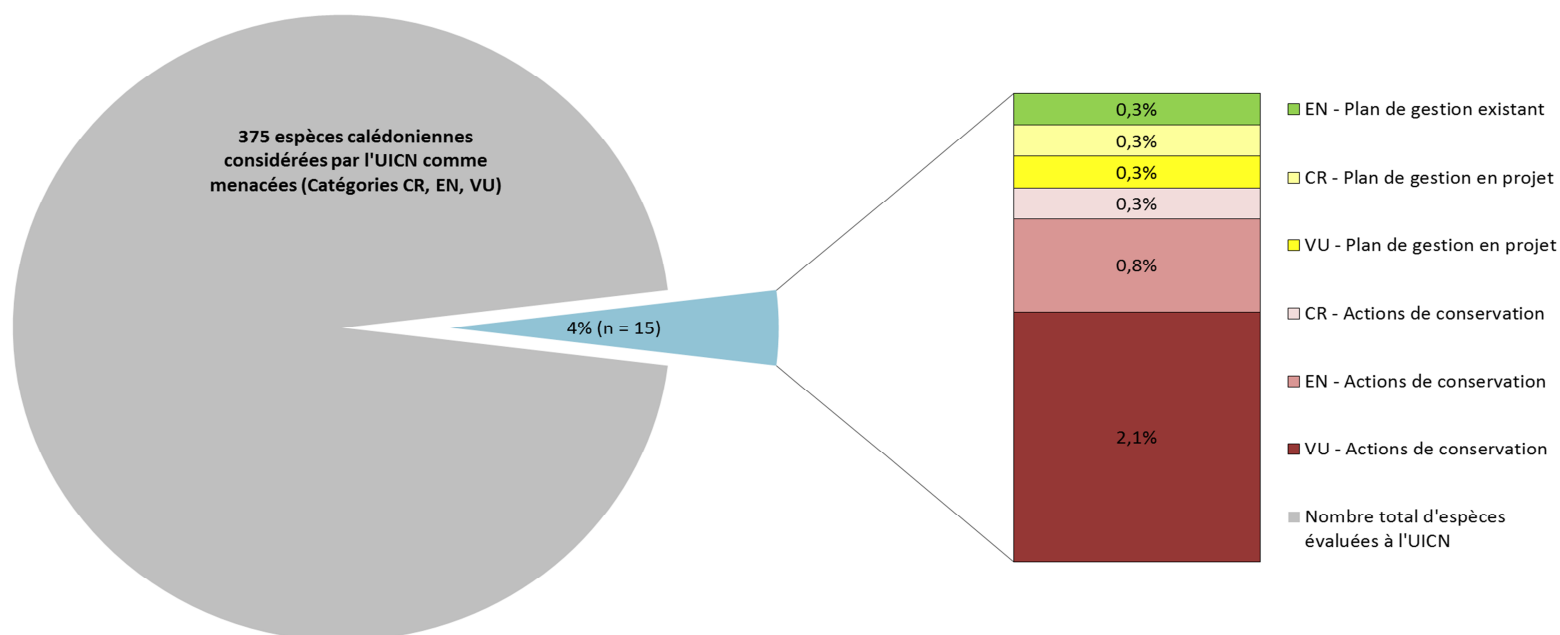


Figure 1. Pourcentage d'espèces néo-calédoniennes menacées bénéficiant de mesures de conservations. CR, CRitically endangered (Danger critique d'extinction) ; EN, ENdangered (En danger); VU, VUInerable (Vulnérable). Les secteurs représentent la part d'espèces bénéficiant de mesures de conservation (bleu) par rapport au nombre total d'espèces menacées évaluées par l'UICN (gris) en Nouvelle-Calédonie.

Liste rouge UICN et mesures de conservation

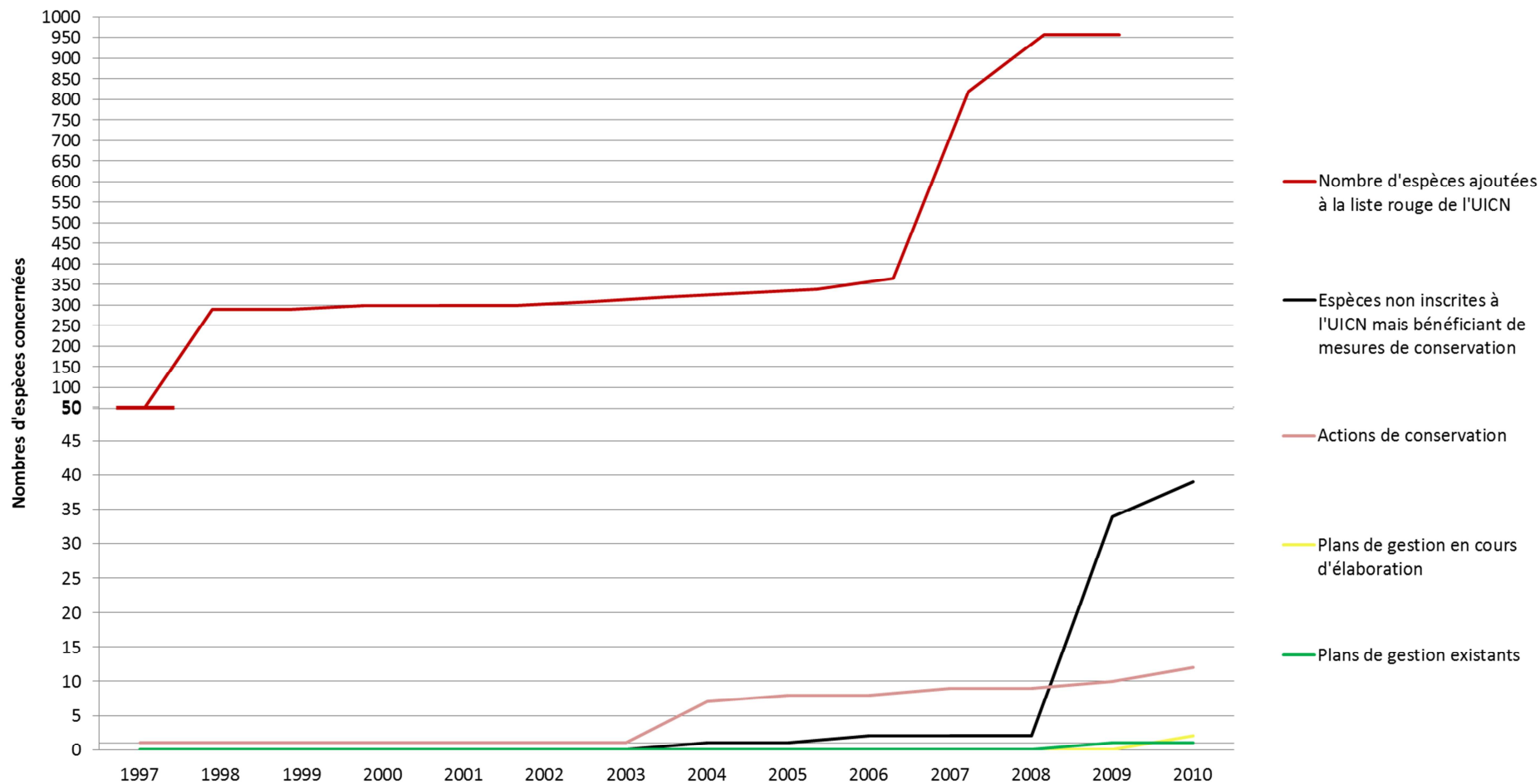


Figure 2. Evolution temporelle du nombre d'espèces concernées par des mesures de conservation et du nombre d'espèces inscrites chaque année sur la liste rouge UICN

- ANNEXE 1 -

Liste des espèces
inscrites sur les listes de l'UICN
et bénéficiant de mesures de conservation

Mesures de conservations	Espèce	Nom vernaculaire	Statut UICN	Année de première mesure
Plan de Gestion existant	Rhynochetos jubatus	Cagou	EN	2009
Plan de Gestion en projet	Dugong dugon	Dugong	VU	2010
	Gymnomyza aubryana	Méiphage noir	CR	2010
Actions de Conservations	Austrobuxus clusiaceus	-	Non inscrit à l'UICN	2010
	Caretta caretta	Tortue Grosse Tête	EN	2005
	Croton insularis	-		2009
	Cupaniopsis sp	-	Non inscrit à l'UICN	2009
	Diospyros fasciculosa	-	Non inscrit à l'UICN	2009
	Diospyros olen	-	Non inscrit à l'UICN	2009
	Emmenosperma pancherianum	-	VU	2009
	Epinephelus coioides	Loche à taches oranges	Non inscrit à l'UICN	2006
	Epinephelus cyanopodus	Loche bleue	LC	2005
	Eugenia sp	-	Non inscrit à l'UICN	2009
	Eugenia noumeensis	-	VU	2010
	Eunymphicus uveaeensis	Perruche d'Ouvéa	EN	1997
	Hibbertia bouletii	-	Non inscrit à l'UICN	2010
	Homalium deplanchei	-	Non inscrit à l'UICN	2009
	Hypserpa mackeei	-	Non inscrit à l'UICN	2010
	Megaptera novaeangliae	Baleine à Bosse	LC	1995
	Notopteris neocaledonica	Roussette à queue	VU	2004
	Ochrosia inventorum	-	Non inscrit à l'UICN	2009
	Oxera pulchella	-	Non inscrit à l'UICN	2009
	Oxera sulfurea	-	Non inscrit à l'UICN	2009
	Phyllanthus conjugatus	-	Non inscrit à l'UICN	2009
	Phyllanthus deplanchei	-	Non inscrit à l'UICN	2009
	Pittosporum taniaum	-	CR	2007
	Placostylus caledonicus	Bulime	Non inscrit à l'UICN	2004
	Placostylus eddystonensis	Bulime	VU	2004
	Placostylus fibratus	Bulime	VU	2004
	Placostylus porphyrostomus	Bulime	VU	2004
	Pteropus ornatus	Roussette rousse	VU	2004
	Pteropus tonganus	Renard-volant du Pacifique	LC	2004
	Pteropus vetulus	Roussette des roches	VU	2004
	Puffinus pacificus	Puffin du Pacifique	LC	2009
	Semecarpus riparia	-	EN	2010
	Sophora sp	-	Non inscrit à l'UICN	2010
	Sterna dougallii	Sterne de Dougall	LC	1995
	Storckia neocaledonica	-	Non inscrit à l'UICN	2010
	Aglaia elaeagnoidea	-	LC	2009
	Artroclianthus sp	-	Non inscrit à l'UICN	2009
	Arytera arcuata	-	Non inscrit à l'UICN	2009
	Arytera chartacea	-	Non inscrit à l'UICN	2009
	Arytera collina	-	Non inscrit à l'UICN	2009
	Cassine cunninghamii	-	Non inscrit à l'UICN	2009
	Cassine curtispindula	-	Non inscrit à l'UICN	2009
	Cerbera manghas	-	Non inscrit à l'UICN	2009
	Cleistanthus stipitatus	-	Non inscrit à l'UICN	2009
	Codiaeum peltatum	-	Non inscrit à l'UICN	2009
	Delarbrea paradoxa	-	Non inscrit à l'UICN	2009
	Dodonea viscosa	-	Non inscrit à l'UICN	2009
	Drypetes deplanchei	-	Non inscrit à l'UICN	2009
	Dysoxylum bijugum	-	Non inscrit à l'UICN	2009
	Ellatostachys apetala	-	Non inscrit à l'UICN	2009
	Ficus fraseri	-	Non inscrit à l'UICN	2009
	Fontainea pancheri	-	Non inscrit à l'UICN	2009
	Gardenia urvillei	-	Non inscrit à l'UICN	2009
	Guettarda sp	-	Non inscrit à l'UICN	2009
	Guioa gracilis	-	Non inscrit à l'UICN	2009
	Halfordia kendak	-	Non inscrit à l'UICN	2009
	Mimusops elengi	-	Non inscrit à l'UICN	2009

Thème 2

-

Protection des biotopes

2010

Stratégie Nationale Biodiversité en Nouvelle-Calédonie

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Th3-22. Surface en aires protégées

Surface en aires protégées	Réponse	Th3 - 22
Aires protégées		

Présentation de l'indicateur

Type	Etat d'avancement	Fiabilité
Réponse		

Définitions	<p>On entend par « aire protégée » une parcelle de terre ou de milieu aquatique, dulçaquicole ou marin, qui fait l'objet d'une protection particulière en vue d'y maintenir la diversité biologique, les processus écologiques, les ressources naturelles et les valeurs culturelles associées.</p> <p>Selon l'article 20 de la loi organique du 19 mars 1999, <i>«chaque province est compétente dans toutes les matières qui ne sont pas dévolues à l'État ou à la Nouvelle-Calédonie par la présente loi, ou aux communes par la législation applicable en Nouvelle-Calédonie»</i>. Les provinces ont donc par défaut la compétence en matière d'environnement (réglementation, police, gestion) et sont libres d'édicter leurs propres textes en la matière (à l'exception des textes relatifs à la pollution marine).</p> <p>La province des îles présente la particularité d'être régie, sur le plan foncier, par le statut coutumier (sur 97 % de son territoire) et a adopté quelques textes relatifs à l'environnement en concertation avec les autorités coutumières afin de fonder dans une même approche l'acceptation de la règle orale et de la règle écrite. Les îles Loyauté étant en réserve foncière intégrale, c'est le droit coutumier qui s'applique. Aucune zone n'est donc protégée par une réglementation dans les îles Loyauté.</p> <p>L'UNESCO est un thème souvent évoqué en Nouvelle-Calédonie depuis l'inscription de six sites naturels des lagons et récifs au patrimoine mondial de l'humanité en 2008. Le label UNESCO reconnaît la richesse d'un patrimoine naturel ou culturel d'un site et encourage la mise en place de mesures concrètes de gestion pour conserver ce patrimoine. Il ne constitue aucunement une mesure réglementaire de protection et les sites initialement inscrits ne sont donc pas des « aires protégées ». L'attribution d'un statut « aire protégée » et d'une réglementation adéquate n'est pas systématique et relève d'une démarche à posteriori, des administrations compétentes.</p>
--------------------	--

Phénomène évalué	L'indicateur donne la surface du territoire qui bénéficie d'une protection par voie réglementaire, foncière ou contractuelle. L'indicateur permet en partie d'évaluer les efforts mis en œuvre au cours du temps pour répondre aux enjeux de conservation des espaces remarquables pour la biodiversité.
Echelle de biodiversité	Habitat – Ecosystème

Acquisition de l'information

Données sources	<ul style="list-style-type: none"> Liste et détails des aires protégées en province Sud : nom, localisation, surface, date de création, catégorie. Liste et détails des aires protégées en province Nord : nom, localisation, surface, date de création, catégorie.
Localisation de l'information	<ul style="list-style-type: none"> Liste et détails des aires protégées en province Sud : <p>La version numérique du code de l'environnement en province Sud est disponible sur le site internet de la province Sud à la rubrique « Environnement » > « Code de l'Environnement » (http://www.province-sud.nc/images/stories/pdf/environnement/Code.pdf)</p> <p>Les détails concernant notamment les surfaces de ces aires protégées ou l'origine de leur création ne sont pas dans le code de l'environnement. Elles sont disponibles auprès des services concernés de la Direction de l'ENVironnement (DENV / Service de la mer, Service des milieux terrestres).</p> <ul style="list-style-type: none"> Liste et détails des aires protégées en province Nord : <p>La version numérique du code de l'environnement en province Nord est disponible sur le site internet de la province Nord à la rubrique « Une Institution » > « délibérations et documents administratifs » > « Direction du Développement Economique et de l'Environnement » (http://www.province-nord.nc/institution/connaitre_documents.asp?id_rubrique=1)</p> <p>Les détails concernant notamment les surfaces de ces aires protégées ne sont pas dans le code de l'environnement. Elles sont disponibles auprès des services concernés de la Direction du Développement Economique et de l'Environnement (DDEE / Service de l'environnement).</p>

**Modalités
d'acquisition
de
l'information**

- Liste et détails des aires protégées en province Sud :

Téléchargement libre.

Une convention entre le haut-commissariat de la République et la province Sud en cours de formalisation assurera la pérennité de l'indicateur par l'accès régulier aux informations non disponibles dans les codes de l'environnement.

- Liste et détails des aires protégées en province Nord :

Téléchargement libre

Une convention entre le haut-commissariat de la République et la province Nord devra être établie pour assurer la pérennité de l'indicateur par l'accès régulier aux informations non disponibles dans les codes de l'environnement.

Structuration des données

- Liste et détails des aires protégées en province Sud et province Nord :

Province	Domaine	Catégorie	Localisation	Date de création	Surface Ha	Commune
Sud	Terrestre	Reserve Naturelle Intégrale	Montagne des Sources	1950	5878	Dumbéa
Sud	Marin	Reserve Naturelle Intégrale	Yves Merlet	1970	17088,6	Yaté
Sud	Marin	Reserve Naturelle Intégrale	Séche-Croissant	1994	40,028	Nouméa
Sud	Marin	Reserve Naturelle Intégrale	Îlot Goéland	1995	1,01087	Nouméa
Sud	Marin	Reserve Naturelle Intégrale	Îlot N'digoro	2004	0,169828	La Foa
Nord	Marin	Aire de Gestion Durable des Ressources	Hyabé-Lé jao	2009	10082,1	Pouébo
Nord	Marin	Parc Provincial	Hyega	2009	656,11	Hienghène
Nord	Terrestre	Reserve de Nature Sauvage	Mont Panié	1950	5489,1797	Hienghène
Nord	Terrestre	Reserve de Nature Sauvage	Ile de pam	1966	466,8032	Poum
Nord	Terrestre	Reserve de Nature Sauvage	Aoupinié	1975	5366,8832	Ponérihouen
Nord	Terrestre	Reserve de Nature Sauvage	Etang de koumac	1989	53,4702	Koumac

**Fréquence de
mise à jour**

Les codes de l'environnement sont régulièrement actualisés mais les échéances ne sont pas fixes. Il est donc recommandé d'effectuer la mise à jour de l'indicateur une fois par an, de préférence en fin d'année, lorsque la création de nouvelles aires ou les modifications concernant les aires existantes sont validées.

Accessibilité

Localisation (2 sources)

Délais d'acquisition

Production de l'indicateur

Modèle de construction	<ul style="list-style-type: none">• <u>Organisation des données :</u> <p>L'organisation des données ne nécessite pas ici un effort trop important. Les données disponibles auprès des ressources provinciales renseignent sur le nom, la localisation, la surface, la date de création et la catégorie des aires protégées en Nouvelle-Calédonie.</p> <p>Doivent être considérés les points suivant :</p> <ul style="list-style-type: none">- La distinction entre aires protégées du domaine marin et du domaine terrestre doit être claire : <p>Notamment,</p> <p>Les îlots/îles coralliens, dont la formation est principalement d'origine corallienne font parties du domaine marin. L'aire protégée intègre généralement l'îlot, son récif et/ou une zone tampon qui s'étend sur le domaine marin.</p> <p>Les îles hautes, d'origine continentale font parties du domaine terrestre : les réserves de l'îlot Leprédour et l'îlot de Pam sont de ce fait considérées comme appartenant au domaine terrestre.</p> <ul style="list-style-type: none">- L'indicateur estime l'évolution dans le temps des surfaces couvertes par les aires protégées de Nouvelle-Calédonie : <p>L'année 2009 est marquée par un changement dans les codes de l'environnement provinciaux du statut des aires protégées. Les anciens statuts sont modifiés et optimisés afin de correspondre aux critères de la Commission Mondiale des Aires Protégées de l'UICN. Ce changement implique non seulement le changement des noms utilisés pour désigner les aires sur le territoire mais aussi un changement de la réglementation relatives aux statuts. <u>La date de création, le statut d'origine, le nouveau statut et la date de changement</u> doivent clairement être connus pour chacune des aires afin d'éviter toute erreur lors du traitement des données.</p>
-------------------------------	---

<p>Modèle de construction</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Traitement des données :</u> <p>Deux aires protégées de différentes catégories peuvent se superposer : une réserve naturelle peut ainsi se retrouver intégrée à l'intérieur des limites d'un parc provincial. Cette superposition implique un contrôle dans le traitement des données :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La surface totale couverte par les aires protégées doit être calculée en supprimant les doubles comptes. <p><u>Exemple :</u></p> <p>Le parc provincial de la Zone Côtière Ouest intègre dans ses limites les réserves naturelles de la Roche Percée, de l'île Verte, de Poé, de Ouano et la réserve naturelle intégrale de l'îlot N'digoro. La surface totale couverte par l'ensemble des aires protégées néo-calédonienne a donc été calculée en supprimant ces doubles-comptes</p> <p>Sont calculés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les surfaces concernées par un statut de protection pour chacune des catégories d'aires identifiées pour le domaine terrestre et le domaine marin. Le calcul est effectué par année et la modification des statuts avant-après 2009 est indiquée. - La surface totale couverte par les aires protégées, par milieu et tous milieux confondus. Le calcul est effectué pour l'année en cours. - Le pourcentage que représentent les aires protégées terrestre par rapport à la superficie de la Grande Terre. - Le pourcentage que représentent les aires protégées marines par rapport à la superficie territoriale et la surface du Domaine Public Maritime (DPM) correspondant aux aires sous influences provinciales (12 nautiques au large du grand Récif). - Le nombre total d'aires protégées recensées chaque année pour chacune des catégories identifiées.
<p>Unité</p>	<p>Les surfaces sont calculées en hectares. (100 ha = 1 km²)</p>

<p>Type de représentation</p>	<p>L'évolution temporelle du nombre d'aires protégées et de la surface qu'elles recouvrent est présentée sous forme de graphiques courbe. Un nuage de points représente le nombre total d'aires protégées par catégorie, chaque année où l'une d'elle est créée.</p> <p>Sur l'échelle des abscisses, seules sont mentionnées les années pour lesquelles une aire protégée est ajoutée ou change de statut.</p> <p>L'évolution temporelle est scindée en deux graphiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le premier représente une évolution antérieure au changement de statut de 2009 et concerne les anciennes catégories d'aires. Ce graphique ne devrait plus évoluer. - Le second représente l'évolution actuelle des aires protégées en Nouvelle-Calédonie. Ce graphique sera mis à jour annuellement. <p>Un tableau résume les surfaces totales par catégorie d'aires pour l'année en cours. Pour permettre une comparaison régionale de l'indicateur, la surface des aires protégées gérées par les provinces a été comparée à l'étendue du domaine de compétence de ces provinces : la superficie de la Grande Terre et le Domaine Publique Maritime.</p> <p>Un dernier graphique secteur très simplifié met en avant la proportion domaine terrestre / domaine marin protégés.</p>
<p>Effort de production</p>	<p>Organisation des données</p> <p>Traitement des données</p>

Interprétation – Utilisation

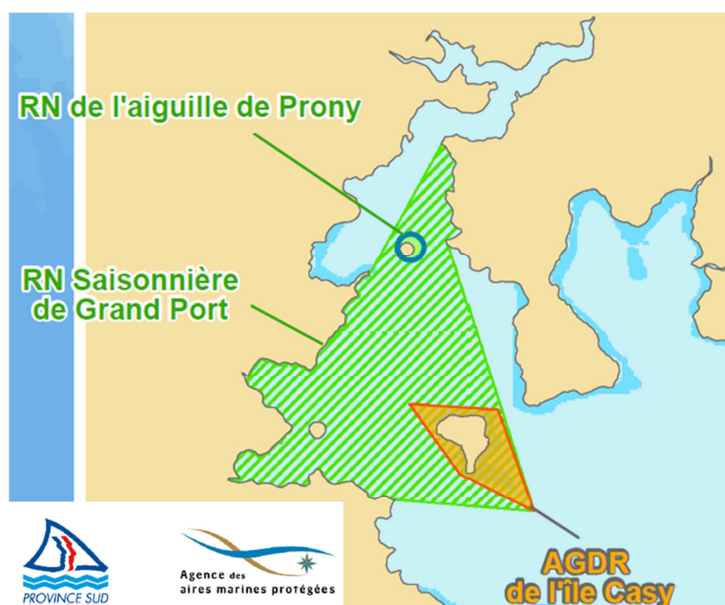
Une augmentation de la surface couverte par les statuts de protections en Nouvelle-Calédonie reflète en partie les efforts mis en œuvre localement pour préserver la biodiversité et les outils législatifs mis en place pour y parvenir.

Les figures 1 et 2 offrent une double lecture : pour une année donnée, elles informent sur le nombre d'aires nouvellement créées et l'évolution en termes de surface protégée que cela représente.

Le tableau 1 synthétise pour l'année n-1, la surface et le nombre total d'aires pour chacun des deux domaines considérés. Il apporte des informations générales sur la répartition des aires et l'utilisation de cet outil de gestion.

Plusieurs aires protégées peuvent se superposer et les résultats proposés tiennent compte de ces particularités. Le schéma ci-dessous, réalisé par l'Agence des Aires Marines Protégées en partenariat avec la province Sud illustre cette notion (Nb : RN = Réserve Naturelle ; AGDR = Aire de Gestion Durable des Ressources) :

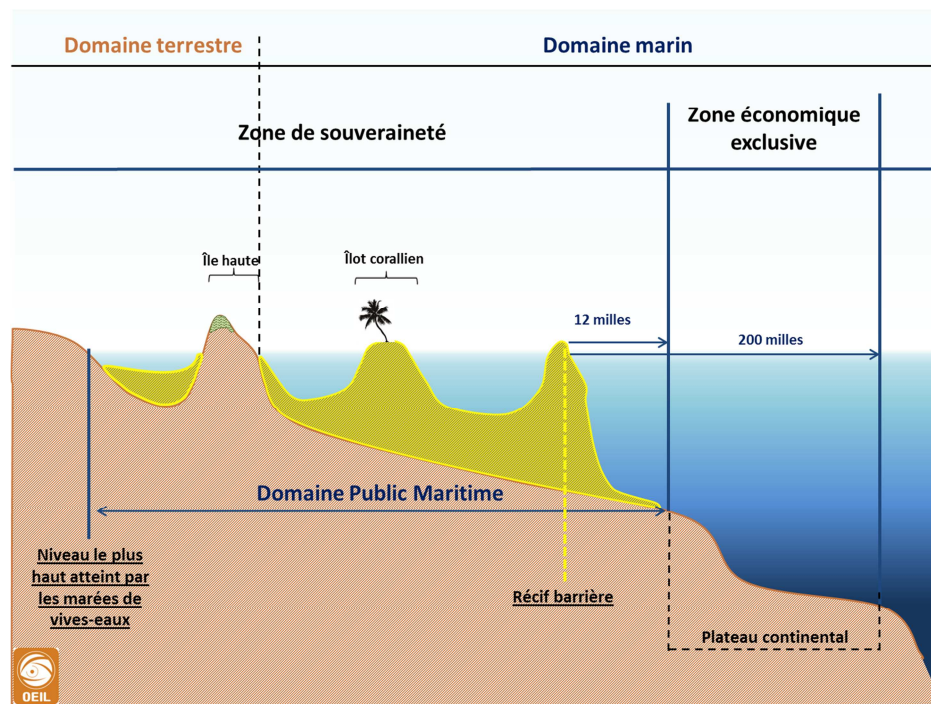
Aide à l'interprétation



L'indicateur doit permettre une comparaison régionale. Pour évaluer d'une manière pertinente les mesures de conservation établies, il est important de comparer les surfaces protégées à l'étendu du domaine de compétence provincial. Ainsi, pour le domaine terrestre, les surfaces en aires protégées ont été comparées à la surface totale de la Grande Terre. Pour le domaine marin, l'ensemble des aires protégées étant à l'heure actuelle situé entre la côte et le récif barrière, la surface qu'elles couvrent a été comparée à la surface du DPM.

Aide à l'interprétation

Le Domaine Public Maritime (DPM) est géré par chacune des provinces qui assure la conservation et la gestion de cet espace naturel et contribue à sa valorisation. Cet espace a vocation à rester au libre usage du public s'étend de la zone littorale des 50 pas géométriques jusqu'à 12 milles nautiques au-delà du récif barrière. Le calcul est effectué ici en enlevant la zone des 50 pas géométrique qui est une zone appartenant au domaine terrestre. Le schéma ci-dessous illustre la répartition de ces différents espaces :



Les différents statuts existant pour les aires protégées néo-calédoniennes sont listés en annexe 1. Les réglementations relatives aux aires et leurs équivalences au niveau des catégories UICN ou en France métropolitaine y sont mentionnés pour permettre la comparaison avec les autres DOM-TOM et la France métropolitaine. Les détails concernant chacune de ces aires sont également proposés en annexe 2.

Lien avec d'autres indicateurs

L'indicateur est à mettre en relation étroite avec l'indicateur TH3-23 qui évalue l'efficacité des aires protégées par l'existence de mesures de gestion. Si cet indicateur s'intéresse aux mesures législatives mise en place pour protéger la biodiversité, l'indicateur TH3-23 s'intéresse quant à lui aux actions de gestion, mesures actives instaurées pour atteindre des objectifs de conservation et de restauration des écosystèmes protégés.

Avantages	Limites actuelles
<p>L'indicateur s'appuie sur des données facilement et rapidement accessibles. Les données sont validées par les services compétents des provinces concernées et la construction de l'indicateur ne nécessite donc pas un traitement de l'information trop important.</p> <p>Les catégories d'aires protégées en Nouvelle-Calédonie s'appuie sur un système fiable et largement reconnue : la « World Commission on Protected Areas – UICN ». Ce système permet assez facilement une comparaison de l'indicateur à l'échelle régionale</p> <p>La mise à jour de l'indicateur n'implique pas par ailleurs un travail de renseignement trop important. Le nombre d'aires protégées nouvellement établies chaque année étant suffisamment faible, la mise à jour doit pouvoir se faire rapidement.</p>	<p>Les critères établis par l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) pour définir une catégorie d'aire protégée, se basent sur un ensemble de critères précis, mais restent généraux et manquent parfois de pertinence pour répondre aux particularités locales. Les réglementations relatives aux aires protégées en Nouvelle-Calédonie adaptées aux spécificités du territoire rendent délicate la comparaison de l'indicateur à une échelle régionale. (l'annexe 1 est fournie pour faciliter cette comparaison).</p> <p>L'indicateur doit également prendre en comptes les aires naturelles protégées par voie coutumière. Dans le contexte néo-calédonien, ces aires bénéficient d'un statut fort et l'impact en terme de gestion des espaces naturels peut être très significatif. Malgré l'existence connue dans la culture kanak de nombreux sites sous gestion traditionnelle, il n'existe à l'heure actuelle aucun inventaire exhaustif (localisation, surface, nombre) de ces zones protégées. L'indicateur ne reflète donc qu'une partie des surfaces protégées bénéficiant de mesures de gestions en Nouvelle-Calédonie.</p>

Perspectives

Optimisation	<p>L'indicateur évalue l'étendue des zones couvertes par les aires protégées. Or une surface reflète difficilement l'importance d'un effort de conservation. L'étendue des surfaces bénéficiant d'une protection réglementaire est étroitement liée à l'étendue du domaine de compétence des administrations. Afin de permettre une comparaison de l'indicateur à une échelle régionale, il a semblé pertinent de rapporter ces surfaces à un pourcentage du territoire et du Domaine Public Maritime dont l'étendu dépend de critères commun aux DOM-TOM et à la métropole. De nouvelles aires protégées pourraient prochainement être créées à l'intérieur des eaux territoriales néo-calédoniennes (Ride de Norfolk, Récif des Chesterfield) sous compétences du Gouvernement. La surface des aires pourra alors être rapportée à la Zone Economique Exclusive (ZEE).</p>
---------------------	--

Optimisation	<p>Dans le cadre des diagnostics environnementaux réalisés pour le comité de gestion des aires UNESCO, une étude est en cours pour recenser les aires coutumières en province Nord. Les résultats de cette étude, lorsqu'ils seront disponibles (courant 2011) devront être intégrés à l'indicateur. Aucune étude de ce type n'est actuellement en cours en province Sud ou en province des îles Loyauté.</p> <p>La prise en compte des surfaces couvertes par les zones d'intérêt pour la biodiversité identifiées en Nouvelle-Calédonie serait pertinente (zones inscrites à l'UNESCO et ne bénéficiant pas encore d'un statut de protection réglementaire, Zone d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux (ZICO – BirdLife International), Key Biodiversity Areas (KBA – Conservation International)). En effet, en plus de refléter un intérêt particulier en terme de conservation de la biodiversité, certaines de ces zones sont parfois inscrites dans un processus de mises en réserve (ex : zones UNESCO) et bien souvent bénéficient d'ores et déjà d'actions de conservation menées par les acteurs locaux de l'environnement. Cette analyse complémentaire permettrait d'estimer la cohésion existant entre acteurs de l'environnement et pouvoirs publics.</p> <p>Dans le cadre des diagnostics environnementaux réalisés pour le comité de gestion des aires UNESCO, une étude est en cours pour recenser les aires coutumières en province Nord. Les résultats de cette étude, lorsqu'ils seront disponibles (courant 2011) devront être intégrés à l'indicateur. Aucune étude de ce type n'est actuellement en cours en province Sud ou en province des îles Loyauté.</p> <p>Une cartographie de la répartition des différentes catégories d'aires protégées devra être ajoutée à la prochaine mise à jour de l'indicateur afin de faciliter la lecture de l'indicateur et une meilleure compréhension de la problématique traitée.</p>
Références bibliographiques	<ul style="list-style-type: none">- province Sud. 2010. Code de L'Environnement de la province Sud. Nouméa, Nouvelle-Calédonie.- province Nord. 2008. Code de L'Environnement de la province nord. Nouméa, Nouvelle-Calédonie.- N.Dudley (ed) (2008). Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées. UICN. 96pp.- C.Martinez (2008). Les Espaces protégés Français. Une diversité d'outils au service de la protection de la nature. Comité français de l'UICN, Paris.- O.Gargominy (ed) (2003). Biodiversité et conservation dans les collectivités françaises d'outre-mer. Collection Planète Nature. Comité français pour l'UICN, Paris, France. 246pp.- Service du domaine et du patrimoine – Direction du Patrimoine et des Moyens (2007). Le domaine public maritime de la province sud, la réglementation, les démarches à suivre.

- RESULTATS -

Historique et évolution surfacique des aires protégées néo-calédonienne, de 1941 à 2008

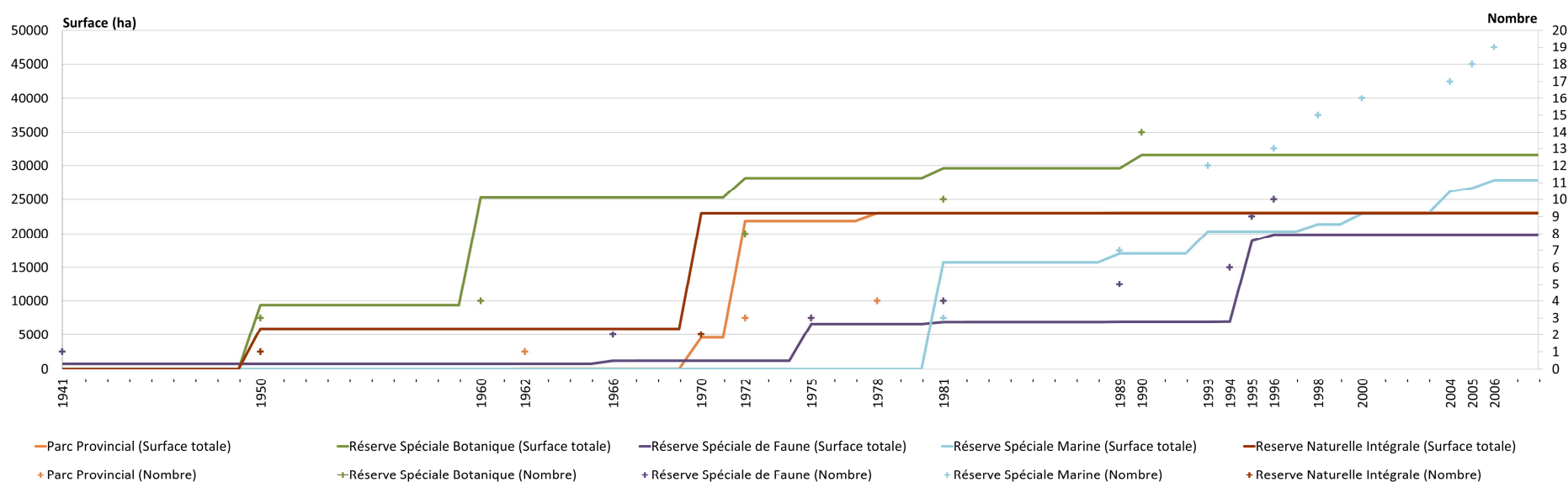


Figure 1. Evolution temporelle des aires protégées en Nouvelle-Calédonie. L'évolution est représentée par des courbes de surfaces exprimées en hectare (ha) de 1941 à 2008. L'axe des abscisses indique les années pour lesquelles une ou plusieurs nouvelles aires ont été créées.

Evolution surfacique des aires protégées terrestre et marine de 2008 à 2010

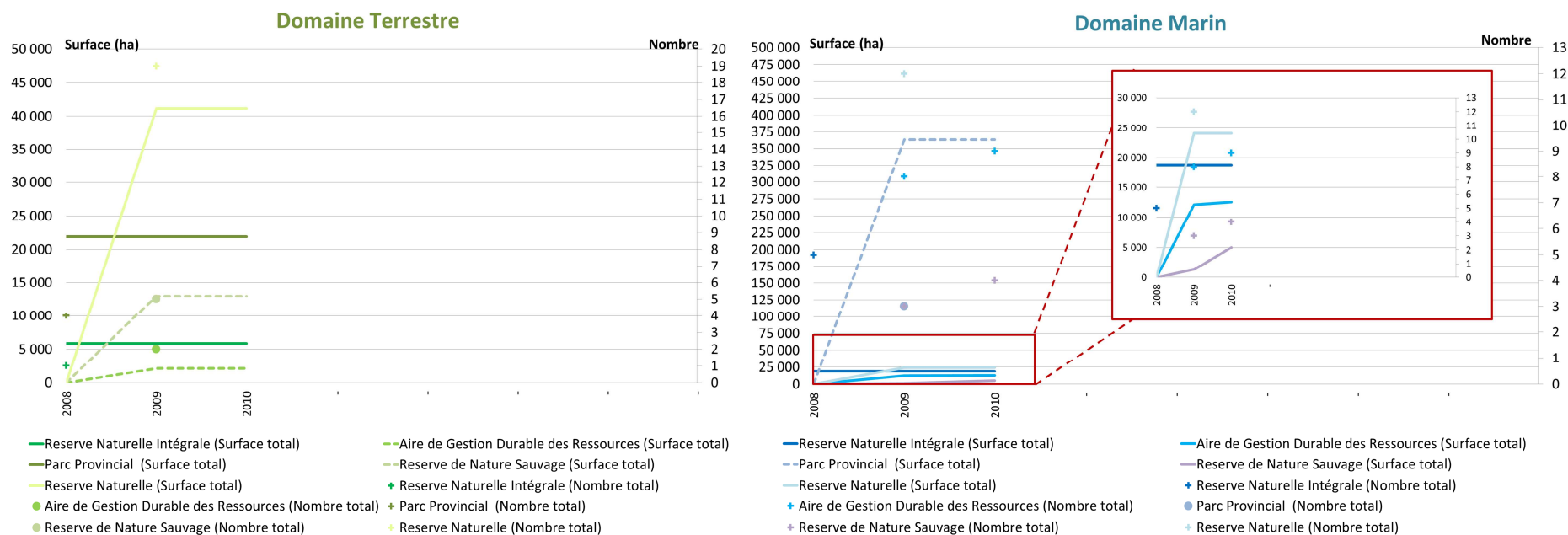
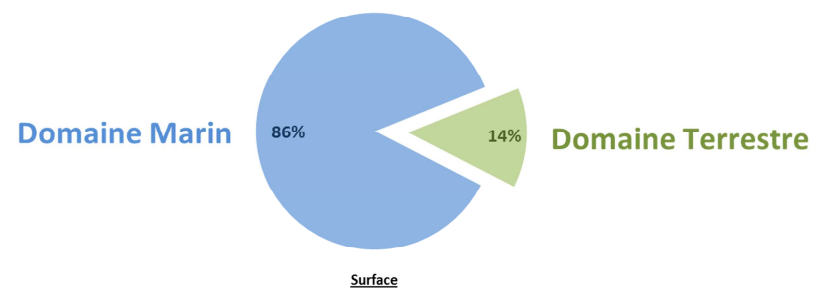
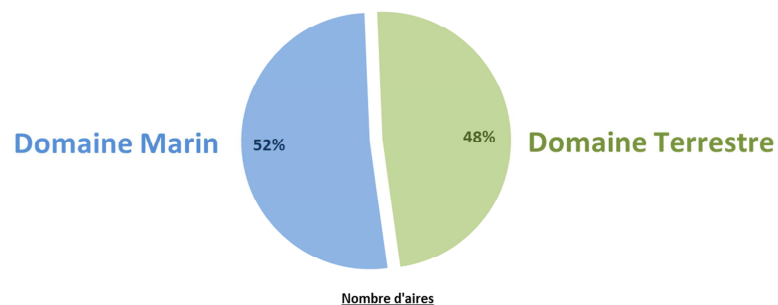


Figure 2. Evolution temporelle des aires protégées en Nouvelle-Calédonie. L'évolution est représentée par des courbes de surfaces exprimées en hectare (ha) de 2008 à 2010. L'axe des abscisses indique les années pour lesquelles une ou plusieurs nouvelles aires ont été créées. Le domaine terrestre et le domaine marin sont distingués. Pour le domaine marin, la surface correspondant aux Parcs Provinciaux est très importante par rapport aux autres catégories : l'échelle d'observation est donc plus grande. Un encadré rouge facilite la lecture pour les autres catégories d'aires protégées.

Bilan Annuel 2010 des surfaces couvertes par des aires protégées

Tableau 1. Détails des surfaces couvertes par les aires protégées et leur nombre pour l'année 2010. Ces surfaces sont rapportées (en pourcentage) aux zones terrestres (Grande Terre) et marines (Domaine Public Maritime) gérées par les provinces Sud et Nord.

Année 2010	Marin		Pourcentage du Domaine Public Maritime - Eaux intérieur lagon (6848000 ha)	Pourcentage du Domaine Public Maritime total (14947700 ha)	Terrestre		Pourcentage de la Grande terre couverte (1689000 ha)	Total	
	Surface (ha)	Nombre			Surface (ha)	Nombre		Surface	Nombre
Aire de Gestion Durable des Ressources	12 568,6	9	0,2%	0,1%	2 102,0	2	0,1%	65 486,6	11
Parc provincial	363 356,1	3	5,3%	2,4%	21 913,2	4	1,3%	385 269,3	7
Réserve de Nature Sauvage	5 017,7	4	0,1%	0,03%	12 961,8	5	0,8%	17 979,4	9
Réserve Naturelle	24 089,6	12	0,4%	0,2%	41 169,5	19	2,4%	65 259,1	31
Réserve Intégrale	18 724,1	5	0,3%	0,1%	5 878,1	1	0,3%	24 602,2	6
Surface total recouverte par les aires protégées (Les double-comptes ont été enlevés)	399 029,6 ha	33	5,83%	2,67%	62 609,5 ha	31	3,70%	461 639,05 ha	64



- ANNEXE 1 -

Catégories d'Aires Protégées en Nouvelle-Calédonie :
Règlementation - objectifs - équivalences

Tableau 2. Grille de comparaison des aires protégées métropolitaines / néo-calédoniennes / IUCN. Grille réalisée par l'OEIL en collaboration avec le WWF.









CATÉGORIES IUCN (1994)	CATÉGORIES PROVINCE NORD	CATÉGORIES PROVINCE SUD	CATÉGORIES GOUVERNEMENT NELLE-CALEDONIE	OBJECTIFS ET PREROGATIVES	Equivalences métropolitaines
					
I.A. RÉSERVE NATURELLE INTÉGRALE	RÉSERVE NATURELLE INTÉGRALE			<p>Objectifs : Préserver l'ensemble des composantes de la biodiversité (du gène à l'espèce, des habitats à l'écosystème et l'ensemble des processus associés) dans un état naturel exemplaire pour la recherche scientifique et la surveillance continue de l'environnement.</p> <p>Prérogatives : Est interdit : 1) D'y pénétrer 2) D'y perpétrer tout acte de nature à nuire à la flore et à la faune. Est autorisé sous contrôles et limites strictes : 1) L'accès et le prélèvement à des fins scientifiques, coutumières ou à des fins de régulation des espèces envahissantes 2) L'introduction d'espèces à des fins de restauration.</p>	RNN
I.B. ZONE DE NATURE SAUVAGE	RÉSERVE DE NATURE SAUVAGE			<p>Objectifs : préserver les caractéristiques naturelles intactes sans modifications significatives de la zone.</p> <p>Prérogatives : Est interdit : 1) D'y perpétrer tout acte de nature à nuire à la flore et à la faune 2) D'y introduire des espèces animales ou végétales 3) Toutes activités de nourrissage ou de perturbation de la faune sauvage 4) Le dépôt ou rejet de produits de nature à nuire à la qualité de l'eau, du sol et de l'air. Est autorisé sous contrôles et limites strictes : 1) L'accès et le prélèvement à des fins scientifiques, coutumières ou à des fins de régulation des espèces envahissantes 2) La fréquentation du grand public.</p>	Natura 2000
II. PARC NATIONAL	PARC PROVINCIAL		PARC NATUREL	<p>Objectif : garantir la stabilité des processus écologiques, préserver les exemples représentatifs de régions, de communautés biologiques, de ressources génétiques et d'espèces, en encadrant les activités et les besoins des populations locales.</p> <p>Prérogatives : Un parc provincial peut faire l'objet d'un zonage différencié, chaque zone ayant ses propres restrictions d'usage, modes de gestion ou dispositions spécifiques et peut intégrer une ou plusieurs catégories d'aires protégées. Un parc provincial doit être doté d'un plan de gestion. Est interdit : 1) D'y perpétrer tout acte de nature à nuire à l'équilibre naturel ou quasi naturel (activités extractives, dépôts ou rejets de produits de nature à nuire à la qualité de l'eau, du sol et de l'air). Est autorisé : 1) Les activités conformes aux objectifs de gestion du parc.</p>	Natura 2000 - Zones UNESCO

Tableau 3. Grille de comparaison des aires protégées métropolitaines / néo-calédoniennes / IUCN. Grille réalisée par l'OEIL en collaboration avec le WWF.

CATÉGORIES IUCN (1994)	CATÉGORIES PROVINCE NORD	CATÉGORIES PROVINCE SUD	CATÉGORIES GOUVERNEMENT NELLE-CALEDONIE	OBJECTIFS ET PREROGATIVES	Equivalences métropolitaines
					
III. MONUMENT NATUREL					RNN - RNG - Natura 2000 - Zones UNESCO
IV. AIRE DE GESTION DES HABITATS OU DES ESPECES	RÉSERVE NATURELLE			<p>Objectifs : Maintenir, conserver et réhabiliter les populations d'espèces endémiques, emblématiques ou menacées et restaurer leur habitat.</p> <p>Prérogatives : Est interdit : 1) D'y perpétrer tout acte de nature à nuire à la flore et à la faune. Est autorisé sous contrôles et limites strictes : 1) Le prélèvement à des fins scientifiques, coutumières ou à des fins de régulation des espèces envahissantes 2) L'introduction d'espèces à des fins de restauration 3) Les travaux à caractère publiques 4) Les activités commerciales ou nécessitant des installations permanentes compatibles aux objectifs de gestion.</p>	<p>RNN - RNG - RNC - CEN</p> <p>Protection Biotope</p>
V. PAYSAGE TERRESTRE OU MARIN PROTÉGÉ	AIRE DE PROTECTION ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL			<p>Objectifs : Protéger à l'échelle paysagère, l'interaction harmonieuse entre les humains et leur environnement se traduisant par des zones à caractère distincts, et une valeur esthétique, culturelle et/ou écologique significative.</p> <p>Prérogatives : Aucune prérogative particulière n'est liée à cette catégorie d'aire si ce n'est la mise en œuvre de moyen nécessaire à la conservation de l'harmonie constatée.</p>	<p>Parc Naturel Marin</p> <p>CEN - ENS</p>
VI. AIRE PROTÉGÉE DE RESSOURCES NATURELLES GÉRÉES	AIRE DE GESTION DURABLE DES RESSOURCES			<p>Objectifs : Dans le cadre d'une gestion active, concilier la protection durable de la biodiversité et des valeurs naturelles, culturelles et paysagères au développement d'activités compatibles (gestion participative, activités traditionnelles, développement économique durable, activités de découvertes et de tourisme adapté).</p> <p>Prérogatives : Une Aire de Gestion Durable des Ressources doit être dotée d'un plan de gestion sous contrôle d'un gestionnaire public ou privé. Est autorisé sous contrôles et limites strictes : 1) Les activités commerciales compatibles aux objectifs de gestion.</p>	<p>Parc Naturel Marin</p> <p>CEN</p>

- ANNEXE 2 -

Aires Protégées de Nouvelle-Calédonie

Tableau 4. Caractéristiques des aires protégées néo-calédoniennes.

Catégorie	Domaine	Province	Localisation	Mesures de Gestion	Surface ha	Date de création
Aire de Gestion Durable des Ressources	Marin	Nord	Hyabé-Lé jao	Plan de Gestion en cours d'élaboration	10082,1	2009
		Sud	Baie de Port Bouquet	Plan de Gestion en cours d'élaboration	431,8	2010
		Sud	Îlot Amédée (a)	Plan de Gestion en cours d'élaboration	35,3	1981
		Sud	Île aux Canards	Plan de Gestion en cours d'élaboration	142,1	1989
		Sud	Îlot Casy (b)	Plan de Gestion en cours d'élaboration	136,5	1993
		Sud	Îlot Maître	Plan de Gestion en cours d'élaboration	811,2	1981
		Sud	Îlot Moindé-Ouémié	Plan de Gestion en cours d'élaboration	53,8	2009
		Sud	Îlot Ténia	Plan de Gestion en cours d'élaboration	999,7	1998
		Sud	Pointe Kuendu	Plan de Gestion en cours d'élaboration	48	1998
	Terrestre	Sud	Bois du Sud	Plan de Gestion en cours d'élaboration	629,6	2009
Sud		Netcha	Plan de Gestion en cours d'élaboration	1472,5	2009	
Parc Provincial	Marin	Nord	Hyega	Plan de Gestion en cours d'élaboration	656,1	2009
		Sud	Grand Lagon Sud	Plan de Gestion en cours d'élaboration	314500	2009
		Sud	Zone Côtière Ouest	Plan de Gestion existant	48200	2009
	Terrestre	Sud	Parc de la Rivière Bleue	Plan de Gestion en cours d'élaboration	17300	1972
		Sud	Parc des Grandes Fougères	Actions de Conservations	4535	1970
		Sud	Parc Municipal du Ouen Toro	Plan de Gestion existant	44	1989
		Sud	Parc Zoologique et Forestier Michel Corbasson	Plan de Gestion en cours d'élaboration	34,2	1962
Reserve de Nature Sauvage	Marin	Nord	Dohimen	Plan de Gestion en cours d'élaboration	3712,2	2010
		Nord	Péwhane (c)	Plan de Gestion en cours d'élaboration	366,7	2009
		Nord	Whan-denece pourape (c)	Plan de Gestion en cours d'élaboration	244,2	2009
		Nord	Whanga lédane (c)	Plan de Gestion en cours d'élaboration	694,6	2009
	Terrestre	Nord	Aoupinié	Manque d'informations	5366,9	1975
		Nord	Col d'Amieu nord	Manque d'informations	1585,4	2009
		Nord	Etang de koumac	Manque d'informations	53,5	1989
		Nord	Ile de pam	Manque d'informations	466,8	1966
		Nord	Mont Panié	Plan de Gestion en cours d'élaboration	5489,2	1950

(a) Incluse dans la Réserve Naturelle du Grand Récif Aboré. (b) Incluse dans la Réserve Naturelle de Grand Port. (c) Incluse dans l'Aire de Gestion Durable des Ressources de Hyabé-Lé jao.

Tableau 5. Caractéristiques des aires protégées néo-calédoniennes.

Catégorie	Domaine	Province	Localisation	Mesures de Gestion	Surface ha	Date de création
Reserve Naturelle	Marin	Sud	Epave du Humboldt	Actions de Conservations	12,5	1996
		Sud	Grand Port	Actions de Conservations	1146,2	2006
		Sud	Grand Récif Aboré / passe de Boulari	Actions de Conservations	14916,8	1981
		Sud	Île Verte (d)	Plan de Gestion existant	76,6	1993
		Sud	Îlot Bailly	Actions de Conservations	228,6	1989
		Sud	Îlot Larégnère	Actions de Conservations	664	1989
		Sud	Îlot Signal	Actions de Conservations	244,2	1989
		Sud	L'Aiguille de la Baie de Prony (b)	Plan de Gestion en cours d'élaboration	12,5	1993
		Sud	Ouano (d)	Plan de Gestion existant	3201,6	2004
		Sud	Passe de Dumbéa	Actions de Conservations	544,9	2005
		Sud	Poé (d)	Plan de Gestion existant	2908,8	1993
		Sud	Roche Percée / Baie des Tortues (d)	Plan de Gestion existant	132,8	1993
	Terrestre	Sud	Cap Ndua	Plan de Gestion existant	830	1972
		Sud	Chutes de la Madeleine (e)	Plan de Gestion en cours d'élaboration	400	1990
		Sud	Fausse Yaté	Aucune Mesure de Gestion	386,5	1990
		Sud	Forêt Cachée	Plan de Gestion en cours d'élaboration	635	1990
		Sud	Forêt de Sailles	Aucune Mesure de Gestion	1100	1981
		Sud	Forêt Nord	Actions de Conservations	280	1972
		Sud	Haute Pourina (f)	Plan de Gestion existant	4480	1995
		Sud	Haute Yaté (f)	Plan de Gestion en cours d'élaboration	15900	1960
		Sud	Îlot Leprédour	Plan de Gestion existant	760	1941
		Sud	Kouakoué	Aucune Mesure de Gestion	7480	1995
		Sud	Mont Do	Plan de Gestion existant	300	1981
		Sud	Mont Humbolt	Aucune Mesure de Gestion	3200	1950
		Sud	Mont Mou	Aucune Mesure de Gestion	675	1950
		Sud	Nodela	Actions de Conservations	935	1996
		Sud	Pic du grand kaori	Actions de Conservations	307	1972
		Sud	Pic du Pin	Aucune Mesure de Gestion	1482	1972
		Sud	Pic Ningua	Plan de Gestion existant	340	1981
		Sud	Vallée de la Thy	Actions de Conservations	1133	1978
	Sud	Yaté Barrage	Aucune Mesure de Gestion	546	1990	
Reserve Naturelle Intégrale	Marin	Nord	Nekoro	Actions de Conservations	1594,3	2000
		Sud	Îlot Goéland	Actions de Conservations	1	1995
		Nord	Îlot N'digoro (d*)	Plan de Gestion existant	0,2	2004
		Sud	Sèche-Croissant	Actions de Conservations	40	1994
			Yves Merlet (g)	Plan de Gestion en cours d'élaboration	17088,6	1970
	Terrestre	Sud	Montagne des Sources	Aucune Mesure de Gestion	5878	1950

(d) Inclusive dans le Parc Provincial de la Zone Côtière Ouest. (d) Inclusive dans la Réserve Naturelle de Ouano et dans le Parc Provincial de la Zone Côtière Ouest. (e) Inclusive dans l'Aire de Gestion Durable des Ressources de Netcha. (f) Inclusive dans le Parc Provincial de la Rivière Bleue. (g) Inclusive dans le Parc Provincial du Grand Lagon Sud.

**Th3-22. Efficacité des aires protégées en termes de conservation
de la biodiversité**

Efficacité des aires protégées en termes de conservation de la biodiversité	Réponse	Th3 – 23
Aires protégées		

Présentation de l'indicateur

Type	Etat d'avancement	Fiabilité
Réponse		

Définitions	<p>On entend par « aire protégée » une parcelle de terre ou de milieu aquatique, dulçaquicole ou marin, qui fait l'objet d'une protection particulière en vue d'y maintenir la diversité biologique, les processus écologiques, les ressources naturelles et les valeurs culturelles associées.</p> <p>Selon l'article 20 de la loi organique du 19 mars 1999, <i>“chaque province est compétente dans toutes les matières qui ne sont pas dévolues à l'État ou à la Nouvelle-Calédonie par la présente loi, ou aux communes par la législation applicable en Nouvelle-Calédonie”</i>. Les provinces ont donc par défaut la compétence en matière d'environnement (réglementation, police, gestion) et sont libres d'édicter leurs propres textes en la matière (à l'exception des textes relatifs à la pollution marine).</p> <p>La province des îles présente la particularité d'être régie, sur le plan foncier, par le statut coutumier (sur 97 % de son territoire) et a adopté quelques textes relatifs à l'environnement en concertation avec les autorités coutumières afin de fonder dans une même approche l'acceptation de la règle orale et de la règle écrite. Les îles Loyauté étant en réserve foncière intégrale, c'est le droit coutumier qui s'applique. Aucune zone n'est donc protégée par une réglementation dans les îles Loyauté.</p> <p>L'efficacité des aires protégées pour préserver la biodiversité se traduit par la mise en place de mesures de conservations ou de restaurations pour gérer la biodiversité. Ces mesures peuvent s'inscrire dans un plan de gestion, document écrit qui présente à long terme, une chronologie d'actions à mettre en œuvre pour atteindre des objectifs clairement identifiés initialement.</p>
--------------------	--

Définitions	<p>L'UNESCO est un thème souvent évoqué en Nouvelle-Calédonie depuis l'inscription de 6 sites naturelles des lagons et récifs au patrimoine mondial de l'humanité en 2008. Le Label UNESCO reconnaît la richesse d'un patrimoine naturel ou culturel d'un site et encourage la mise en place de mesures concrètes de gestion pour conserver ce patrimoine. Il ne constitue aucunement une mesure réglementaire de protection et les sites initialement inscrits ne sont donc pas des « aires protégées ». L'attribution d'un statut « aire protégée » et d'une réglementation adéquate est à posteriori, une démarche des administrations compétentes.</p>
Phénomène évalué	<p>L'indicateur donne, sur l'ensemble des aires protégées, la proportion d'aires dotées de mesures de conservation et la surface concernée par ces mesures. Plus qu'une gestion passive des milieux, l'indicateur permet ainsi d'évaluer la mise en œuvre de mesures actives instaurées pour atteindre des objectifs de conservation et de restauration des écosystèmes protégés.</p>
Echelle de biodiversité	Habitat – Ecosystème

Acquisition de l'information

<p>Données sources</p>	<ul style="list-style-type: none"> Liste et détails des aires protégées en province Sud : nom, localisation, surface, date de création, catégorie, mesures de gestion. Liste et détails des aires protégées en province Nord : nom, localisation, surface, date de création, catégorie, mesures de gestion. Tableaux de bords des plans de gestion existant.
<p>Localisation de l'information</p>	<ul style="list-style-type: none"> Liste et détails des aires protégées en province Sud : <p>La version numérique du code de l'environnement en province Sud est disponible sur le site internet de la province Sud à la rubrique « Environnement » > « Code de l'Environnement » (http://www.province-sud.nc/images/stories/pdf/environnement/Code.pdf)</p> <p>Les détails concernant notamment les surfaces de ces aires protégées, l'origine de leur création ainsi que les détails concernant les mesures de conservation qui pourraient y être menées ne sont pas dans le code de l'environnement. Elles sont disponibles auprès des services concernés de la Direction de l'ENVironnement (DENV / Service de la mer, Service des milieux terrestres).</p> <ul style="list-style-type: none"> Liste et détails des aires protégées en province Nord : <p>La version numérique du code de l'environnement en province Nord est disponible sur le site internet de la province Nord à la rubrique « Une Institution » > « délibérations et documents administratifs » > « Direction du Développement Economique et de l'Environnement » (http://www.province-nord.nc/institution/connaitre_documents.asp?id_rubrique=1)</p> <p>Les détails concernant notamment les surfaces de ces aires protégées ainsi que les détails concernant les mesures de conservation qui pourraient y être menées ne sont pas dans le code de l'environnement. Elles sont disponibles auprès des services concernés de la Direction du Développement Economique et de l'Environnement (DDEE / Service de l'environnement).</p> <ul style="list-style-type: none"> Tableaux de Bords des plans de gestion existant : <p>Seules des aires protégées en province Sud disposent en 2010 de plans de gestion fonctionnels. Les tableaux de bords évaluant le taux de réalisation des actions prévus dans les plans de gestions sont disponibles auprès de la Direction de l'Environnement.</p>

**Modalité
d'acquisition de
l'information**

- Liste et détails des aires protégées en province Sud :

Téléchargement libre.

Une convention entre le haut-commissariat de la République et la province Sud en cours de formalisation assurera la pérennité de l'indicateur par l'accès régulier aux informations non disponibles dans les codes de l'environnement.

- Liste et détails des aires protégées en province Nord :

Téléchargement libre

Une convention entre le haut-commissariat de la République et la province Nord devra être établie pour assurer la pérennité de l'indicateur par l'accès régulier aux informations non disponibles dans les codes de l'environnement.

- Tableaux de Bord des plans de gestion existant :

Accès à l'information sur demande auprès des services identifiés. Les données n'ont pas pu être recueillies dans les délais imposés par l'étude.

Structuration des données

- Liste et détails des aires protégées en province Sud et province Nord :

Domaine	Catégorie	Localisation	Date de création	Surface Ha	Mesures de Gestion
Terrestre	Reserve Naturelle Intégrale	Montagne des Sources	1950	5878	Aucune Mesure de Gestion
Marin	Reserve Naturelle Intégrale	Yves Merlet	1970	17088,6	Plan de Gestion en cours d'élaboration
Marin	Reserve Naturelle Intégrale	Sèche-Croissant	1994	40,028	Actions de Conservations
Marin	Reserve Naturelle Intégrale	Îlot Goéland	1995	1,01087	Actions de Conservations
Marin	Reserve Naturelle Intégrale	Îlot N'digoro	2004	0,169828	Plan de Gestion existant
Marin	Aire de Gestion Durable des Ressources	Hyabé-Lé jao	2009	10082,1	Plan de Gestion en cours d'élaboration
Marin	Parc Provincial	Hyega	2009	656,11	Plan de Gestion en cours d'élaboration
Terrestre	Reserve de Nature Sauvage	Mont Panié	1950	5489,1797	Plan de Gestion en cours d'élaboration

- Tableaux de bords des plans de gestion existant :

■ LEPREDOUR (Boulouparis)					
2009-2010	janvier	février	mars-avril	mai-juin	😊 Juillet-août
Taux réel objectifs	5%	10%	20%	25%	40%

Fréquence de mise à jour	Les codes de l'environnement sont régulièrement actualisés mais les échéances ne sont pas fixes. Il est donc recommandé d'effectuer la mise à jour de l'indicateur une fois par an, de préférence en tout début d'année, lorsque la création de nouvelles aires ou les modifications concernant les aires existantes sont validées et les tableaux de bords évaluant le taux de réalisation des objectifs fixés sont complétés pour l'année précédente (n-1).
Accessibilité	Localisation (2 sources)
	Délais d'acquisition

Production de l'indicateur

Modèle de construction	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Organisation des données</u> : <p>L'organisation des données ne nécessite pas un effort trop important. En revanche, pour rendre l'indicateur pertinent, notamment dans le contexte néo-calédonien, il est nécessaire de prendre en considération les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de gestion : <p>L'ensemble des aires protégées ne bénéficie pas de plans de gestion à proprement parler. En revanche, de nombreuses actions dont l'impact en termes de conservation est significatif existent et doivent être prises en compte pour refléter l'efficacité des aires protégées. La distinction entre ces différents niveaux de mesures doit être clairement définie et doit s'appuyer sur des critères simples, fiables et reproductibles. Sur un modèle élaboré par l'ONG BirdLife International, il a été choisi de mettre en place le système de classification suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> (1) Un plan de gestion complet, détaillé et approprié existe et vise à conserver ou restaurer les écosystèmes ou les espèces concernées par l'aire de protection au travers de mesures de conservation clairement définies. (2) Un plan de gestion existe mais les mesures de conservations sont incomplètes ou limitées par le manque de ressources (économiques ou humaines) et le plan nécessite une optimisation pour atteindre les objectifs fixés initialement. (3) Aucun plan de gestion n'existe encore mais un projet est en cours d'élaboration. (4) Aucun plan de gestion n'existe encore mais des actions de conservation ou de restauration, inscrites dans une dynamique pluriannuelles sont recensées.
-------------------------------	--

**Modèle de
construction**

Chacune des aires retenues pour renseigner l'indicateur doit pouvoir être associée à l'une de ces quatre catégories.

- La distinction entre aires protégées du domaine marin et du domaine terrestre doit être claire :

Notamment,

Les îlots/îles coralliens, dont la formation est principalement d'origine corallienne font parties du domaine marin. L'aire protégée concerne généralement l'îlot, son récif et/ou une zone tampon qui s'étend sur le domaine marin.

Les îles hautes, d'origine continentale font parties du domaine terrestre : les réserves de l'îlot Leprédour et l'îlot de Pam sont de ce fait considérées comme appartenant au domaine terrestre.

- Traitement des données :

L'ensemble des mesures de conservation couvrant les différentes catégories d'aires est évalué dans un premier temps. Le traitement détaille ensuite plus précisément l'existence et la réalisation effective des plans de gestions.

Sont calculés :

(1) Le nombre d'aires protégées bénéficiant de mesures de conservation et la surface couverte pour chacune des catégories d'aires.

(2) Le nombre d'aires protégées concernées par un véritable plan de gestion et la surface correspondante par rapport à la surface totale couverte par les aires protégées néo-calédoniennes. On distingue la surface concernée par les plans de gestion liés aux parcs provinciaux inscrits à l'UNESCO.

(3) Le taux de réalisation annuel des objectifs liés aux plans de gestion existant (les données manquantes, ce calcul n'est pas effectué pour l'indicateur 2010).

<p>Modèle de construction</p>	<p>Deux aires protégées de différentes catégories peuvent se superposer : Une réserve naturelle peut ainsi se retrouver intégrée à l'intérieur des limites d'un parc provincial. Cette superposition implique deux contrôles dans le traitement des données :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La surface totale couverte par les aires protégées doit être calculé en supprimant les doubles comptes. - La surface totale couverte par les plans de gestion doit elle aussi être calculé en supprimant les doubles comptes potentiels. <p><u>Exemple :</u> Le parc provincial de la Zone Côtière Ouest intègre dans ses limites les réserves naturelles de la Roche Percée, de l'île Verte, de Poé, de Ouano et la réserve naturelle intégrale de l'îlot N'digoro. Le plan de gestion définit pour la Zone Côtière Ouest concerne donc aussi les réserves incluses dans ses limites. La surface totale d'aires concernées par un plan de gestion a donc été calculée en supprimant les double-compte</p>
<p>Unité</p>	<p>Les surfaces sont calculées en hectares. (100 ha = 1 km²)</p>
<p>Type de représentation</p>	<p>(1) La première figure présente, la répartition des différentes mesures de conservation existantes au sein de chaque catégorie d'aires protégées (en nombre et surface correspondante). Les histogrammes empilés offrent une visualisation rapide des moyens mis en œuvre selon la réglementation fixée par chaque catégorie d'aires.</p> <p>(2) La proportion entre « surface totale couverte par des plans de gestions » et « surface totale couverte par les aires protégées » est représentée par un graphique d'aires. Cette représentation permet rapidement d'estimer l'effort fourni pour atteindre des objectifs de conservation et offre une vision sur l'évolution de ce ratio au cours du temps.</p>
<p>Effort de production</p>	<p style="text-align: center;">Organisation des données</p> <hr/> <p style="text-align: center;">Traitement des données</p>

Interprétation – Utilisation

Aide à l'interprétation	<p>La mise en place d'une aire protégée reflète une nécessité de conservations du patrimoine. En ce sens, plusieurs types de mesures de conservation peuvent être mises en place selon l'effort de gestion qui doit être fourni pour atteindre les objectifs fixés initialement.</p> <p>Toutes les aires ne nécessitent donc pas le même effort de gestion : des actions de conservation menées de manière pluriannuelle suffisent dans certains cas à répondre aux objectifs fixés. Ces actions ne sont pas inscrites dans le cadre stricte d'un plan de gestion mais doivent être prises en compte pour leurs résultats significatifs.</p> <p>Un plan de gestion peut être considéré comme un « tableau de bord » qui permet de définir, cadrer et suivre la mise en œuvre d'actions dont le but est la réalisation et l'application des mesures prévues initialement. En ce sens, la réalisation d'un plan de gestion s'inscrit dans une réflexion plus aboutie et une méthodologie plus complète pour atteindre des résultats selon une chronologie temporelle définie.</p> <p>Deux annexes sont proposées pour affiner la lecture du document :</p> <p>En annexe 1, les différents statuts d'aires protégées existant en Nouvelle-Calédonie sont listés. La réglementation relative à ces aires et leurs équivalences IUCN et en France métropolitaine y sont mentionnés pour permettre la comparaison avec les autres DOM-TOM et la France métropolitaine.</p> <p>En annexe 2, est listé l'ensemble des aires protégées néo-calédoniennes et les détails les concernant.</p>
Lien avec d'autres indicateurs	<p>L'indicateur est à mettre en relation avec l'indicateur TH3-22 qui évalue l'évolution au cours du temps de la surface recouverte par les aires protégées en Nouvelle-Calédonie. L'attribution d'un statut législatif de « protection » à une zone d'intérêt remarquable est une étape qui précède généralement la mise en place de mesures de gestion. Ces deux indicateurs sont donc fortement complémentaires puisque l'indicateur TH3-22 précède l'indicateur TH3-23.</p>

Avantages

L'indicateur s'appuie sur des données facilement et rapidement accessibles. Ces données sont validées par les services compétents des provinces concernées et la construction de l'indicateur ne nécessite donc pas un traitement de l'information trop important.

Les catégories d'aires protégées en Nouvelle-Calédonie s'appuie sur un système fiable et largement reconnue : la « World Commission on Protected Areas – UICN ». Ce système permet assez facilement une comparaison de l'indicateur à l'échelle régionale.

La mise à jour de l'indicateur n'implique pas par ailleurs un travail de renseignement trop important. Le nombre d'aires protégées nouvellement établies chaque année étant suffisamment faible, la mise à jour doit pouvoir se faire rapidement.

Une aire protégée et ses mesures de gestion constituent l'un des principaux outils de protection de la nature largement utilisé à travers le monde. L'indicateur permet de rapidement évaluer l'utilisation de cet outil en Nouvelle-Calédonie et offre une analyse fine sur la mise en œuvre effective d'une gestion appropriée de ces espaces.

Limites actuelles

Les critères établis par l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) pour définir une catégorie d'aire protégée, se basent sur un ensemble de critères précis, mais restent généraux et manquent parfois de pertinence pour répondre aux particularités locales. Les réglementations relatives aux aires protégées en Nouvelle-Calédonie adaptées aux spécificités du territoire rendent délicate la comparaison de l'indicateur à une échelle régionale. (l'annexe1 est fournie pour faciliter cette comparaison).

Evaluer le taux de réalisation des plans de gestion existant est un exercice délicat. En effet, les aires protégées bénéficiant d'un plan de gestion ne sont pas systématiquement gérés par les mêmes services provinciaux. Les « tableaux de bord » sont donc adaptés aux besoins propres du service et le mode d'évaluation (évaluation globale, évaluation annuelle) ainsi que la structuration des données est difficilement comparable.

L'indicateur doit également prendre en comptes les aires naturelles protégées par voie coutumière. Dans le contexte néo-calédonien, ces aires bénéficient d'un statut fort et l'impact en termes de gestion des espaces naturels peut être très significatif.

Malgré l'existence connue dans la culture kanak de nombreux sites sous gestion traditionnelle, il n'existe à l'heure actuelle aucun inventaire exhaustif (localisation, surface, nombre) de ces zones protégées. L'indicateur ne reflète donc qu'une partie des surfaces protégées bénéficiant de mesures de gestions en Nouvelle-Calédonie.

Enfin, il existe en Nouvelle-Calédonie de nombreux sites reconnus pour leur importance dans la conservation de la biodiversité :

- 32 Zones d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux – Organisation Non Gouvernementale 'Birdlife international'
- Six sites inscrits au patrimoine mondiale de l'humanité UNESCO (deux bénéficient déjà d'un statut de Parc provincial).
- Les « Key Biodiversity Areas » (identifications en cours)- Organisations Non Gouvernementale Conservation International.

Certaines de ces zones font déjà l'objet d'études ou de mesures de conservation significatives mais qui ne sont pas prises en comptes ici. L'indicateur ne reflète donc pas totalement les efforts de conservation conduits sur ces zones d'intérêt manifeste.

Perspectives

Optimisation	<p>Les zones identifiées en Nouvelle-Calédonie pour leurs intérêts pour la biodiversité (UNESCO, Zone d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux (ZICO – BirdLife International), Key Biodiversity Areas (KBA – Conservation International)) sont des sites privilégiés pour les études scientifiques, les actions de conservation ou la gestion participative. Ces zones ne bénéficient en revanche pas d'un statut de protection réglementaire.</p> <p>Il pourrait être intéressant d'estimer les mesures de gestions existantes sur ces zones au même titre que les mesures mise en place dans les aires protégées dans le but d'évaluer la cohésion existant entre acteurs de l'environnement et pouvoirs publics.</p> <p>Dans le cadre des diagnostics environnementaux réalisés pour le comité de gestion des aires UNESCO, une étude est en cours pour recenser les aires coutumières en province Nord. Les résultats de cette étude, lorsqu'ils seront disponibles (courant 2011) devront être intégrés à l'indicateur. Aucune étude de ce type n'est actuellement en cours en province Sud ou en province des Îles Loyauté.</p> <p>Une cartographie de la répartition des différentes catégories d'aires protégées devra être ajoutée à la prochaine mise à jour de l'indicateur afin de faciliter la lecture de l'indicateur et une meilleure compréhension de la problématique traitée.</p>
Références bibliographiques	<ul style="list-style-type: none">- province Sud. 2010. Code de L'Environnement de la province Sud. Nouméa, Nouvelle-Calédonie.- province Nord. 2008. Code de L'Environnement de la province nord. Nouméa, Nouvelle-Calédonie.- N.Dudley (ed) (2008). Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées. UICN. 96pp.- C.Martinez (2008). Les Espaces protégés Français. Une diversité d'outils au service de la protection de la nature. Comité français de l'UICN, Paris.- O.Gargominy (ed) (2003). Biodiversité et conservation dans les collectivités françaises d'outre-mer. Collection Planète Nature. Comité français pour l'UICN, Paris, France. 246pp.

- RESULTATS -

Répartition des différentes mesures de conservations en fonction des catégories d'aires protégées considérées au 1^{er} Janvier 2011

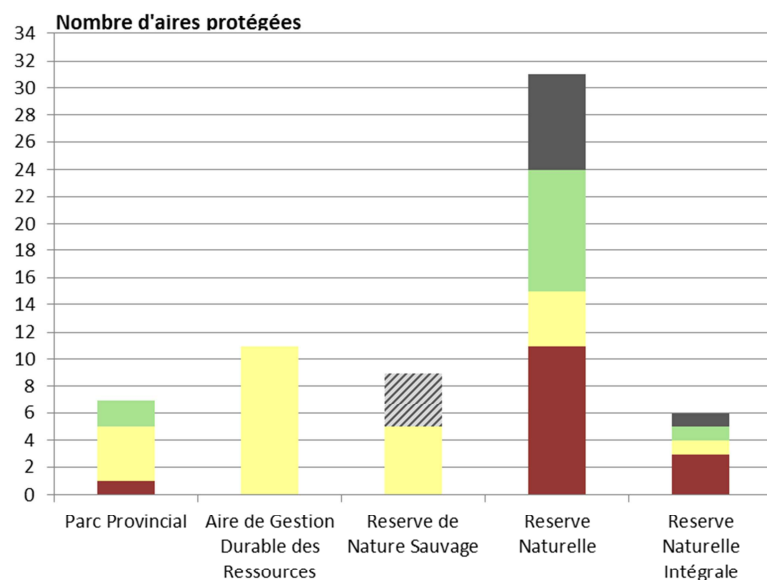


Figure 1a.

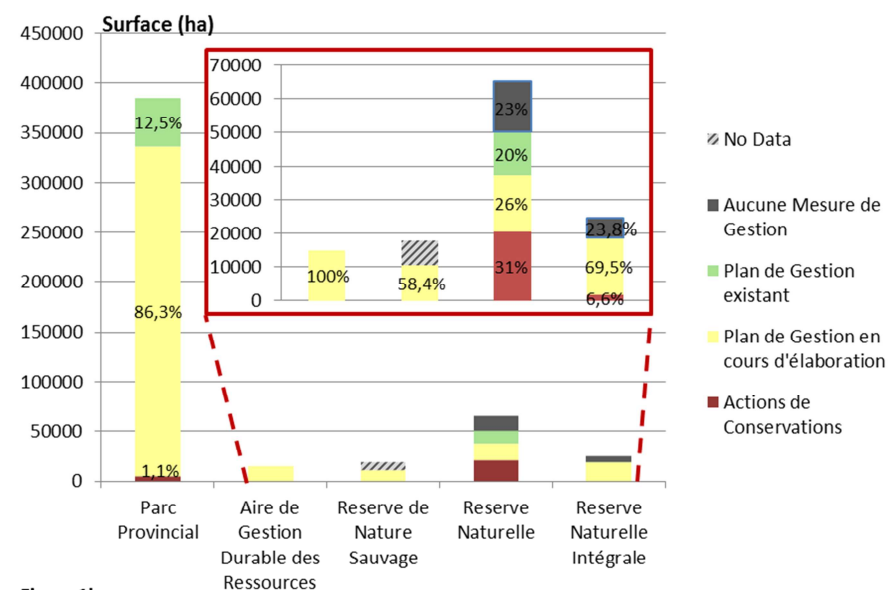


Figure 1b.

Figure 1a. Nombre d'aires concernées par les différentes mesures de conservations pour chacune des catégories d'aires protégées identifiées. Figure 1b. Surface couverte par les aires protégées inscrite dans chacune des catégories identifiées. Les surfaces sont calculées en hectares (ha). La surface correspondant aux parcs provinciaux est très importante par rapport aux autres catégories : l'échelle d'observation est donc plus grande. Un encadré rouge facilite la lecture pour les autres catégories d'aires protégées. Sont affichés, les pourcentages de surface que représentent chacune des mesures de conservation pour une catégorie d'aire donnée.

Proportion d'aires protégées couvertes par des plans de gestions au 1er Janvier 2011

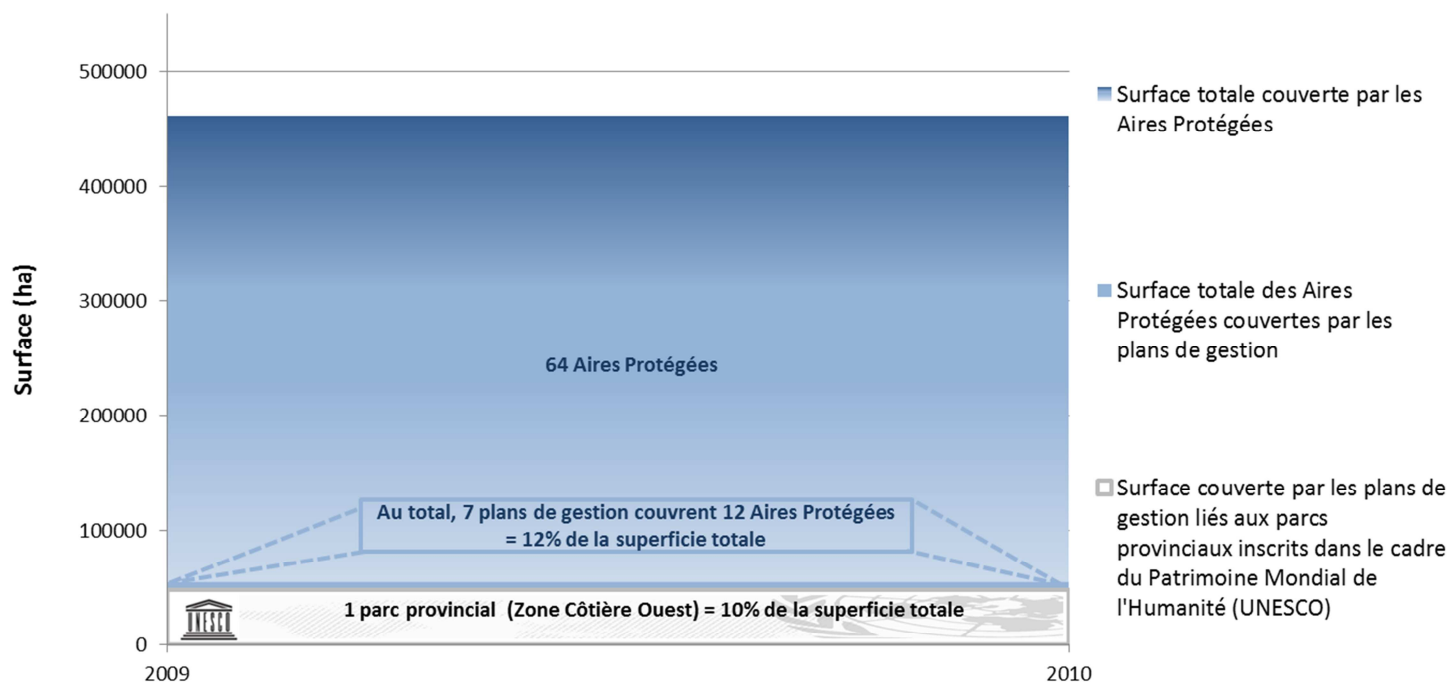


Figure 2. Surface totale couverte par les aires protégées disposant d'un plan de gestion et nombre d'aires concernées par rapport à la surface et au nombre totale d'aires protégées en Nouvelle-Calédonie. Une distinction est faite pour les plans de gestions liées aux parcs provinciaux inscrits à l'UNESCO. Les surfaces sont calculées en hectares (ha).

- ANNEXE 1 -

Catégories d'Aires Protégées en Nouvelle-Calédonie :
Règlementation - objectifs – équivalences

Tableau 1 Grille de comparaison des aires protégées métropolitaines / néo-calédoniennes / IUCN. Grille réalisée par l'OEIL en collaboration avec le WWF.









CATÉGORIES IUCN (1994)	CATÉGORIES PROVINCE NORD	CATÉGORIES PROVINCE SUD	CATÉGORIES GOUVERNEMENT NELLE-CALEDONIE	OBJECTIFS ET PREROGATIVES	Equivalences métropolitaines
					
I.A. RÉSERVE NATURELLE INTÉGRALE	RÉSERVE NATURELLE INTÉGRALE			<p>Objectifs : Préserver l'ensemble des composantes de la biodiversité (du gène à l'espèce, des habitats à l'écosystème et l'ensemble des processus associés) dans un état naturel exemplaire pour la recherche scientifique et la surveillance continue de l'environnement.</p> <p>Prérogatives : Est interdit : 1) D'y pénétrer 2) D'y perpétrer tout acte de nature à nuire à la flore et à la faune. Est autorisé sous contrôles et limites strictes : 1) L'accès et le prélèvement à des fins scientifiques, coutumières ou à des fins de régulation des espèces envahissantes 2) L'introduction d'espèces à des fins de restauration.</p>	RNN
I.B. ZONE DE NATURE SAUVAGE	RÉSERVE DE NATURE SAUVAGE			<p>Objectifs : préserver les caractéristiques naturelles intactes sans modifications significatives de la zone.</p> <p>Prérogatives : Est interdit : 1) D'y perpétrer tout acte de nature à nuire à la flore et à la faune 2) D'y introduire des espèces animales ou végétales 3) Toutes activités de nourrissage ou de perturbation de la faune sauvage 4) Le dépôt ou rejet de produits de nature à nuire à la qualité de l'eau, du sol et de l'air. Est autorisé sous contrôles et limites strictes : 1) L'accès et le prélèvement à des fins scientifiques, coutumières ou à des fins de régulation des espèces envahissantes 2) La fréquentation du grand public.</p>	Natura 2000
II. PARC NATIONAL	PARC PROVINCIAL		PARC NATUREL	<p>Objectif : garantir la stabilité des processus écologiques, préserver les exemples représentatifs de régions, de communautés biologiques, de ressources génétiques et d'espèces, en encadrant les activités et les besoins des populations locales.</p> <p>Prérogatives : Un parc provincial peut faire l'objet d'un zonage différencié, chaque zone ayant ses propres restrictions d'usage, modes de gestion ou dispositions spécifiques et peut intégrer une ou plusieurs catégories d'aires protégées. Un parc provincial doit être doté d'un plan de gestion. Est interdit : 1) D'y perpétrer tout acte de nature à nuire à l'équilibre naturel ou quasi naturel (activités extractives, dépôts ou rejets de produits de nature à nuire à la qualité de l'eau, du sol et de l'air). Est autorisé : 1) Les activités conformes aux objectifs de gestion du parc.</p>	Natura 2000 - Zones UNESCO

Tableau 2. Grille de comparaison des aires protégées métropolitaines / néo-calédoniennes / IUCN. Grille réalisée par l'OEIL en collaboration avec le WWF.

CATÉGORIES IUCN (1994)	CATÉGORIES PROVINCE NORD	CATÉGORIES PROVINCE SUD	CATÉGORIES GOUVERNEMENT NELLE-CALEDONIE	OBJECTIFS ET PREROGATIVES	Equivalences métropolitaines
					
III. MONUMENT NATUREL					RNN - RNG - Natura 2000 - Zones UNESCO
IV. AIRE DE GESTION DES HABITATS OU DES ESPECES	RÉSERVE NATURELLE			<p>Objectifs : Maintenir, conserver et réhabiliter les populations d'espèces endémiques, emblématiques ou menacées et restaurer leur habitat.</p> <p>Prérogatives : Est interdit : 1) D'y perpétrer tout acte de nature à nuire à la flore et à la faune. Est autorisé sous contrôles et limites strictes : 1) Le prélèvement à des fins scientifiques, coutumières ou à des fins de régulation des espèces envahissantes 2) L'introduction d'espèces à des fins de restauration 3) Les travaux à caractère publiques 4) Les activités commerciales ou nécessitant des installations permanentes compatibles aux objectifs de gestion.</p>	RNN - RNG - RNC - CEN
V. PAYSAGE TERRESTRE OU MARIN PROTÉGÉ	AIRE DE PROTECTION ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL			<p>Objectifs : Protéger à l'échelle paysagère, l'interaction harmonieuse entre les humains et leur environnement se traduisant par des zones à caractère distincts, et une valeur esthétique, culturelle et/ou écologique significative.</p> <p>Prérogatives : Aucune prérogative particulière n'est liée à cette catégorie d'aire si ce n'est la mise en œuvre de moyen nécessaire à la conservation de l'harmonie constatée.</p>	Parc Naturel Marin
VI. AIRE PROTÉGÉE DE RESSOURCES NATURELLES GÉRÉES	AIRE DE GESTION DURABLE DES RESSOURCES			<p>Objectifs : Dans le cadre d'une gestion active, concilier la protection durable de la biodiversité et des valeurs naturelles, culturelles et paysagères au développement d'activités compatibles (gestion participative, activités traditionnelles, développement économique durable, activités de découvertes et de tourisme adapté).</p> <p>Prérogatives : Une Aire de Gestion Durable des Ressources doit être dotée d'un plan de gestion sous contrôle d'un gestionnaire public ou privé. Est autorisé sous contrôles et limites strictes : 1) Les activités commerciales compatibles aux objectifs de gestion.</p>	Parc Naturel Marin
					CEN

- ANNEXE 2 -

Aires Protégées de Nouvelle-Calédonie

Tableau 3. Caractéristiques des aires protégées néo-calédoniennes.

Catégorie	Domaine	Province	Localisation	Mesures de Gestion	Surface ha	Date de création
Aire de Gestion Durable des Ressources	Marin	Nord	Hyabé-Lé jao	Plan de Gestion en cours d'élaboration	10082,1	2009
		Sud	Baie de Port Bouquet	Plan de Gestion en cours d'élaboration	431,8	2010
		Sud	Îlot Amédée (a)	Plan de Gestion en cours d'élaboration	35,3	1981
		Sud	Île aux Canards	Plan de Gestion en cours d'élaboration	142,1	1989
		Sud	Îlot Casy (b)	Plan de Gestion en cours d'élaboration	136,5	1993
		Sud	Îlot Maître	Plan de Gestion en cours d'élaboration	811,2	1981
		Sud	Îlot Moindé-Ouémié	Plan de Gestion en cours d'élaboration	53,8	2009
		Sud	Îlot Ténia	Plan de Gestion en cours d'élaboration	999,7	1998
		Sud	Pointe Kuendu	Plan de Gestion en cours d'élaboration	48	1998
	Terrestre	Sud	Bois du Sud	Plan de Gestion en cours d'élaboration	629,6	2009
		Sud	Netcha	Plan de Gestion en cours d'élaboration	1472,5	2009
Parc Provincial	Marin	Nord	Hyega	Plan de Gestion en cours d'élaboration	656,1	2009
		Sud	Grand Lagon Sud	Plan de Gestion en cours d'élaboration	314500	2009
		Sud	Zone Côtière Ouest	Plan de Gestion existant	48200	2009
	Terrestre	Sud	Parc de la Rivière Bleue	Plan de Gestion en cours d'élaboration	17300	1972
		Sud	Parc des Grandes Fougères	Actions de Conservations	4535	1970
		Sud	Parc Municipal du Ouen Toro	Plan de Gestion existant	44	1989
		Sud	Parc Zoologique et Forestier Michel Corbasson	Plan de Gestion en cours d'élaboration	34,2	1962
Reserve de Nature Sauvage	Marin	Nord	Dohimen	Plan de Gestion en cours d'élaboration	3712,2	2010
		Nord	Péwhane (c)	Plan de Gestion en cours d'élaboration	366,7	2009
		Nord	Whan-denece pourape (c)	Plan de Gestion en cours d'élaboration	244,2	2009
		Nord	Whanga lédane (c)	Plan de Gestion en cours d'élaboration	694,6	2009
	Terrestre	Nord	Aoupinié	Manque d'informations	5366,9	1975
		Nord	Col d'Amieu nord	Manque d'informations	1585,4	2009
		Nord	Etang de koumac	Manque d'informations	53,5	1989
		Nord	Ile de pam	Manque d'informations	466,8	1966
		Nord	Mont Panié	Plan de Gestion en cours d'élaboration	5489,2	1950

(a) Incluse dans la Réserve Naturelle du Grand Récif Aboré. (b) Incluse dans la Réserve Naturelle de Grand Port. (c) Incluse dans l'Aire de Gestion Durable des Ressources de Hyabé-Lé jao.

Tableau 4. Caractéristiques des aires protégées néo-calédoniennes.

Catégorie	Domaine	Province	Localisation	Mesures de Gestion	Surface ha	Date de création	
Reserve Naturelle	Marin	Sud	Epave du Humboldt	Actions de Conservations	12,5	1996	
		Sud	Grand Port	Actions de Conservations	1146,2	2006	
		Sud	Grand Récif Aboré / passe de Boulari	Actions de Conservations	14916,8	1981	
		Sud	Île Verte (d)	Plan de Gestion existant	76,6	1993	
		Sud	Îlot Bailly	Actions de Conservations	228,6	1989	
		Sud	Îlot Larégnère	Actions de Conservations	664	1989	
		Sud	Îlot Signal	Actions de Conservations	244,2	1989	
		Sud	L'Aiguille de la Baie de Prony (b)	Plan de Gestion en cours d'élaboration	12,5	1993	
		Sud	Ouano (d)	Plan de Gestion existant	3201,6	2004	
		Sud	Passe de Dumbéa	Actions de Conservations	544,9	2005	
		Sud	Poé (d)	Plan de Gestion existant	2908,8	1993	
		Sud	Roche Perçée / Baie des Tortues (d)	Plan de Gestion existant	132,8	1993	
		Terrestre	Sud	Cap Ndua	Plan de Gestion existant	830	1972
			Sud	Chutes de la Madeleine (e)	Plan de Gestion en cours d'élaboration	400	1990
			Sud	Fausse Yaté	Aucune Mesure de Gestion	386,5	1990
	Sud		Forêt Cachée	Plan de Gestion en cours d'élaboration	635	1990	
	Sud		Forêt de Sailles	Aucune Mesure de Gestion	1100	1981	
	Sud		Forêt Nord	Actions de Conservations	280	1972	
	Sud		Haute Pourina (f)	Plan de Gestion existant	4480	1995	
	Sud		Haute Yaté (f)	Plan de Gestion en cours d'élaboration	15900	1960	
	Sud		Îlot Leprédour	Plan de Gestion existant	760	1941	
	Sud		Kouakoué	Aucune Mesure de Gestion	7480	1995	
	Sud		Mont Do	Plan de Gestion existant	300	1981	
	Sud		Mont Humbolt	Aucune Mesure de Gestion	3200	1950	
	Sud		Mont Mou	Aucune Mesure de Gestion	675	1950	
	Sud		Nodela	Actions de Conservations	935	1996	
	Sud		Pic du grand kaori	Actions de Conservations	307	1972	
	Sud	Pic du Pin	Aucune Mesure de Gestion	1482	1972		
	Sud	Pic Ningua	Plan de Gestion existant	340	1981		
	Sud	Vallée de la Thy	Actions de Conservations	1133	1978		
Sud	Yaté Barrage	Aucune Mesure de Gestion	546	1990			
Reserve Naturelle Intégrale	Marin	Nord	Nekoro	Actions de Conservations	1594,3	2000	
		Sud	Îlot Goéland	Actions de Conservations	1	1995	
		Nord	Îlot N'digoro (d*)	Plan de Gestion existant	0,2	2004	
		Sud	Séche-Croissant	Actions de Conservations	40	1994	
	Terrestre	Sud	Montagne des Sources	Yves Merlet (g)	Plan de Gestion en cours d'élaboration	17088,6	1970
			Montagne des Sources	Aucune Mesure de Gestion	5878	1950	

(d) Incline dans le Parc Provincial de la Zone Côtière Ouest. (d) Incline dans la Réserve Naturelle de Ouano et dans le Parc Provincial de la Zone Côtière Ouest. (e) Incline dans l'Aire de Gestion Durable des Ressources de Netcha. (f) Incline dans le Parc Provincial de la Rivière Bleue. (g) Incline dans le Parc Provincial du Grand Lagon Sud.

Thème 3

Mesures de contrôle

2010

Stratégie Nationale
Biodiversité
en Nouvelle-Calédonie



Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Th2-16. Nombre d'infractions aux frontières (CITES)

Nombre d'infractions aux frontières (CITES)	Menaces et pressions	Th2 - 16
Surexploitation		

Présentation de l'indicateur

Type	Etat d'avancement	Fiabilité
Pression		
Définitions	<p>La CITES (Convention on International Trade in Endangered Species) ou convention de Washington (ratifiée par 175 nations), régit le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. Elle a pour but de veiller à ce que le commerce international des spécimens d'animaux et de plantes sauvages ne menace pas la survie des espèces auxquelles ils appartiennent. Elle confère à l'heure actuelle une protection pour plus de 30.000 espèces de plantes et animaux (et produits dérivés). De nombreuses espèces sauvages faisant l'objet d'un commerce ne sont pas en danger d'extinction mais l'existence d'un accord garantissant un commerce durable est importante pour préserver ces ressources à l'avenir. Les espèces couvertes par la CITES sont inscrites à l'une des trois annexes de la Convention selon le degré de protection dont elles ont besoin.</p>	
Phénomène évalué	<p>L'indicateur informe du nombre d'infractions à l'importation ou l'exportation constatées chaque année aux frontières. Le commerce illégal d'espèces menacées est un facteur important de surexploitation et de fragilisation de la biodiversité. L'indicateur permet de suivre l'importance de cette pression exercée en Nouvelle-Calédonie.</p>	
Echelle de biodiversité	Espèce	

Acquisition de l'information

Données sources	<ul style="list-style-type: none">- Liste annuelle et détails des infractions à la CITES constatées à l'importation et à l'exportation en Nouvelle-Calédonie.- Liste des espèces inscrites à la CITES en Nouvelle-Calédonie.- Liste des espèces inscrites dans chacune des trois annexes de la CITES.
Localisation de l'information	<ul style="list-style-type: none">- <u>Liste annuelle des infractions à la CITES :</u> L'ensemble des infractions CITES recensées aux frontières de la Nouvelle-Calédonie est disponible auprès de la Cellule de Renseignement et d'Orientations des Contrôles de la Direction Régionale des Douanes en Nouvelle-Calédonie. (http://www.douane.gouv.nc/portal/page/portal/douane/).- <u>Liste des espèces inscrites à la CITES en Nouvelle-Calédonie :</u> La liste des espèces de Nouvelle-Calédonie inscrites dans les annexes de la CITES est disponible sur le site internet français de la CITES (http://www.cites.org/fra/index.shtml) à la rubrique « Ressources » > « Bases de données » > « sur les espèces CITES »- <u>Liste des espèces inscrites dans chacune des 3 annexes de la CITES :</u> Le site internet français de la CITES ((http://www.cites.org/fra/index.shtml)) met à disposition la liste des espèces inscrites dans chacune des trois annexes à la rubrique « Documents officiels » > « annexes ».

Modalité d'acquisition de l'information	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Liste annuelle des infractions à la CITES :</u> <p>Les données ont été recueillies sur demande.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Liste des espèces inscrites à la CITES en Nouvelle-Calédonie :</u> <p>La liste est en accès libre mais nécessite une recherche rapide sur la base de données en ligne :</p> <p>Recherche par nom – « Phylum » est sélectionné.</p> <p>Recherche par pays ou territoire – « Nouvelle-Calédonie » est sélectionné.</p> <p>La liste n'est cependant pas téléchargeable, mais elle peut être directement copiée à partir du portail internet.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Liste des espèces inscrites dans chacune des trois annexes de la CITES :</u> <p>Le tableau proposé peut être copié sous Excel ou se télécharge librement au format PDF.</p>
--	--

Structuration des données

- Liste annuelle des infractions à la CITES :

Catégorie	Année	Import / export	Catégorie CITES
Anthozoa (Coraux et Anémones)	2010	Importation	II
Reptilia - Cheloniidae (Tortue Marine)	2010	Importation	I
Mammalia - Proboscidea (Eléphants)	2009	Exportation	I
Anthozoa (Coraux et Anémones)	2009	Exportation	II
Anthozoa (Coraux et Anémones)	2009	Exportation	II
Anthozoa (Coraux et Anémones)	2009	Importation	II
Bivalvia (Bénitiers)	2009	Exportation	II
Anthozoa (Coraux et Anémones)	2009	Exportation	II
no data	2009	Importation	?
no data - ivoire	2009	Importation	?

- Liste des espèces inscrites dans chacune des trois annexes de la CITES :

Annexes		
I	II	III
PHYLUM CNIDARIA CLASSE ANTHOZOA (CORAUX ET ANEMONES DE MER)		
ANTIPATHARIA Coraux noirs		
	ANTIPATHARIA spp.	
GORGONACEAE		
Coralliidae		
		<i>Corallium elatius</i> (Chine)
		<i>Corallium japonicum</i> (Chine)
		<i>Corallium konjoi</i> (Chine)
		<i>Corallium secundum</i> (Chine)
HELIOPORACEA		
Helioporidae Corail bleu		
	Helioporidae spp. (Inclut seulement l'espèce <i>Heliopora coerulea</i> . Les fossiles ne sont pas soumis aux dispositions de la Convention)	
SCLERACTINIA Coraux durs		
	SCLERACTINIA spp. (Les fossiles ne sont pas soumis aux dispositions de la Convention)	

Fréquence de mise à jour

Le nombre d'infractions constatées aux frontières chaque année en Nouvelle-Calédonie étant relativement faible, une mise à jour annuelle de l'indicateur est suffisante.

Accessibilité

Localisation (3 sources)

Délais d'acquisition

Production de l'indicateur

Modèle de construction	<ul style="list-style-type: none">• <u>Organisation des données :</u> <p>Les données transmises par le service des douanes ne nécessitent quasiment pas de traitement. Seules les annexes (I, II ou III) dans lesquelles s'inscrivent les espèces concernées par les infractions constatées ne sont pas mentionnées et il est donc nécessaire de renseigner chacune des infractions.</p> <p>Les détails concernant les produits saisis restent très généraux (ex : coraux branchus, bénitiers, carapace de tortues....). Il a été choisi d'ajouter une catégorie afin de classer ces produits dans un Phylum, une Classe, un Ordre ou une Famille connue en fonction du niveau de détails fournis par les douanes. Cette classification est importante car elle permet d'identifier à quelle annexe CITES appartiennent les produits saisis.</p> <p>L'information est parfois trop générale (ivoire, peau de félins...) et ne permet pas de classer le produit saisi dans une des annexes de la CITES. L'information est cependant conservée car elle reste importante, mais la mention « Manque d'information sur l'espèce concernée » est ajoutée.</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Traitement des données :</u> <p>Sont calculés :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le nombre annuel d'infractions constatées à l'import et à l'export pour chacune des trois annexes CITES.- L'évolution temporelle des infractions à l'importation et à l'exportation.- L'évolution temporelle des infractions par annexe CITES.- Le pourcentage global (toutes années confondues) d'infractions par grands groupes taxonomiques à l'importation et à l'exportation.
Unité	Les valeurs présentées dans chacun des graphiques proposés représentent un nombre ou un pourcentage d'infractions constatées.

<p>Type de représentation</p>	<p>Le nombre d'infractions constatées chaque année à l'importation et à l'exportation pour chacune des annexes CITES est présenté sous forme d'histogrammes groupés. L'axe des abscisses contient deux types de graduations : les exportations/importations et les années.</p> <p>L'évolution temporelle des infractions par annexe CITES ou par importation/exportation est présentée sous forme de courbes. Ce type de présentation permet une visualisation rapide des tendances observées d'une année à l'autre.</p> <p>La répartition des infractions par groupe d'espèces est exprimée en pourcentage et présentée sous forme de secteurs. Cette présentation offre une analyse rapide des pressions exercées préférentiellement sur chacun des groupes concernés.</p>
<p>Effort de production</p>	<p style="text-align: center;">Organisation des données</p> <hr/> <p style="text-align: center;">Traitement des données</p>

Interprétation – Utilisation

<p>Aide à l'interprétation</p>	<p>La majorité des calculs est basée sur un système d' « annexes » mis en place par la CITES. Il est donc important pour une meilleure interprétation des résultats présentés, de bien connaître ces annexes :</p> <p>la CITES contrôle et régleme le commerce international des spécimens des espèces inscrites à ses annexes. Toute importation, exportation, réexportation ou introduction (en provenance de la mer) de spécimens des espèces couvertes par la Convention doit être autorisée dans le cadre d'un système de permis. Les espèces couvertes par la CITES sont inscrites dans l'une des <u>trois annexes</u> (http://www.cites.org/fra/app/Appendices-F.pdf) de la Convention selon le degré de protection dont elles ont besoin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>L'annexe I</u> comprend toutes les espèces menacées d'extinction (liste rouge de l'UICN). Le commerce de leurs spécimens n'est autorisé que dans des conditions exceptionnelles. - <u>L'annexe II</u> comprend toutes les espèces qui ne sont pas nécessairement menacées d'extinction mais dont le commerce des spécimens doit être réglementé pour éviter une exploitation incompatible avec leur survie. - <u>L'annexe III</u> comprend toutes les espèces protégées dans un pays qui a demandé aux autres parties signataire de la CITES leur assistance pour en contrôler le commerce.
---------------------------------------	--

<p>Aide à l'interprétation</p>	<p>L'indicateur cherche à évaluer l'importance de l'exploitation illégale d'espèces potentiellement en danger et cherche donc à évaluer la pression qui est exercée sur une partie de la biodiversité par le commerce international ou les collectionneurs particuliers (majoritaires en Nouvelle-Calédonie).</p> <p>Les résultats présentés sont dans l'ensemble, simples à analyser et interpréter. Une augmentation du nombre d'infractions constatées (pour un effort de contrôle constant) témoigne d'une pression plus importante exercée sur la biodiversité.</p> <p>Si les infractions à l'importation témoignent d'une pression exercée hors du territoire, les infractions à l'exportation sont particulièrement intéressantes puisqu'elles témoignent a priori de la pression exercée sur la biodiversité néo-calédonienne.</p> <p>Les graphiques secteurs permettent d'estimer les groupes d'espèces ciblés préférentiellement par cette forme de pression.</p>
<p>Lien avec d'autres indicateurs</p>	<p>Cet indicateur n'a pas de lien direct avec d'autres indicateurs de la Stratégie Nationale Biodiversité (SNB). En revanche il s'appuie sur un système (la CITES) qui s'inspire notamment des listes rouges de l'UICN. Il peut donc être pertinent de s'intéresser aux indicateurs Th1_7, Th3_24, Th3_25 traitant des espèces néo-calédoniennes menacées, protégées et bénéficiant de mesures de gestion.</p>
<p style="text-align: center;">Avantages</p> <p>L'indicateur est simple et rapide à construire. Il permet d'évaluer facilement une forme d'exploitation de la biodiversité et d'en estimer l'évolution.</p>	<p style="text-align: center;">Limites actuelles</p> <p>La seule limite constatée pour cet indicateur vient du manque de détails dans les données sources. Les informations trop générales sont utilisables mais ne permettent pas systématiquement de lier l'infraction à l'une des annexes de la CITES. Il existe un bureau CITES en Nouvelle-Calédonie chargé de délivrer des permis d'exportation ou d'importation. Ce bureau n'est pas en relation avec le service des douanes sur le thème des infractions aux frontières et n'assure donc aucun suivi en ce sens. Les douanes, dont le rôle à ce niveau est simplement d'enregistrer les infractions, tiennent un registre des infractions CITES qu'ils renseignent dans la mesure de leurs compétences. Ce manque de cohésion constitue une limite à une gestion globale et un suivi à long terme du commerce illégal des espèces en Nouvelle-Calédonie.</p>

Perspectives

Optimisation	<p>L'indicateur est suffisamment simple et les données accessibles pour qu'il ne nécessite pas d'amélioration trop importante. La seule optimisation qu'il semble nécessaire d'apporter concerne le niveau de détail concernant les produits saisis afin de pouvoir déterminer précisément les annexes auxquelles appartiennent chacun de ces produits. Il semblerait judicieux qu'une collaboration s'établisse entre ces deux services afin de <u>compléter les informations recueillies par le service des douanes, d'assurer un suivi continu des infractions aux frontières et de constituer une cellule CITES active contribuant au renseignement des statistiques CITES internationales.</u></p>
Références bibliographiques	<ul style="list-style-type: none">- CITES. Official website of the Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora. www.cites.org. <p>(Le portail internet de la CITES est très bien renseigné et l'ensemble des informations utiles à l'indicateur y est mentionné).</p>

- RESULTATS -

Nombre et catégories d'infractions constatées aux frontières chaque année

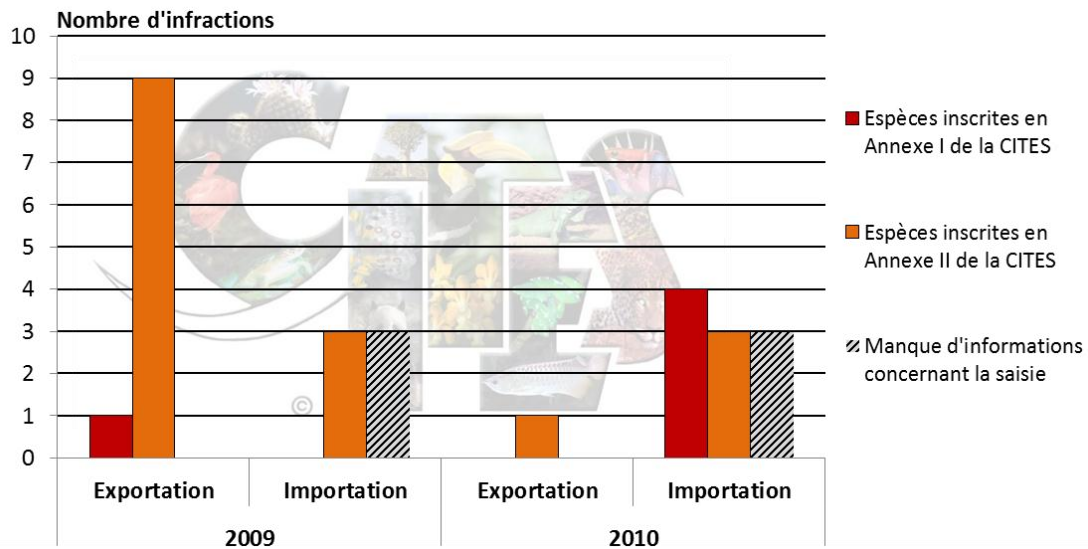


Figure 1. Nombre d'infractions à la CITES constatées aux frontières néo-calédoniennes chaque année. Les infractions à l'export ou à l'import sont distinguées. La légende « manque d'informations concernant la saisie » correspond à des infractions pour lesquels les détails fournis sur les produits saisis sont trop généraux pour que l'on puisse les classer dans une des catégories CITES.

Tendances évolutives des catégories d'infractions à la CITES

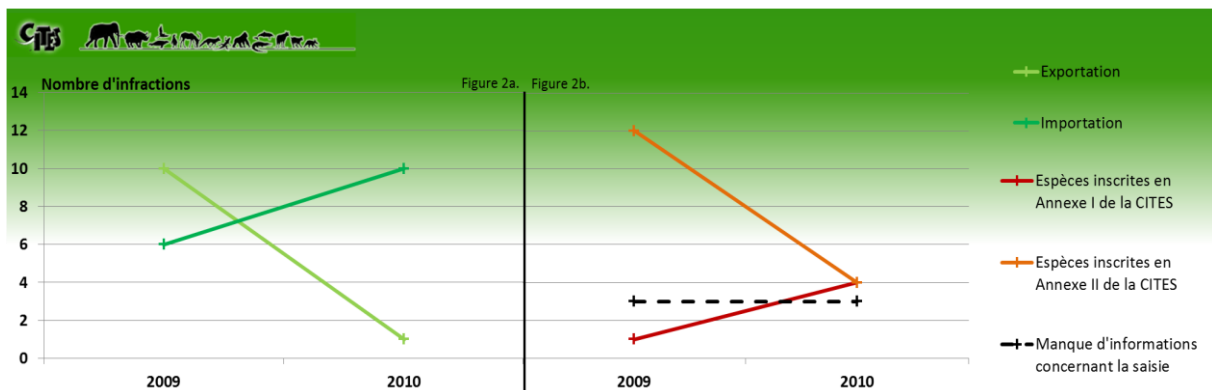


Figure 2. Evolution temporelle des infractions constatées aux frontières calédoniennes. La figure 2a renseigne sur l'évolution des infractions à l'import et à l'export. La figure 2b renseigne sur les annexes concernées par les infractions constatées.

Groupes taxonomiques ciblés par les infractions à la CITES sur la période 2009-2010

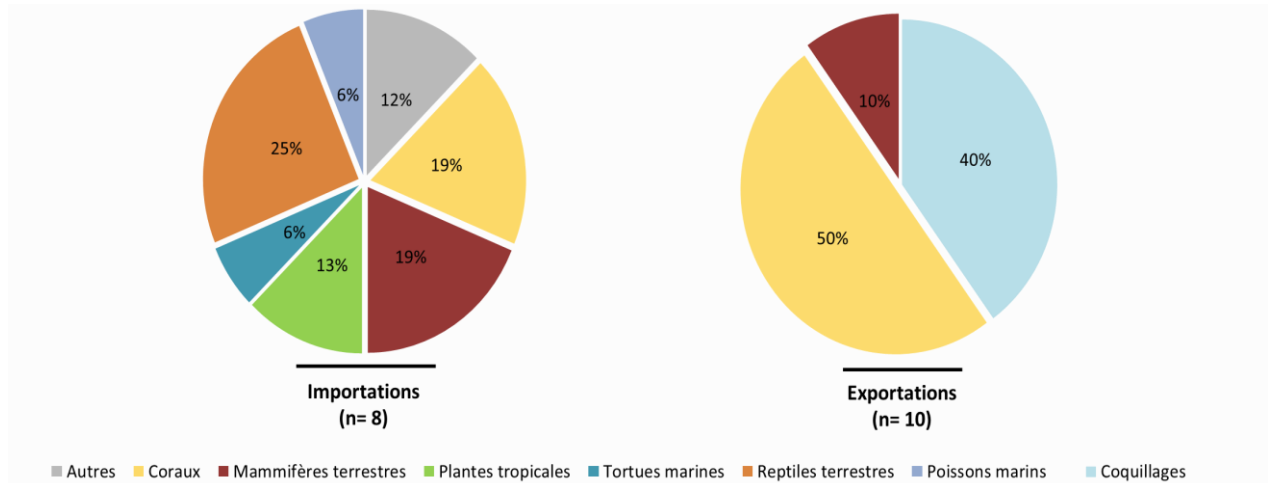


Figure 3. Principaux groupes taxonomiques ciblés par les infractions à la CITES toutes années confondues. La catégorie « autre » concerne les infractions pour lesquelles le manque d'informations sur les détails de la saisie ne permettent pas de classer le produit dans une des annexes de la CITES (ex : ivoire).

Th3-27. Suivi des procès-verbaux

Suivi des procès-verbaux	Réponse	Th3 -27
Gestion et protection des espèces		

Présentation de l'indicateur

Type	Etat d'avancement	Fiabilité
Réponse		

Définitions	<p>Au sens large du terme, un procès-verbal est un acte par lequel une autorité publique habilitée constate une infraction, reçoit une plainte, une dénonciation ou consigne les résultats d'une enquête. C'est un acte juridique visant à conserver les informations concernant une situation et pouvant engager des poursuites pénales.</p> <p>L'indicateur s'intéresse ici aux procès-verbaux (PV) établis pour des infractions à la réglementation sur la protection de la biodiversité. Le suivi consiste à évaluer le nombre de PV établis et le nombre de PV qui aboutissent à des contraventions ou des poursuites chaque année.</p>
Objectif	<p>Les activités humaines, parfois en conflits avec la conservation des ressources naturelles, peuvent représenter une forte pression sur la biodiversité. Des mesures législatives au travers d'une réglementation environnementale existent. L'application de cette réglementation et les mesures de contrôle jouent un rôle déterminant dans la protection de la biodiversité. L'indicateur cherche à évaluer cet effort de contrôle.</p>
Echelle de biodiversité	Ecosystème

Acquisition de l'information

Données sources	<ul style="list-style-type: none">• Liste des procès-verbaux établis par les agents assermentés de la Direction de l'Environnement (DENV) en province Sud.• Liste des procès-verbaux établis par les agents assermentés de la Brigade Nature de la Direction du Développement Economique et de l'Environnement en province Nord (DDEE).• Liste des procès-verbaux établis par la Brigade Renseignement Information Judiciaire (BRIJ) de la Gendarmerie Nationale.• Liste des procès-verbaux établis par la Direction du Patrimoine et des Moyens (DPM) de la province Sud.• Liste des procès-verbaux suivis par le parquet.
Localisation de l'information	<ul style="list-style-type: none">• Liste des procès-verbaux de la DENV : Les détails concernant les PV établis pour infraction à la réglementation environnementale par les agents assermentés en province Sud sont compilés par le Service de la Valorisation et des Moyens de la DENV (Standard : 24.32.55)• Liste des procès-verbaux de la DDEE : Les détails concernant les PV établis pour infraction à la réglementation environnementale par les agents en province Nord seront disponibles auprès de la brigade nature de la DDEE lorsque ses agents seront assermentés. (Standard : 47.72.39)• Liste des procès-verbaux de la Gendarmerie Nationale : Les détails concernant les PV établis pour infraction à la réglementation environnementale par les agents Formateurs Relais Ecologie Environnement (FREE) de la Gendarmerie Nationale sont disponibles auprès de la BRIJ. (Standard : 29.51.07)• Liste des procès-verbaux de la DPM : Les détails concernant les PV établis pour infraction à la réglementation concernant le domaine public maritime sont disponibles auprès du service du domaine et du patrimoine de la DPM (dpm.domaine@province-sud.nc).• Suivi des procès-verbaux : Les détails concernant le suivi des PV établis sont normalement disponibles auprès du Parquet.

**Modalité
d'acquisition de
l'information**

- Liste des procès-verbaux de la DENV en province Sud :

Une convention est en cours de formalisation entre le Haut-commissariat de la République et la province Sud pour assurer l'acquisition régulière des données sources sur simple demande et ainsi assurer la pérennité de l'indicateur.

Les données n'ont cependant pas pu être collectées dans les délais nécessaires à la construction de l'indicateur pour 2010. Elles seront intégrées lors de la mise à jour de l'indicateur en 2011.

- Liste des procès-verbaux de la DDEE en province Nord :

Les agents de la province Nord ne seront assermentés qu'en fin 2010 - début 2011. Les données seront alors disponibles sur demande.

Une convention entre le Haut-commissariat de la République et la province Nord devra être établie pour assurer la pérennité de l'indicateur par l'accès régulier aux informations.

- Liste des procès-verbaux de la Gendarmerie Nationale :

Les données ont été recueillies sur demande.

Une convention entre le Haut-commissariat de la République et la Gendarmerie Nationale a été établie pour assurer la pérennité de l'indicateur par l'acquisition régulière des données sources.

- Liste des procès-verbaux de la DPM en province Sud :

Les données n'ont pu être collectées pour renseigner l'indicateur en 2010. Elles seront intégrées lors de la prochaine mise à jour de l'indicateur.

- Suivi des procès-verbaux :

Les outils de gestion aujourd'hui à disposition du Parquet ne permettent pas de réaliser un suivi systématique et régulier de la chaîne pénale. L'information est pour le moment inexistante et l'indicateur ne peut être entièrement renseigné.

Structuration des données

- Liste des procès-verbaux de la DENV :

Pas de données disponibles en 2010

- Liste des procès-verbaux de la DDEE :

Pas de données existantes en 2010

- Liste des procès-verbaux de la BRIJ (données faxées) :

	2009	6 MOIS 2010
NOMBRE DE FAITS CONSTATES	17	
ATTEINTES A L ENVIRONNEMENT	10	10
-dont destruction par incendie	9	2
-dont dépôt illégal de déchets	1	2
CHASSE ET PÊCHE	7	0
		8

- Liste des procès-verbaux établis par la DPM :

Pas de données disponibles en 2010

- Liste des procès-verbaux suivis par le parquet :

Pas de données existantes en 2010

Fréquence de mise à jour

Le nombre d'infractions constatées chaque année n'étant pas trop important et la compilation des données rapide, une mise à jour au mois de janvier pour l'année n-1 semble suffisante.

Accessibilité

Localisation (5 sources)

Délais d'acquisition

Production de l'indicateur

Modèle de construction

- Organisation des données :

La quantité de données acquises n'est globalement pas excessive et les données sont généralement déjà structurées, l'effort de structuration n'est donc pas trop important.

En revanche, les sources de données étant variées, il est important de pouvoir regrouper l'ensemble des PV établies sous une même typologie d'infractions clairement arrêtée. Huit catégories ont donc été définies en accord avec les réglementations provinciales, les lois « pays » et le code NAT-INF de la gendarmerie nationale :

- infractions « réglementation du Domaine Public Maritime »,
- infractions « dépotoirs sauvages »,
- infractions « arrêtés ICPE »,
- infractions « espèces envahissantes »,
- infractions « espèces protégées »,
- infractions « écosystèmes »,
- infractions « défrichement »,
- infractions « feu »

L'ensemble des infractions prises en compte dans l'indicateur doit pouvoir être intégré à l'une de ces huit catégories.

Le lien n'est pas toujours évident entre les catégories d'infractions définies et l'intérêt qu'elles peuvent avoir pour la protection de la biodiversité (Domaine Public Maritime, dépotoirs sauvages, ICPE, feu...). Il a quand même été choisi de les conserver pour l'impact indirect qu'elles peuvent avoir à court, moyen ou long terme. Pour exemple, un dépotoir sauvage au sein d'une mangrove contribuera à la dégradation progressive de l'habitat et donc de la biodiversité. Une occupation illégale du domaine public maritime pourra engendrer la dégradation d'un récif frangeant et de la faune et la flore associées.

L'ensemble des données recueillies est compilé dans un tableau listant pour chaque année le nombre de PV dressés par catégories d'infractions et la structure à l'origine de la sanction.

<p>Modèle de construction</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Traitement des données</u> : <p>Ne disposant pas de données concernant le suivi des PV transmis au parquet, l'indicateur ne peut donc ici qu'être partiellement construit. Les traitements effectués ne concernent donc que les PV établis par les autorités ayant contribué à renseigner l'indicateur.</p> <p>Sont calculés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nombre annuel de PV établis par l'ensemble des autorités compétentes en fonction du type d'infraction constatée. - Le pourcentage global (toutes années confondues) de PV établis par catégories d'infraction. <p>Les résultats présentés pour l'indicateur 2010 ne concernent que les données de la Gendarmerie Nationale pour l'année 2009 et les six premiers mois de l'année 2010 (les six derniers mois n'ont pas été compilés dans les délais imposés par l'étude).</p>
<p>Unité</p>	<p>Les valeurs présentées dans chacun des graphiques proposés représentent un nombre ou un pourcentage de PV établis.</p>
<p>Type de représentation</p>	<p>Le nombre annuel de PV établis chaque année est présenté sous forme d'histogrammes, chaque barre représentant une catégorie d'infraction. Cette présentation permet d'estimer rapidement les types d'infraction sanctionnée chaque année. Sur une série temporelle plus longue, il sera judicieux de représenter l'évolution du nombre de PV par catégorie sous forme de courbes.</p> <p>La répartition des PV établis selon les catégories d'infractions toutes années confondues est exprimée en pourcentage et présentée sous forme de secteurs. Cette présentation offre une analyse rapide des infractions majoritairement sanctionnées et donc du type de pressions que subit la biodiversité.</p>
<p>Effort de production</p>	<p style="text-align: center;">Organisation des données</p> <p style="text-align: center;">Traitement des données</p>

Interprétation – Utilisation

Aide à l'interprétation	<p>Les résultats proposés pour cet indicateur reposent sur des données simples et sont donc relativement faciles à comprendre. En revanche, l'interprétation des tendances observées est plus délicate et doit tenir compte de plusieurs éléments :</p> <p>L'indicateur 2010 ne s'appuie que sur un faible nombre de données et les résultats proposés doivent être appréhendés comme un exemple des paramètres et tendances qu'il sera possible de suivre à plus long terme.</p> <p>Sans tenir compte du peu de données disponibles à l'heure actuelle, l'indicateur reste délicat à interpréter : le nombre de PV dressés chaque année dépend à la fois de l'effort de contrôle fourni mais aussi du respect de la réglementation par le grand public.</p> <p>L'effort de contrôle est lui-même étroitement lié aux moyens financiers, aux effectifs humains, aux moyens techniques ou aux politiques en place tandis que le respect de la réglementation par le grand public est lié à son degré de sensibilisation.</p> <p>Une variation du nombre de PV pourra donc refléter l'intensification ou diminution des contrôles. A effort de contrôle constant, elle reflètera un manque de respect évident de la réglementation ou une sensibilisation forte du grand public aux problématiques environnementales</p> <p>Il semble difficile d'évaluer l'effort de contrôle. Seule une longue série temporelle s'appuyant sur un échantillonnage exhaustif permettra de lisser cette variabilité et d'identifier les tendances évolutives.</p>
Lien avec d'autres indicateurs	<p>Le nombre d'infractions révélé par l'indicateur est étroitement lié aux moyens dont disposent les autorités compétentes pour mener leurs missions de surveillance. L'indicateur pourra à l'avenir être rapproché de l'indicateur TH3-19 s'intéressant aux finances allouées chaque année au thème de la biodiversité et notamment à sa conservation.</p> <p>L'indicateur peut également être comparé à l'indicateur Th2-16 traitant des infractions constatées aux frontières pour le commerce illégal d'espèces.</p>

Avantages	Limites actuelles
<p>L'indicateur est simple et rapide à construire. Il permet d'évaluer facilement une forme d'exploitation de la biodiversité et d'en estimer l'évolution. Il permet rapidement d'évaluer les problématiques pour lesquelles la mise en place de mesures de gestions adaptées est nécessaire.</p>	<p>La principale limite de l'indicateur dans l'état actuel vient du manque de données fournies par les principales autorités compétentes puisqu'une seule structure sur les 4 sollicités a pu contribuer à renseigner l'indicateur. Les chiffres avancés pour l'indicateur 2010 ne reflètent donc pas l'effort réel porté à l'échelle du territoire pour préserver la biodiversité.</p> <p>Par ailleurs l'absence totale de suivi de la chaîne pénale par le Parquet ne permet pas d'estimer les sanctions réellement appliquées. L'indicateur manque ainsi de pertinence pour évaluer les réelles volontés politiques et juridiques liées à la préservation de la biodiversité.</p> <p>Enfin, les variations du nombre de PV dressés chaque année restent difficiles à interpréter en raison de nombreux paramètres pouvant influencer sur l'effort de contrôle consenti par les administrations compétentes. Seule une longue série temporelle permettra une bonne analyse des résultats.</p>

Perspectives

<p>Optimisation</p>	<p>La principale amélioration à apporter à l'indicateur consiste en une plus grande exhaustivité des données récoltées. Impliquer l'ensemble des structures assermentées à la protection de la biodiversité, est nécessaire pour pouvoir construire un indicateur réaliste et évaluer réellement l'effort de contrôle.</p> <p><u>A plus long terme, une réflexion devra être menée entre les différentes autorités compétentes et le parquet, afin d'évaluer les mesures envisageables pour assurer un suivi judiciaire de la chaîne pénale et permettre l'évaluation complète des efforts fournis vis à vis de la réglementation environnemental en Nouvelle-Calédonie.</u></p>
<p>Références bibliographiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - province Sud. (2010). Code de L'Environnement de la province Sud. Nouméa, Nouvelle-Calédonie. - province Nord. (2008). Code de L'Environnement de la province Nord. Koné Nouvelle-Calédonie. - Juridoc (2010). www.juridoc.gouv.nc.

- RESULTATS -

Le traitement proposé ci-après n'étant basé que sur un nombre très restreint de données, il ne peut pas être considéré comme un indicateur finalisé.

Nombre de procès-verbaux établis chaque année pour atteinte à la biodiversité

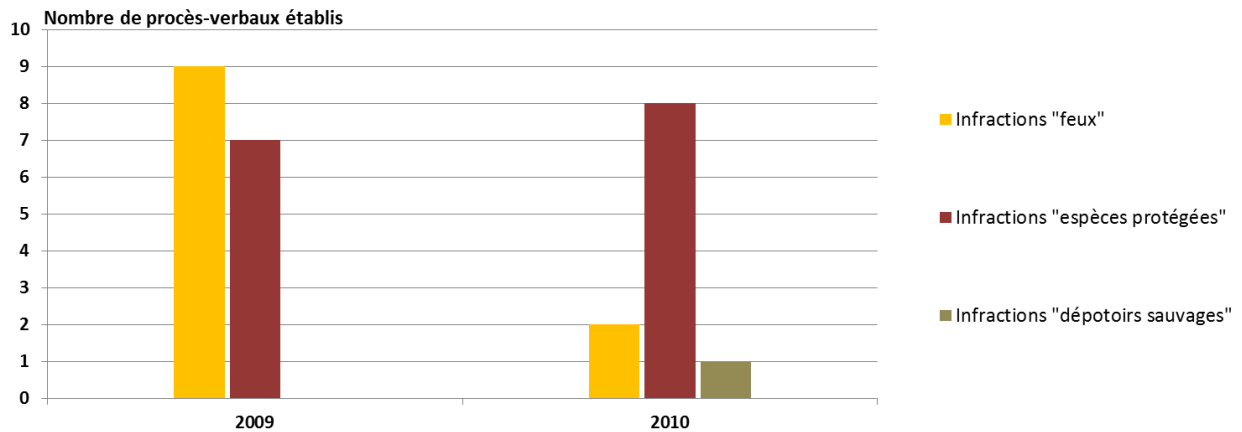
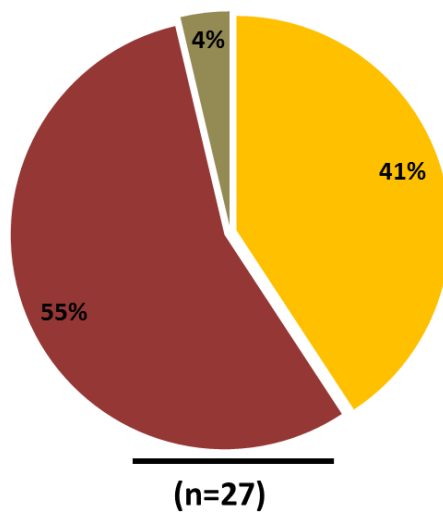


Figure 1. Nombre de procès-verbaux dressés par les autorités compétentes chaque année selon les différentes catégories d'infractions constatées.

Catégories d'infractions les plus fréquemment constatées sur la période 2009-2010



■ Infractions "feux" ■ Infractions "espèces protégées" ■ Infractions "dépotoirs sauvages"

Figure 2. Principaux types d'infractions verbalisées. Le calcul est effectué en cumulant l'ensemble des PV établis sur la période 2009-2010. Est mentionné sous le graphique le nombre total de procès-verbaux dressés.

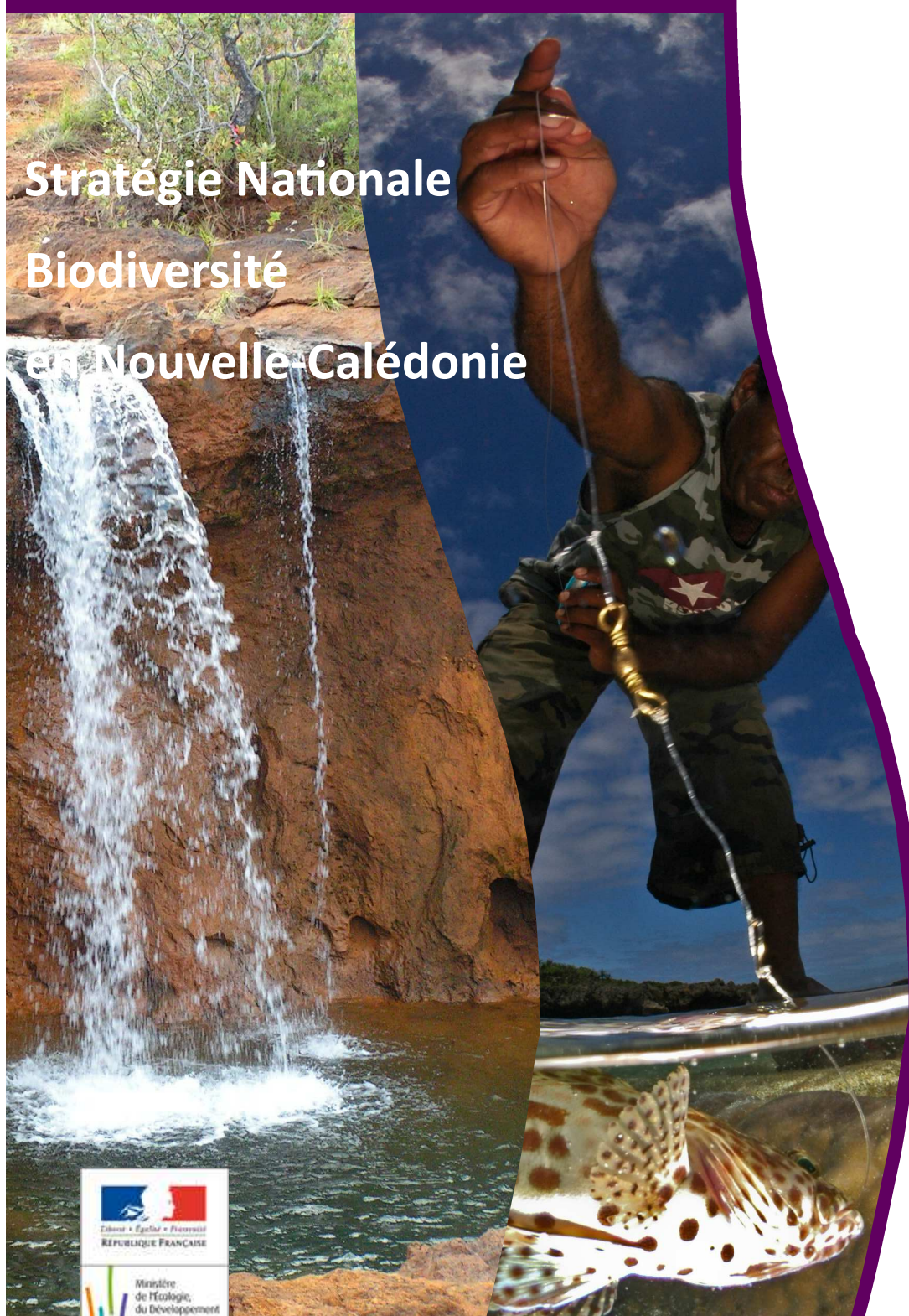
Thème 4

-

Pressions anthropiques

2010

Stratégie Nationale
Biodiversité
en Nouvelle-Calédonie



Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Th2-13. Qualité de l'eau

Qualité de l'eau	Menaces et pressions	Th2 – 13
Pollutions		

Présentation de l'indicateur

Type	Etat d'avancement	Fiabilité
Pression		

Définition	<p>La qualité d'une eau est caractérisée par les diverses substances qu'elle contient, leur quantité et l'effet qu'elles ont sur l'écosystème et la faune/flore associée. C'est la concentration de ces différents éléments qui détermine la qualité d'une eau. L'origine des polluants mesurés peut être variée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les polluants d'origine agricole : les pesticides, les nitrates, les phosphates, les bactéries fécales, etc. - Les polluants d'origine industrielle : les métaux lourds, les PCB, les solvants, etc. - Les polluants d'origine urbaine : les hydrocarbures, les polluants microbiologiques, etc. <p>On s'intéresse ici à la qualité des eaux douces de surface par opposition aux eaux souterraines. Les eaux douces de surface sont constituées des cours d'eau et des plans d'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un plan d'eau (lacs, étangs, gravières, marais...) désigne une étendue d'eau douce continentale de surface libre, stagnante, d'origine naturelle ou anthropique et de profondeur variable. - Un cours d'eau (fleuve, rivière, ruisseau, creek...) est une entité hydrographique linéaire possédant une source (ou une origine) et un confluent (ou embouchure).
Phénomène évalué	<p>L'indicateur de la qualité de l'eau fournit une mesure globale de la capacité des eaux de surface à maintenir la vie aquatique par leur qualité physico-chimique. L'indicateur s'intéresse à des changements progressifs à moyen et long terme de la qualité de l'eau plutôt que ceux liés à des événements épisodiques.</p>
Echelle de biodiversité	Habitat

Acquisition de l'information

<p>Données sources</p>	<p><u>Seule une évaluation préliminaire des données disponibles pour renseigner l'indicateur peut être proposée à ce stade de construction. Le jeu de données finalement retenu pour renseigner l'indicateur pourrait à terme, être amené à légèrement évoluer.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Résultats d'analyse DAVAR (Direction des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales) des eaux brutes des cours d'eau et des captages de 56 stations de référence réparties sur 8 communes de la Grande Terre (Boulouparis, Bourail, Dumbéa, Farino, La Foa, Moindou, Koné, Pouembout). Une cartographie précise la répartition des stations de prélèvement. - Résultats d'analyse CDE (Calédonienne Des Eaux) de prélèvements d'eau de captage de 4 communes (Dumbéa, Païta, La Foa, Nouméa) complémentaires du réseau DAVAR. - Résultats d'analyse mensuelle, trimestrielle et annuelle des « eaux superficielles », validés par les services de la Direction de l'Industrie, des Mines, et de l'Energie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC) concernant 7 points de surveillance de l'industriel Vale Nouvelle-Calédonie, comme défini dans l'arrêté ICPE n°1467-2008/PS. <p>Un ensemble de paramètres est mesuré (bactériologiques, organoleptiques, physico-chimiques, indésirables, toxiques, chimiques, pesticides) par les différents laboratoires identifiés.</p>																								
<p>Structuration des données</p>																									
<p>L'ensemble des acteurs identifiés pour renseigner l'indicateur dispose d'une modèle de structuration des données qui lui est propre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résultats d'analyse DAVAR : Une base de données qualité « ATYA » : est en cours d'élaboration et de développement au pôle de l'Observatoire de la Ressource en Eau (ORE) du Service de l'Eau et des Statistiques et Etudes Rurales (SESER) à la DAVAR. Cette base de données devrait être pleinement fonctionnelle courant 2011. Il sera alors possible de présenter un modèle de structuration des données stable. - Résultats d'analyse CDE : Les données de la CDE sont transmises au format Excel et sont structurées selon le modèle suivant : <table border="1" data-bbox="276 1798 1337 1910"> <thead> <tr> <th>Numéro de bulletin</th> <th>Date de prélèvement</th> <th>Origine 1</th> <th>Paramètre</th> <th>Unité</th> <th>Méthode</th> <th>Résultat</th> <th>Opérateur</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1001786</td> <td>04/05/2010</td> <td>Point 1</td> <td>Abamectine</td> <td>µg/l</td> <td>NFISO11369</td> <td>0,1</td> <td><</td> </tr> <tr> <td>1001786</td> <td>04/05/2010</td> <td>Point 1</td> <td>Alpha-Cypermethrine</td> <td>µg/l</td> <td>NFISO6468</td> <td>0,005</td> <td><</td> </tr> </tbody> </table> <p>Résultats d'analyses ICPE : aucun élément d'information n'est actuellement disponible.</p>		Numéro de bulletin	Date de prélèvement	Origine 1	Paramètre	Unité	Méthode	Résultat	Opérateur	1001786	04/05/2010	Point 1	Abamectine	µg/l	NFISO11369	0,1	<	1001786	04/05/2010	Point 1	Alpha-Cypermethrine	µg/l	NFISO6468	0,005	<
Numéro de bulletin	Date de prélèvement	Origine 1	Paramètre	Unité	Méthode	Résultat	Opérateur																		
1001786	04/05/2010	Point 1	Abamectine	µg/l	NFISO11369	0,1	<																		
1001786	04/05/2010	Point 1	Alpha-Cypermethrine	µg/l	NFISO6468	0,005	<																		
<p>Localisation de l'information</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les résultats d'analyse DAVAR seront disponibles courant 2011 																								

	<p>auprès de l'ORE du SESER (Messagerie électronique : seser.davar@gouv.nc).</p> <ul style="list-style-type: none">- Les résultats d'analyse CDE (Calédonienne Des Eaux) sont disponibles auprès du Laboratoire de la Calédonienne Des Eaux (Téléphone : +687 41 37 43).- Les Résultats d'analyse « eaux superficielles » de l'industriel Vale Nouvelle-Calédonie comme définit dans l'arrêté ICPE n°1467-2008/PS : Le contrôle et la validation des rapports d'analyses effectuées dans le cadre d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) est réalisé par le Service Environnement Industriel de la DIMENC (http://www.dimenc.gouv.nc/portal/page/portal/dimenc/les_services/industrie).
Modalité d'acquisition de l'information	<p>La sélection des stations de références et des paramètres ainsi que la structuration des données n'étant pas stabilisées, aucune donnée n'a encore été collectée.</p> <ul style="list-style-type: none">- Résultats d'analyses DAVAR : La création et la finalisation d'une base de donnée au cours de l'année 2011 devrait permettre un accès rapide et régulier de données correctement structurées. Les modalités d'acquisition de l'information restent à établir.- Résultats d'analyses CDE : une demande d'accès aux données relatives à la qualité des eaux de captage a été effectuée auprès de 4 communes (Dumbéa, Païta, La Foa, Nouméa). Deux autres communes ont également été sollicitées (Mont-Dore et Koumac) sans réponse pour le moment. Ces autorisations sont nécessaires pour accéder aux résultats d'analyses disponibles sur demande auprès du laboratoire de la CDE. Les données sont transmises par courrier électronique au format Excel (.xls).- Résultat d'analyses ICPE : Aucune modalité d'échange d'information n'a encore pu être établie avec la DIMENC.

Fréquence de mise à jour	<p>Les analyses d'eau réalisées par la DAVAR sont effectuées au minimum deux fois par an en saison humide et en saison d'étiage (niveau le plus bas des cours d'eau). Des relevés ponctuels supplémentaires peuvent être réalisés sur huit cours d'eau, à l'occasion d'incidents, ou d'analyses d'eau pour la mise en place de périmètres de protection des captages d'eau.</p> <p>Les analyses d'eau réalisées dans le cadre des ICPE sont réalisées de manière mensuelle, trimestrielle et annuelle.</p> <p>Aucun autre élément ne permet d'identifier encore la période la plus pertinente pour la mise à jour de l'indicateur.</p> <p>Il semble qu'une mise à jour soit donc nécessaire deux fois par an.</p>
Accessibilité	Localisation (3 sources)
	Délais d'acquisition

Production de l'indicateur

<p>Modèle de construction</p>	<p><u>Le traitement et l'analyse des données relatives à la qualité des eaux de surfaces nécessitent un niveau de compétences élevé. La méthodologie pour aboutir à un indicateur finalisé n'est pas totalement définie et les acteurs susceptibles de pouvoir traiter les données brutes recueillies sont encore à identifier.</u></p> <p>Il sera nécessaire en 2011 de définir clairement quels paramètres sont les plus pertinents à retenir pour évaluer la qualité des eaux douces en Nouvelle-Calédonie. La sélection d'un jeu de paramètre devra notamment tenir compte de nombreuses particularités locales (répartition des élevages, teneurs naturelles des sols en métaux lourds, usines métallurgiques, utilisation de certains pesticides...) et des grilles de lecture qui pourront être associées.</p> <p>Aucun autre élément n'est encore disponible à ce stade de construction de l'indicateur.</p>
<p>Unité</p>	<p>Aucun élément n'est encore disponible à ce stade de construction de l'indicateur.</p>
<p>Type de représentation</p>	<p>Aucun élément n'est encore disponible à ce stade de construction de l'indicateur.</p>
<p>Effort de production</p>	<p><u>Organisation des données :</u> Aucun élément n'est encore disponible à ce stade de construction de l'indicateur</p> <p><u>Traitement des données :</u></p>

Interprétation – Utilisation

<p>Aide à l'interprétation</p>	<p>L'évolution des teneurs en polluants mesurés sur une station de prélèvement traduit directement une amélioration ou une détérioration du milieu aquatique et reflète donc sa capacité à fournir des conditions favorables au maintien de la vie et plus globalement, au maintien de la biodiversité.</p>	
<p>Lien avec d'autres indicateurs</p>	<p>Aucun autre indicateur de la Stratégie Nationale Biodiversité ne peut être associé à l'indicateur « qualité de l'eau ».</p>	
<p style="text-align: center;">Avantages</p> <p>Le réseau de stations sur lequel s'appuie l'indicateur est construit principalement autour de zones sujettes à des pressions sur le milieu naturel (zone urbaines, zones agricoles, zones industrielles). Les données récoltées permettront donc d'évaluer l'état des eaux de surface et leur capacité à maintenir la vie à proximité des zones « développées ».</p> <p>Le nombre important de stations retenues permet non seulement une évaluation de l'état général des eaux à l'échelle communale mais permet également une analyse plus fine à l'échelle d'une station de mesure.</p> <p>Ces différentes échelles d'analyses et les variétés de polluants mesurés permettent une identification rapide des principales sources de polluants en Nouvelle-Calédonie et offrent donc des clés intéressantes pour la gestion des eaux.</p>		<p style="text-align: center;">Limites actuelles</p> <p>Les stations de référence identifiées pour renseigner l'indicateur sont principalement situées à proximité des zones « développées » de la côte Ouest et l'indicateur ne permettra pas en l'état d'évaluer l'état des eaux douces de surface sur l'ensemble du territoire calédonien.</p> <p>La Directive Cadre Eau (DCE) est une directive européenne qui définit la politique communautaire du domaine de l'eau. Elle met l'accent en particulier sur le fonctionnement des écosystèmes et fixe un ensemble de concepts tels que la notion d'écart par rapport à une situation de référence (seuils), la typologie des milieux, l'intégration d'éléments de qualité biologique dans l'évaluation écologique des masses d'eau ou la mise en place d'un réseau de référence. <u>Cette directive et les concepts associés ne s'appliquent pas à la Nouvelle-Calédonie</u> qui à l'heure actuelle n'est qu'aux prémices d'une gestion intégrée des eaux douces. Les seuils et les limites de concentrations en polluants ne sont pas définis et la bancarisation des données n'est pas systématique. L'élaboration d'un indicateur complet est donc encore très limitée.</p> <p>L'indicateur tel qu'il est défini ne tient pas compte des paramètres biotiques liés à la vie dans les eaux douces. Hors, une analyse croisée de paramètres physico-chimiques et de paramètres biotiques fournirait des informations intéressantes sur la résistance des organismes et la résilience des milieux vis-à-vis des pollutions.</p>

Perspectives

Optimisation	<p>Au début de l'année 2011, une réflexion approfondie devrait être menée pour identifier la(les) structure(s) compétente(s) sur le territoire en mesure d'effectuer les traitements et analyses nécessaires à la construction de cet indicateur.</p> <p>Par ailleurs d'ici la fin du premier trimestre 2011, la base de données « qualité » de l'Observatoire de la Ressource en Eau de la DAVAR devrait être fonctionnelle et en mesure de fournir rapidement les analyses nécessaires à la construction de l'indicateur.</p> <p>Il existe en Nouvelle-Calédonie un indice régulièrement utilisé et adapté au suivi de la qualité des eaux douces à savoir : L'indice Biotique de la Nouvelle-Calédonie (IBNC). L'indicateur pourrait à terme intégrer ce type de suivi afin d'offrir une vision complète de l'état des cours d'eau en Nouvelle-Calédonie.</p>
Références bibliographiques	<ul style="list-style-type: none">- Flouhr, C. & Mary, N., 2006 – Synthèse des données sur la biodiversité des écosystèmes d'eau douce de la Nouvelle Calédonie 2 –Typologie et usages. Rapport WWF/Conservation International, 199 p + annexes.- Directive Cadre Eau : Loi n°2004-338 du 21 Avril 2004 portant transposition de la directive 2000/60/CE du parlement européen et du conseil du 23/10/2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau.- Sandre : portail national d'accès aux référentiels de l'eau (www.sandre.eaufrance.fr)

Th2-13. Pression de pêche

Pression de pêche	Menaces et pressions	Th2 - 17
Surexploitation		

Présentation de l'indicateur

Type	Etat d'avancement	Fiabilité
Pression		

Définitions	<p>Aborder un indicateur sur les pressions de pêches nécessite au préalable une définition claire des termes employés :</p> <p>En Halieutique (science des pêcheries) on distinguera la pêche vivrière (source d'autosubsistance et de revenus ponctuels), la pêche plaisancière (de loisir) et la pêche professionnelle (source de revenus majoritaires). Suivant cette typologie, une discrimination entre pêche professionnelle et pêche non-professionnelle est faite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La pêche professionnelle englobe l'ensemble des exploitants déclarés, disposant d'une autorisation de pêche et soumis à une déclaration détaillée des captures annuelles. - La pêche non professionnelle, très hétérogène, englobe à la fois les activités de pêches de subsistance et de loisir. <p>Cette distinction est importante car la méthodologie choisie pour évaluer la pression doit être adaptée à chacune des typologies.</p> <p>Quel que soit le secteur considéré, la pêche en milieu insulaire est compartimentée en trois zones :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La pêche récifo-lagonaire, réalisée à l'intérieur du lagon, barrière incluse, pratiquée à partir d'embarcations de tailles réduites (généralement moins de 10 m) et dont les produits sont essentiellement destinés à l'autoconsommation. Une partie est également distribuée sur le marché local et les espèces cibles à haute valeur commerciale telles que le troca ou les holothuries sont en majeure partie exportées. - La pêche côtière, réalisée à l'extérieur du lagon sur les pentes récifales externes ou dans les eaux territoriales et pratiquée à partir de navires polyvalents (de 9 à 12 m). Généralement commerciale, ce type de pêche permet la capture de poissons commercialisés exclusivement en frais sur le marché local.
--------------------	---

<p>Définitions</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La pêche hauturière, essentiellement pélagique et correspondant à la pêche palangrière des thonidés et espèces associées à partir de palangriers (Virly, 1996). Strictement professionnelle, cette pêche capture des produits destinés au marché local et à l'exportation. <p>La « pression » exercée par l'activité de pêche se définit selon la Stratégie Nationale Biodiversité (SNB) comme les perturbations mesurables sur les stocks des ressources exploitées.</p>
<p>Phénomène évalué</p>	<p>Un indicateur « pêche » peut être abordé sous deux angles différents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le premier peut être <u>d'évaluer le niveau d'exploitation des ressources</u> (rendements, captures) au travers de formulaires d'enquêtes, de fiches campagnes, de suivis des débarquements. - Le second peut être <u>d'évaluer l'état et le niveau de perturbation des ressources</u> pêchées (tailles moyennes des individus, densité, biomasse), généralement mesuré <i>in situ</i> par comptages, capture-recapture ou pêches expérimentales, ou mesure biométriques sur les captures. <p>Des données disponibles et des moyens existants actuellement en Nouvelle-Calédonie, dépendra l'approche envisagée pour construire l'indicateur « pression » des pêches en Nouvelle-Calédonie.</p> <p>L'indicateur « Pression des pêches » comme défini dans la Stratégie Nationale pour la Biodiversité s'intéresse à évaluer le nombre - et la proportion - d'espèces pour lesquelles l'exploitation peut induire un risque d'effondrement des stocks voire leur disparition. L'objectif est donc d'évaluer le nombre d'espèces pour lesquelles les limites biologiques de sécurité sont dépassées ou celles pour lesquelles est observée une diminution des effectifs.</p> <p>A minima, une évaluation du nombre de pêcheurs professionnels enregistrés est réalisée pour estimer très superficiellement une forme de pression de pêche en Nouvelle-Calédonie.</p>
<p>Echelle de biodiversité</p>	<p>Espèce</p>

Acquisition de l'information

<p>Données sources</p>	<p><u>Données déjà exploitables :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- <u>Les études de stocks de la CPS : évaluer le niveau de perturbation des ressources thonières exploitées dans le Pacifique Sud-Ouest.</u>- <u>Les statistiques du Service de la Marine Marchande et des Pêches Maritimes (SMMPM) : évaluer très superficiellement une forme de pression existante par le nombre de navire de pêche professionnelle déclaré.</u> <p><u>Autres données existantes :</u></p> <p>Les données permettant de caractériser les activités de pêche ainsi que l'état des ressources exploitées <u>restent encore incomplètes</u> à l'échelle du territoire. Elles sont souvent restreintes à différents cas d'études et correspondent à des modes de collecte de données qui ne sont pas nécessairement comparables.</p> <p><u>A ce stade d'avancement, seule une évaluation non exhaustive des outils disponibles peut être faite :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- <u>Les déclarations de débarquement : évaluer le niveau d'exploitation des ressources par la pêche professionnelle.</u>- <u>Les études scientifiques : prendre en compte le contexte socio-économique pour développer des outils de gestion des pêches :</u><ul style="list-style-type: none">• <u><i>“Characterization and management of informal fisheries confronted with socio-economic changes in New Caledonia”</i>. N.Guillemot et M.Leopold (2009).</u>• <u><i>“Geographical aspects of informal reef fishery systems in New Caledonia”</i>. I.Jollit & al (2010).</u>• <i>Les peuplements de poissons récifaux et leurs exploitation dans la zone de Voh-Koné-Pouembout : caractérisation, indicateurs et enjeux de suivi</i> ». N.Guillemot (2009).• <i>« Integrated coastal zone management perspectives to ensure the sustainability of coral reefs in New Caledonia »</i> G.David (2010).- <u>Les suivis <i>in situ</i> : évaluer le niveau de perturbation des ressources exploitées.</u>
-------------------------------	--

<p>Données sources</p>	<p><u>La méthodologie pour aboutir à un indicateur pertinent à l'échelle du territoire est encore à définir et seule une partie des données sources citées ci-dessus pourraient être retenues à terme.</u></p>
<p>Localisation de l'information</p>	<p><u>Données déjà exploitables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Etudes de stocks de la CPS :</u> <p>La pêche hauturière et notamment le suivi des stocks est réalisé à l'échelle du Pacifique Central et Ouest par la Western and Central Pacific Fisheries Commission (WCPFC). Le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS) implanté sur le territoire, collecte en partenariat avec le WCPFC un ensemble d'information sur les pêcheries thonières dans le but d'évaluer l'état des stocks de quelques espèces pélagiques. L'évaluation des stocks de quatre espèces de Thonidae (<i>Katsuwonus pelamis</i>, <i>Thunnus albacares</i>, <i>Thunnus alalunga</i>, <i>Thunnus obesus</i>) exploitées dans la zone Pacifique Sud-Ouest est disponible sur le portail internet de la CPS à la rubrique :</p> <p>« Nos activités » > « mer » > « pêche hauturière » > « Work areas » > « Stock assessments » > « WCPO Assessment » > « Input and Result Files ». (http://www.spc.int/oceanfish/Html/SAM/StockAss.htm).</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Statistiques du SMMPM :</u> <p>Les données concernant le nombre de professionnels déclarés dans chacune des trois provinces de Nouvelle-Calédonie sont disponibles auprès du pôle « pêches maritimes – affaires économiques » du SMMPM.</p> <p><u>Autres données existantes :</u></p> <p><u>Il est important de rappeler que l'information listée ci-dessous n'est qu'un état des lieux préliminaires des données disponibles qui pourraient à terme, contribuer à construire un indicateur « pêche » en Nouvelle-Calédonie.</u></p>

**Localisation de
l'information**

- Les déclarations de débarquement : évaluer le niveau d'exploitation des ressources par la pêche professionnelle :
 - En province Sud, la Direction du Développement Rural est l'administration compétente pour la gestion de la filière. L'acquisition de données s'effectue lors du renouvellement des autorisations de pêche par la collecte de « fiches de campagnes ». Récemment, une base de données (BipBip) a été développée pour améliorer l'archivage et l'utilisation de ces données. Le suivi s'effectue auprès d'une centaine de professionnels (données Aff. Mar. 2008).
 - En province Nord, le Service Aquaculture et Pêche de la Direction du Développement Economique est l'administration compétente pour la gestion de la filière pêche. L'acquisition de données se fait également au travers de la collecte de « fiches de campagne ». Un système d'archivage type base de données devrait prochainement permettre une meilleure exploitation des données collectées. Le suivi s'effectue auprès de quasiment 180 professionnels (données Aff. Mar. 2008).
 - En province des îles Loyauté, la filière pêche et ressources marines de la Direction du Développement Economique est l'administration compétente pour la gestion de la filière pêche. L'acquisition de données s'effectue de la même manière, au travers de la collecte de « fiches de pêche ». En revanche, en raison du faible nombre de professionnels déclarés sur les trois îles et en raison de l'irrégularité des déclarations, le suivi ne s'effectue que pour un nombre réduit de pêcheurs « réguliers » : une quinzaine sur l'île de Lifou, quelques embarcations sur l'île de Maré et aucun suivi n'est organisé sur l'île d'Ouvéa. Cependant, la création prochaine d'une unité de conditionnement devrait contribuer à systématiser le suivi des pêches. Le suivi s'effectue auprès d'une vingtaine de professionnels (données Aff. Mar. 2008).

<p>Localisation de l'information</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Les études scientifiques : prendre en compte le contexte socio-économique pour développer des outils de gestion des pêches :</u> <p>La liste présentée ci-dessous, loin d'être exhaustive, s'attache à mettre en avant des études qui, bien que très localisées, présentent des résultats particulièrement satisfaisants. Loin de suffire à construire l'indicateur « pêche », elles fournissent des pistes méthodologiques intéressantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>“Characterization and management of informal fisheries confronted with socio-economic changes in New Caledonia”. N.Guillemot & M.Leopold (2009).</u> • <u>“Geographical aspects of informal reef fishery systems in New Caledonia”. I.Jollit & All (2010).</u> • <u>“Les peuplements de poissons récifaux et leurs exploitation dans la zone de Voh-Koné-Pouembout : caractérisation, indicateurs et enjeux de suivi”. N.Guillemot (2009).</u> • <u>“Integrated coastal zone management perspectives to ensure the sustainability of coral reefs in New Caledonia”. G.David (2010).</u> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Les suivis <i>in situ</i> : évaluer le niveau de perturbation des ressources exploitées :</u> <p>Un modèle d'acquisition régulière d'informations à large échelle est encore à définir. Dans cette optique et profitant d'une dynamique existante par l'inscription de plusieurs grandes zones au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, les suivis réguliers des zones inscrites pourraient offrir une bonne évaluation à grande échelle des populations d'espèces exploitées</p>
<p>Modalité d'acquisition de l'information</p>	<p><u>Données déjà exploitables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Etudes de stocks de la CPS :</u> <p>Téléchargement libre (au format PDF).</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Les statistiques du Service de la Marine Marchande et des Pêches Maritimes :</u> <p>Les données ont été recueillies sur demande.</p>

<p>Modalité d'acquisition de l'information</p>	<div style="text-align: center; border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> Vers la construction d'un indicateur </div> <p>Aucun élément ne permet à ce stade de construction de l'indicateur, d'identifier les ressources qui seront retenues pour aboutir à un indicateur pertinent.</p> <p>Une étude de faisabilité sera réalisée le premier semestre de l'année 2011 avec pour objectif d'analyser les données disponibles, proposer une méthodologie à suivre et identifier clairement les étapes qu'il reste à franchir pour construire un indicateur fiable, pérenne et pertinent.</p>																															
<p>Structuration des données</p>																																
<p>- <u>Etudes de stocks de la CPS :</u></p> <table border="1" data-bbox="379 786 1232 1055" style="margin-left: 40px;"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Nombre d'espèces hors des limites biologiques de sécurité</th> <th>Nombre d'espèces dont les effectifs sont en déclin</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2007</td> <td>0</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>2008</td> <td>1</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>2009</td> <td>1</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>2010</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> </tbody> </table> <p>- <u>Les statistiques du Service de la Marine Marchande et des Pêches Maritimes :</u></p> <table border="1" data-bbox="560 1211 1102 1435" style="margin-left: 40px;"> <thead> <tr> <th></th> <th>2006</th> <th>2007</th> <th>2008</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre total de navires de pêche professionnelle</td> <td>231</td> <td>270</td> <td>304</td> </tr> <tr> <td>Nombre de navires armés à la pêche à la palangre</td> <td>26</td> <td>27</td> <td>27</td> </tr> <tr> <td>Nombre de navires armés à la pêche récifo-lagonaire</td> <td>205</td> <td>243</td> <td>277</td> </tr> </tbody> </table> <p>Aucun autre élément n'est encore disponible à ce stade de construction de l'indicateur.</p>		Année	Nombre d'espèces hors des limites biologiques de sécurité	Nombre d'espèces dont les effectifs sont en déclin	2007	0	1	2008	1	2	2009	1	2	2010	1	1		2006	2007	2008	Nombre total de navires de pêche professionnelle	231	270	304	Nombre de navires armés à la pêche à la palangre	26	27	27	Nombre de navires armés à la pêche récifo-lagonaire	205	243	277
Année	Nombre d'espèces hors des limites biologiques de sécurité	Nombre d'espèces dont les effectifs sont en déclin																														
2007	0	1																														
2008	1	2																														
2009	1	2																														
2010	1	1																														
	2006	2007	2008																													
Nombre total de navires de pêche professionnelle	231	270	304																													
Nombre de navires armés à la pêche à la palangre	26	27	27																													
Nombre de navires armés à la pêche récifo-lagonaire	205	243	277																													
<p>Fréquence de mise à jour</p>	<p>Les évaluations de stock de quatre espèces pélagiques réalisées par la WCPFC et disponibles sur le site internet de la CPS sont réalisées à fréquence annuelle ou biannuelle. De même chaque année, les statistiques du SMMPM sont mises à jour.</p> <p>Aucun élément n'est par ailleurs disponible à ce stade de construction pour déterminer une fréquence de mise à jour pertinente de l'indicateur finalisé.</p>																															
<p>Accessibilité</p>	<p style="background-color: black; color: white; padding: 5px;">Localisation (Information inexistante ou partiellement disponible)</p> <p style="background-color: red; color: white; padding: 5px;">Délais d'acquisition</p>																															

Production de l'indicateur

<p>Modèle de construction</p>	<p>L'indicateur n'étant qu'à un stade préliminaire de construction, aucune analyse n'a pu être réalisée pour évaluer l'effet de la pêche néo-calédonienne sur les stocks exploités. Les seuls traitements réalisés se basent sur les données utilisables à ce jour et ne sont pas satisfaisant pour répondre pleinement à la problématique soulevée par l'indicateur.</p> <p><u>Données déjà exploitables :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- <u>Etudes de stocks de la CPS</u>• <u>Organisation des données :</u> <p>Les données concernant les quatre espèces de Thonidae suivies (<i>Katsuwonus pelamis</i>, <i>Thunnus albacares</i>, <i>Thunnus alalunga</i>, <i>Thunnus obesus</i>) sont disponibles sous forme de rapport. Une lecture attentive des conclusions des rapports doit permettre d'estimer 1) si les stocks de l'espèce évaluée observent une diminution des effectifs et 2) si l'espèce est surexploitée. Les données sont ensuite structurées simplement en mentionnant pour chacune des espèces, son statut (effectifs en déclin / population hors des limites biologiques de sécurité) et l'année d'évaluation.</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Traitement des données :</u> <p>Sont calculés :</p> <ol style="list-style-type: none">(1) Le nombre total d'espèces évaluées chaque année.(2) L'évolution temporelle du nombre total d'espèces (sur les quatre évaluées) dont les effectifs observent un déclin.(3) L'évolution temporelle du nombre total d'espèces (sur les quatre évaluées) surexploitées. <ul style="list-style-type: none">- <u>Statistiques du Service de la Marine Marchande et des Pêches Maritimes :</u>• <u>Organisation des données :</u> <p>Les données recueillies auprès du SMMPM au format Excel sont déjà correctement structurées et détaillées. Les données concernant la flotte totale armée à la pêche professionnelle, le nombre de navires armés à la pêche à la palangre et le nombre de navires armés à la pêche récifolagonaire enregistrés chaque année sont compilées dans un tableau unique.</p>
--------------------------------------	---

<p>Modèle de construction</p>	<ul style="list-style-type: none">• Traitement des données : <p>Sont calculés :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'évolution temporelle du nombre de navires armés à la pêche récifo-lagonaire.- L'évolution temporelle du nombre de navires armés à la pêche à la palangre.- L'évolution temporelle du nombre total de navires de pêches professionnelle déclarés auprès des Affaires Maritimes. <div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px; text-align: center;"><p><i>Détails concernant l'étude de faisabilité</i></p></div> <p>Dans la perspective de disposer d'un indicateur de biodiversité « pression de pêche » pérenne et pertinent répondant aux objectifs de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, l'étude de faisabilité devra donc comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none">- Une phase de synthèse bibliographique, de préparation, et de prise de contact avec les entités susceptibles de fournir des données utiles à cet indicateur en Nouvelle-Calédonie (notamment les entités en charge des suivis des activités de pêche et des ressources exploitées).- Une phase de récupération d'échantillons des données actuellement disponibles.- Une phase d'analyse de ces données afin d'identifier à quelles informations elles donnent accès, et si ces informations peuvent être utilisées pour alimenter le type d'indicateur recherché.- Une phase d'identification des indicateurs « candidats », sur la base des données disponibles en Nouvelle-Calédonie et des connaissances sur le sujet, et en lien avec les attentes de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité.- Une phase de validation d'un ou plusieurs de ces indicateurs candidats, sur la base de leur faisabilité de mise œuvre en Nouvelle-Calédonie, et de détermination des seuils de référence qui devraient y être associés.- Une phase d'élaboration des recommandations à émettre concernant la mise en œuvre du (des) indicateur(s) choisi(s), les modalités d'acquisition des données nécessaires pour renseigner cet indicateur à long terme et en assurer le suivi, et un estimatif des échéances correspondantes.
--------------------------------------	--

Modèle de construction	<p style="text-align: center;"><u>Trois scénarii sont à envisager à l'issue de cette démarche :</u></p> <p>1/ Les données présentes sont suffisantes pour dégager et valider un indicateur biodiversité « pression de pêche » et les modalités et réseaux d'acquisition de ces données sont assurés de manière durable. L'indicateur pourrait alors être construit à court terme.</p> <p>2/ Les données présentes sont suffisantes pour identifier un tel indicateur mais leur acquisition sur le long terme n'est pas assurée. Il s'agira alors, en plus de proposer cet indicateur, d'émettre des suggestions en vue de pérenniser l'alimentation en données de cet indicateur.</p> <p>3/ Les données actuelles ne fournissent pas les informations nécessaires pour dégager un indicateur valide et pertinent à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie. Il s'agira alors d'émettre des recommandations concernant des indicateurs potentiellement intéressants et les modalités d'acquisitions de données.</p> <p>Dans tous les cas, une analyse de faisabilité préalable, telles que suggérée ici, apparaît indispensable afin de prendre la mesure de la situation actuelle et d'envisager des solutions adaptées et pertinentes pour une mise en place du futur indicateur.</p> <p style="text-align: right;">« N.Guillemot »</p>
Unité	L'indicateur devra mettre en avant un nombre d'espèces impactées par les activités de pêche

<p>Type de représentation</p>	<p><u>Données déjà exploitables :</u></p> <p>Un premier graphique courbe présente l'évolution au cours du temps du nombre d'espèces exploitées qui présentent, soit une diminution des effectifs de leur population, soit des signes évidents de surexploitation. Le graphique ne s'appuie que sur quatre espèces dont l'évaluation annuelle des stocks n'est pas systématique. Une série de points de données montre le nombre total d'espèces évaluées chaque année. Des étiquettes précisent pour chaque année quelles espèces sont concernées.</p> <p>Le second graphique courbe présente quant à lui l'évolution au cours du temps du nombre de navires de pêche professionnelle déclarés. Une distinction est faite selon le type de pêche pratiquée par les navires (palangrière ou récifo-lagonaire). Une série de points de données montre le nombre total de navires déclarés chaque année.</p> <p><u>Vers un indicateur pêche</u></p> <p>Les éléments disponibles à ce stade de construction de l'indicateur ne sont pas suffisants pour définir clairement les traitements qui pourront être envisagés à terme. Une présentation du nombre annuelle d'espèces fortement impactées par les activités de pêches pourrait être envisagée. Les données pourraient être traitées par typologie de pêche ainsi que par groupes taxonomiques impactés. Une courbe pourrait montrer l'évolution temporelle des tendances observées.</p>
<p>Effort de production</p>	<p>Organisation des données</p> <p>Traitement des données</p>

Interprétation - Utilisation

Aide à l'interprétation	<p>Seules quatre espèces de Thonidae sont suivies par la WCPFC et l'évaluation n'est pas systématiquement réalisée tous les ans. Etant donné le faible nombre d'espèces concernées, et la courte série temporelle, aucune interprétation pertinente des données présentées ne peut être faite.</p> <p>Le nombre d'espèces hors des limites biologiques de sécurité ont généralement leurs effectifs en déclin et sont donc pris en compte dans les deux courbes proposées. Les étiquettes de données permettent une meilleure lecture du graphique.</p> <p><u>Ce graphique et les résultats qu'il présente sont donc une rapide évaluation des traitements réalisables à minima et ne peuvent en aucun cas constituer une base de réflexion pour la gestion des pêcheries néo-calédoniennes.</u></p> <p>L'évolution du nombre de navires de pêches déclarés ne concerne ici que la pêche professionnelle qui représente finalement qu'une partie relativement faible de l'activité de pêche néo-calédonienne. Les chiffres présentés permettent simplement d'estimer une des pressions qui s'exerce sur les stocks exploités. Ils pourront constituer une des composantes sur lesquelles s'appuiera l'indicateur finalisé.</p> <p>Aucun autre élément n'est encore disponible à ce stade de construction de l'indicateur.</p>
Lien avec d'autres indicateurs	<p>L'indicateur, une fois finalisé, mettra en avant les espèces pour lesquels le niveau d'exploitation semble trop important pour permettre le renouvellement de ses populations. L'objectif de l'indicateur sera donc de montrer le nombre de taxons potentiellement en danger. Il sera intéressant de l'analyser au regard de l'indicateur Th1-7 qui traite des espèces néo-calédoniennes considérées comme menacées et inscrites sur la liste rouge de l'UICN.</p>

Avantages	Limites actuelles
<p>La pêche en Nouvelle-Calédonie est une composante importante de la vie socio-culturelle et de la vie économique. Cet indicateur lorsqu'il sera construit, constituera un outil puissant d'aide à la décision pour les gestionnaires : au vu des résultats qui pourraient être proposés, l'élaboration de quotas et de règles de pêche pourraient être adaptés aux espèces exploitées préférentiellement, aux comportements de pêches et aux zones géographiques identifiées.</p>	<p>Les estimations de stocks de la CPS concernent des espèces migratrices et sont donc réalisées à l'échelle du Pacifique Sud-Ouest. Elles ne reflètent finalement pas réellement l'état des stocks exploités dans la Zone Economique Exclusive néo-calédonienne.</p> <p>Les limites constatées à ce stade de construction de l'indicateur résident dans <u>l'insuffisance et l'hétérogénéité des données</u> disponibles pour construire un indicateur représentatif du niveau de perturbation 1) <u>des nombreuses ressources</u> impactées par 2) <u>les différentes typologies</u> de pêches 3) <u>à l'échelle du territoire</u>.</p> <p>Aucun suivi des stocks n'étant à l'heure actuelle réalisé (hormis celui de quatre espèces pélagiques), toute la méthodologie est à construire pour répondre de manière satisfaisante à la problématique posée par cet indicateur « pêche ».</p>

Perspectives

<p>Optimisation</p>	<p>Dans le cadre de démarches « indicateurs », le manque de données, et de séries temporelles pour les données existantes, représente un frein potentiel à la construction de l'indicateur, notamment à grande échelle. La construction d'un indicateur générique de pression de pêche à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, permettant de situer cette dernière à l'échelon nationale, régionale ou mondiale, représente un enjeu très complexe. Pour enclencher une démarche d'indicateur « pression de pêche » répondant aux objectifs de la stratégie nationale pour la biodiversité, il apparaît nécessaire de fournir un travail de préparation conséquent, <i>via</i> une <u>étude de faisabilité</u> de cet indicateur.</p>
----------------------------	---

Optimisation	<p>En premier lieu, ce travail visera à caractériser la situation actuelle en termes de données disponibles (et d'informations auxquelles elles donnent accès) pour l'alimentation du futur indicateur, ainsi que les méthodes de suivis existantes pour l'acquisition de ces données. Il s'agira ensuite d'analyser ces données et leur adéquation avec la mise en œuvre d'un indicateur à l'échelle du territoire, afin d'identifier une série d'indicateurs candidats. Enfin, il s'agira de valider l'un de ces indicateurs, et d'émettre les recommandations nécessaires à son implémentation sur le long terme en Nouvelle-Calédonie.</p> <p style="text-align: right;">« N.Guillemot »</p>
Références bibliographiques	<ul style="list-style-type: none">- Guillemot, N., Leopold, M., (2009) Characterization and management of informal fisheries confronted with socio-economic changes in New Caledonia. Fisheries Research. 98, 51-61.- Jollit, I. & Al (2010). Geographical aspects of informal reef fishery systems in New Caledonia. Geographical aspects of informal reef fishery systems in New Caledonia. Marine Pollution Bulletin. In Press.- Guillemot, N., (2009). Les peuplements de poissons récifaux et leurs exploitation dans la zone de Voh-Koné-Pouembout : caractérisation, indicateurs et enjeux de suivi. Rapp. Thèse Agrocampus Ouest, France. 350 pp- David, G., (2010). Integrated coastal zone management perspectives to ensure the sustainability of coral reefs in New Caledonia. Marine Pollution Bulletin. In Press.

- RESULTATS -

Le traitement proposé ci-après n'est basé que sur un nombre très restreint de données et ne peut donc être considéré comme indicateur finalisé.

Suivie des stocks de quatre espèces pélagiques exploitées dans le Pacifique Sud-Ouest

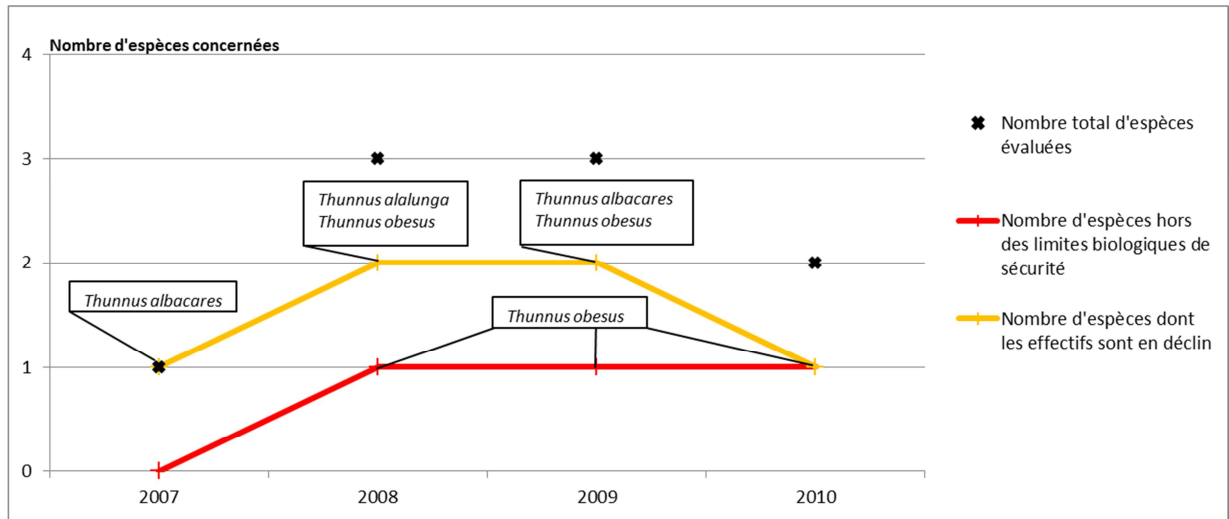


Figure 1. Evolution du nombre d'espèces pélagiques impactées annuellement par la pêche professionnelle dans le pacifique Sud-Ouest. Une distinction est faite entre les espèces pour lesquelles une diminution des effectifs est observée et celles pour lesquelles les limites biologiques de sécurité ont été dépassées et que l'on peut considérer comme surexploitées. Les étiquettes de données informes sur les espèces concernées par les évaluations.

Flotte de pêche professionnelle de Nouvelle-Calédonie

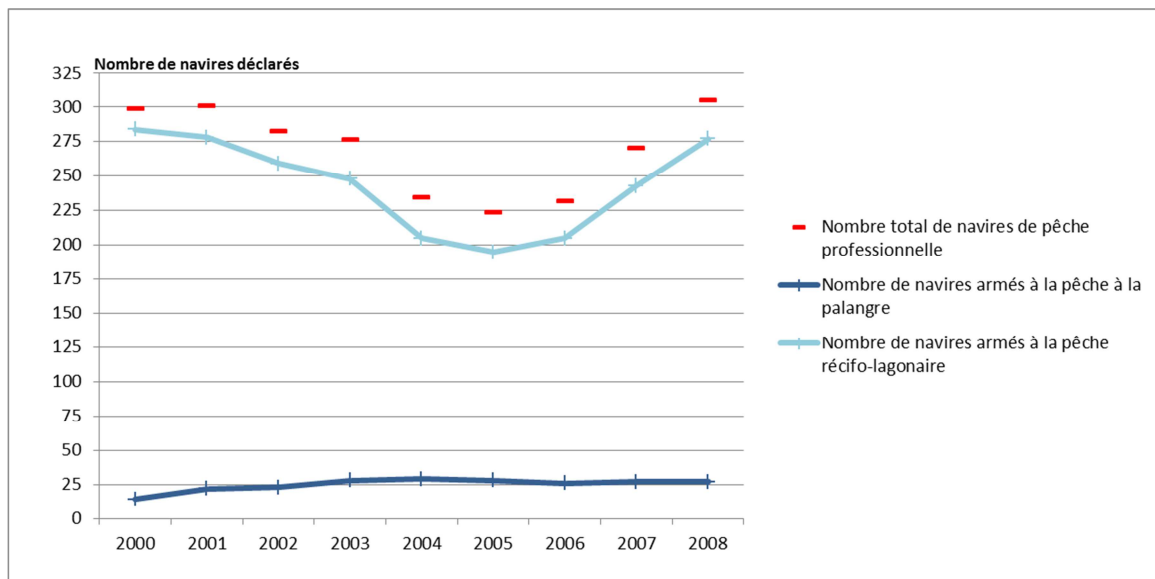


Figure 2. Evolution du nombre de navires de pêches professionnelles déclarés annuellement en Nouvelle-Calédonie. Les typologies de pêches « à la palangre » et « récifo-lagonaires » sont distinguées.

Th2-18. Evolution de la hauteur de la mer, de la température des eaux côtières et de la fréquence et intensité des cyclones

<p>Evolution de la hauteur de la mer, de la température des eaux côtières et de la fréquence et intensité des cyclones</p>	<p>Menaces et pressions</p>	<p>Th2 – 18</p>
<p>Changement climatique</p>		

Présentation de l'indicateur

Type	Etat d'avancement	Fiabilité
Pression		

<p>Définitions</p>	<p>Le changement climatique tel qu'il est évoqué ici est relatif au risque climatique global associé à une croissance anormale des gaz à effet de serre principalement liée aux activités humaines (ONERC – Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique). Le changement climatique se traduit notamment par l'élévation du niveau de la mer et des températures moyennes de surface de la mer ou encore un accroissement de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologique extrêmes.</p>
<p>Phénomène évalué</p>	<p>Les phénomènes causés par un dérèglement climatique, de par leur ampleur, ont des répercussions importantes sur l'économie et le fonctionnement des sociétés. L'amplification de ces phénomènes représente donc un risque important et commun à l'humanité en même temps qu'un risque majeur pour la conservation de la biodiversité. Les conséquences du changement climatique sont particulièrement préoccupantes sur les zones littorales et les écosystèmes insulaires de faible altitude. L'indicateur cherche donc à évaluer l'évolution temporelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des températures de surface de la mer, - du niveau de la mer, - des phénomènes cycloniques.
<p>Echelle de biodiversité</p>	<p>Ecosystème</p>

Acquisition de l'information

Données sources	<p><u>Données déjà exploitables :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Phénomènes cycloniques :</u> <p>Intensité et fréquence des phénomènes cycloniques observés chaque année dans la zone d'avertissement de Météo France en Nouvelle-Calédonie (domaine : 158°E - 172°E, 13°S - 25°S).</p> <p><u>Autres données nécessaire à la construction de l'indicateur :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Températures de surface de la mer :</u>- Variations des températures de surface de la mer en moyenne mensuelle (mesures satellitaires).- Variations des températures de surface du lagon mesurées par le réseau de sonde de l'IRD Nouvelle-Calédonie (mesures <i>in situ</i>).• <u>Niveau moyen de la surface de la mer :</u>- Anomalies du niveau de la mer détectées par le marégraphe de Nouméa, Nouvelle-Calédonie (géré par le la Mission Océanographique du Pacifique (MOP), unité de la marine nationale dépendant du service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM)).
Localisation de l'information	<p><u>Données déjà exploitables :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Phénomènes cycloniques :</u> <p>Les informations sont disponibles auprès de Météo France en Nouvelle-Calédonie.</p> <p>Une version synthétique des données est disponibles sur le portail internet de météo nc (www.meteo.nc) à la rubrique « Cyclones » > « Cyclones du passé » mais l'information n'est pas suffisante pour la construction de l'indicateur.</p>

<p>Localisation de l'information</p>	<p><u>Autres données nécessaire à la construction de l'indicateur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Température de surface de la mer :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Variations de la température de surface de la mer en moyenne mensuelle - mesures satellitaires : deux jeux de données sont nécessaires pour ce calcul. ➤ Les mesures satellitaires du Hadley Center Sea Ice (Hadley Ice and Sea Surface Temperature _ HadISST) : les données sources sont disponibles sur le portail internet du Hadley Center Sea Ice (http://hadobs.metoffice.com/hadisst/index.html) à la rubrique « Download Data »> SST Data. ➤ Les mesures satellitaires de l'Earth System Research Laboratory (Extended Reconstructed Sea Surface Temperature - ERSST) : <u>aucun élément n'est encore disponible à ce stade de construction de l'indicateur.</u> - Variations de la température de surface du lagon - mesures <i>in situ</i> : <p>Les données sources sont disponibles sur le portail internet du Laboratoire d'Etudes en Géophysique et Océanographie Spatiales (LEGOS) – Etudes Climatiques de l'Océan Pacifique Tropical (ECOP) de l'IRD Nouvelle-Calédonie (http://www.ird.nc/ECOP/station_cotiere/catalogue_cotieres_2010.html)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Niveau moyen de la surface de la mer :</u> <p>Les données sources sont disponibles sur le portail internet du Sea Level Center Hawaii (http://www.soest.hawaii.edu/UHSLC/) à la rubrique « Data ».</p>
<p>Modalité d'acquisition de l'information</p>	<p><u>Données déjà exploitables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Phénomènes cycloniques :</u> <p>L'information a été recueillie sur demande. Une convention est établie entre le Haut-commissariat de la République et Météo-France NC pour assurer la pérennité de l'indicateur par une acquisition régulière des informations.</p>

**Modalité
d'acquisition de
l'information**

Autres données nécessaire à la construction de l'indicateur :

• **Température de surfaces de la mer :**

- Variations de la température de surface de la mer en moyenne mensuelle - mesures satellitaires :

➤ Données HadISST : téléchargement libre (au format .txt) des fichiers listés ci-dessous :

- [HadISST1_SST_1870-1900.txt.gz](#) (25.2Mb)
- [HadISST1_SST_1901-1930.txt.gz](#) (24.4Mb)
- [HadISST1_SST_1931-1960.txt.gz](#) (24.5Mb)
- [HadISST1_SST_1961-1990.txt.gz](#) (24.9Mb)
- [HadISST1_SST_1991-2003.txt.gz](#) (10.9Mb)
- [HadISST1_SST_2004.txt.gz](#) (~1Mb)
- [HadISST1_SST_2005.txt.gz](#) (~1Mb)
- [HadISST1_SST_2006.txt.gz](#) (~1Mb)
- [HadISST1_SST_2007.txt.gz](#) (~1Mb)
- [HadISST1_SST_2008.txt.gz](#) (~1Mb)
- [HadISST1_SST_2009.txt.gz](#) (~1Mb)
- [HadISST1_SST_2010.txt.gz](#) (~1Mb)
- [HadISST1_SST_update.txt.gz](#) (~1Mb)

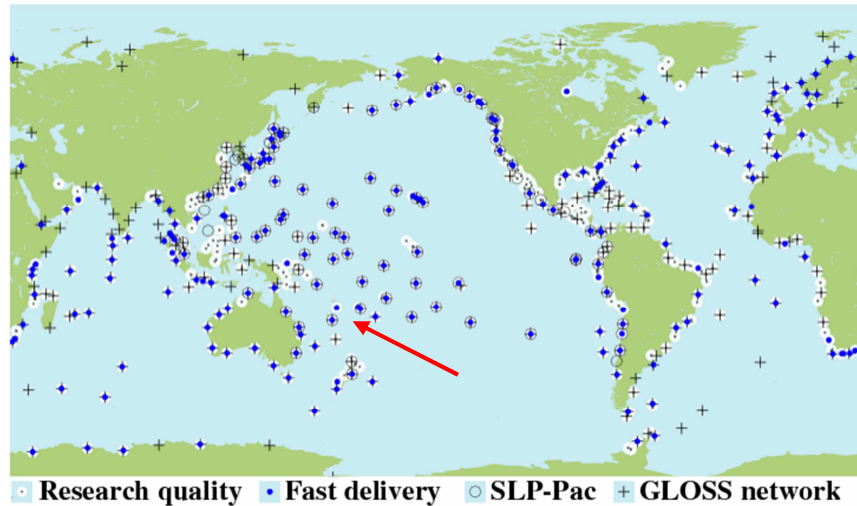
➤ Données ERSST : les données n'ont pu être collectées pour renseigner l'indicateur en 2010

- Variations de la température de surface du lagon - mesures *in situ* :

Une demande d'accès auprès de Mr Ganachaud (Chercheur Océanographe au LEGOS - centre IRD de Nouvelle-Calédonie) est nécessaire. Cette mesure permet le contrôle d'une diffusion raisonnée de l'information avec une assistance sur l'utilisation des données.

- Niveau moyen de la surface de la mer :

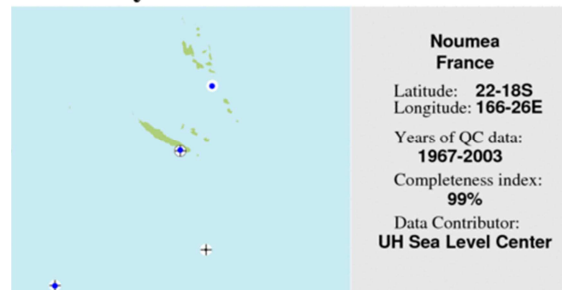
Les données du Sea Level Center Hawaii sont accessibles à partir de la carte du monde (rubrique « Data ») qui propose un réseau de stations de mesure réparties sur l'ensemble de la planète :



Modalité d'acquisition de l'information

L'obtention des données se fait en cliquant sur la station de Nouvelle-Calédonie :

University of Hawaii Sea Level Center



Research quality data
 SLP-Pac data
 Fast delivery data
 GLOSS network

The station selected is centered in the map.
CLICK on another station to move within the map.
CLICK on data type button for data.

Pour obtenir un historique de données de 1967 à 2003, cliquer sur « Research quality data » et sélectionner les séries horaires « Hourly Data » téléchargeable au format .Zip.

Pour obtenir un historique de données de 2006 à 2010, cliquer sur « Fast delivery data » et sélectionner les séries horaires « Hourly Data » téléchargeable au format .txt.

Structuration des données

Données déjà exploitables :

- **Phénomènes cycloniques :**

- Intensité et fréquence des phénomènes cycloniques :

Phénomènes tropicaux ayant généré des vents supérieurs à 33 kt						
Lieu: Zone de préalerte de Météo-France (158°E - 172°E, 13°S - 25°S)						
Saison	Nom	Catégorie	Date du début	Date de fin	Pression minimale (en hPa)	Vent Max (en nœuds)
1999/2000	Iris	Cyclone	06/01/2000	10/01/2000	970	65
1999/2000	Jo	DT forte	23/01/2000	27/01/2000	972	60
1999/2000	2000022905	DT modérée	28/02/2000	01/03/2000	995	35
1999/2000	Vaughan	DT forte	31/03/2000	06/04/2000	975	60
1999/2000	2000042811	DT modérée	28/04/2000	01/05/2000	995	40
2000/2001	2000120912	DT modérée	09/12/2000	13/12/2000	995	35
2000/2001	2001021406	DT modérée	14/02/2001	18/02/2001	992	35

Autres données nécessaires à la construction de l'indicateur :

- **Températures de surface de la mer :**

- Variations de la température de surface de la mer en moyenne mensuelle - mesures satellitaires :

Données au format txt

```
Fichier Edition Format Affichage ?
1 1 2009 180 rows 360 columns -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1
-1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000
0 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -10
-180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180
-1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000
80 -1000 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180
-180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180
0 -180 -1000 -1000 -1000 -1000 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -10
180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180
-1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000
0 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -1
1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000
-180 -180 -180 -180 -180 -180 -1000 -180 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000
00 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1
-180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180
0 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -10
160 -132 -132 -170 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180
-1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000
7 -144 -143 -157 -157 -164 -155 -147 -155 -172 -171 -170 -169 -148 -1
000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1
-180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180 -180
0 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -10
2768-32768-32768-32768-32768-32768-32768-32768-32768-32768-32768-32768-32768-32768-32768-
-1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000
68-32768-32768-32768-32768-32768-32768-32768-32768-32768-32768-32768-32768-32768-32768-32
1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000 -1000
1 -89-32768-32768-32768-32768-32768-32768-32768-32768-32768-32768-32768-32768-32768-32768-327
180 -180 -180 -180-32768-32768 -173 -173 -157 -150 -158 -165 -159 -173
```

- Variation de la température de surface du lagon - mesures *in situ* :

Données non disponibles

Structuration des données

- **Niveau moyen de la surface de la mer :**

Données au format txt

Fichier	Edition	Format	Affichage	?
019A	Noumea			France
019A	Noum	200301011	1105	970 885 931 1085 1232 1402 1533 1532 1409 1212 947
019A	Noum	200301012	711	530 433 520 686 951 1245 1517 1694 1724 1648 1491
019A	Noum	200301021	1274	1067 901 847 918 1044 1220 1399 1903 1481 1356 1130
019A	Noum	200301022	853	597 428 379 480 694 1002 1321 1582 1737 1744 1635
019A	Noum	200301031	1446	1203 985 844 812 901 1039 1223 1398 1469 1446 1284
019A	Noum	200301032	1022	726 494 349 360 505 775 1109 1414 1630 1733 1713
019A	Noum	200301041	1573	1362 1115 923 800 803 884 1063 1263 1413 1462 1390
019A	Noum	200301042	1175	905 630 432 354 400 618 895 1211 1491 1674 1742
019A	Noum	200301051	1658	1488 1247 1025 845 757 809 926 1091 1284 1415 1420
019A	Noum	200301052	1305	1082 831 584 406 356 498 728 991 1288 1535 1681
019A	Noum	200301061	1695	1574 1374 1146 942 794 754 820 980 1174 1353 1439
019A	Noum	200301062	1403	1251 1035 779 577 429 466 628 856 1123 1378 1583
019A	Noum	200301071	1675	1625 1481 1288 1067 868 750 751 862 1023 1193 1365
019A	Noum	200301072	1414	1312 1154 959 722 532 477 543 718 946 1174 1404
019A	Noum	200301081	1562	1583 1523 1362 1155 964 802 732 770 889 1042 1215
019A	Noum	200301082	1318	1321 1257 1095 908 721 592 597 676 842 1049 1256
019A	Noum	200301091	1422	1531 1529 1427 1279 1088 908 794 748 787 917 1089
019A	Noum	200301092	1215	1276 1282 1218 1064 891 761 700 712 789 933 1123
019A	Noum	200301101	1298	1420 1489 1455 1362 1190 997 832 750 737 799 930
019A	Noum	200301102	1069	1157 1234 1244 1200 1076 952 882 834 826 927 1054
019A	Noum	200301111	1199	1327 1428 1457 1407 1301 1129 959 811 730 734 802
019A	Noum	200301112	914	1032 1148 1237 1267 1202 1131 1039 955 914 923 975
019A	Noum	200301121	1078	1201 1334 1408 1424 1380 1254 1081 918 805 724 736
019A	Noum	200301122	788	876 1004 1144 1269 1297 1262 1224 1132 1045 972 975
019A	Noum	200301131	1025	1101 1208 1310 1382 1386 1318 1197 1055 901 763 696
019A	Noum	200301132	687	741 866 1033 1188 1307 1382 1384 1320 1234 1109 1024
019A	Noum	200301141	999	1016 1082 1202 1289 1374 1381 1319 1196 1027 866 742
019A	Noum	200301142	658	658 732 878 1064 1247 1402 1487 1481 1385 1252 1107
019A	Noum	200301151	1002	963 988 1082 1190 1302 1394 1395 1333 1181 997 815
019A	Noum	200301152	653	549 545 664 869 1083 1308 1475 1558 1504 1372 1218
019A	Noum	200301161	1045	938 878 917 1014 1136 1270 1362 1364 1260 1080 868
019A	Noum	200301162	650	484 405 451 632 868 1122 1385 1543 1574 1490 1321

Fréquence de mise à jour

La mise à jour de l'indicateur peut se faire dès le mois de janvier pour l'année n-1. Les données concernant la température et le niveau de la mer sont enregistrées quotidiennement et le bilan des phénomènes cycloniques peut être rapidement établi.

Accessibilité

Localisation (5 Sources)

Délais d'acquisition

Production de l'indicateur

<p>Modèle de construction</p>	<p><u>L'ensemble des données brutes nécessaire à la construction de l'indicateur est libre et rapidement accessible. En revanche, le traitement et l'analyse de ces données sont complexes et nécessitent un niveau de compétence élevé. La méthodologie pour aboutir à un indicateur finalisé n'est pas totalement définie et les acteurs susceptibles de pouvoir traiter les données brutes recueillies sont encore à identifier.</u></p> <p>Seul le traitement des données concernant les évènements cycloniques a été effectué.</p> <p><u>Données déjà exploitables :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Phénomènes cycloniques :</u>• <u>Organisation des données :</u> <p>Les données fournis par Météo-France en Nouvelle-Calédonie sont correctement structurées et ne nécessitent pas un effort important d'organisation. Un historique complet des phénomènes cycloniques détaille leur durée, les vitesses maximales atteintes par les vents et les pressions atmosphériques équivalentes ainsi que les périodes sur lesquelles se sont déroulés ces épisodes.</p> <p>Une distinction est faite entre cyclones et dépressions tropicales, les données sont donc traitées séparément. La distinction est basée sur la force des vents enregistrés près du centre dépressionnaire pendant dix minutes. Entre 33 et 63 nœuds, le phénomène est considéré comme dépression tropicale (faible, modérée et forte). A partir de 64 nœuds, le phénomène est alors appelé cyclone.</p> <p>Une saison cyclonique commence le 1^{er} octobre et s'achève le 30 avril de l'année suivante. Si une DT est observée au-delà du 30 avril (cas très rare), elle sera comptabilisée dans la même saison.</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Traitement des données</u> <p>L'indicateur cherche à évaluer deux paramètres : l'intensité et la fréquence des phénomènes cycloniques.</p> <ul style="list-style-type: none">- <u>Intensité</u> : aucun calcul n'est nécessaire pour ce paramètre, les données sont simplement mises en forme et présentés. Moyenner les vitesses maximales des cyclones d'une période cyclonique n'est pas pertinent.- <u>Fréquence</u> : elle est exprimée par le nombre de cyclones enregistrés sur une saison cyclonique donnée. Le nombre total de cyclones ou de dépressions tropicales enregistrés par saison cyclonique est calculé.
--------------------------------------	--

<p>Modèle de construction</p>	<p><u>Autres données nécessaires à la construction de l'indicateur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • TSM (Températures de Surface de la Mer) : <p>Le traitement des données de températures de surface nécessite la prise en compte de plusieurs éléments : les données d'origine du produit HadISST sont obtenues sur des points de grille 1° de latitude par 1° de longitude alors que les données d'origine du produit ERSST sont calculées sur des zones géographiques de 2° de latitude par 2° de longitude.</p> <p>Afin de rendre les deux jeux de données comparables, les valeurs mensuelles du produit HadISST doivent être moyennées sur des carrés de 2° de latitude par 2° de longitude. Les variations mensuelles de température de surface issues des produits HadISST et ERSST sont filtrées par un filtre de Hanning sur 25 mois. Doivent être considérées les variations naturelles qui apparaissent aux échelles décennales (type Pacific Decadal Oscillation, North Atlantic Oscillation) et/ou interannuelles (type El Niño Oscillation Australe) et qui seraient à même de biaiser l'interprétation d'une tendance sur une période de temps réduite.</p> <p>Ces données satellitaires apportent une vision des évolutions de la TSM à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie.</p> <p>Pour évaluer sur une échelle plus réduite, des phénomènes impactant rapidement et directement la biodiversité locale, il est nécessaire de prendre en considération les données <i>in situ</i> relevées par le réseau de stations positionnées dans le lagon néo-calédonien.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Niveau moyen de la surface de la mer :</u> <p>Traditionnellement, les observations du niveau de la mer sont enregistrées en hauteurs horaires mesurées par un marégraphe et moyennées à la journée. Cette échelle journalière présente l'inconvénient de ne pas filtrer correctement les signaux parasites de période inférieure à la journée, en particulier, ceux de la marée. L'application d'un filtre « Demerliac » (formule mathématique) est donc nécessaire aux calculs.</p> <p>Pour être significative, la série doit être suffisamment longue (au minimum une dizaine d'années).</p> <p><u>Une description plus exhaustive des traitements nécessaires à la construction de l'indicateur sera fournie lorsque les données auront effectivement été traitées.</u></p>
<p>Unité</p>	<p><u>Données déjà exploitables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Phénomènes cycloniques</u> <p>Les vitesses maximales sont exprimées en nœuds (1 nd = 1,852 km/h)</p>

<p>Type de représentation</p>	<p><u>Données déjà exploitables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Phénomènes cycloniques</u> <p>L'intensité cyclonique est analysée dans le premier graphique. Les histogrammes proposés présentent les « vitesses maximales » observées des cyclones au cours des différentes saisons.</p> <p>Une distinction est faite entre les données concernant les cyclones et celles concernant les dépressions tropicales qui sont calculées séparément. La distinction s'appuie sur la vitesse des vents enregistrée et la limite distinguant les deux types de phénomènes est matérialisée par une ligne rouge.</p> <p>Leur fréquence est analysée dans le second graphique qui présente sous forme d'histogramme le nombre de cyclones et de dépressions tropicales enregistrés par saison cyclonique.</p> <p><u>Autres données nécessaires à la construction de l'indicateur :</u></p> <p>Aucun élément n'est encore disponible à ce stade de construction de l'indicateur pour les autres analyses.</p>
<p>Effort de production</p>	<p>Organisation des données</p> <p>Traitement des données</p>

Interprétation - Utilisation

<p>Aide à l'interprétation</p>	<p>La faible série disponible actuellement pour les phénomènes cycloniques ne permet aucune interprétation pertinente des données présentées. Aucune tendance ne semble en tout cas se dégager des résultats proposés.</p> <p>Une étude scientifique récente à l'échelle du Pacifique Sud ne semble cependant pas constater de tendance particulière dans l'évolution de l'intensité ou de la fréquence cyclonique. Ce document « Trends in tropical cyclones in the South Indian Ocean and the South Pacific Ocean » est listé dans les références bibliographiques.</p> <p>Aucun autre élément n'est encore disponible à ce stade de construction de l'indicateur pour les autres analyses.</p>
<p>Lien avec d'autres indicateurs</p>	<p>Les variations physiques du milieu marin peuvent impacter directement la faune et la flore sous-marine. Il serait donc intéressant d'analyser en complément, l'indicateur TH1-14 qui traite de l'évolution de la surface des récifs coralliens et de leur taux de recouvrement en corail vivant.</p>

Avantages	Limites actuelles
<p>L'indicateur repose sur un ensemble de données 1) de qualité (un contrôle préalable à leur mise à disposition est réalisé par les centres d'observations spécialisés), 2) en accès libre (la majorité est en téléchargement libre) et 3) reposant pour la majorité, sur des séries temporelles a priori suffisamment longue pour pouvoir observer des tendances évolutives significatives.</p> <p>Par ailleurs, l'indicateur, une fois finalisé, apportera une vision d'ensemble des changements climatiques observés à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie : il synthétisera trois phénomènes climatiques étroitement liés et dont les évolutions peuvent être rapidement analysées.</p>	<p>Le traitement des données brutes concernant les températures de surface et les variations du niveau de la mer nécessite un niveau de compétence élevé pour aboutir à des résultats probants. Ce traitement prend en compte un ensemble de paramètres complexes (météorologiques, océanographiques) qu'il est nécessaire de maîtriser pour produire un indicateur pertinent.</p> <p>A l'heure actuelle, l'indicateur n'est donc qu'en partie renseigné et ne permet pas une analyse approfondie des variations climatiques à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie.</p> <p>Concernant les données cycloniques, la série temporelle relativement courte ajoutée à une zone d'observation réduite rendent difficile l'extraction de tendances significatives.</p>

Perspectives

Optimisation	<p>Au début de l'année 2011, une réflexion approfondie devrait être menée pour identifier la(les) structure(s) compétente(s) sur le territoire en mesure d'effectuer les traitements et analyses nécessaires à la construction de cet indicateur.</p>
Références bibliographiques	<ul style="list-style-type: none"> - Delcroix T., S. Cravatte (2009). Le changement climatique : une réalité pour l'outre-mer français. La Météorologie, 65 : 33-38. - Cravatte S., Delcroix T. (2009). Observed freshening and warming of the western Pacific Warm Pool. Clim dyn, 33: 565-589. - Kuleshov Y., R. Fawcett (2010). Trends in tropical cyclones in the South Indian Ocean and the South Pacific Ocean. J. Geophys. Res., 115 : 9pp.

- RESULTATS -

Le traitement proposé ci-après n'étant basé que sur un nombre très restreint de données, il ne peut pas être considéré comme indicateur finalisé.

Intensité des phénomènes cycloniques de 1999 à 2008

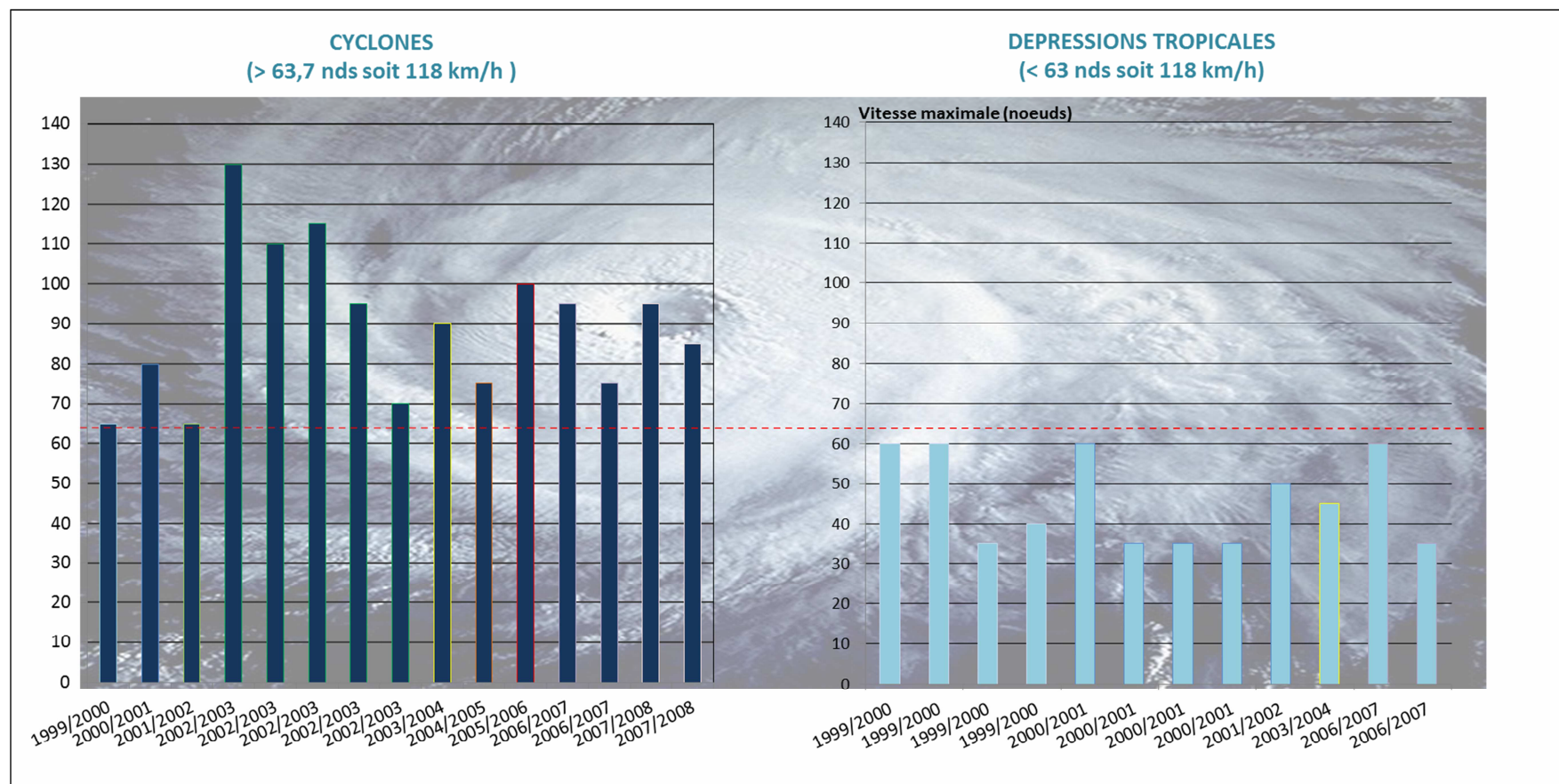


Figure 1. Intensité des cyclones et dépressions tropicales enregistrés de 1999 à 2008 dans la zone d'avertissement de Météo-France en Nouvelle-Calédonie (domaine : 158°E - 172°E, 13°S - 25°S). Les saisons cycloniques sont mentionnées sur l'axe des abscisses. Une saison cyclonique commence le 1^{er} octobre et finit le 30 avril de l'année suivante. Plusieurs cyclones peuvent être enregistré lors d'une même saison. Une couleur distingue les événements appartenant à la même saison. L'intensité est estimée par les vitesses maximales de vents des phénomènes cycloniques moyennés sur 10 min.

Fréquence des phénomènes cycloniques de 1999 à 2008

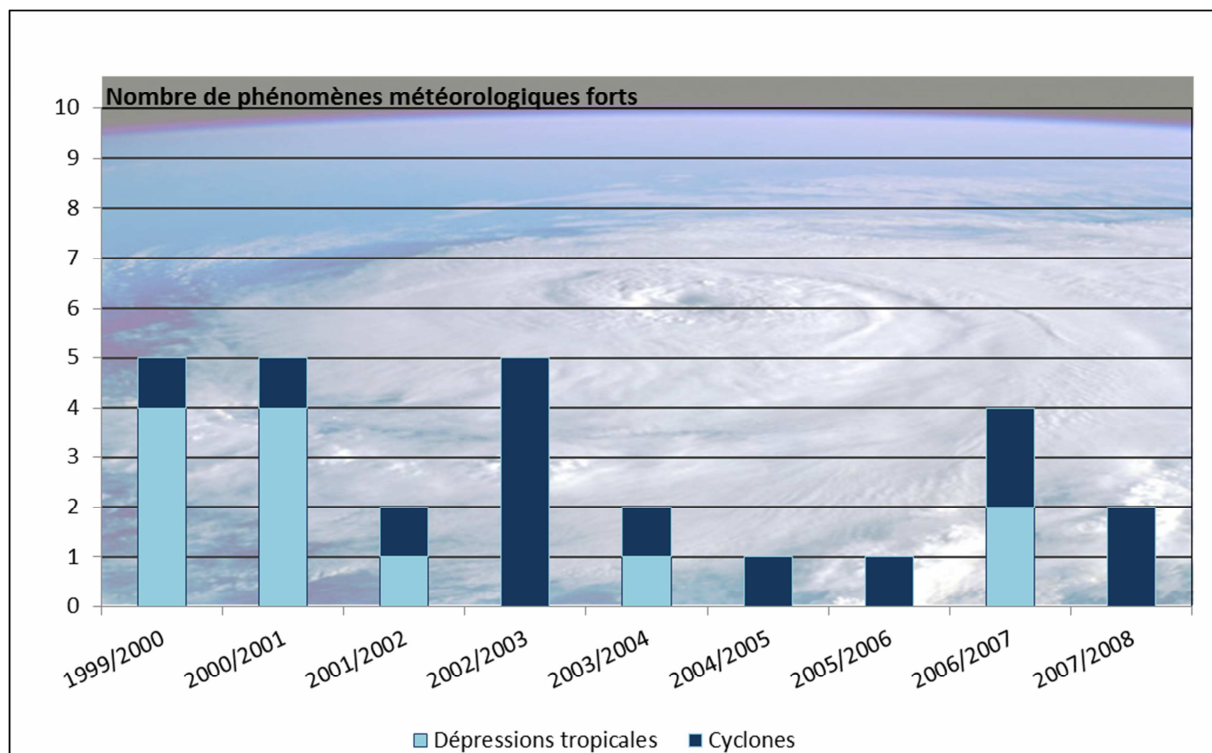


Figure 2. Fréquence des cyclones et dépressions tropicales enregistrées de 1999 à 2008 dans la zone d'avertissement de Météo-France en Nouvelle-Calédonie (domaine : 158°E - 172°E, 13°S - 25°S). Une saison cyclonique commence le 1^{er} octobre et finit le 30 avril de l'année suivante.

Thème 5

-

Valorisation de la biodiversité

2010

Stratégie Nationale Biodiversité en Nouvelle-Calédonie

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

**Th3-19. Financement de la conservation et de la connaissance
de la biodiversité**

Financement de la conservation et de la connaissance de la biodiversité	Réponse	Th3 – 19
Transferts		

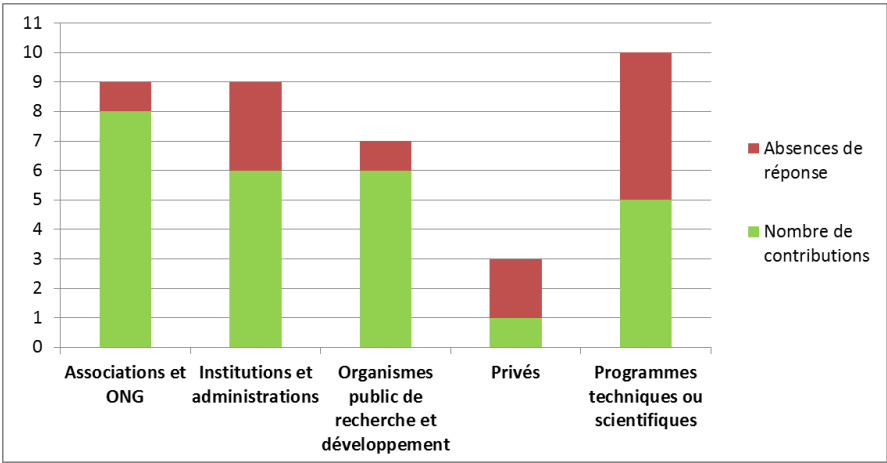
Présentation de l'indicateur

Type	Etat d'avancement	Fiabilité
Réponse		

Définitions	<p>L'indicateur « financement de la biodiversité » s'intéresse à l'ensemble des financements attribués chaque année à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la connaissance, • la conservation, • la communication <p style="text-align: right;">} Autour du thème de la biodiversité.</p> <p>La connaissance cherche à comprendre les mécanismes liant l'ensemble des compartiments de la biodiversité (gène, espèce, habitat, écosystème). Elle est assurée principalement au travers de la recherche scientifique et la réalisation d'inventaires faunistiques et floristiques spécifiques.</p> <p>La conservation du patrimoine naturel concerne les mesures de protection, de gestion ou de restauration définies.</p> <p>La communication est un transfert d'informations entre professionnels ou à destination du grand public. L'objectif en environnement, est d'améliorer les connaissances communes ou de sensibiliser le plus grand nombre aux problématiques sur le thème de la biodiversité.</p>
Phénomène évalué	<p>Condition indispensable à la conservation du vivant, la disponibilité des ressources économiques est un élément déterminant pour répondre aux enjeux fixés chaque année. L'indicateur permet d'évaluer les efforts financiers accordés à la biodiversité par les différents acteurs.</p> <p>D'une manière très synthétique, l'indicateur cherche à savoir « d'où proviennent les fonds », « qui les dépense » et « pour quoi » ?</p>
Echelle de biodiversité	Ecosystème

Acquisition de l'information

<p>Données sources</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Détail des financements attribués chaque année au thème de la biodiversité (<u>seuls les budgets réellement dépensés</u> sont pris en compte. Les budgets prévisionnels, les budgets engagés sont écartés) : <ul style="list-style-type: none"> • origine des fonds (« financeurs »), • montant des financements, • intitulé des projets financés, • structure bénéficiant des financements (« bénéficiaires »), • partenaires associés aux projets financés <p>Les dépenses retenues doivent être relatives à des actions en lien direct avec la biodiversité dont le concept est défini comme suit :</p> <p>« Le concept de Biodiversité représente la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes » - <u>art. 2 de la Convention sur la diversité biologique, 1992.</u></p>																				
<p>Localisation de l'information</p>	<p>L'ensemble des structures contactées pour contribuer au renseignement de l'indicateur est listé dans le tableau suivant :</p> <table border="1" data-bbox="464 1294 1394 2045"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">Structures identifiées</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Agence des Aires Marines Protégées (AAMP)</td> <td>Koniambo Nickel SAS (KNS)</td> </tr> <tr> <td>Agence Française de Développement (AFD)</td> <td>Observatoire de l'Environnement en Nouvelle-Calédonie (OEIL)</td> </tr> <tr> <td>Aquarium des Lagons (ADL)</td> <td>Opération Cétacés (OPC)</td> </tr> <tr> <td>Association Mocamana</td> <td>Groupe Espèce Envahissante (GEE)</td> </tr> <tr> <td>Association Symbiose</td> <td>Programme pour la Conservation de la Forêt Sèche (PCFS)</td> </tr> <tr> <td>Centre d'Initiation à l'Environnement (CIE)</td> <td>Province des Îles Loyauté (PIL)</td> </tr> <tr> <td>CNRT</td> <td>Province Nord (PN)</td> </tr> <tr> <td>Comité Environnemental Koniambo (CEK)</td> <td>Province Sud (PS)</td> </tr> <tr> <td>Commission Européenne (CE)</td> <td>Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS)</td> </tr> </tbody> </table>	Structures identifiées		Agence des Aires Marines Protégées (AAMP)	Koniambo Nickel SAS (KNS)	Agence Française de Développement (AFD)	Observatoire de l'Environnement en Nouvelle-Calédonie (OEIL)	Aquarium des Lagons (ADL)	Opération Cétacés (OPC)	Association Mocamana	Groupe Espèce Envahissante (GEE)	Association Symbiose	Programme pour la Conservation de la Forêt Sèche (PCFS)	Centre d'Initiation à l'Environnement (CIE)	Province des Îles Loyauté (PIL)	CNRT	Province Nord (PN)	Comité Environnemental Koniambo (CEK)	Province Sud (PS)	Commission Européenne (CE)	Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS)
Structures identifiées																					
Agence des Aires Marines Protégées (AAMP)	Koniambo Nickel SAS (KNS)																				
Agence Française de Développement (AFD)	Observatoire de l'Environnement en Nouvelle-Calédonie (OEIL)																				
Aquarium des Lagons (ADL)	Opération Cétacés (OPC)																				
Association Mocamana	Groupe Espèce Envahissante (GEE)																				
Association Symbiose	Programme pour la Conservation de la Forêt Sèche (PCFS)																				
Centre d'Initiation à l'Environnement (CIE)	Province des Îles Loyauté (PIL)																				
CNRT	Province Nord (PN)																				
Comité Environnemental Koniambo (CEK)	Province Sud (PS)																				
Commission Européenne (CE)	Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS)																				

<p>Localisation de l'information</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">Structures identifiées</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="width: 50%;">Congrès (CCCE)</td> <td>Service d'Etat à l'Agriculture, aux Forêts et à l'Environnement (DAFE)</td> </tr> <tr> <td>Conservation International (CI)</td> <td>Société Calédonienne d'Ornithologie (SCO)</td> </tr> <tr> <td>Coral Reef InitiativeS for the Pacific (Programme CRISP)</td> <td>Société Le Nickel (SLN)</td> </tr> <tr> <td>Fonds Pacifiques</td> <td>Université de Nouvelle-Calédonie (UNC)</td> </tr> <tr> <td>Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie</td> <td>Vale Nouvelle-Calédonie</td> </tr> <tr> <td>Institut de Recherche pour le Développement (IRD)</td> <td>World Widelife Foundation (WWF)</td> </tr> <tr> <td>Institut Agronomique Néocalédonien (IAC)</td> <td>ZONECO</td> </tr> <tr> <td>Institut Français de recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER)</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Structures identifiées		Congrès (CCCE)	Service d'Etat à l'Agriculture, aux Forêts et à l'Environnement (DAFE)	Conservation International (CI)	Société Calédonienne d'Ornithologie (SCO)	Coral Reef InitiativeS for the Pacific (Programme CRISP)	Société Le Nickel (SLN)	Fonds Pacifiques	Université de Nouvelle-Calédonie (UNC)	Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie	Vale Nouvelle-Calédonie	Institut de Recherche pour le Développement (IRD)	World Widelife Foundation (WWF)	Institut Agronomique Néocalédonien (IAC)	ZONECO	Institut Français de recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER)							
	Structures identifiées																								
	Congrès (CCCE)	Service d'Etat à l'Agriculture, aux Forêts et à l'Environnement (DAFE)																							
	Conservation International (CI)	Société Calédonienne d'Ornithologie (SCO)																							
	Coral Reef InitiativeS for the Pacific (Programme CRISP)	Société Le Nickel (SLN)																							
	Fonds Pacifiques	Université de Nouvelle-Calédonie (UNC)																							
	Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie	Vale Nouvelle-Calédonie																							
	Institut de Recherche pour le Développement (IRD)	World Widelife Foundation (WWF)																							
	Institut Agronomique Néocalédonien (IAC)	ZONECO																							
	Institut Français de recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER)																								
<p>Modalité d'acquisition de l'information</p>	<p>L'ensemble des données nécessaires à la construction de l'indicateur a été recueilli sur demande auprès des structures listées dans le tableau ci-dessus. Sur les 33 structures contactées, seules 26 ont été en mesure de contribuer au renseignement de l'indicateur :</p> <div style="text-align: center;">  <table border="1" style="margin: 0 auto; border-collapse: collapse;"> <caption>Données du graphique</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Nombre de contributions</th> <th>Absences de réponse</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Associations et ONG</td> <td>8</td> <td>1</td> <td>9</td> </tr> <tr> <td>Institutions et administrations</td> <td>6</td> <td>3</td> <td>9</td> </tr> <tr> <td>Organismes public de recherche et développement</td> <td>6</td> <td>1</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>Privés</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>Programmes techniques ou scientifiques</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>10</td> </tr> </tbody> </table> </div> <p>Afin d'assurer la pérennité de l'indicateur, des conventions ont été établies ou sont en cours de formalisation auprès des structures sollicitées.</p>	Catégorie	Nombre de contributions	Absences de réponse	Total	Associations et ONG	8	1	9	Institutions et administrations	6	3	9	Organismes public de recherche et développement	6	1	7	Privés	1	2	3	Programmes techniques ou scientifiques	5	5	10
Catégorie	Nombre de contributions	Absences de réponse	Total																						
Associations et ONG	8	1	9																						
Institutions et administrations	6	3	9																						
Organismes public de recherche et développement	6	1	7																						
Privés	1	2	3																						
Programmes techniques ou scientifiques	5	5	10																						

Structuration des données

- Détail des financements :

ANNEE	Financier initial	Financier intermédiaire	Intitulé des projets	Montant (Cfp)	Montant (Euros)	Bénéficiaire	Nature du projet	Nature des fonds	Secteur d'activité	Partenaire associé 1
2009			Profil écosystémique	842 052	7 057		Conservation	Privé	Associations et ONG	
2009			Biodiversité fonctionnelle, altérations et transferts dans les écosystèmes des bassins versants aux lagons de Nouvelle-Calédonie	1 372 295	11 500		Connaissance	Etat	Organismes public de Recherche et Développement	
2009			Cahier des charges pour l'étude des rypisylves du bassin versant de la Foa	850 000	7 123		Connaissance	Collectivité	Institutions et Administrations	
2009			Observatoire Biodiversité	3 200 000	26 816		Conservation	-	-	
2009			Observatoire Biodiversité	1 000 000	8 380		Conservation	-	-	
2009			Etudes biodiversité	8 080 000	67 711		Connaissance	-	-	
2009			Diversités biologique et fonctionnelle des Ecosystèmes	57 561 344	482 371		Connaissance	Collectivité	Organismes public de Recherche et Développement	
2009			Capital naturel en NC	11 320 837	94 870		Conservation	Etat	Institutions et Administrations	
2009			Indicateurs SNB	17 899 500	150 000		Conservation	Etat	Institutions et Administrations	
2009			Inventaire botanique + zoologique	7 576 404	63 491		Connaissance	-	-	
2009			Inventaire botanique des aires protégées de la Province Sud (Mont Do, Pic N'Ga, PGF, Forêt de saille, PZF et Ouen Toro)	1 792 477	15 021		Connaissance	Collectivité	Institutions et Administrations	

(Les détails concernant les financeurs initiaux, les financeurs intermédiaires et les bénéficiaires ne sont pas présentés ici afin de respecter la confidentialité des données recueillies)

Fréquence de mise à jour

La majorité des bilans d'activité et des bilans comptables sont finalisés chaque année entre le mois de mars et le mois d'avril pour l'année précédente. **La mise à jour de l'indicateur peut donc commencer dès cette période.** Cependant, certaines structures ont un fonctionnement budgétaire réparti sur deux années et réalisent donc un bilan financier en cours d'année vers le mois de juillet.

Accessibilité

Localisation (33 sources)

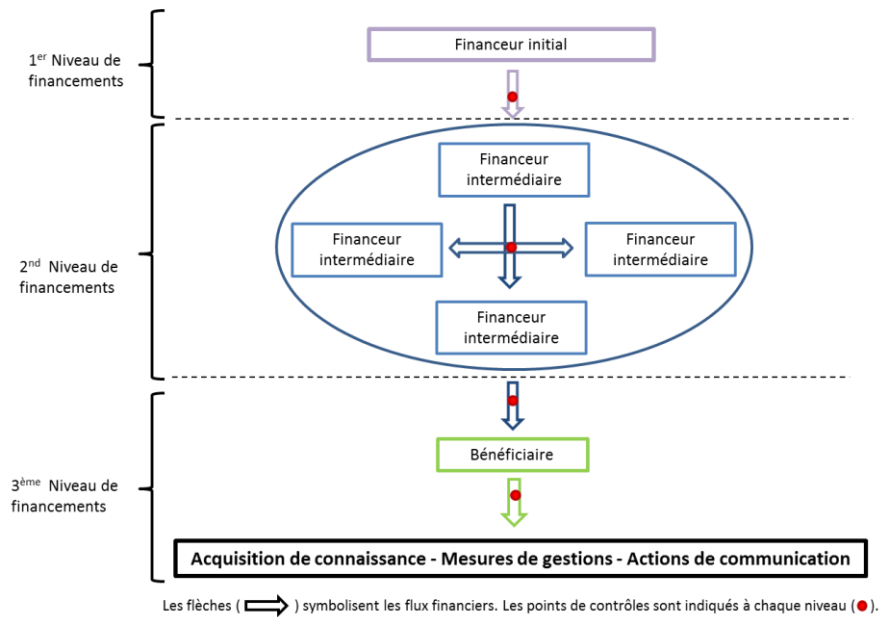
Délai d'acquisition

Production de l'indicateur

Modèle de construction

- Organisation des données :

L'hétérogénéité des données recueillies, la multiplicité de sources potentielles d'information et les différentes modalités de financement existantes rendent très complexes l'organisation des données. Leur mise en forme, préalable nécessaire à un traitement et une analyse, s'appuie sur le schéma suivant :



Suivant ce schéma, les flux financiers alloués chaque année à la biodiversité s'échelonnent selon plusieurs niveaux de transfert avant d'être dépensés sur des projets concrets qu'il est possible **et nécessaire** de discriminer selon leur nature : **Connaissance, Gestion, Communication (« Nature du projet »)**.

Il est donc important d'identifier clairement le niveau auquel se situent les différentes lignes budgétaires compilées (« Niveau ») puisque **seul le 3^{ème} niveau de financement est pris en compte dans le calcul des budgets dépensés annuellement.**

Identifier clairement l'origine des budgets (Financier initial ou Financier intermédiaire), les structures qui en bénéficient (Bénéficiaires) et l'intitulé des projets financés permet un double contrôle :

Modèle de construction

- Un contrôle horizontal (sur un même niveau de financement) : plusieurs structures peuvent financer la même étude. Les financements sont dans ce cas complémentaires et ne doivent pas être considérés comme doubles-comptes.
- Un contrôle vertical (entre les différents niveaux de financements successifs) : lorsqu'un budget est alloué à un projet, l'information peut être obtenue à la fois auprès des financeurs intermédiaires mais aussi auprès des bénéficiaires. Un contrôle vertical est donc nécessaire pour :
 - Eviter les doubles-comptes : informations identiques obtenues auprès de deux sources différentes
 - Identifier l'origine des budgets : l'objectif est d'identifier le financeur initial pour **caractériser la « nature des fonds » (Union Européenne, Etat, Collectivité, Privés)**.
 - Contrôler la cohérence entre montant « alloué » et montant « dépensé » : pour deux projets d'intitulés proches, la valeur des montants alloués permet de discriminer les doubles-comptes.

Pour une analyse plus fine de l'indicateur, **les différentes structures « financeur intermédiaire » sur les projets identifiés sont classées selon les secteurs d'activité suivants :**

- institutions et administrations,
- programmes techniques ou scientifiques,
- organismes public de recherche et développement,
- associations et ONG,
- privés

- Traitement des données

Sont calculés :

- La répartition totale des fonds (en pourcentage) selon leur nature.
- Le montant total dépensé par année par les différents secteurs d'activités selon la nature des fonds.
- La répartition des fonds (en pourcentage) selon les types de projets financés.
- Le montant total dépensé par type de projet et par secteur d'activité.

Unité	Les résultats sont exprimés en Francs pacifique (CFP)
Type de représentation	<p>La répartition totale des budgets alloués à la biodiversité selon leur origine ou selon le type de projets financés est exprimée en pourcentage et présentée sous forme de graphiques en secteur.</p> <p>La nature des fonds dépensés par les différents secteurs d'activité est présentée sous forme d'histogrammes empilés.</p> <p>L'investissement des secteurs d'activités par type de projet est présenté sous forme d'histogrammes empilés.</p>
Effort de production	Organisation des données
	Traitement des données

Interprétation - Utilisation

Aide à l'interprétation	<p>D'une manière très synthétique, l'indicateur cherche à savoir « d'où proviennent les fonds », « qui les dépensent » et « pour quoi » ?</p> <p>On cherche donc à identifier de quels moyens disposent les différents acteurs de l'environnement en Nouvelle-Calédonie pour préserver le patrimoine naturel et quels sont les thèmes prioritaires.</p> <p>Les graphiques en « secteur » offrent cette image globale. Les histogrammes empilés permettent une analyse plus fine puisqu'ils informent sur le rôle joué par chaque secteur d'activité en termes de financements et d'actions.</p> <p>En raison des limites liées à la construction de l'indicateur, les résultats obtenus ne représentent qu'un ordre de grandeur des financements réellement alloués à la biodiversité.</p> <p>Seules les problématiques liées à la biodiversité sont abordées ici et les chiffres proposés ne tiennent donc pas compte de dépenses liées à d'autres thèmes environnementaux pouvant également occasionner de fortes dépenses (ex : développement durable, pollutions, qualité physico-chimique des milieux, agrosystèmes...).</p>
Lien avec d'autres indicateurs	L'indicateur est un témoin direct des moyens disponibles pour préserver la biodiversité. Les indicateurs dits de « réponse » dépendent donc directement de cet indicateur et leur évolution peut en partie s'expliquer par celle des budgets alloués à la biodiversité.

Avantages	Limites actuelles
<p>L'indicateur offre une vision globale et synthétique des axes prioritaires de financement liés à la biodiversité et permet d'identifier la participation des différents secteurs aux actions de recherche, conservation ou communication. Lorsque l'indicateur disposera d'un historique de données plus important, il permettra d'estimer l'évolution des moyens disponibles et leurs utilisations au cours du temps.</p> <p>L'indicateur pourrait constituer pour les bailleurs de fonds, une aide à la réflexion utile à l'allocation des budgets selon les secteurs et les thèmes qui semblent prioritaires.</p> <p>Il pourrait aider les acteurs de l'environnement à comprendre la répartition des financements et les priorités d'une année à l'autre.</p>	<p>Le manque d'exhaustivité des structures ayant contribué à renseigner l'indicateur (environ 80 % de taux de réponses) ne permet qu'une approximation des budgets réellement alloués à la biodiversité chaque année.</p> <p>Le niveau de détails, le format, la structuration et même la qualité des données recueillies auprès des structures associées à l'étude sont très variables et représentent autant de sources potentielles d'erreur.</p> <p>Les salaires et certains frais majeurs d'investissement (ex : fonctionnement de la protection du lagon en province Sud) ne sont globalement pas pris en compte dans le calcul de l'indicateur. Ce niveau de détail semble impossible à atteindre, puisque toutes les structures ne disposent pas d'une comptabilité analytique assez fine pour fournir ce type d'information. Or les salaires constituent une part importante des dépenses et l'indicateur est donc à ce niveau, sous-évalué.</p>

Perspectives

Optimisation	<p>L'indicateur nécessite clairement plusieurs améliorations pour gagner en pertinence et en réalisme.</p> <p>La première amélioration concerne l'exhaustivité des structures participant à son renseignement. Plus le nombre de structures associées à l'étude sera important et plus l'indicateur pourra avancer des chiffres conformes à la réalité des financements. Impliquer l'ensemble des structures potentiellement concernées par l'indicateur est un préalable important à la construction d'un indicateur utile à tous.</p> <p>Par ailleurs, une réflexion pourra être menée sur la structuration des données recueillies de manière à améliorer la qualité et l'homogénéité de l'information et limiter les potentielles sources d'erreur.</p>
Références bibliographiques	

- RESULTATS -

Les chiffres présentés ci-après sont calculés à partir des données fournis par le nombre limité de structures ayant pu contribuer à l'étude (soit 80% des structures sollicitées) et ne constituent donc qu'une estimation partielle de la réalité.

Nature des financements dédiés au thème de la biodiversité en Nouvelle-Calédonie

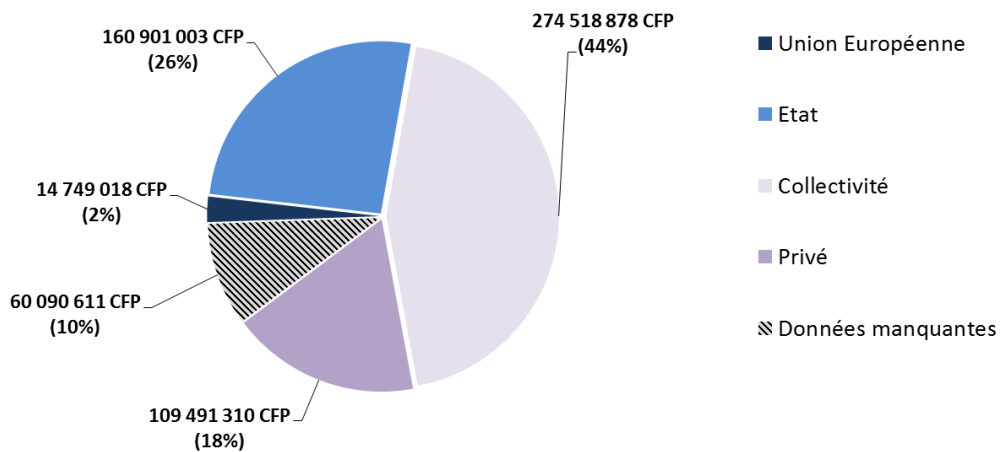


Figure 1. Répartition des budgets affectés en 2009 à la biodiversité selon leur origine. La catégorie « Données manquantes » de la légende concerne les lignes budgétaires pour lesquelles il n'a pas été possible d'identifier le financeur initial et donc la nature des fonds. Les données sont exprimées en Francs Pacifique (CFP).

Acteurs de l'environnement en Nouvelle-Calédonie et répartition des sources de financement

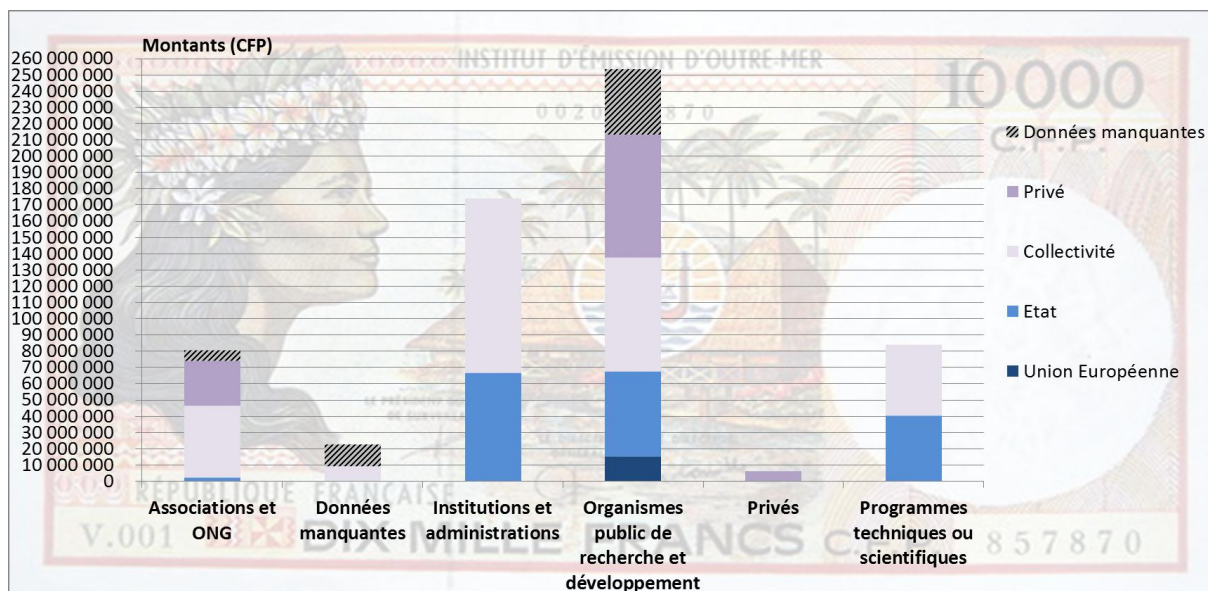


Figure 2. Dépense globale des différents secteurs et répartition des sources de financements en 2009. La catégorie « Données manquantes » de la légende concerne les lignes budgétaires pour lesquelles il n'a pas été possible d'identifier le financeur initial et donc la nature des fonds. La catégorie « données manquantes » située sur l'axe des abscisses concerne cette fois-ci les lignes budgétaires pour lesquelles il n'a pas été possible de déterminer le financeur intermédiaire et donc le secteur d'activité correspondant. Les données sont exprimées en Francs Pacifique (CFP).

Tableau 1. Origine et montant des financements alloués à la biodiversité par les différents secteurs de l'environnement néo-calédonien en 2009. Les données sont exprimées en Francs Pacifique (CFP). Les doubles-comptes ont été supprimés.

Secteur d'activité	Nature des fonds					Total général	
	Union Européenne	Etat	Collectivité	Privé	Données manquantes		
Associations et ONG	-	1 785 228 CFP	44 542 584 CFP	27 479 423 CFP	6 349 313 CFP	80 156 548 CFP	13 %
Données manquantes	-	-	9 020 000 CFP	-	13 500 000 CFP	22 520 000 CFP	4 %
Institutions et	-	66 682 158 CFP	107 023 269 CFP	-	-	173 705 427 CFP	28 %
Organismes public de	14 749 018 CFP	52 371 810 CFP	70 246 692 CFP	76 087 344 CFP	40 241 298 CFP	253 696 162 CFP	41 %
Privés	-	-	-	5 924 543 CFP	-	5 924 543 CFP	1 %
scientifiques	-	40 061 806 CFP	43 686 333 CFP	-	-	83 748 139 CFP	14 %
Total général	14 749 018 CFP	160 901 003 CFP	274 518 878 CFP	109 491 310 CFP	60 090 611 CFP	619 750 819 CFP	
	2 %	26 %	44 %	18 %	10 %		

Répartition globale des budgets liés au thème de la biodiversité

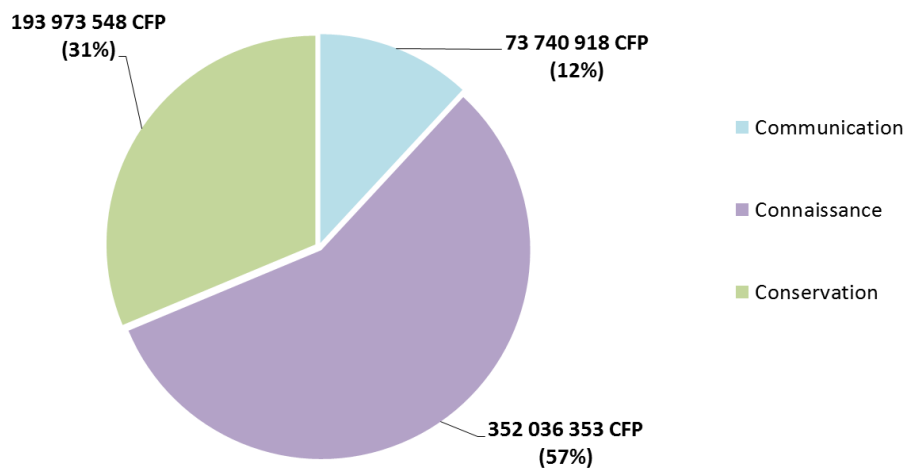


Figure 3. Dépenses globales et répartition des budgets alloués à l'acquisition de connaissances, la mise en place de mesure de conservation ou la communication sur le thème de la biodiversité en 2009. Les données sont exprimées en Francs Pacifique (CFP).

Implications des différents secteurs d'activité à la préservation de la biodiversité

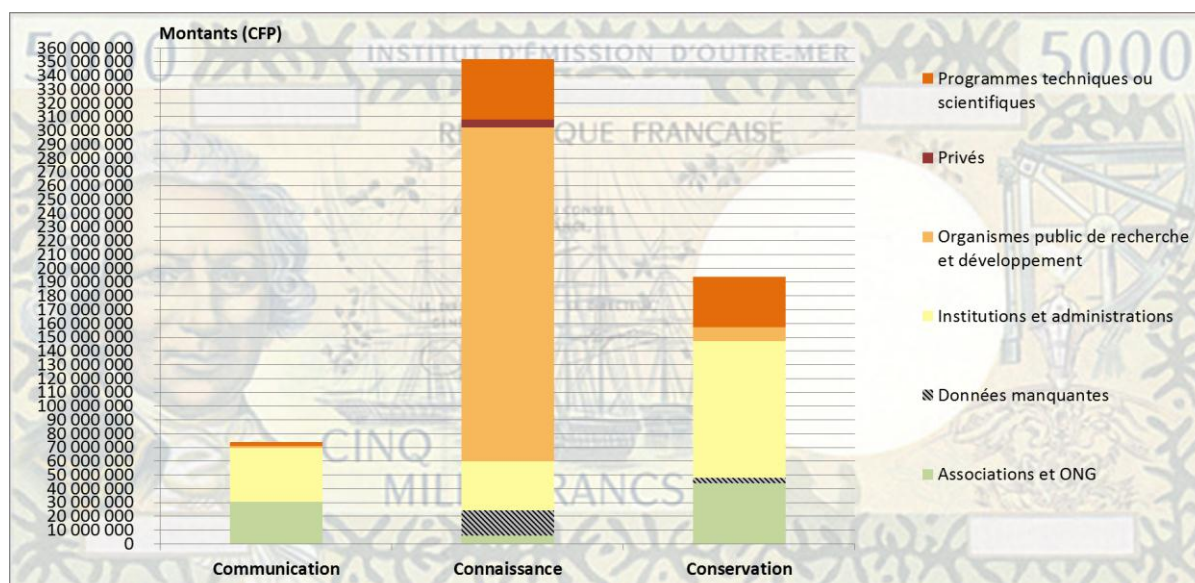


Figure 4. Dépenses globales et participation des différents secteurs à l'acquisition de connaissances, la mise en place de mesure de conservation ou la communication sur le thème de la biodiversité en 2009. La catégorie « données manquantes » concerne les lignes budgétaires pour lesquelles il n'a pas été possible de déterminer le financeur intermédiaire et donc le secteur d'activité correspondant. Les données sont exprimées en Francs Pacifique (CFP).

Tableau 2. Détails des budgets alloués par les différents secteurs néo-calédoniens à l'acquisition de connaissances, la mise en place de mesure de conservation ou la communication sur le thème de la biodiversité en 2009.

		Communication	Connaissance	Conservation	Total général
Secteur d'activité	Associations et ONG	30 388 220 CFP	5 706 606 CFP	44 061 723 CFP	80 156 548 CFP
	Données manquantes		18 620 000 CFP	3 900 000 CFP	22 520 000 CFP
	Institutions et administrations	38 975 944 CFP	35 687 111 CFP	99 042 372 CFP	173 705 427 CFP
	Organismes public de recherche et développement	1 419 255 CFP	242 146 343 CFP	10 130 564 CFP	253 696 162 CFP
	Privés	-	5 924 543 CFP	-	5 924 543 CFP
	Programmes techniques ou scientifiques	2 957 500 CFP	43 951 750 CFP	36 838 889 CFP	83 748 139 CFP
	Total général	73 740 918 CFP	352 036 353 CFP	193 973 548 CFP	619 750 819 CFP

**Th3-20. Nombre d'articles et de rapports publiés
sur la biodiversité locale**

Nombre d'articles et de rapports publiés sur la biodiversité locale	Réponse	Th3 – 20
Transferts		

Présentation de l'indicateur

Type	Etat d'avancement	Fiabilité
Réponse		

Définitions	<p>Le terme « publication » concerne l'ensemble des articles scientifiques, ouvrages grands public, rapports d'études, rapports d'expertises, monographies, documents de références, synthèse, mémoire de thèse / master, à destination d'un public professionnel ou du grand public et dont l'objectif est la transmission des connaissances sur la biodiversité.</p> <p>Les supports de communication (livrets, plaquettes, mini guides) ne sont donc pas inclus dans cette définition.</p>
Phénomène évalué	<p>Evaluer une production bibliographique annuelle permet d'estimer l'effort fourni pour améliorer les connaissances sur le fonctionnement et la conservation de la biodiversité.</p>
Echelle de biodiversité	Ecosystème

Acquisition de l'information

<p>Données sources</p>	<ul style="list-style-type: none"> Listes bibliographiques des documents techniques, scientifiques ou des ouvrages grand public traitant du thème de la biodiversité. Les formats retenus sont multiples. <p>Les documents retenus doivent traiter de thèmes en lien direct avec la biodiversité dont le concept est défini comme suit :</p> <p>« Le concept de Biodiversité représente la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes » - <u>art. 2 de la Convention sur la diversité biologique, 1992.</u></p>														
<p>Localisation de l'information</p>	<p>L'ensemble des structures contactées pour contribuer au renseignement de l'indicateur est listé dans le tableau suivant. Lorsque les données sont directement accessibles en ligne, le chemin d'accès est également indiqué :</p> <table border="1" data-bbox="470 1055 1385 2009"> <thead> <tr> <th>Structures identifiées</th> <th>Chemin d'accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Aquarium Des Lagons (ADL)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Conservation International (CI)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Coral Reef InitiativeS for the Pacific (Programme CRISP) <i>Liste bibliographique en ligne</i></td> <td>Site internet http://www.crisponline.net/ - Rubrique "CRISP PRODUCTS"</td> </tr> <tr> <td>Initiative Française pour les Récifs Coralliens (IFRECOR)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Institut de Recherche pour le Développement (IRD) <i>Base de données bibliographiques en ligne</i></td> <td>Site internet http://www.documentation.ird.fr</td> </tr> <tr> <td>Institut Agronomique néo-Calédonien (IAC) <i>Liste bibliographique en ligne</i></td> <td>Site internet http://www.iac.nc – Rubrique "INSTITUT présentation" > « Rapport d'activités » (La liste des productions bibliographiques est indiquées dans les rapports d'activité). La Rubrique "RESSOURCES scientifiques et techniques" > « Publications » est encore en construction et devrait prochainement permettre de directement consulter la liste des productions de l'IAC.</td> </tr> </tbody> </table>	Structures identifiées	Chemin d'accès	Aquarium Des Lagons (ADL)		Conservation International (CI)		Coral Reef InitiativeS for the Pacific (Programme CRISP) <i>Liste bibliographique en ligne</i>	Site internet http://www.crisponline.net/ - Rubrique "CRISP PRODUCTS"	Initiative Française pour les Récifs Coralliens (IFRECOR)		Institut de Recherche pour le Développement (IRD) <i>Base de données bibliographiques en ligne</i>	Site internet http://www.documentation.ird.fr	Institut Agronomique néo-Calédonien (IAC) <i>Liste bibliographique en ligne</i>	Site internet http://www.iac.nc – Rubrique "INSTITUT présentation" > « Rapport d'activités » (La liste des productions bibliographiques est indiquées dans les rapports d'activité). La Rubrique "RESSOURCES scientifiques et techniques" > « Publications » est encore en construction et devrait prochainement permettre de directement consulter la liste des productions de l'IAC.
Structures identifiées	Chemin d'accès														
Aquarium Des Lagons (ADL)															
Conservation International (CI)															
Coral Reef InitiativeS for the Pacific (Programme CRISP) <i>Liste bibliographique en ligne</i>	Site internet http://www.crisponline.net/ - Rubrique "CRISP PRODUCTS"														
Initiative Française pour les Récifs Coralliens (IFRECOR)															
Institut de Recherche pour le Développement (IRD) <i>Base de données bibliographiques en ligne</i>	Site internet http://www.documentation.ird.fr														
Institut Agronomique néo-Calédonien (IAC) <i>Liste bibliographique en ligne</i>	Site internet http://www.iac.nc – Rubrique "INSTITUT présentation" > « Rapport d'activités » (La liste des productions bibliographiques est indiquées dans les rapports d'activité). La Rubrique "RESSOURCES scientifiques et techniques" > « Publications » est encore en construction et devrait prochainement permettre de directement consulter la liste des productions de l'IAC.														

Localisation de l'information	Structures identifiées	Chemin d'accès
		Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER) <i>Liste bibliographique en ligne</i>
	ISI Web Of Knowledge <i>Base de données bibliographiques en ligne</i>	Site internet http://isiwebofknowledge.com
	Koniambo Nickel SAS (KNS)	
	Observatoire de l'Environnement en Nouvelle-Calédonie (OEIL)	
	Opération Cétacé (OPC) <i>Liste bibliographique en ligne</i>	Site internet http://operationcetaces.nc - Rubrique "Publications" > "Publications scientifiques" ou "ouvrages"
	Programme pour la Conservation de la Forêt Sèche (PCFS)	
	Province des Îles Loyauté (PIL)	
	Province Nord (PN)	
	Province Sud (PS)	
	Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS) <i>Base de données bibliographiques en ligne</i>	Site internet http://www.spc.int - Rubrique "Nos activités" > "La mer" > "A propos de la Division" > "Bibliothèque numérique"
	Société Le Nickel (SLN)	
	Société Calédonienne d'Ornithologie (SCO)	
	Université de Nouvelle-Calédonie (UNC) <i>Liste bibliographique en ligne</i>	Site internet http://live.univ-nc.nc - Rubrique « Résultats » > « publications » ou « thèses » ou « ouvrage scientifiques »
	Vale Nouvelle-Calédonie	
	World Wildlife Foundation (WWF)	
	Programme ZONECO (ADECAL – Agence de Développement Economique de la Nouvelle-Calédonie) <i>Liste bibliographique en ligne</i>	Site internet http://www.zoneco.nc - Rubrique "Résultats thématique" > "Résultats documentaires" > "Rapports". Un classement est possible par date pour faciliter la recherche.

Modalité d'acquisition de l'information

- L'ensemble des données nécessaires à la construction de l'indicateur et qui ne sont pas disponibles en ligne a été recueilli sur demande auprès des structures listées dans le tableau de la section « localisation de l'information ». Sur les 14 structures contactées, seules 8 ont été en mesure de contribuer au renseignement de l'indicateur.

Afin d'assurer la pérennité de l'indicateur, des conventions ont été établies ou sont en cours de formalisation auprès des structures sollicitées.

- Listes bibliographiques en ligne : les listes bibliographiques sont en accès libre sur les sites internet de six structures indiquées dans le tableau de la section « localisation de l'information ».

- Bases de données bibliographiques en ligne :

- IRD : la base de données bibliographiques de l'IRD est en accès libre sur son site internet. L'obtention d'une liste bibliographique précise nécessite une recherche avancée selon des filtres déterminés :

- Descripteur géographique : « Nouvelle-Calédonie ».
- Année entre : mettre l'année de mise à jour de l'indicateur.
- Types de document : « Tous les types ».
- Domaine scientifique : « Tous les domaines ».

Recherche dans les notices et les documents (texte intégral)

Dans certains champs des notices

Auteurs :

Titre :

Descripteurs :

Descr. géo. :

Restrictions

Année entre :

Type de document :

Domaine scientifique :

et :

**Modalité
d'acquisition de
l'information**

- CPS : la base de données bibliographiques de la CPS est en accès libre sur son site internet. L'obtention d'une liste bibliographique précise nécessite une recherche avancée selon des filtres déterminés:

- Search : « Nouvelle- Calédonie » « Caledonia ».
- Year : mettre l'année de mise à jour de l'indicateur.

Search :
"Nouvelle- Calédonie" "Caledonia"
Search by field (title, author...) :
2010 in Year
AND [] in Authors
[] in Title
Restrict search to :
Collections
Documents in English French
Max results per page : 100 Search

Your search returned 201 documents

8 / 21

- ISI Web Of Knowledge : base de données universitaire en ligne fournie par l'institute for Scientific Information (ISI). Elle centralise notamment l'accès à de nombreuses bases de données et ressources (Web of Science, Current Contents, Medline entre autres). L'accès à une liste bibliographique précise nécessite deux étapes :

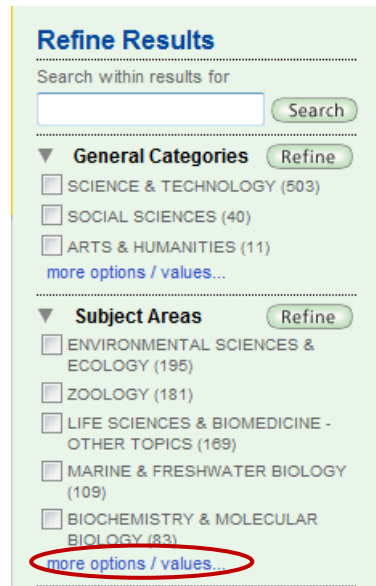
- 1) Une recherche avancée selon des filtres déterminés :
 - Year-Published : « 2009-2010 ».
 - Topic : « caledonia ».

ALL DATABASES

Search for:
2009-2010 in Year Published
Example: 2001 or 1997-1999
AND caledonia in Topic
Example: oil spill* mediterranean
AND [] in Publication Name
Example: Cancer* OR Journal of Cancer Research and Clinical Oncology
AND [] in Address
Example: Unilever SAME India
AND [] in Title
Example: oil spill* mediterranean
Add Another Field >>
Search Clear Searches must be in English

**Modalité
d'acquisition de
l'information**

- 2) Une sélection plus fine des résultats : dans la section « Refine Result » > « Subject Areas », la rubrique « more options/values... » doit être sélectionnée.



The screenshot shows a 'Refine Results' panel with a search bar and two main sections: 'General Categories' and 'Subject Areas'. Under 'Subject Areas', there is a list of categories with checkboxes and counts. The 'more options / values...' link at the bottom of this list is circled in red.

Category	Count
SCIENCE & TECHNOLOGY	503
SOCIAL SCIENCES	40
ARTS & HUMANITIES	11
more options / values...	
ENVIRONMENTAL SCIENCES & ECOLOGY	195
ZOOLOGY	181
LIFE SCIENCES & BIOMEDICINE - OTHER TOPICS	169
MARINE & FRESHWATER BIOLOGY	109
BIOCHEMISTRY & MOLECULAR BIOLOGY	83
more options / values...	

Parmi l'ensemble des domaines scientifiques listés, **SEUL** « Biodiversity and Conservation » est sélectionné.

Aucun des mots-clés « gène », « espèce », « habitat », « écosystème », « biodiversité » associés au thème de la biodiversité n'a été retenu comme critère de recherche. L'indexation de ces termes est variable selon les bases de données utilisées et les résultats obtenus manquent d'exhaustivité, de pertinence et sont finalement peu satisfaisants. Un tri manuel est donc nécessaire à posteriori.

Structuration des données

- Détails des documents littéraires publiés :

Année	Source	Titre	1er Auteur	2nd Auteur	Nom revue	Type	Type de document	Dimension
2009	CRISP	Connectivity of Tiger (<i>Galeocerdo cuvier</i>) and other large shark species in the South Pacific: A focus on inter-connectedness of Great Barrier Reef Marine Park (Australia) and New Caledonia populations	J_Werry			Rapport Post-Doc	Rapport d'études	International
2009	OPC	Conservation des baleines à bosse dans la Pacifique Sud	C_Garrigue			Rapport d'étude	Rapport d'études	
2009	UNC	Considering multiple species attributes to better understand the effects of successive changes in protection status on a coral reef fish assemblage.	P_Preuss	D_Pelletier	<i>ICES Journal of Marine Science</i>	Publication	Publication Scientifique	International
2010	ISI Web	Contrasting Population Dynamics of the Endemic New Caledonian Conifer <i>Araucaria laubenfelsii</i> in Maquis and Rain Forest	LS_Rigg	NJ_Enright	<i>Biotropica</i>	Publication	Publication Scientifique	International
2009	ISI Web	Contribution to the data on Primulaceae (ex Myrsinaceae) in New Caledonia, vol 2, the genus <i>Rapanea</i> Aubl.	M_Schmidt		<i>Adansonia</i>	Publication	Publication Scientifique	International
2009	SCO	Cooperative breeding, mate guarding, and nest sharing in two parrot species of New Caledonia	J_Theuerkauf	S_Rouy	<i>Journal of Ornithology</i>	Publication	Publication Scientifique	International
2010	UNC	Counting coral reef fishes: interactions between life-history traits and transect design	M_Kulbicki	N_Cornuet	<i>Journal of Experimental Marine Biology and Ecology</i>	Publication	Publication Scientifique	International
2010	CRISP	Guide des crustacés décapodes du Pacifique Sud	M_Juncker	J_Poupin		Guide	Ouvrages Grand Public	International
2009	IRD	Guide des poissons de Nouvelle-Calédonie	P_Laboute	R_Grandperrin	Edition Catherine Ledru	Ouvrage	Ouvrages Grand Public	
2010	UNC	Critical knowledge gaps in current understanding of climate change impacts on coral reef fishes	SK_Wilson	M_Adjeroud	<i>Journal of experimental Biology</i>	Publication	Publication Scientifique	International
2009	CRISP	Crustacés de Nouvelle-Calédonie (Décapodes & Stomatopodes) – Illustration des espèces communes et liste documentée des espèces terrestres et des récifs	M_Juncker	J_Poupin		Rapport Scientifique	Rapport d'études	International
2010	ISI Web	Cryptic species of <i>Euryakaina</i> n. g. (Digenea: Cryptogonimidae) from sympatric lutjanids in the Indo-West Pacific	TL_Miller	RD_Adlard	<i>Systematic parasitology</i>	Publication	Publication Scientifique	International
2010	ISI Web	<i>Gymnocranius oblongus</i> , a new large-eye bream species from New Caledonia (Teleostei: Lethrinidae)	P_Borsa	P_Bearez	<i>Comptes rendus biologies</i>	Publication	Publication Scientifique	Nationales

Fréquence de mise à jour

Les bases de données bibliographiques et les listes bibliographiques en ligne étant continuellement actualisées, la mise à jour de l'indicateur pour l'année précédente (n-1) peut être réalisée en grande partie dès le mois de janvier. En revanche, certaines listes bibliographique sont uniquement disponibles dans les rapports d'activités et il est nécessaire d'attendre jusqu'aux mois de mars-avril pour finaliser cette mise à jour.

Accessibilité

Localisation (23 sources)

Délais d'acquisition

Production de l'indicateur

<p>Modèle de construction</p>	<ul style="list-style-type: none">• <u>Organisation des données</u> : <p>L'organisation des données ne nécessite pas un effort trop important. En revanche il est important d'être rigoureux sur les points suivant :</p> <p>Chaque document listé doit être accompagné d'informations précises :</p> <ul style="list-style-type: none">- la source d'information (ex : CRISP),- le titre du document (ex : « Guide des crustacés du Pacifique Sud »),- le nom du premier auteur (format : P(rénom)_Nom) ; ex : M_Juncker),- le nom du second auteur (si disponible),- le nom de revue dans lequel le document est publié (lorsqu'il s'agit d'une publication scientifique),- le type de document (ex : Guide) <p>Ce niveau de détail est important car il permet un contrôle des données et <u>la suppression des doubles comptes</u>.</p> <p>Les types de documents techniques ou scientifiques compilés sont très variés. Il est nécessaire de les classer en un nombre plus réduit de catégories. Trois catégories ont donc été choisies pour classer l'ensemble des documents listés :</p> <ul style="list-style-type: none">- <u>Les publications scientifiques</u> : une publication scientifique est un document diffusé dans une revue « à comité de lecture » et soumis au préalable à un groupe d'expert qui l'évalue et le valide. Le document une fois publié peut donc être référencé dans une revue scientifique. Les thèses de doctorat ont également été intégrées à cette catégorie.- <u>Les rapports d'études</u> : la catégorie « rapport d'études » regroupe l'ensemble des documents ne bénéficiant pas d'une validation par comité de lecture : rapport technique, rapports scientifiques, rapports de stage (Master), rapports de Post-Doc, synthèse bibliographique, monographie, synopsis...- <u>Les ouvrages grand public</u> : sont regroupés dans cette catégorie l'ensemble des ouvrages de grands volumes, à destination du grand public. <p>Pour les publications scientifiques, on distingue : les catégories « internationales » ou « nationales ». Ces catégories sont attribuées selon le type de revues dans lesquelles ces documents sont publiés. La distinction permet d'évaluer l'effort de diffusion hors du territoire national.</p>
--------------------------------------	---

<p>Modèle de construction</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Traitement des données</u> : <p>Sont calculés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nombre total de documents publiés chaque année en distinguant les trois catégories identifiées. - Le nombre total de publications scientifiques recensées chaque année. - Le nombre total de publications scientifiques recensées chaque année uniquement sur la base de données bibliographique ISI Web Of Knowledge. - La proportion entre publications scientifiques diffusées dans des revues internationales et nationales.
<p>Unité</p>	<p>Les résultats présentés sont exprimés en nombre de documents.</p>
<p>Type de représentation</p>	<p>L'évolution du nombre de publications, rapports d'études et ouvrages publiés chaque année est présentée sous forme de courbes dans la figure 1. Ce type de présentation permet d'évaluer rapidement l'évolution des tendances d'une année à l'autre et permet d'estimer quels sont les documents les plus produit.</p> <p>La proportion entre le nombre de publications diffusées dans des revues scientifiques <u>nationales</u> et celles diffusées au niveau <u>international</u> est présentée sous forme d'histogrammes empilés dans la figure 2.</p> <p>Sur la même figure 2, le nombre de publications uniquement référencées dans la base de données ISI Web Of Knowledge sous le thème « Biodiversity and conservation » est proposé comme « témoin ».</p>
<p>Effort de production</p>	<p>Organisation des données</p>
	<p>Traitement des données</p>

Interprétation – Utilisation

<p>Aide à l'interprétation</p>	<p>Les fluctuations du nombre de publications observées d'une année à l'autre sont délicates à interpréter : la production littéraire est directement liée au nombre d'études réalisées et donc à l'effort fourni pour améliorer les connaissances sur le fonctionnement et la conservation de la biodiversité néo-calédoniennes. La qualité de l'échantillonnage peut également influencer sensiblement les résultats obtenus.</p> <p>Le nombre d'études réalisées est lui-même dépendant des moyens financiers disponibles chaque année. Ce paramètre est estimé dans l'indicateur Th3-19 et la comparaison peut aider à l'interprétation.</p> <p>La qualité d'échantillonnage en revanche est délicate à évaluer. Afin d'apporter à l'indicateur un élément de comparaison fiable, le nombre de publications recensées chaque année dans la base de donnée en ligne ISI Web Of Knowledge est calculé. La catégorie « Biodiversity and conservation » choisie pour réaliser le calcul est très certainement restrictive, mais l'indexation des documents dans la base de donnée bénéficie d'un système de contrôle standardisé et constant d'une année à l'autre. L'intérêt est donc ici de disposer d'un « témoin » dont l'évolution peut être directement comparée à celle du nombre total de publications recensées auprès des acteurs de l'environnement néo-calédonien. Cette comparaison offre une mesure de contrôle sur l'effort d'échantillonnage.</p>
<p>Lien avec d'autres indicateurs</p>	<p>L'effort de production documentaire dépend étroitement des moyens financiers disponibles évalués par l'indicateur Th3-19.</p>
<p style="text-align: center;">Avantages</p> <p>Une fois les listes bibliographiques correctement organisées, la construction de l'indicateur ne présente pas de difficulté particulière. Il permet rapidement d'évaluer l'effort fourni pour transmettre les connaissances acquises sur le fonctionnement et la conservation du patrimoine naturel néo-calédonien.</p>	<p style="text-align: center;">Limites actuelles</p> <p>Deux principales limites peuvent être soulignées :</p> <p>Le manque d'exhaustivité des structures ayant contribuées à renseigner l'indicateur (environ 73% de taux de réponses) ne permet qu'une évaluation partielle du réel effort de connaissance.</p> <p>Une importante phase de tri « manuel » des listes bibliographiques est nécessaire pour sélectionner les documents à intégrer au thème « biodiversité ». Cette phase ajoute une variabilité à l'indicateur qui dépend alors du jugement du producteur et de l'effort de contrôle fourni.</p>

Perspectives

Optimisation	<p>Plus le nombre de structures associées à l'étude sera important et plus l'indicateur, complet, pourra avancer des chiffres conformes à la réalité de la production. Impliquer l'ensemble des structures potentiellement concernée est donc un préalable important à la construction d'un indicateur pertinent.</p> <p>Par ailleurs, une analyse plus fine des listes bibliographiques pourrait être réalisée afin d'évaluer non seulement l'effort de connaissance fourni mais aussi les thèmes traités préférentiellement.</p>
Références bibliographiques	

- RESULTATS -

Les chiffres présentés ci-après sont calculés à partir des données fournis par le nombre limité de structures ayant pu contribuer à l'étude (soit 73% des structures sollicitées) et ne constituent donc qu'une estimation partielle de la réalité.

Evolution du nombre de documents publiés sur le thème de la biodiversité de 2009 à 2010.

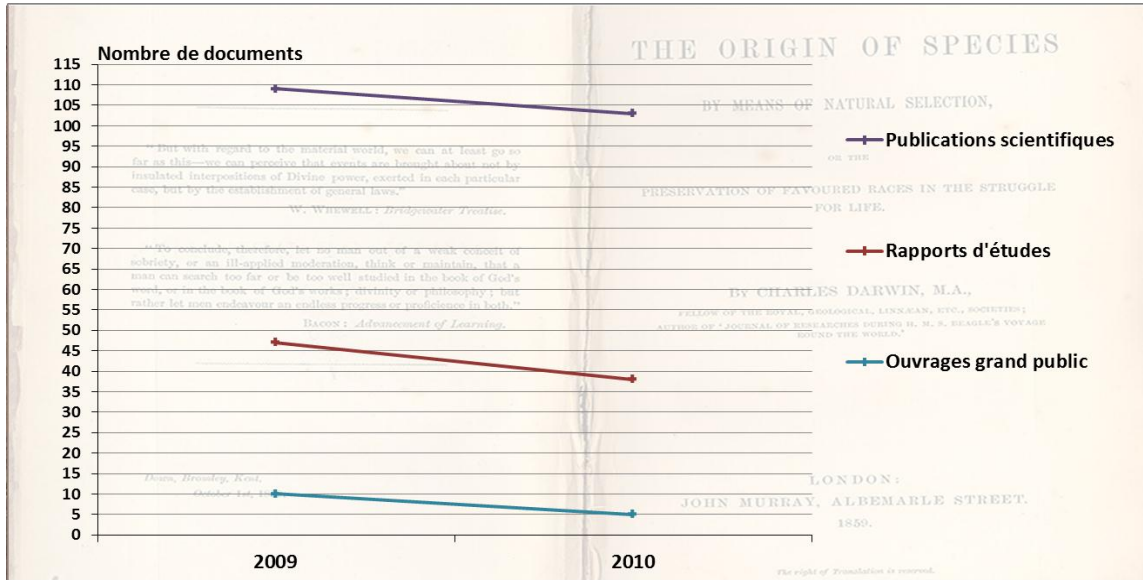


Figure 1. Evolution du nombre total de publications scientifiques, rapports d'études et ouvrages à destination du grand public publiés entre 2009 et 2010.

Echelle de diffusion et contrôle des publications scientifiques liés à la biodiversité néo-calédonienne

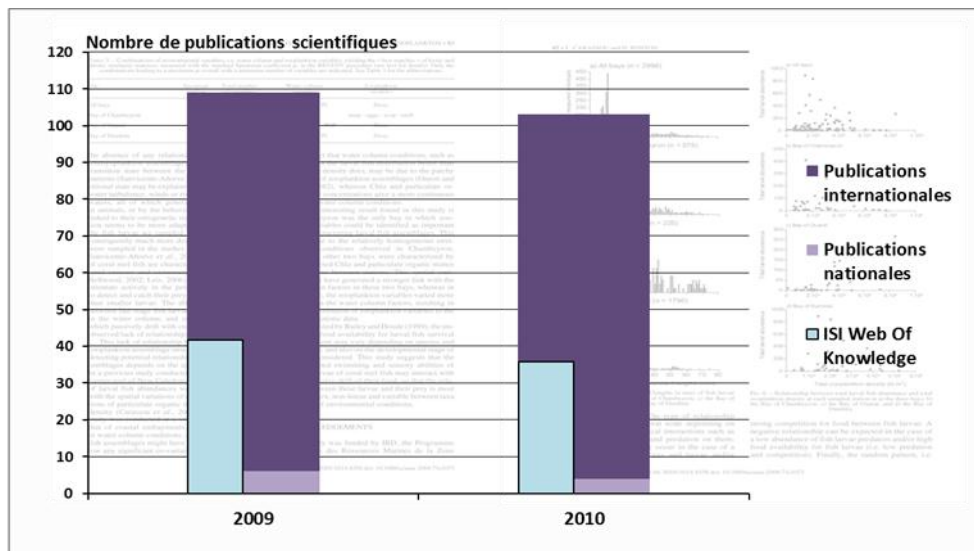


Figure 2. Proportion entre le nombre de publications publiées dans des revues scientifiques internationales et nationales. Le graphique apporte une seconde information : les histogrammes bleus correspondent au nombre de publications référencés uniquement sur la base de données ISI Web Of Knowledge et constituent un « témoin » du nombre total de publications recensées par l'indicateur.

**Th3-21. Nombre de manifestations
de communication et d'éducation organisées**

Nombre de manifestations de communication et d'éducation organisées	Réponse	Th3 - 21
Transferts		

Présentation de l'indicateur

Type	Etat d'avancement	Fiabilité
Réponse		

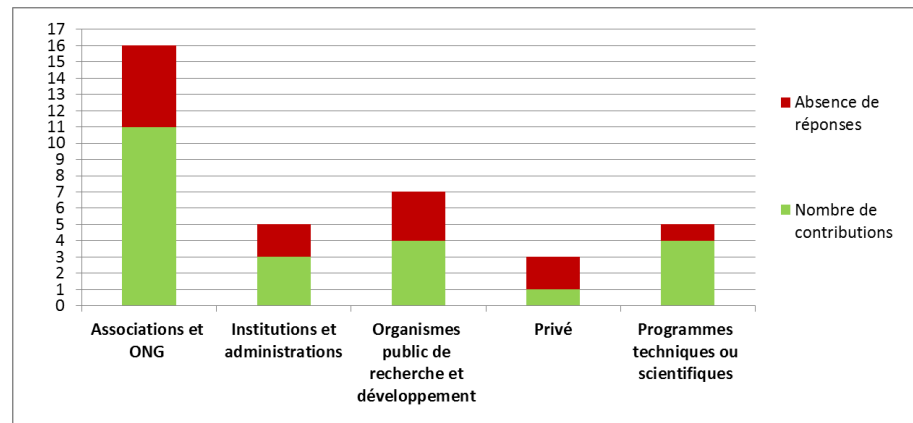
Définitions	L'éducation, la sensibilisation, l'information ou plus globalement la communication s'appuient sur un ensemble d'outils (supports et médias) et de dispositions pratiques (événements publics) mis en place pour une transmission des connaissances et une mobilisation effective du public autour d'enjeux variés.
Phénomène évalué	<p>L'indicateur cherche à évaluer l'effort fourni pour sensibiliser le public au thème de la biodiversité et donc indirectement contribuer à sa préservation. Le partage par un plus grand nombre de la connaissance est un prérequis important et même, nécessaire à une modification progressive des comportements et à la réussite des mesures de conservations prises par ailleurs.</p> <p>D'une manière très synthétique, l'indicateur cherche à savoir « qui communique sur la biodiversité en Nouvelle-Calédonie ? », « comment le fait-on ? », et « à qui s'adresse la communication ? ».</p>
Echelle de biodiversité	Ecosystème

Acquisition de l'information

<p>Données sources</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Listes d'évènements organisés chaque année autour du thème de la biodiversité. - Listes de supports de communications réalisés chaque année autour du thème de la biodiversité. 																																						
<p>Localisation de l'information</p>	<p>L'ensemble des structures contactées pour contribuer au renseignement de l'indicateur est listée dans le tableau suivant.</p> <table border="1" data-bbox="470 674 1385 2020"> <thead> <tr> <th colspan="2" data-bbox="470 674 1385 719">Structures identifiées</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="470 719 927 790">Aquarium Des Lagons (ADL)</td> <td data-bbox="927 719 1385 790">Initiative Française pour les Récifs Coralliens (IFRECOR)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="470 790 927 862">Association Action Biosphère</td> <td data-bbox="927 790 1385 862">Institut de Recherche pour le Développement (IRD)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="470 862 927 934">Association Bwara tortue</td> <td data-bbox="927 862 1385 934">Institut Agronomique néo-Calédonien (IAC)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="470 934 927 1005">Association Corail Vivant</td> <td data-bbox="927 934 1385 1005">Institut Français de recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="470 1005 927 1055">Association Dayu Biik</td> <td data-bbox="927 1005 1385 1055">Koniambo Nickel SAS (KNS)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="470 1055 927 1126">Association Ensemble Pour La Planète (EPLP)</td> <td data-bbox="927 1055 1385 1126">Observatoire de l'Environnement en Nouvelle-Calédonie (OEIL)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="470 1126 927 1176">Association Mocamana</td> <td data-bbox="927 1126 1385 1176">Opération Cétacé (OPC)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="470 1176 927 1247">Association pour la Sauvegarde de la Nature Néo-Calédonienne (ASNNC)</td> <td data-bbox="927 1176 1385 1247">Programme pour la Conservation de la Forêt Sèche (PCFS)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="470 1247 927 1386">Association Symbiose</td> <td data-bbox="927 1247 1385 1386">Programme ZONECO (ADECAL – Agence de Développement Economique de la Nouvelle-Calédonie)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="470 1386 927 1458">Centre d'Initiation à l'Environnement (CIE)</td> <td data-bbox="927 1386 1385 1458">Province des Îles Loyauté (PIL)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="470 1458 927 1529">Centre National de Recherche Technologique (CNRT)</td> <td data-bbox="927 1458 1385 1529">Province Nord (PN)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="470 1529 927 1601">Comité Environnemental Koniambo (CEK)</td> <td data-bbox="927 1529 1385 1601">Province Sud (PS)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="470 1601 927 1673">Congrès (CCE)</td> <td data-bbox="927 1601 1385 1673">Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="470 1673 927 1744">Conservation International (CI)</td> <td data-bbox="927 1673 1385 1744">Société Calédonienne d'Ornithologie (SCO)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="470 1744 927 1816">Coral Reef Initiatives for the Pacific (Programme CRISP)</td> <td data-bbox="927 1744 1385 1816">Société Le Nickel (SLN)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="470 1816 927 1888">Endemia</td> <td data-bbox="927 1816 1385 1888">Université de Nouvelle-Calédonie (UNC)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="470 1888 927 1960">Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie</td> <td data-bbox="927 1888 1385 1960">Vale Nouvelle-Calédonie (Vale)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="470 1960 927 2031">Groupe Espèce Envahissante (GEE)</td> <td data-bbox="927 1960 1385 2031">World Wildlife Foundation (WWF)</td> </tr> </tbody> </table>	Structures identifiées		Aquarium Des Lagons (ADL)	Initiative Française pour les Récifs Coralliens (IFRECOR)	Association Action Biosphère	Institut de Recherche pour le Développement (IRD)	Association Bwara tortue	Institut Agronomique néo-Calédonien (IAC)	Association Corail Vivant	Institut Français de recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER)	Association Dayu Biik	Koniambo Nickel SAS (KNS)	Association Ensemble Pour La Planète (EPLP)	Observatoire de l'Environnement en Nouvelle-Calédonie (OEIL)	Association Mocamana	Opération Cétacé (OPC)	Association pour la Sauvegarde de la Nature Néo-Calédonienne (ASNNC)	Programme pour la Conservation de la Forêt Sèche (PCFS)	Association Symbiose	Programme ZONECO (ADECAL – Agence de Développement Economique de la Nouvelle-Calédonie)	Centre d'Initiation à l'Environnement (CIE)	Province des Îles Loyauté (PIL)	Centre National de Recherche Technologique (CNRT)	Province Nord (PN)	Comité Environnemental Koniambo (CEK)	Province Sud (PS)	Congrès (CCE)	Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS)	Conservation International (CI)	Société Calédonienne d'Ornithologie (SCO)	Coral Reef Initiatives for the Pacific (Programme CRISP)	Société Le Nickel (SLN)	Endemia	Université de Nouvelle-Calédonie (UNC)	Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie	Vale Nouvelle-Calédonie (Vale)	Groupe Espèce Envahissante (GEE)	World Wildlife Foundation (WWF)
Structures identifiées																																							
Aquarium Des Lagons (ADL)	Initiative Française pour les Récifs Coralliens (IFRECOR)																																						
Association Action Biosphère	Institut de Recherche pour le Développement (IRD)																																						
Association Bwara tortue	Institut Agronomique néo-Calédonien (IAC)																																						
Association Corail Vivant	Institut Français de recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER)																																						
Association Dayu Biik	Koniambo Nickel SAS (KNS)																																						
Association Ensemble Pour La Planète (EPLP)	Observatoire de l'Environnement en Nouvelle-Calédonie (OEIL)																																						
Association Mocamana	Opération Cétacé (OPC)																																						
Association pour la Sauvegarde de la Nature Néo-Calédonienne (ASNNC)	Programme pour la Conservation de la Forêt Sèche (PCFS)																																						
Association Symbiose	Programme ZONECO (ADECAL – Agence de Développement Economique de la Nouvelle-Calédonie)																																						
Centre d'Initiation à l'Environnement (CIE)	Province des Îles Loyauté (PIL)																																						
Centre National de Recherche Technologique (CNRT)	Province Nord (PN)																																						
Comité Environnemental Koniambo (CEK)	Province Sud (PS)																																						
Congrès (CCE)	Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS)																																						
Conservation International (CI)	Société Calédonienne d'Ornithologie (SCO)																																						
Coral Reef Initiatives for the Pacific (Programme CRISP)	Société Le Nickel (SLN)																																						
Endemia	Université de Nouvelle-Calédonie (UNC)																																						
Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie	Vale Nouvelle-Calédonie (Vale)																																						
Groupe Espèce Envahissante (GEE)	World Wildlife Foundation (WWF)																																						

Modalité d'acquisition de l'information

L'ensemble des données nécessaires à la construction de l'indicateur a été recueilli sur demande auprès des structures listées dans le tableau ci-dessus. Sur les 36 structures contactées, 32 ont finalement été retenues et seules 24 ont été en mesure de contribuer au renseignement de l'indicateur.



Afin d'assurer la pérennité de l'indicateur, des conventions ont été établies ou sont en cours de formalisation auprès des structures sollicitées.

Structuration des données

- Détails des évènements et des supports de communication recensés :

Année	Evènements	Nombre	Support de Communication	Nombre	Actions médiatiques	Nombre	PUBLIC	Type de Structure	Description	Echelle de biodiversité	Structure à l'origine de la communication
2009	Animations	1	Outil pédagogique Poster / Affiches Outil pédagogique Plaquettes / Brochures	1 1 3 1 1 1 1 1 1 1 1 3	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 3	Jeune public Public initiés Grand public Jeune public Grand public Jeune public Grand public Grand public Grand public Grand public Grand public Grand public	Associations et ONG	Forêt humide - scolaires	Habitat	CIE	
2010	Ateliers / Séminaires	1					Associations et ONG	KBA et services écosyst.	Ecosystème	CI	
2009	Manifestations publics	1					Institutions et Administrations	Journée mondiale de la biodiversité	Ecosystème	PS	
2009							Associations et ONG	7 plaquettes sur les roussettes	Espèce	CIE	
2009							Associations et ONG	Eaux douces	Habitat	mocamana	
2010							Associations et ONG	Fête de la science Biodiversité : menaces et préservation	Ecosystème	OEIL	
							Institutions et Administrations	A la découverte de la mangrove de Mazé dêt	Ecosystème	PN	
2009							Institutions et Administrations	Inscription du lagon : connaître et préserver ensemble	Ecosystème	PN	
2009							Associations et ONG	L'île Nature	Ecosystème	ASNNC	
2010							Associations et ONG	Nidification de la Sterne néréis à Koumac	Espèce	SCO	
2010							Programmes techniques ou scientifiques	Site web mis à jour	Ecosystème	multiple	

Fréquence de mise à jour

Généralement, les évènements et supports de communications réalisés au cours d'une année sont listés dans les bilans d'activités des structures contactées. Ces bilans paraissent entre le mois de mars et le mois d'avril. Cette période semble donc la plus pertinente pour la mise à jour de l'indicateur pour l'année n-1.

Accessibilité

Localisation (32 sources)

Délais d'acquisition

Production de l'indicateur

<p>Modèle de construction</p>	<ul style="list-style-type: none">- Organisation des données : <p>Etant donnée l'hétérogénéité des données recueillies et la multitude d'évènements et de supports de communication existant, une phase conséquente de structuration des données est nécessaire avant leur traitement :</p> <ul style="list-style-type: none">- Evènements : l'ensemble des évènements recensés est classé selon 3 catégories.<ul style="list-style-type: none">➤ <u>Manifestations publiques</u> (évènements ouvert au grand public) : journées à thème, fêtes, festival, projections, conférences...➤ <u>Animations</u> (évènements qui impliquent une interaction entre la structure organisatrice et le public participant) : sorties nature, sensibilisation publique, actions auprès de groupes scolaires...➤ <u>Ateliers / Séminaires</u> (évènements organisés pour un public initié et dont l'objectif est l'information et l'échange sur des thématiques complexes) : forum, ateliers, colloques, symposium, séminaires... <p>Un évènement est pris en compte chaque fois qu'il est renouvelé : pour exemple, une conférence unique sur un thème donné n'est comptabilisé qu'une fois. En revanche, une visite guidée organisée systématiquement deux fois par semaine sur l'année entière (soit 52 semaines) est comptabilisée 104 fois.</p> <ul style="list-style-type: none">- Supports de communication : l'ensemble des supports de communication recensés a été classé selon quatre catégories.<ul style="list-style-type: none">➤ <u>Poster et affiches</u> (supports que l'on peut afficher) : affiches, posters, autocollants, photos, expositions, diaporamas, panneaux...➤ <u>Plaquettes et brochures</u> (supports écrits de faible volume) : fiches, plaquettes, dépliants...➤ <u>Ouvrages</u> (supports écrits de volume plus important) : guides, catalogues, livrets, codes...➤ <u>Outils pédagogiques</u> : maquettes, jeux et objets pédagogiques et interactifs <p>Seule la création d'un support est comptabilisée. Le nombre d'exemplaires produits n'entre pas en compte dans le calcul : pour exemple, un guide sur les espèces envahissantes tiré à 1000 exemplaires ne sera comptabilisé qu'une fois au même titre qu'une maquette réalisée à l'occasion d'une journée à thème.</p>
--------------------------------------	---

Modèle de construction

- **Médias** : les médias sont des supports de communication particuliers dont la conception est spécifique et l'impact sur le public est différent des autres types de supports. Sont pris en compte dans cette catégorie : la presse, la radio, la télévision et les sites internet. Seuls les sites toujours en activité et mis à jour l'année de construction de l'indicateur sont comptabilisés.
 - **Public** : plusieurs types de publics peuvent être distingués selon les événements organisés et les objectifs de communication associés. On distingue donc :
 - Le grand public : ensemble des personnes potentiellement intéressées par une action ou un support de communication sans aucune distinction particulière.
 - Le jeune public : partie de population définie par une moyenne d'âge relativement jeune et dont le caractère « novice » est particulièrement intéressant en terme de sensibilisation.
 - Le public initié : public de professionnels ou de personnes intéressées par des thèmes précis et pour lequel l'action de communication a pour objectif la transmission de connaissances plutôt que la sensibilisation.
 - **Secteurs** : de nombreuses structures participent à l'effort de communication. Il est important de pouvoir identifier quels types d'organisation communiquent et de quelle manière ils le font. Plusieurs secteurs d'activité sont identifiables :
 - Institutions et administrations,
 - Programmes techniques ou scientifiques,
 - Organismes public de recherche et développement,
 - Associations et ONG,
 - Privés.
- Lorsque l'ensemble des catégories est attribué, il est nécessaire de vérifier les données recueillies et de supprimer les doubles-comptes. L'information concernant la structure à l'origine de la communication et les structures associées, peut se révéler utile.
- **Thèmes abordés** : un ensemble varié de thèmes est concerné par la communication et il est intéressant de les regrouper en catégories relatives aux différents compartiments de la biodiversité :
 - Génétique,
 - Espèces,
 - Habitats,
 - Ecosystèmes.

<p>Modèle de construction</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Traitement des données : <p>Evaluer l'effort global sont calculés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nombre total d'évènements organisés par thème relatif à la biodiversité chaque année. - Le nombre total de supports de communication créé par thème relatif à la biodiversité chaque année. <p>De quelle manière communique-t-on ? sont calculés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nombre d'évènements organisés par les différents secteurs selon les trois catégories d'évènements identifiées. - Le nombre de supports de communications créés par les différents secteurs d'activité selon les quatre catégories de supports identifiées. - Le nombre d'actions médiatiques réalisées par les différents secteurs d'activité selon les quatre catégories de médias identifiées. <p>Quel public visé ? : sont calculés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le pourcentage des différents publics ciblés par l'ensemble des évènements organisés par les différents secteurs d'activité.
<p>Unité</p>	<p>Les résultats présentés sont exprimés en nombre d'évènements ou en nombre de supports de communication.</p>
<p>Type de représentation</p>	<p>L'effort global de communication, évalué selon les thèmes abordés, est présenté sous forme d'histogrammes dans la figure 1a et 1b.</p> <p>Les moyens employés (évènements, supports et médias) par chacune des structures pour communiquer, sont présentés sous forme d'histogrammes empilés dans les figures 2a, 2b et la figure 3.</p> <p>Enfin, la répartition des différents publics visés par les évènements est présentée sous forme de secteur en figure 3.</p>
<p>Effort de production</p>	<p style="text-align: center;">Organisation des données</p> <p style="text-align: center;">Traitement des données</p>

Interprétation - Utilisation

Aide à l'interprétation	<p>D'une manière très synthétique, l'indicateur cherche à savoir « qui communique sur la biodiversité en Nouvelle-Calédonie ? », « comment le fait-on ? », et « à qui s'adresse la communication ? ».</p> <p>On cherche donc ici à identifier quels sont les moyens mis en place par les différentes structures néo-calédonienne pour impliquer un maximum de personnes dans la préservation du patrimoine naturel.</p> <p>En raison des limites liées à la construction de l'indicateur, les résultats obtenus ne représentent qu'un ordre de grandeur des moyens réellement mis en place pour communiquer.</p> <p>Par ailleurs, le nombre total d'évènements est fortement influencé par les évènements récurrents (organisation hebdomadaire, mensuelle, trimestrielle) dont le nombre sur une année entière est forcément plus important que celui d'évènements uniques. Une structure proposant ce type d'évènement aura forcément un poids important dans le calcul des données. Cet élément est à considérer lorsqu'une comparaison est faite entre les différents secteurs d'activité.</p> <p>Pour information, les structures ayant une programmation régulière sont listées :</p> <ul style="list-style-type: none">- Aquarium des lagons (Organismes public de recherche et développement)- Association Bwara tortue (Associations et ONG)- Parc Zoologique et Forestier (Institutions et administrations)
Lien avec d'autres indicateurs	L'effort de communication dépend étroitement des moyens financiers disponibles évalués par l'indicateur Th3-19.

Avantages	Limites actuelles
<p>L'indicateur offre une vision globale et synthétique de la participation de chaque secteur à l'effort de communication. Il informe sur le public atteint et les thèmes abordés et offre une clé de réflexion rapide pour l'orientation d'une année à l'autre des projets de sensibilisation, d'éducation ou d'information.</p>	<p>Le manque d'exhaustivité des structures ayant contribuées à renseigner l'indicateur (environ 75% de taux de réponse) ne permet qu'une évaluation partielle du réel effort de communication.</p> <p>L'information fournie par les structures contribuant à l'indicateur n'est pas systématiquement détaillée et il est parfois difficile de discriminer les événements ou supports dédiés à la biodiversité du thème plus général de l'environnement.</p> <p>L'indicateur ne permet pas d'évaluer l'impact réel de la communication sur le public. Il serait très intéressant de parvenir à évaluer le nombre de personnes impactées par chaque événement, support ou action médiatique mais il semble que ce calcul soit simplement impossible.</p>

Perspectives

Optimisation	<p>La première amélioration concerne l'exhaustivité des structures participant au renseignement de l'indicateur. Plus le nombre de structures associées à l'étude sera important et plus l'indicateur pourra avancer des chiffres conformes à la réalité de la production. Impliquer l'ensemble des structures potentiellement concernées par l'indicateur est un préalable important à la construction d'un indicateur utile à tous.</p> <p>Par ailleurs, une réflexion pourra être menée sur la structuration des données recueillies de manière à améliorer la qualité et l'homogénéité de l'information.</p>
Références bibliographiques	

- RESULTATS -

Les chiffres présentés ci-après sont calculés à partir des données fournis par le nombre limité de structures ayant pu contribuer à l'étude (soit 75% des structures sollicitées) et ne constituent donc qu'une estimation partielle de la réalité.

Effort de communication sur la biodiversité en 2009

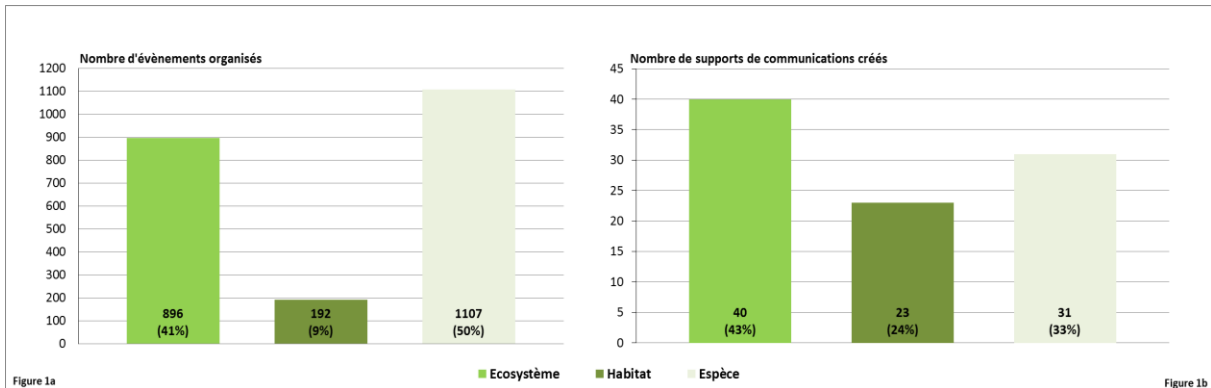


Figure 1. Nombre total d'événements organisés (figure 1a) et de supports de communications (figure 1b) créés autour des thèmes liés à la biodiversité (Ecosystème, Habitat, Espèce, Gène). Aucun événement ou support concernant le thème « gène » n'a été enregistré en 2009. Les étiquettes de données informent du nombre exact évalué pour chaque catégorie.

De quelle manière communique-t-on ?

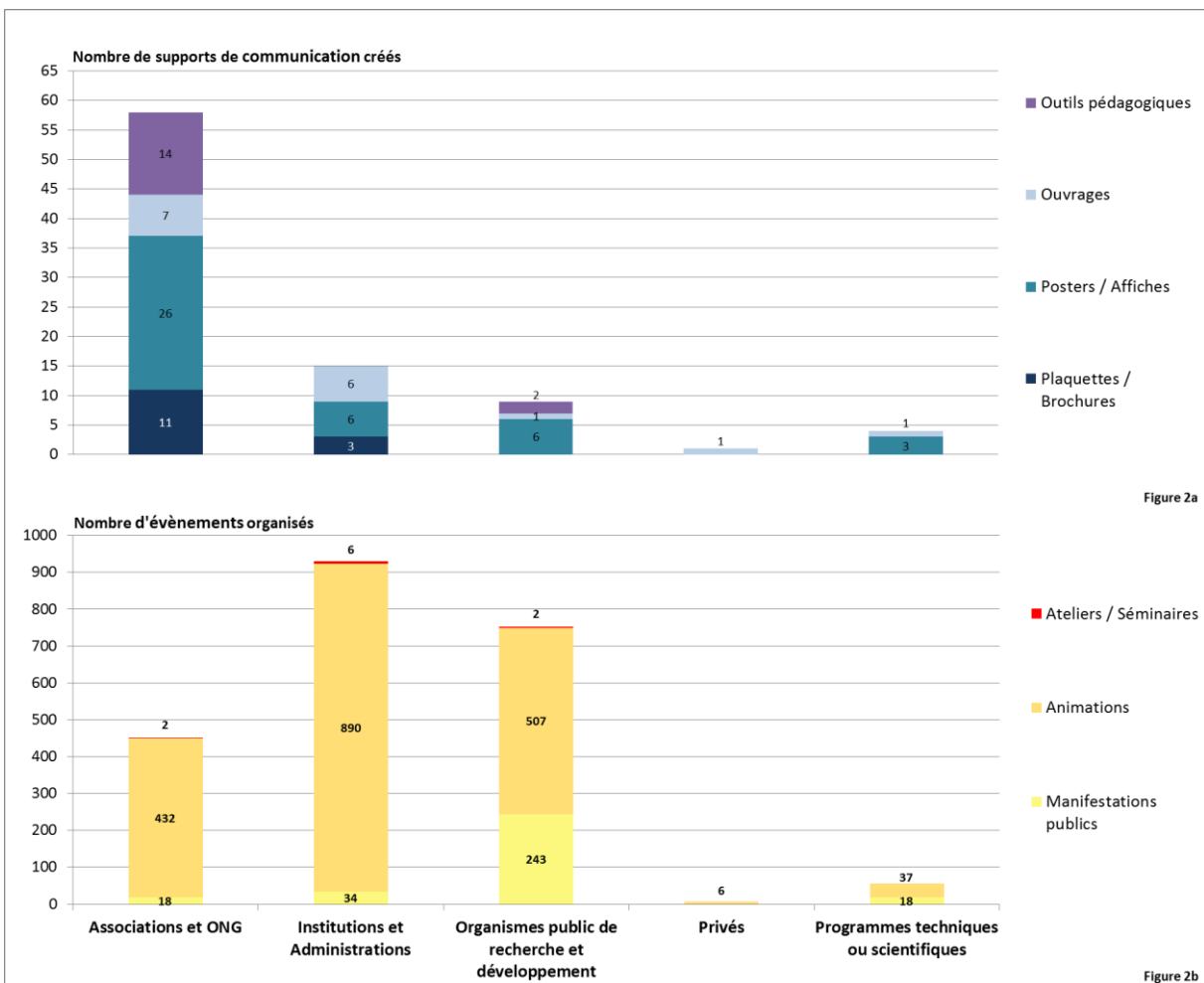


Figure 2. Nombre de supports de communication (Figure 2a) et d'événements organisés (Figure 2b) par les différents secteurs professionnels selon les catégories identifiées. Les étiquettes de donnée informent du nombre exact évalué pour chaque catégorie

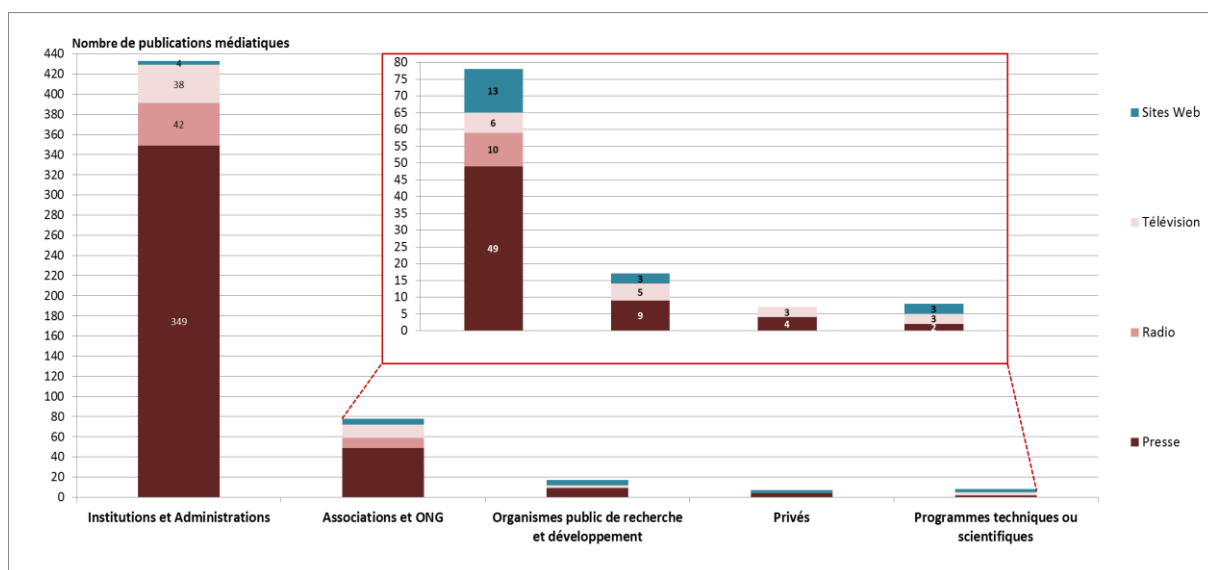


Figure 3. Nombre de publications médiatiques réalisé par les différents secteurs d'activité selon les catégories identifiées. Les étiquettes de donnée informent du nombre exact évalué pour chaque catégorie. Un encadré rouge facilite la lecture pour les plus petits histogrammes.

A qui s'adresse la communication ?

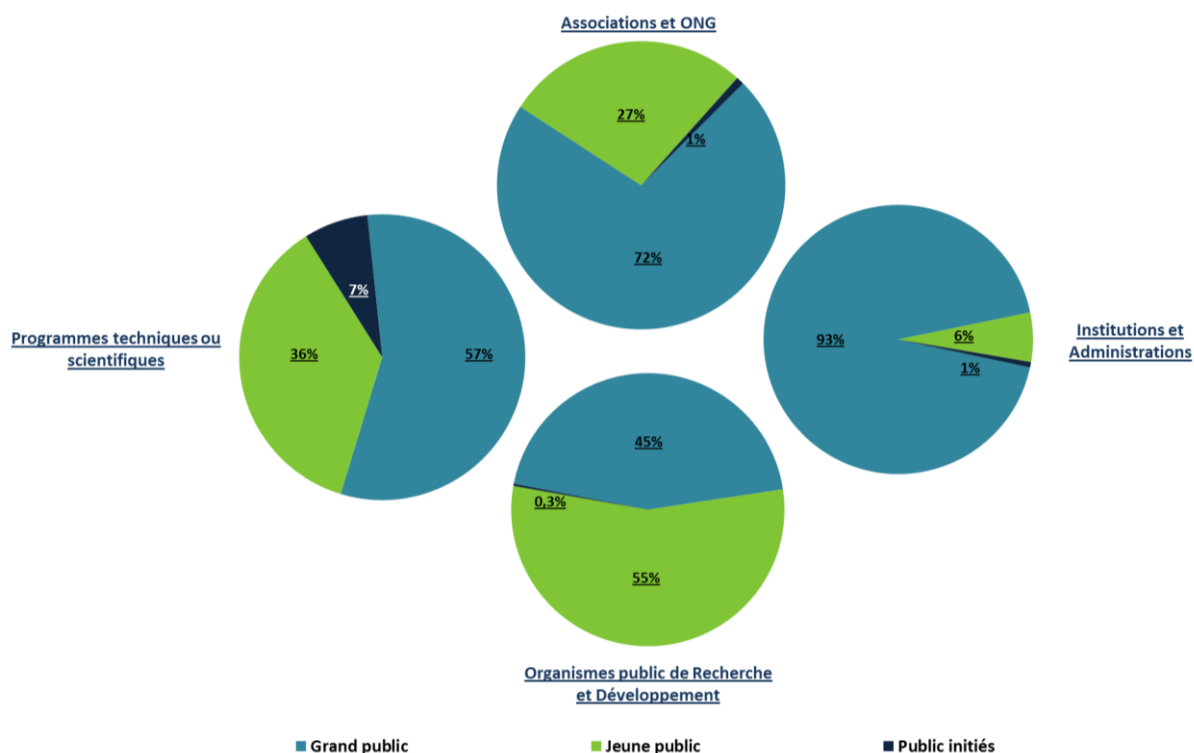


Figure 4. Types de public ciblé par les différents secteurs professionnels lors des évènements organisés. Le secteur privé n'est ici pas représenté car le manque de données ne permettait pas une distinction réaliste des différents types de public.

- ANNEXE 1 -

Fiche de synthèse type

Titre (nom de l'indicateur choisi par le Ministère de l'Ecologie du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) et inscrit dans la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB)).	Thème (thème défini par le MEDDTL dans la SNB).	Thn° – n° (n° thématique – n° liste brute).
Sous thème (défini par le MEDDTL dans la SNB)		

Présentation de l'indicateur

Type	Etat d'avancement	Fiabilité
Type d'indicateur défini par le MEEDM dans la SNB : Etat, Pression, Réponse.	Code couleur : vert (indicateur finalisé), orange (méthodologie défini, données partiellement ou totalement indisponibles), rouge (méthodologie incomplète, données partiellement ou totalement indisponibles).	L'indicateur est considéré comme fiable lorsque la méthodologie d'acquisition des données est 1) assurée à long terme, 2) pour l'ensemble des sources de données identifiées ; et lorsque 3) les données de qualité permettent de répondre à l'objectif initialement affiché. code couleur : vert (remplit toutes les conditions, orange (remplit 2 conditions sur 3), rouge (ne remplit qu'une ou aucune des conditions).

Définition	Les termes et notions évoquées dans le titre de l'indicateur sont détaillés.
Phénomène évalué	L'objectif initial de l'indicateur est ici précisé.
Echelle de biodiversité	Gène, Espèce, Habitat ou Ecosystème.

Acquisition de l'information

Données sources	L'ensemble des données nécessaires à la construction de l'indicateur est listé.
Localisation de l'information	Les propriétaires des données nécessaires à la construction de l'indicateur sont listés. Lorsque ces données sont en libre accès, le chemin d'accès est spécifié.
Modalité d'acquisition de l'information	Méthodologie employée pour obtenir les données brutes.
Structuration des données	
Types et formats des données brutes recueillies avant traitement.	
Fréquence de mise à jour	Fréquence de mise à jour la plus adaptée aux nécessités de renseignement de l'indicateur selon la disponibilité des données recherchées.
Accessibilité	Localisation : On évalue l'effort de prospection et donc le temps nécessaire à la localisation de l'information. L'évaluation se base sur le nombre de sources d'informations valides identifiées. Vert (information localisée auprès d'une à quatre sources), Orange (information localisée auprès de cinq à dix sources), Rouge (information localisée auprès de plus de 10 sources), Noir (information inexistante ou non localisée).
	Délais d'acquisition : Les délais d'acquisition sont évalués en fonction de la capacité des sources à mobiliser l'information. Vert (données en libre accès ou acquisition quasi immédiate (< 2 Semaines)), Orange (délais à prendre en considération (Entre 2 et 6 semaines)), Rouge (délais très important (> 6 semaines), Noir (aucun échange envisageable ou données inexistantes).

Production de l'indicateur

Modèle de construction	La méthodologie employée pour organiser et traiter les données est décrites.
Unité	Unités utilisées pour représenter les données
Type de représentation	Présentation la plus adaptée des résultats.
Effort de production	<p>Organisation des données : On évalue ici l'effort nécessaire à l'organisation des données au préalable de leur traitement. Vert (les données peuvent être directement sans qu'organisation particulière soit nécessaire), Orange (une organisation des données est nécessaire pour faciliter leur traitement ou de rapides vérifications sont à prévoir), Rouge (un effort important d'organisation des données et de vérifications doit être fourni avant de pouvoir exploiter les données).</p> <p>Traitement des données : On évalue ici l'effort nécessaire au traitement des données. Vert (l'indicateur nécessite le traitement d'un faible nombre de données), Orange (l'indicateur nécessite le traitement d'un jeu de données conséquent), Rouge (l'indicateur nécessite le traitement de plusieurs jeux de données).</p>

Interprétation – Utilisation

Aide à l'interprétation	Les subtilités de l'indicateur et des clés de réflexion sont proposées dans cette section pour une meilleure compréhension des résultats d'analyses.	
Lien avec d'autres indicateurs	Certains indicateurs sont complémentaires et permettent une meilleure compréhension de certains phénomènes lorsqu'ils sont mis en relation. Il est donc important de porter un regard croisé sur ces fiches et cette section met en avant les indicateurs qu'il est le plus pertinent de lier.	
	Avantages Les avantages liés à la fiabilité de l'indicateur, à l'acquisition des données ou à sa production sont listés ici. Sa pertinence peut être également mise en avant.	Limites actuelles Pour chacun des indicateurs traités, un certain nombre de limites a pu être constaté. Ces limites concernent tant la fiabilité ou l'accessibilité des données que la pertinence même de l'indicateur pour une application dans un contexte local.

Perspectives

Optimisation	Des suggestions pour améliorer l'indicateur sont proposées ici. Ces suggestions peuvent concernés aussi bien l'acquisition des données que les modalités de traitement.
Références bibliographiques	Les documents utiles pour approfondir le sujet traité par l'indicateur sont listés ici.

ANNEXE 2

Sources

Liste des structures contactées lors de la réalisation de l'étude	
Agence de développement rural et d'aménagement foncier	Groupe Espèce Envahissante (GEE)
Agence des Aires Marines Protégées (AAMP)	Hadley Center Sea Ice (HCSI)
Agence Française de Développement (AFD)	Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie
Aquarium Des Lagon (ADL)	Initiative Française pour les Récifs Coralliens (IFRECOR)
Association Action Biosphère	Institut pour la Recherche et pour le Développement (IRD) - botanique et bioinformatique de l'Architecture des Plantes (AMAP)
Association Bwara tortue	Institut pour la Recherche et pour le Développement (IRD) - Centre de biologie et gestion des populations (CBGP)
Association Corail Vivant	Institut pour la Recherche et pour le Développement (IRD) - Communautés Récifales et de leurs Usages dans le Pacifique insulaire (CoRéUs)
Association Dayu Biik	Institut pour la Recherche et pour le Développement (IRD) - Laboratoire d'Etudes en Géophysique et Océanographie Spatiales (LEGOS)
Association Ensemble Pour La Planète (EPLP)	Institut Agronomique Calédonien (IAC)
Association Mocamana	Institut Français de recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER)
Association pour la Sauvegarde de la Nature Néo-Calédonienne (ASNNC)	Koniambo Nickel SAS (KNS)
Association pour la Sauvegarde de la Perruche d'Ouvéa (ASPO)	Météo-France en Nouvelle-Calédonie (Météo NC)
Association Symbiose	Museum National d'Histoire Naturel (MNHN) - Service du Patrimoine Naturel (SPN)
Bird Life International (BLI)	Observatoire de l'Environnement en Nouvelle-Calédonie (OEIL)
Bureau d'étude A2EP	Opération Cétacé (OPC)
Bureau d'étude Hytec	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
Calédonienne Des Eaux (CDE)	Programme pour la Conservation de la Forêt Sèche (PCFS)
Centre d'Initiation à l'Environnement (CIE)	Programme ZONECO (ADECAL – Agence de Développement Economique de la Nouvelle-Calédonie)
Centre National de Recherche Technologique (CNRT)	Province des Iles Loyautés (PIL) - Direction de l'Equipeement et de l'Aménagement (DEA)
Comité Environnemental Koniambo (CEK)	Province Nord (PN) - Direction de l'Aménagement Nord et du Foncier (DANF)
Commandement de la Gendarmerie Nationale en Nouvelle-Calédonie (COMGEND)	Province Nord (PN) - Direction du Developpement Economique et de l'Environnement (DDEE)
Commission Européenne (CE)	Province Sud (PS) - Direction de l'Environnement (DENV)
Congrès de Nouvelle-Calédonie	Province Sud (PS) - Direction du Patrimoine et des Moyens (DPM)
Conservation International (CI)	Sea Level Center Hawaii (SLCH)
Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)	Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS)
Coral Reef InitiativeS for the Pacific Coral Reef Initiative for South Pacific (Programme CRISP)	Sénat Coutumier de Nouvelle-Calédonie
Direction Régionale des Douanes en Nouvelle-Calédonie (DRDNC)	Service d'Etat à l'Agriculture, aux Forêts et à l'Environnement (DAFE)
Earth System Research Laboratory (ESRL)	Société Calédonienne d'Ornithologie (SCO)
Endemia	Société Le Nickel (SLN)
Fonds Pacifiques	Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)
Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie - Cabinet de l'Ecologie, du Développement Durable, de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche	Université de Nouvelle-Calédonie (UNC)
Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie - Direction de l'Industrie, des Mines, et de l'Energie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC)	Vale Nouvelle-Calédonie (Vale)
Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie - Direction des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales (DAVAR)	World Widelifa Foundation (WWF)
Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie - Service de la Marine Marchande et des Pêches Maritimes (SMMPM)	

L'ensemble des structures listées ont participé de près ou de loin à la réalisation de l'étude soit par la transmission de données utiles à la construction des indicateurs, soit par l'échange d'informations utiles à une meilleure compréhension des problématiques abordées.